

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

\*\*\*\*\*

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET  
ÉDUCATIVES

\*\*\*\*\*

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

POST GRADUATE SCHOOL FOR  
SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES

\*\*\*\*\*

DOCTORAL RESEARCH UNIT  
FOR HUMAN AND SOCIAL  
SCIENCES

\*\*\*\*\*

DEPARTMENT OF HISTORY

**TRANSCOMMUNAUTARISME ETHNIQUE ET  
INSECURITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS LA  
RÉGION DE L'EST-CAMEROUN (1960-2010)**

*Mémoire présenté et soutenu publiquement le 31 juillet 2023 en vue de l'obtention du  
Diplôme de Master en Histoire*

**Spécialisation : Histoire des Relations Internationales**

Par

**Hermine Françoise Ngoumou**

*Licencie en Histoire*

**Jury**

**Président :** Gabriel Maxime Dong Mougol, Professeur, UY1

**Rapporteure :** Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen, Professeure, UY1

**Membre :** Chamberlain Nenkam, Maître de Conférences, UY1



**Juillet 2023**

Mon fils Pierre Mathiya NGOU'MOU ABELA, pour le vécu et le bonheur  
apportés dans ma vie.

## REMERCIEMENTS

Les mots ne sauraient traduire la profonde gratitude que nous ressentons, à l'endroit du Professeur Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen. Très tôt, elle a accepté de diriger notre mémoire. Plus encore, sa complicité, sa disponibilité et ses conseils nous ont permis de travailler sereinement et de recadrer maintes fois notre travail, tout en espérant que celui-ci sera digne des attentes suscitées. C'est pourquoi nous lui disons tout simplement "Merci".

Nos remerciements profonds vont aussi à l'endroit des enseignants du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I qui, par leur enseignement ont contribué et continuent toujours à assurer notre formation académique. Qu'ils trouvent ici, l'expression de notre reconnaissance.

Notre gratitude à notre cher et tendre époux, monsieur Léopold Patrick Essi Andang pour ses encouragements et son soutien en plus d'avoir eu à tolérer quelquefois, nos manquements en tant qu'épouse. Merci encore mon amour.

Notre reconnaissance va aussi à l'endroit de notre frère Alexandre Messomo Ngoumou, pour toute l'aide à nous apportée. Nous ne saurons clore cette rubrique, sans une pensée pour nos géniteurs Pierre Ngou'mou et Marie Marthe Nga, parti trop.

Que ceux ou celles qui n'ont pas pu être cités, mais qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce mémoire, trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

<i>DEDICACE</i> .....	<i>i</i>
<i>REMERCIEMENTS</i> .....	<i>ii</i>
<i>SOMMAIRE</i> .....	<i>iii</i>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	<i>iv</i>
<i>LISTE DES ILLUSTRATIONS</i> .....	<i>vi</i>
<i>RESUME</i> .....	<i>vii</i>
<i>ABSTRACT</i> .....	<i>viii</i>
<i>INTRODUCTION</i> .....	<i>1</i>
<i>CHAPITRE I : LES POTENTIALITES NATURELLES ET HUMAINES DE LA REGION DE L'EST-CAMEROUN</i> .....	<i>24</i>
I. UNE REGION AUX IMMENSES RESSOURCES NATURELLES ET STRATEGIQUE MAIS A FAIBLE DYNAMISME ECONOMIQUE.....	<i>26</i>
II. LE FACTEUR HUMAIN : LA DIVERSITE CULTURELLE, ETHNIQUE ET DEMOGRAPHIQUE DANS LA REGION DU “SOLEIL LEVANT”.....	<i>47</i>
<i>CHAPITRE II : LA DYNAMIQUE DES RELATIONS TRANSETHNIQUES CAMEROUN-RCA ET LES APPROPRIATIONS TERRITORIALES A L'EST-CAMEROUN</i> .....	<i>54</i>
I. LES RELATIONS TRANSCOMMUNAUTAIRES DANS LA REGION DE L'EST-CAMEROUN.....	<i>55</i>
II. LA RECONFIGURATION TRANSCOMMUNAUTAIRE DANS LA REGION DE L'EST-CAMEROUN: LE CAS DE L'ARRONDISSEMENT DE GAROUA-BOULAI...	<i>65</i>
<i>CHAPITRE III : LA REGION DE L'EST-CAMEROUN FACE A L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE</i> .....	<i>75</i>
I. LES ORIGINES DE L'INSECURITE DANS LA REGION DE L'EST-CAMEROUN.	<i>76</i>
II. LES MANIFESTATIONS DE L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE SOUS L'AUNE DU TRANSCOMMUNAUTARISME ETHNIQUE DANS LA REGION DE L'EST-CAMEROUN.....	<i>88</i>
<i>CHAPITRE IV : LES IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE ET LES PERSPECTIVES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STABILITE DURABLE SOUS LE PRISME DU TRANSCOMMUNAUTARISME ETHNIQUE</i> .....	<i>98</i>
I. LES MULTIPLES EFFETS DE L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE DANS LA REGION FRONTALIERE DE L'EST-CAMEROUN.....	<i>99</i>
II. LES PERSPECTIVES POUR L'INSTAURATION D'UNE STABILITE TRANSFRONTALIERE DANS LA REGION DE L'EST-CAMEROUN.....	<i>110</i>
<i>CONCLUSION</i> .....	<i>125</i>
<i>ANNEXES</i> .....	<i>129</i>
<i>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</i> .....	<i>135</i>
<i>TABLE DES MATIERES</i> .....	<i>152</i>

## SIGLES ABREVIATIONS ET ACCRONYMES

<b>AEF :</b>	Afrique Equatoriale Française
<b>AFRIPOL :</b>	Office de Police Criminelle Intergouvernemental
<b>APOA :</b>	Archives Privées Oyono Ateba
<b>BAD :</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BH :</b>	Boko Haram
<b>BLC :</b>	Base Logistique Continentale
<b>BRQ :</b>	Bulletin de Renseignement Quotidien
<b>CAERT :</b>	Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme
<b>COBALT :</b>	Commission du Bassin du Lac Tchad
<b>CEMAC :</b>	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CER/MR :</b>	Communautés Economiques Régionales/ Mécanismes Régionaux
<b>COLEGION :</b>	Commandant de la Légion de Gendarmerie
<b>CPS :</b>	Conseil de Paix et de Sécurité
<b>CSH :</b>	Commission sur la Sécurité Humaine
<b>HCDH :</b>	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
<b>UNHCR :</b>	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
<b>HRW:</b>	<i>Human Rights Watch</i>
<b>IDH :</b>	Indice de Développement Humain
<b>MSF :</b>	Médecins Sans Frontières
<b>OIG :</b>	Organisation Intergouvernementale
<b>OMS :</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONU :</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PAM :</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PNSD :</b>	Politique Nationale de Sécurité et de Défense
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PSN :</b>	Politique de Sécurité Nationale
<b>RCA :</b>	République Centrafricaine

**SNPC** : Stratégie Nationale de Prévention des Conflits

**UA**: Union Africaine

**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### **Cartes**

1: Localisation de la région de l'Est-Cameroun frontalière à la RCA .....	26
2: Inscription spatiale de l'exploitation minière artisanale à l'Est-Cameroun .....	34
3: Carte ethnique de l'AEF .....	56
4: Localisation des peuples transfrontaliers entre le Cameroun et la RCA .....	58
5: Extension de la révolte des Gbaya de l'AEF au Cameroun .....	60
6: Axes d'entrée en territoire camerounais depuis la frontière avec la RCA .....	77
7: Localisation des camps de réfugiés à la frontière camerounaise .....	86

### **Diagramme**

1: Diagramme 1: Baisse des exportations vers la RCA au poste de Garoua-Boulaï.....	103
--	-----

### **Photos**

1: Un réfugié centrafricain victime d'un coup de fusil, le 28 décembre 2014, à Garoua Boulaï .....	87
2: Armes saisies dans la région de l'Est-Cameroun .....	93

### **Planche**

1: Déstructuration de l'écosystème par les activités minières dans la région de l'Est-Cameroun .....	35
--	----

### **Tableaux**

1: Gisements miniers attestés dans la région de l'Est-Cameroun .....	33
2: Les modes d'accès au pouvoir des Chefs d'État centrafricains de 1960 à 2003.....	81

## RESUME

Les États africains connaissent de nombreux problèmes de sécurité qui nuisent à la réalisation de leurs ambitions de développement. La région de l'Est-Cameroun constitue pour l'État une problématique sécuritaire depuis des années. Dans le répertoire des menaces sécuritaires, qui empêchent la stabilité de cette zone, figure l'insécurité transfrontalière dans laquelle les peuples transethniques jouent désormais un rôle primordial. L'idée centrale de ce travail est donc de démontrer que le transcommunautarisme ethnique, de par son implication dans la manifestation de la criminalité dans cette région, constitue un levier non négligeable de l'insécurité transfrontalière. Parvenir à cette conclusion n'est pas le fait du hasard, mais la résultante de l'exploitation de diverses sources d'informations orales, écrites et numériques. Sous l'aune des théories du transnationalisme ajoutées aux démarches hypothético-déductive, qualitative et quantitative, nous sommes parvenu aux résultats suivants : les ressources naturelles stratégiques qui inondent la région de l'Est-Cameroun constituent un paramètre important qui attise l'insécurité transfrontalière et les tensions entre les communautés transethniques. Ensuite, la région est un exemple probant du dynamisme des relations transethniques qui développent des manœuvres afin de contourner les règles étatiques de circulation dans l'espace frontalier. Enfin, l'implication des peuples transethniques dans la manifestation de certaines activités criminelles concourt à l'essor de l'insécurité transfrontalière qui revêt des répercussions néfastes tant sur les États que dans les rapports quotidiens des populations frontalières.

**Mots clés :** Transcommunautarisme ethnique, frontière, insécurité transfrontalière, paix, sécurité.

**ABSTRACT**

*African states are experiencing a number of security problems that are hampering their development ambitions. The East Cameroon region has been a security problem for the State for many years. Cross-border insecurity, in which trans-ethnic peoples now play a key role, is one of the security threats to stability in the region. The central idea of this work is therefore to demonstrate that ethnic transcommunitarianism, through its involvement in the manifestation of crime in this region, constitutes a significant lever of cross-border insecurity. Reaching this conclusion is no accident, but the result of exploiting various sources of oral, written and digital information. Using theories of transnationalism combined with hypothetico-deductive, qualitative and quantitative approaches, we arrived at the following results: the strategic natural resources that flood the East Cameroon region constitute an important parameter that fuels cross-border insecurity and tensions between transethnic communities. Secondly, the region is a convincing example of the dynamism of trans-ethnic relations, which are developing manoeuvres to circumvent state rules on movement in the border area. Finally, the involvement of trans-ethnic peoples in the manifestation of certain criminal activities contributes to the growth of cross-border insecurity, which has harmful repercussions both on States and in the day-to-day relations of border populations.*

**Key words:** *Ethnic trans-communalism, border, cross-border insecurity, peace, security.*

## **INTRODUCTION**

## I. CONTEXTE GÉNÉRAL DU SUJET

Territoire aux frontières traditionnellement poreuses, la région de l'Est-Cameroun est devenue, depuis une dizaine d'années le foyer d'une crise majeure qui tire ses racines d'une pluralité de causes, et qui ne saurait être lue uniquement sous le prisme d'une crise sécuritaire. Les méfaits des bandes armées illustrent les défis et les fragilités chroniques auxquels sont confrontés les États. La frontière de l'Est-Cameroun est ainsi traversée par une série de conflits impliquant une pluralité d'acteurs. Cette insécurité a été exacerbée par ceux-ci, mais aussi par une politique sécuritaire nationale qui n'accordait pas suffisamment d'importance aux zones frontalières. De nouveaux facteurs de tension sont aussi apparus, fragilisant, dans une certaine mesure, les systèmes de cohésion des populations transfrontalières.

En Afrique centrale, la problématique des identités transfrontalières est une réalité sociale qui a précédé la construction de l'État postcolonial. Ces identités transfrontalières se sont toujours exprimées entre des peuples de différents espaces géographiques à travers des pratiques culturelles similaires. Les frontières héritées de la colonisation et la construction des nouveaux États postcoloniaux ont été des changements sociaux brusques qui ont fragilisé des dynamiques interculturelles entretenues et conservées entre des peuples. Le concept de frontière n'avait de sens que dans les rapports qu'elle entretenait avec les autres formes de différence, de discrimination sociale, juridictionnelle et culturelle, les formes de contact et d'imbrication dans des espaces géographiques<sup>1</sup>.

Ainsi, la notion de frontière a souvent pris des conceptions autres que l'existence d'un État au sens juridique du terme. À cet effet, il émerge souvent au sein des camps de réfugiés par exemple, de nouvelles figures de souverainetés différentes des systèmes juridiques des pays hôtes. Tout en servant de lieux de replis et de conspirations politiques des rébellions, les camps de réfugiés deviennent souvent des nations imaginaires et ainsi, émergent de nouvelles formes de frontières. Au sein desquelles, se construisent de nouvelles formes de sociabilité, des idéologies, des codes et des habitudes qui se transmettent et s'entretiennent entre les acteurs. La frontière est aussi une imbrication d'espaces multiples qui se réinventent, s'ajustent, se réduisent, face aux guerres et conquêtes et aux dynamiques migratoires.<sup>2</sup>

Par ailleurs, jusqu'à une certaine époque, celui qui vivait de l'autre côté de la frontière était perçu comme un ennemi. C'est d'ailleurs le sens de l'étymologie du mot frontière qui se

---

<sup>1</sup> A. Mbembe, et al, "À la lisière du monde. Frontières, territorialité et souveraineté en Afrique. Le territoire est mort Vive les territoires. Une (re) fabrication au nom du développement", Paris, *IRD*, 2005, pp.47-48.

<sup>2</sup> I. Koytoff, *The African Frontier: the Reproduction of Traditional African Societies*, Bloomington, Indiana University Press, 31(2), 1987, pp.170-173.

rapporte à celle du “front militaire”. À l’instar d’un célèbre débat d’actualité, la frontière participait donc à créer un sentiment d’identité nationale face à l’étranger, car pour paraphraser Michel Foucher, tracer une frontière, c’est définir un territoire, le délimiter, et ainsi enregistrer son identité ou la lui conférer.<sup>3</sup> La frontière, sorte de clôture du territoire, définit une appartenance et une exclusion. Le terme frontière, en France, au XIV<sup>e</sup> siècle, s’utilise pour évoquer les zones les plus menacées du royaume. Les frontières internationales des pays africains et dans certaines régions du monde, pour la plupart du moins, ont été à l’origine fixées et imposées aux dirigeants et aux divers groupes ethniques de manière à servir les intérêts de la colonisation européenne. Paradoxalement, la notion d’immutabilité des frontières coloniales a survécu au rejet du colonialisme par les peuples africains.

Les assauts contre les frontières artificielles lors de la conférence panafricaine qui s’est tenue, à Accra, en décembre 1958, ont été de courte durée. À partir de 1960, alors que les pays africains s’émancipaient les uns après les autres de la règle coloniale, dans presque tous les pays, les dirigeants ont tenu à préserver les frontières héritées de la colonisation. Ils allèrent plus loin pour donner corps à cette volonté en adoptant une résolution des chefs d’États et de Gouvernements lors de leur deuxième sommet au Caire en 1964<sup>4</sup>. Des décennies se sont écoulées depuis la déclaration du Caire, de laquelle aucune solution n’est théorisée dans le cadre de la résolution et de la prévention des conflits. Toutefois des études récentes portant sur les frontières et l’insécurité en zones frontalières africaines ont adopté un ton plus optimiste et laissent entrevoir des changements. C’est particulièrement vrai dans les domaines de la politique et du règlement des conflits, en raison des nouvelles découvertes économiques, des impératifs de sécurité et de protection de l’environnement. Les résultats font que les questions frontalières peuvent être mieux appréhendées aujourd’hui qu’au moment de l’accession à l’indépendance.

En effet, les États africains ne peuvent plus continuer à considérer les frontières d’un point de vue négatif, comme des lignes de séparation statiques. Au contraire, les décideurs ont

---

<sup>3</sup> M. Foucher, *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 2005, p.57.

<sup>4</sup> Ils s’engageaient alors à respecter les frontières existantes lors de l’accession à l’indépendance nationale. Compte tenu de la fragilité des gouvernements africains et de leur extrême susceptibilité pour ce qui était des atteintes à leur “souveraineté nationale”, la déclaration des chefs d’Etat et de gouvernement était compréhensible, d’autant plus que tous les Etats africains n’ont pas accédé à l’indépendance au même moment, ni par les mêmes voies, encore moins dans les mêmes conditions. Dans leur sagesse, les leaders africains ont estimé que les imperfections de ces frontières et les difficultés subséquentes ne pouvaient que susciter des récriminations. En la matière, la conscience collective était imprégnée de prudence et de conservation. C’est ainsi que naquit, presque imperceptiblement, une tradition dans la politique des relations interafricaines qui veut que les frontières n’aient jamais été sérieusement considérées soit comme des instruments potentiels d’intégration régionale, soit comme un atout susceptible de renforcer les relations pacifiques en Afrique.

aujourd'hui la possibilité, voire l'obligation, d'adopter des dispositions législatives qui affirment le caractère organique et dynamique des frontières pour qu'elles deviennent des zones de réconciliation et d'expérimentation dans la fusion des micro-systèmes. Il ne saurait en être autrement des relations interethniques entre les peuples de la région de l'Est Cameroun et ceux de la République centrafricaine. Ces peuples, de par les différentes dynamiques des rapports qu'ils entretiennent posent désormais un réel défi de sécurité pour les deux États voisins. La scission de ces populations par l'établissement de cette frontière met à mal la stabilité dans cette zone par le fait que les réalités économiques, territoriales et sécuritaires font d'eux des acteurs primordiaux de l'insécurité transfrontalière qui y prospère. Ce qui justifie à plus d'un titre le choix de cette thématique intitulée **“Transcommunautarisme ethnique et insécurité transfrontalière dans la région de l'Est-Cameroun (1960-2010)”**.

## II. LES RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Le Transcommunautarisme ethnique et l'insécurité transfrontalière dans la région de l'Est-Cameroun est une thématique dont l'enjeu cadre avec les défis des États africains mais aussi est lié à leur développement<sup>5</sup>. Notre étude se veut donc, la recherche d'une connaissance approfondie des éléments ayant contribué à fragiliser la sécurité, le long de la frontière Est, afin de rendre rapide et durable le processus de paix de notre pays en particulier et le développement de l'Afrique centrale et même de l'Afrique en général<sup>6</sup>. L'histoire des relations internationales et plus particulièrement les questions de sécurité constituent un domaine de recherche qui nous a toujours intéressé. Cette passion associée à celle de nos prédécesseurs, a maintenu en éveil notre attachement à la compréhension des leviers de stabilité, le long des frontières du Cameroun, de crises politiques et humanitaires, de développement et de pauvreté qui minent l'Afrique en général et l'Est-Cameroun en particulier depuis des décennies. Étant donné que les principes de l'histoire politique laissent entrevoir les moyens de lutte contre ces fléaux, nous avons pensé qu'une prospection dans ce champ disciplinaire historique pourrait avoir des effets positifs pour les pays en voie de développement comme le Cameroun.

En outre, les différentes lectures sur l'histoire politique nous ont amenées à nous intéresser au rôle joué par le transcommunautarisme et à l'implantation de l'insécurité dans la zone orientale du territoire camerounais. Ces lectures nous ont permis de mieux nous

---

<sup>5</sup> Banque Mondiale, “ Le défi du développement”, Rapport sur le développement dans le monde, New York, Oxford University Press, 1991, pp.6-7.

<sup>6</sup> B. Alpha Mamadou, "Le sous-développement n'est pas un retard du développement", *Jeune Afrique Economie*, n°203, 1995, p.46.

imprégner des questions politiques, économiques et des tensions sociales qui ont ensanglanté la région de l'Est-Cameroun<sup>7</sup>. C'est donc attirée par cette volonté manifeste de connaître la consistance des relations interethniques et l'insécurité transfrontalière à l'Est-Cameroun que nous avons orienté notre sujet de mémoire.

Par ailleurs, au moment où nous nous étions engagées à rédiger notre mémoire de master en histoire, le Professeur Virginie Wanyaka Bonguen Oyongmen souhaitait que nos travaux de recherche portent sur l'histoire politique et sociale de la région de l'Est-Cameroun et précisément sur le Transcommunautarisme ethnique et l'insécurité transfrontalière dans la région de l'Est-Cameroun. Nous avons accepté cette orientation parce que nous avons toujours pensé apporter une contribution à la connaissance de l'histoire régionale de notre pays, voire de tout autre pays africain. La détermination de notre encadreur à réaliser ce mémoire et notre ambition de produire un travail scientifique sur la région de l'Est Cameroun ont aussi motivé notre choix. Finalement, la réponse à l'interpellation du regretté savant sénégalais Cheikh Anta Diop, qui invitait les Africains à se pencher sur leur propre histoire et leur civilisation, à étudier pour mieux se connaître et à faire connaître l'histoire politique de la région de l'Est-Cameroun, a bien contribué à la réalisation du présent travail<sup>8</sup>. En dépit de la difficulté liée à la sortie des sentiers battus, pour embrasser un domaine d'étude nouveau comme celui auquel nous nous sommes intéressées ici, nous avons focalisé notre analyse sur le Transcommunautarisme ethnique et l'insécurité transfrontalière dans la région de l'Est-Cameroun. L'interrogation sous-tend notre choix est la suivante : pourquoi ce sujet presque inexploré mérite une attention particulière ? La réponse à cette interrogation réside dans l'historiographie camerounaise.

### III. INTÉRÊT DU SUJET

L'intérêt de notre sujet est pluriel. Il est à la fois politique et stratégique.

Sur le plan politique, cette étude nous plonge au cœur de l'actualité internationale avec la lutte pour le maintien de la sécurité, le long de la frontière des États africains en général et de celle du Cameroun en particulier, comme l'un des chevaux de bataille majeurs de la plupart des dirigeants de l'Afrique et des organismes internationaux du continent africain.<sup>9</sup> La présente

---

<sup>7</sup> I. Ateba, "La pauvreté comme mécanisme amplificateur des tensions sociales", in *La prévention des conflits en Afrique centrale*, Paris, Karthala, 2001, pp. 79-80.

<sup>8</sup> A.D. Cheikh, *Nations Nègres et Cultures*, 2<sup>e</sup> Editions, Paris, Présence Africaine, 1954, p.15.

<sup>9</sup> G. Adjomo, "Ces ambitions qui rythment désormais le Cameroun", *Le catalogue annuel 2005 des faits marquants*, n°4, janvier 2005, p.90.

étude permet aussi de faire comprendre à l'État du Cameroun surtout, qu'il est nécessaire de se positionner dans le secteur de la sécurité transfrontalière comme un acteur incontournable dans la construction d'une stabilité durable dans la sous-région CEMAC. Ce qui, selon Mazoyer, contribuerait à protéger les populations locales pauvres afin que celles-ci puissent vivre paisiblement<sup>10</sup>.

Le volet stratégique à travers cette étude, vise à apporter notre modeste contribution à l'identification et à la résolution des problèmes liés à la sécurisation de la frontière à l'Est-Cameroun qui est propre au milieu, aux conflits et relations interethniques entre les peuples qui partagent cet espace géographique. Cette recherche permet d'étudier une forme de coopération bilatérale construite sur la base du partage d'une frontière internationale commune et de la conscience d'appartenir à une même aire géoculturelle. Il est question de mettre en exergue le foisonnement des activités transfrontalières entre le Cameroun et la RCA, à travers une mise en évidence des acteurs d'une forme de coopération, liant, parfois et de manière souvent assez évidente, le formel et l'informel. Notre travail se situe enfin dans la même logique que beaucoup de travaux antérieurs, mais avec certaines spécificités. Il vise également à formuler des suggestions concrètes en vue de juguler considérablement le phénomène d'insécurité dans la région de l'Est-Cameroun.

#### **IV. DELIMITATION SPATIALE ET TEMPORELLE**

Le cadre spatio-temporel a le mérite de circonscrire l'analyse historique, afin d'éviter des égarements qui conduiraient à des analyses hors contexte. La présente analyse n'a donc pas déroché à cette règle cardinale.

##### **IV.1. La délimitation spatiale**

Le cadre géographique revêt un double sens. D'une part, il englobe la région de l'Est-Cameroun qui couvre une superficie de 109 011 km<sup>2</sup> du territoire national de l'État camerounais. Se subdivisant en quatre départements, cette région dite du "soleil levant" a pour chef-lieu Bertoua. Elle a aussi la particularité d'être délimitée à l'Est par la République centrafricaine et au sud par le Congo Brazzaville ; ce qui la met au-devant de la scène comme un exemple probant du transcommunautarisme ethnique entre le Cameroun, la RCA et le Congo. D'autre part, ce cadre géographique s'appuie surtout sur la délimitation frontalière entre le Cameroun et la RCA, pour illustrer à suffisance le transcommunautarisme. À ce titre, le

---

<sup>10</sup> Loin de faire de cette étude un plaidoyer, il importe de relever que ses conclusions peuvent avoir une portée opérationnelle ; pouvant ainsi booster la coopération transfrontalière entre les deux pays pour le bien de leurs populations et au service de la paix régionale

Cameroun partage une frontière de 850 km avec cet Etat voisin<sup>11</sup>. Cette frontière, en englobant les régions du Nord et de l'Adamaoua du Cameroun est aussi délimitée à l'Est à travers les départements du Lom-et-Djerem, de la Kadey et de la Boumba-et-Ngoko<sup>12</sup>.

#### **IV.2. Délimitation temporelle**

Le cadrage temporel de cette recherche est constitué de deux bornes supérieure et, 1960-2010. La borne supérieure (1960) revêt une place capitale dans cette analyse. En consacrant l'indépendance du Cameroun et de la République centrafricaine, cette date acte aussi la scission des peuples autrefois unis avant l'arrivée des puissances européennes. En réalité, ces peuples ayant subi l'instauration des frontières de délimitation des sphères d'influences des puissances européennes, militaient activement en faveur de leur unité. Mais avec les indépendances, ces peuples se retrouvent dans l'obligation d'adopter des nationalités différentes, faisant d'eux des frères à la citoyenneté différente.

L'année 2010 quant à elle, marque des incidents frontaliers qui illustrent à bien des égards, la remise en cause du tracé frontalier par les peuples transfrontaliers et surtout le fait que cette contestation est à même de générer des conflits entre les deux États. En effet, le chef de village Cantonnier situé en RCA a entrepris la vente des parcelles de terrain à des citoyens camerounais en territoire camerounais en prétendant que ces portions de terrain sont une partie intégrante du territoire centrafricain<sup>13</sup>. Durant la même année, le Sous-Préfet de Garoua-Boulai a procédé à la destruction d'un hangar à usage commercial construit par un Centrafricain sur incitation du même chef de village. Une action qui engendra des heurts qui obligèrent les forces de sécurité camerounaises à accentuer leur présence<sup>14</sup>.

### **V. CLARIFICATION CONCEPTUELLE**

La clarification conceptuelle a le mérite d'apporter des éclaircissements sur l'usage des concepts clés d'une thématique afin d'éviter les équivoques. À ce titre D. Easton soulignait : “ La tâche primordiale de la science c'est-à-dire sa tâche permanente, est de trouver les concepts convenables pour mener l'analyse ”<sup>15</sup>. Dans le cadre de cette réflexion, le choix est porté sur

---

<sup>11</sup> APOA, VI<sup>ème</sup> session de la commission Ad hoc des frontières Cameroun/RCA, tenue à Bertoua du 15 au 16 octobre 2009, aide-mémoire de la délégation camerounaise, p.3.

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du 5 mai 2010 du COLEGION de l'Est adressé au MINDEF.

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> Easton, *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin, 1974, p. 13.

des concepts clés tels que transcommunautarisme, frontière, insécurité transfrontalière, sécurité et paix.

La notion de transcommunautarisme est constitué de deux substrats que sont : le préfixe “trans” d’un côté, et le vocable communautarisme de l’autre. Ce préfixe trans désigne tout simplement le débordement d’un espace, mieux encore le fait d’aller au-delà d’une délimitation. Ainsi dans cette recherche, ce mot fait référence au caractère transfrontalier. Le communautarisme quant à lui, désigne selon M. Carballet : “ toute forme d’auto centrisme d’un groupe religieux ou ethnique valorisant ses différences avec le reste de la société”<sup>16</sup>. Pour Haouès Seniguer, la notion de communautarisme prend corps lorsqu’un groupe marginal socialement inférieur, méprisé et stigmatisé, est sur le point d’exiger l’égalité non seulement légale, mais aussi sociale, quand ses membres commencent à occuper dans la société des positions qui leur étaient autrefois inaccessibles, c’est-à-dire quand ils commencent à entrer directement en concurrence avec les membres de la majorité en tant qu’individus socialement égaux, et peut être même quand ils occupent des positions qui confèrent aux groupes méprisés un statut plus élevé et plus de possibilités de pouvoir qu’aux groupes établis dont le statut social est inférieur et qui ne se sentent pas en sécurité”<sup>17</sup>.

Pour A. Marie le communautarisme renvoie à la [...] conscience ethnique fondée sur le sentiment d’une commune origine ou d’une assimilation par corporation, sur une langue et des coutumes communes et sur des alliances intertribales, souvent sanctionnées par des échanges matrimoniaux, par des liens de parenté rituelle ou fictive et par l’alliance à plaisanteries<sup>18</sup>.

Dans le cadre de la présente analyse, le vocable communautarisme se rapproche de cette précédente définition d’A. Marie qui lui confère une conscience ethnique, une langue et des coutumes communes à des personnes appartenant à un même groupe social. Dans le concept transcommunautarisme renvoie simplement à l’existence des groupes humains appartenant à des même entités ethniques établis de part et d’autre de la frontière.

Concernant le concept de frontière, A. Von Busekist<sup>19</sup> capte notre attention par ce questionnement qui a tout son sens dans notre travail : “ De quelle couleur est la ligne de démarcation entre une tache noire et un fond blanc ? Comment se matérialise la limite entre la mer du nord et la manche ? À qui appartient la frontière entre deux objets contigus ? À l’un

---

<sup>16</sup> Carballet, “ Le communautarisme, qu’est-ce que c’est ?”, journal le *Figaro*, disponible sur [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr).

<sup>17</sup> Haouès Seniguer, “ Le communautarisme : faux concept, vrai instrument politique”, *Histoire, monde et cultures religieuses*, n°41, 2017, p. 20.

<sup>18</sup> A. Marie, “Communauté, individualisme, communautarisme : hypothèses anthropologiques sur quelques paradoxes africains”, *sociologie et société*, vol 39, n°2, p.179.

<sup>19</sup> Von Busekist, “*Porte et Murs: des frontières en démocratie*”, Paris, Albin Michel, 2016, p.7.

ou l'autre, ou aux deux ?”<sup>20</sup> Et l'auteure poursuit en disant que, “Interrogée, critiquée, justifiée ou louée, la frontière dit ce qui limite et borne les espaces ; elle distingue les groupes, les ethnies ou les communautés ; elle bride aussi les conversations et régule les échanges. Une frontière désigne “ une ligne imaginaire qui définit la limite d'un espace ou d'une entité étatique”<sup>21</sup>, ou encore une “ ligne qui délimite un espace sur lequel s'étend une souveraineté nationale qui s'oppose à une autre au point de contact”<sup>22</sup>. Plus encore, une frontière est une “ limite de caractère international établie en vertu d'un traité, d'une négociation, d'un règlement unilatéral ou plurilatéral, d'un règlement juridictionnel ou arbitral et dont l'existence matérielle sépare des espaces territoriaux voisins où s'exercent des souverainetés différentes”<sup>23</sup>. Dans le cadre de cette analyse, la frontière renvoie tout simplement à cette limite internationale séparant l'État du Cameroun et celui de la République centrafricaine.

Pour ce qui est du concept d'insécurité transfrontalière, il est indéniable que, de nos jours, la question de l'insécurité est si banale qu'on ne pense pas à l'histoire du phénomène. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, la question n'inquiétait pratiquement personne. En effet, la question de l'insécurité peut avoir plusieurs conceptions et chacun peut avoir sa propre définition. Pour certains, c'est un pur et simple fantasme, ou un moyen pour les États de légitimer leurs actions de répression sur les populations, voir même pour son existence, une conséquence de l'écroulement des valeurs morales, un résultat de l'influence des images de violence que certains médias diffusent. Toutefois, l'insécurité est un phénomène réel et ses attributs sont aussi multiples que ses causes. La complexité du phénomène de l'insécurité impose qu'il soit bien et mieux encadré, d'une manière qu'il soit plus facile à comprendre. Aussi bien pour les responsables de la sécurité que par des groupes sociaux et autres<sup>24</sup>.

Le vocable insécurité transfrontalière est intimement lié à celui de la criminalité transfrontalière. Pour P. E. Batchom, la criminalité transfrontalière “ peut être définie comme toute forme de criminalité qui s'épanouit par-delà les frontières et à la faveur de celles-ci”<sup>25</sup>. Selon la convention des Nations-Unies sur le crime transnational reprise par J. V. Ntuda Ebodé,

---

<sup>20</sup> F. Moullé (sous la dir), *Un monde traversé de frontières*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2017, p.13.

<sup>21</sup> A. Z. Tamekamta, *Le Cameroun à l'UDEAC. Bilan et perspectives d'une gestion administrative contestée à l'ère du renouveau*, Paris, L'Harmattan, 2011, p.20.

<sup>22</sup> *Ibid.* p.114.

<sup>23</sup> “ Frontière”. Microsoft Encarta 2009.

<sup>24</sup> S. Roche, *Insécurité et liberté*, Paris, Seuil, mai 1994, p. 9.

<sup>25</sup> P. E. Batchom, “ Le contrôle des frontières et la criminalité transfrontalière en Afrique”, Actes du colloque sur la problématique sécuritaire des frontières en Afrique, Yaoundé, 2014, p.60. Sur <http://www.esig.cm> consulté le 16 mars 2017.

une infraction est d'ordre transnational “ [...] si elle a été commise dans plus d'un État, mais qu'une partie de sa préparation, de sa planification, de sa conduite ou de son contrôle a lieu dans un autre État ; Si elle est commise dans un État, mais qu'elle implique un groupe criminel organisé qui se livre à des activités criminelles dans plus d'un État ou, enfin, si elle est commise mais a des effets dans un autre État”<sup>26</sup>.

Dans le cadre de la présente réflexion, l'insécurité transnationale englobe la criminalité transfrontalière. Car d'après la commission mixte permanente de sécurité Cameroun-RCA, la criminalité transfrontalière constitue un levier de l'instabilité le long de l'espace frontalier entre les deux États.

## VI. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

R. J. Gravet énonce, qu'au début de toute démarche scientifique, un inventaire critique de tout ce qui a été écrit sur le sujet choisi s'avère nécessaire. Non seulement, pour préciser les grandes lignes de la question qui nous intéresse, analyser la méthodologie, mais pour définir les orientations et les limites de sa propre recherche<sup>27</sup>. Dans le cadre de la présente réflexion, reconnaître que quelques chercheurs ont déjà abordé la problématique des frontières au Cameroun est capital. Ainsi, dégager les limites des études précédentes portant sur les frontières et l'insécurité s'impose pour ressortir la particularité de notre recherche.

A. Mbembe dans son article intitulé “A la lisière du monde. Frontière, territorialités et souveraineté en Afrique”<sup>28</sup> souligne qu'au cours des deux derniers siècles (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles), les frontières visibles, matérielles, sous symboliques, historiques ou naturelles de l'Afrique n'ont cessé de s'étirer et de se contracter. Le caractère structurel de cette instabilité a largement contribué à modifier le corps territorial du continent. Des formes inédites de territorialités et des figures inattendues de la localité sont apparues. Leurs bornes ne recourent nécessairement, ni les limites officielles, ni les normes, ni le langage des États. De nouveaux acteurs internes et externes, organisés en réseaux et en noyaux font valoir, souvent par la force, des droits sur ces territoires. D'autres pensées de l'espace et du territoire sont en cours de

---

<sup>26</sup> J. V. Ntuda Ebode, “Géopolitique de la criminalité transfrontalière organisée et de l'insécurité maritime, enjeux pour l'Afrique de l'Ouest”, thème présenté à Abidjan le 3 juin 2014 à l'occasion du séminaire de formation et de la conférence sur les enjeux géopolitiques et stratégiques en Afrique de l'Ouest. In <http://www.peacepalacelibrary.nl> consulté le 10 mai 2016.

<sup>27</sup> Gravet, *Guide méthodologique de la recherche*, Montréal, PUQ, 1978, p.1.

<sup>28</sup> A. Mbembe, “À la lisière du monde. Frontières, territorialités et souveraineté en Afrique”. *Bulletin du CODESRIA*, Dakar, n°3 & 4, 1999, p. 4-18.

formation. Le discours supposé rendre compte de ces transformations a, paradoxalement, occulté ces dernières. Pour l'essentiel, deux thèses s'affrontent. D'une part, prévaut l'idée selon laquelle les frontières séparant les États africains entre eux sont des créations coloniales. Selon ce point de vue, le tracé des frontières africaines est arbitraire. Elles auraient, prétend-on, séparé des populations et des entités linguistiques et des communautés culturelles et politiques qui formaient des ensembles naturels et homogènes avant la colonisation. Les frontières coloniales auraient, en outre, ouvert la voie à la balkanisation du continent en découpant celui-ci en une poussière de micro-États économiquement non viables et davantage reliés à la métropole qu'à leur environnement régional. En adhérant au dogme de leur intangibilité, l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) aurait, en 1963, consacré ces distorsions et leur aurait octroyé une légitimité. Du caractère imprécis des frontières héritées de la colonisation découlerait un grand nombre de conflits actuels. Ces frontières ne pourraient être transcendées que dans le cadre de politiques vigoureuses d'intégration régionale que compléterait la mise en place d'accords de défense et de sécurité collective. L'auteur s'insurge contre les divisions occidentales taxées de limites frontières entre les peuples historiquement prédestinés aux communs destins de se voir aliéner par le fallacieux prétexte de frontière. Pour lui, les frontières ne doivent pas faire l'objet de conflits interethniques entre les peuples transfrontaliers, mais plutôt une volonté de divergence qui participe au développement et au rayonnement réciproque des communautés d'abord fraternelles et collectives. Notre réflexion s'inscrit dans la perception d'un exemple probant illustrant parfaitement cette analyse d'A. Mbembe.

M. Foucher, dans son ouvrage intitulé "*Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*"<sup>29</sup>, présente les frontières sont, ainsi, le produit des rapports de forces politiques tels que l'histoire les a façonnés dans l'espace. Cet ouvrage est intéressant dans la mesure où il aide à comprendre la dynamique des frontières autour d'un monde globalisant. Malheureusement, il ne s'appesantit pas sur le transcommunautarisme qui constitue le leitmotiv de notre réflexion

A. Nkodo Ze,<sup>30</sup> met en évidence, contrairement à une idée assez répandue, le consommateur final nigérian d'essence ne bénéficie pas actuellement d'une subvention sur le prix lui permettant d'acheter ce produit en dessous de son prix international. Le gouvernement nigérian ne dépense pas un *kobo* lorsqu'il cède le pétrole brut à un prix préférentiel aux raffineries nigérianes. Il s'agit d'une subvention implicite entraînant un manque à gagner pour

---

<sup>29</sup> M.Foucher., *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 2005.

<sup>30</sup> Nkodo Ze, *Les échanges transfrontaliers Cameroun- Nigeria: les enjeux d'une intégration naturelle par le marché*, Yaoundé, Friedrich Ebert, 2009.

le gouvernement nigérian qui est absorbée entièrement dans les coûts de production et de distribution peu compétitifs des produits raffinés au Nigeria. Les fuites vers les pays voisins de la zone franc n'impliquent donc pas un transfert des ressources vers ces pays mais bien au contraire.

En effet, les commerçants informels importateurs (ces nigériens et ces ressortissants de la zone franc) achètent l'essence sur le marché noir nigérian, en payant un surprix qui peut être considéré comme une taxe informelle transférée au Nigeria. Elle ne revient pas à l'État nigérian mais aux opérateurs privés nigériens (distributeurs formels, commerçants informels et prédateurs des différents corps d'État). De plus, les fuites vers la zone franc rapportent au Nigeria des devises, ce qui contribue à desserrer la contrainte externe qui pèse de façon structurelle sur ce pays. Du point de vue de la zone franc, les consommateurs camerounais réalisent des économies, en achetant l'essence nigérienne à un prix inférieur au prix officiel à la pompe de l'essence camerounaise. Les écarts de prix tiennent au fait qu'il s'agit d'une part d'un produit défiscalisé et d'autre part d'un produit fabriqué à des coûts élevés et modérément taxé. Ceci permet aux commerçants et prédateurs camerounais de proposer une essence bon marché, en particulier dans les régions du nord. L'État camerounais subit des pertes importantes sur la taxe spéciale sur les produits pétroliers mais dans la mesure où il impose aussi une taxe aux consommateurs du sud (au titre de la péréquation), une diminution des volumes vendus au nord sans contrepartie de réduction de taxes de péréquation implique un gain pour l'État camerounais. Cet ouvrage est intéressant dans la mesure où il nous aide à comprendre les dynamiques d'échanges dans les zones frontalières. Notre recherche s'inscrit en donnée complémentaire, en vue de mettre au goût du jour une autre facette de l'influence des peuples transfrontaliers.

R. Nkenda et d'autres auteurs dans un ouvrage intitulé "Cameroun : Le commerce transfrontalier informel des produits agricoles et horticoles"<sup>31</sup> énoncent que l'intérêt pour le commerce transfrontalier des produits agricoles et horticoles entre le Cameroun et ses voisins de la CEMAC est évident. Mais la connaissance de son ampleur, de ses déterminants et de ses conséquences reste insuffisante, en raison de leur caractère informel car non prise en compte dans les statistiques officielles, qui handicape la formulation des politiques économiques appropriées et des stratégies pour exploiter son impact potentiel sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Le but de cet article vise à lever cette méconnaissance en estimant le volume et la valeur de ce commerce. Des recommandations de politiques économiques sont ensuite formulées pour la contribution de ce sous-secteur à l'économie de la sous-région en général et

---

<sup>31</sup> R. Nkenda et al, " Cameroun : Le commerce transfrontalier informel des produits agricoles et horticoles ", *Economie rurale*, n°324,2011, pp. 34-49.

du Cameroun en particulier. Cet article nous aide à comprendre les flux et reflux frontaliers dans les échanges. La plus-value de notre analyse est de démontrer le rôle joué par les peuples transfrontaliers dans la région de l'Est-Cameroun.

A.H. Onana Mfegue <sup>32</sup>, présente un Cameroun, dont la gestion des frontières héritées de la colonisation depuis 1960 est rendue complexe par l'extrême variété des tracés et le caractère instable des appareils étatiques contigus et les velléités révisionnistes de certains pays. Les conflits territoriaux, les coupeurs de routes, les trafics illicites, la contrebande témoignent de cette difficulté à maîtriser le processus frontalier. Une intégration régionale réussie contribue à pallier ces dysfonctionnements. Cet ouvrage est intéressant car il nous aide à comprendre la complexité des frontières camerounaises héritées de la colonisation. Analyser la partition jouée par les populations installées en zone frontière permet de continuer et de prolonger cette analyse.

C. Bouquet, dans son ouvrage<sup>33</sup>, rappelle que le tracé actuel des frontières politiques de l'Afrique résulte d'un découpage de premier jet. Il a été calculé que 87% de la longueur de ces frontières, soit 70 000 km sur un total d'environ 80 000 km, étaient directement hérités des partages coloniaux. En redessinant à la règle et au crayon un continent qui, il est vrai, montrait de larges zones de discontinuité dans son occupation humaine, les Anglais et les Français, principaux acteurs de l'Histoire, ont mis en place un mécanisme inhabituel : ce sont leurs frontières qui ont créé des États. Parmi les conséquences de ce paradoxe, on soulignera les menaces de turbulences militaro-politiques sur les marges, surtout quand la revendication territoriale apparaît comme un recours mobilisateur. Mais on notera aussi la dynamique de l'économie transfrontalière informelle, basée sur la contrebande. Une orientation sécuritaire que les peuples transethniques posent à l'existence de ces frontières héritées de la colonisation.

D. Guidez, dans son mémoire de master intitulé "La viabilité des frontières africaines au regard des revendications d'ordre identitaire : Les exemples de Bakassi et de l'Azawad"<sup>34</sup>, met en relief les litiges résultant des revendications d'ordre identitaire. Indépendamment des causes explicatives suggérées, certains des conflits recensés ont, en effet, fait appel au facteur identitaire, dès lors que celui-ci se trouve mobilisé par les acteurs concernés. Deux études de cas viennent illustrer l'analyse. La première concerne Bakassi, péninsule

---

<sup>32</sup> A. H. Onana Mfegue, *Le Cameroun et ses frontières : une dynamique géopolitique complexe*, Paris, l'Harmattan, 2006.

<sup>33</sup> C. Bouquet, "L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne", *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 222 | 2003, pp.181-198.

<sup>34</sup> D. Guidez, *La viabilité des frontières africaines au regard des revendications d'ordre identitaire : Les exemples de Bakassi et de l'Azawad*, Paris, Institut Royal Supérieur de Défense Centre d'Études de Sécurité et Défense, 2015, pp 1-15.

qui fut au centre des rivalités entre le Nigeria et le Cameroun. La seconde s'intéresse aux velléités sécessionnistes des Touareg résidant au Mali. C'est un document intéressant qui nous aide à mieux cerner la problématique des frontières dans une approche comparative, sans pour autant mettre l'accent sur les autres problèmes liés aux frontières en Afrique.

Ladji Ouattara, dans son article intitulé "Frontières africaines 1964-2014 : Le défi de l'intangibilité"<sup>35</sup>, met en relief la Géopolitique de l'Afrique. Au moment des indépendances africaines, il a été décidé de ne pas changer les frontières, pourtant héritées de la colonisation. Cinquante ans après, quel bilan peut-on faire de l'intangibilité des frontières africaines ? Voici une réponse claire, précise et stimulante. Au début du XXème siècle, la plupart des frontières de l'Afrique sont établies, annonçant la configuration des États à venir. Ces frontières tracées au gré des puissances coloniales, dans un contexte de rivalité entre celles-ci, ont dans bien des cas, fait fi des réalités ethniques, linguistiques, religieuses et politiques des peuples africains. La négligence et la méconnaissance du substrat géographique et des divisions socio-politiques traditionnelles engendrèrent une série de difficultés que les commissaires d'abornement furent les premiers à relever. Ils tenaient compte parfois des limites naturelles infranchissables, mais pouvaient aussi bien tracer des lignes droites sur l'inconnu et les appeler frontières. Les frontières ainsi tracées ont divisé des groupes consanguins, les éloignant de leurs territoires de rituels, de culture, de chasse et de pêche des peuples ou des groupes ethniques se sont trouvés éparpillés à travers plusieurs États. Les nouvelles frontières établies renferment des communautés peu homogènes, voire antagonistes, chargées souvent de multiples forces explosives. Les frontières coloniales, nouvelles données géopolitiques, constituent un marqueur rigide de l'espace politique et social africain. C'est désormais par rapport à des espaces délimités par des frontières lignes que s'exerce le pouvoir.

K. Bennafla, dans son article intitulé "Frontières et logiques de passage : l'ordinaire des transgressions"<sup>36</sup>, ouvre des perspectives géographiques variées pour décrire la modernité de mondes sociaux construits autour de lieux frontaliers, en tirant parti au niveau économique, culturel et politique de la rupture de souveraineté instituée par la frontière. Ce n'est certes pas nouveau de considérer que les frontières constituent le monde et que s'organisent, en ces bords d'État, des lieux très paradoxaux, puisqu'ils semblent nier la possibilité même de la frontière, formant pont et continuité là où, souvent, le politique voudrait rupture et limite, socialement stériles, de l'exercice d'une souveraineté. Dans la forme impériale de l'Etat, du reste, ce type

---

<sup>35</sup> Ladji Ouattara, "Frontières africaines 1964-2014, le défi de l'intangibilité", disponible sur *diploweb.com*.

<sup>36</sup> K. Bennafla, "Frontières et logiques de passage : l'ordinaire des transgressions", Paris, *Cultures et Conflits*, n°72, 2008, pp. 7-12.

de frontière floue et poreuse a été codifié et souvent parfaitement organisé comme, par exemple, le limes romains. Les articles présentés ici rappellent fort opportunément que les frontières sont des lieux avant d'être des lignes, et que l'existence même de ruptures en matière de souveraineté est facteur, sinon de solidarités affranchies ou remobilisées par cette rupture, du moins d'opportunités économiques et sociales. L'intérêt de cette lecture anthropologique de la frontière tient au fait qu'elle tend aujourd'hui à être obscurcie par l'évolution des dispositifs de pouvoirs et la réorganisation des tactiques frontalières depuis la chute du mur de Berlin. Il apparaît que cet événement a été, moins le dernier avatar de la logique des blocs qu'une préfiguration de notre modernité. Notre époque se singularise en effet par des dispositifs frontaliers dotés de mécanismes de contrôle et de surveillance de plus en plus élaborés, et par l'édification de barrières physiques, murs et enceintes, qui visent l'étanchéité absolue de la séparation. C'est un article intéressant qui nous aide à mieux comprendre la problématique des frontières dans son ensemble.

D. Mokam, ce chercheur camerounais s'illustre par la pertinence de ses travaux consacrés généralement à l'intégration régionale dans la sous-région d'Afrique Centrale. Dans une publication intitulée "Les peuples traits d'union et l'intégration régionale en Afrique centrale : le cas des Gbaya et des Moundang"<sup>37</sup>, il met un encrage sur les rapports interethniques entre les peuples frontaliers et la nécessaire promotion du vivre ensemble qui serait une réponse stratégique et mutuelle des gouvernements à œuvrer au le bien-être des communautés.

Enda Diapol<sup>38</sup>, présente les problèmes auxquels font face les zones transfrontalières en Afrique de l'Ouest. Cet ouvrage démontre que la possession du potentiel en ressources naturelles a tellement impacté les mutations politico-économiques et socioculturelles, que les mobilités en ont fait un pôle de cloisonnement concurrentiel et conflictuel de la zone transfrontalière Ouest-africaine. Le climat d'insécurité permanente entretenu par les réseaux divers de contre - bande, des trafics illicites, et du braconnage observé dans la partie septentrionale n'est pas favorable au développement intercommunautaire. Cet ouvrage nous permet de comprendre le contexte d'insécurité transfrontalier entre le Cameroun et la République Centrafricaine.

P. Roulon Doko<sup>39</sup> montre dans son ouvrage les fondements de la sédentarisation des peuples de la forêt et les rapports historiques qui existent entre les peuples transfrontaliers

---

<sup>37</sup> D. Mokam, " Les peuples traits d'union et l'intégration régionale en Afrique centrale : le cas des Gbaya et des Moundang", *Ngaoundéré-anthropos*, vol 5, pp. 5-31.

<sup>38</sup> E. Diapol, *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 2007.

<sup>39</sup> Roulon Doko, *Chasse, cueillette et culture chez les Gbaya de Centrafrique*, Paris, L'Harmattan, 2007.

depuis la fondation précoloniale<sup>40</sup>. La région frontalière de l'Est-Cameroun qui est la zone carrefour et le foyer de cohabitation des clans Gbaya du Cameroun et de la République Centrafricaine, a toujours joué un rôle primordial dans la stabilité des rapports au sein de ces deux peuples unis par l'identité culturelle.

H. L. Zaoro, dans son article intitulé "Les alliances interethniques en Afrique de l'Ouest"<sup>41</sup>, souligne le concept de relations sociales dans les relations intercommunautaires ou interethniques. Il souligne que l'introduction de ces rapports interethniques dans les processus de réconciliation socioculturelle et politico-économique permette de rejoindre non seulement les protagonistes des conflits, mais aussi les autres communautés qui leur sont liées par des alliances<sup>42</sup>. Car la véritable réconciliation n'est possible que lorsqu'on est capable de se remettre en question, d'aller au-delà des liens biologiques, ethniques et régionaux pour clamer la dure vérité aux frères et aux sœurs de même sang, voire aux géniteurs. Mais l'usage de ces alliances exige une réactualisation et une adaptation en vue d'en faire une nouvelle stratégie de réconciliation. Les acteurs de réconciliation ne devraient-ils pas dialoguer avec la sagesse des traditions culturelles locales ? Cette contribution nous ouvre les voies pour appréhender les mécanismes traditionnels de résolution des conflits, sauf que l'auteur s'est uniquement appesantit sur la seule région de l'Afrique de l'Ouest.

## **VII.PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES DE RECHERCHE**

### **VII.1. Problématique**

Situés à la croisée d'enjeux idéologiques, politiques et territoriaux, les frontières et les espaces qu'elles déterminent ont une signification qui dépasse largement leur emprise territoriale limitée. Ces espaces de marge incarnent, en effet, avec une acuité particulière, les mutations du territoire dans un contexte de construction africaine, d'affirmation des régions et de remise en cause des modèles nationaux centralisateurs. En effet, c'est aux frontières que la construction africaine apparaît plus clairement qu'ailleurs comme une construction territoriale. La libre circulation des biens et des personnes y crée dans les faits de nouveaux territoires, marquant ainsi un changement d'échelle et un renversement complet de perspective.

---

<sup>40</sup> La région frontalière de l'Est-Cameroun qui est la zone carrefour et le foyer de cohabitation des clans Gbaya du Cameroun et de la République Centrafricaine, a toujours joué un rôle primordial dans la stabilité des rapports au sein de ces deux peuples unie par identité culturelle

<sup>41</sup> Zaoro, " Les alliances interethniques en Afrique de l'Ouest", revue de *Théologie*, vol 23, n°2, pp. 185-201.

<sup>42</sup> Il souligne que : l'introduction de ces rapports interethniques dans les processus de réconciliation socioculturelle et politico-économique permettent de rejoindre non seulement les protagonistes des conflits, mais aussi les autres communautés qui leur sont liées par des alliances

Silencieuses, lentes et dispersées, ces mutations n'en constituent pas moins une révolution au sens le plus propre du terme. Appartenant au temps long défini par Fernand Braudel, elles parachèvent un cycle séculaire de construction du territoire et constituent les prémisses d'une nouvelle époque.<sup>43</sup> Aujourd'hui, à un moment charnière, on constate une appréhension strictement hexagonale du territoire cède la place à une conception davantage communautaire, non sans conflits et concurrences. La frontière est donc un espace marginal sur lequel s'est jouée, de manière particulièrement explicite, la construction nationale, dans ses dimensions territoriale et idéologique<sup>44</sup>.

Or, l'une des caractéristiques frappantes de la période actuelle est la visibilité de l'intensification des crises de tout genre, et ce dans le monde entier. Ces crises sont souvent liées à la question de la sécurité : un peu partout, la sécurité des personnes et des biens est menacée. Lorsque de telles crises sont avérées, elles sont la conséquence de plusieurs facteurs, notamment celui du fonctionnement et du comportement des États, des sociétés, voire des rapports socioculturels, socioéconomiques, sociopolitiques et religieux entre les hommes.

L'Afrique se reconnaît sans doute dans cette description. Mais entre les premières indépendances et le début des années 1990, un nombre impressionnant de pays africains ont été touchés par une forme ou une autre de conflit. Cette situation fait que les questions de sécurité reviennent toujours au cœur des discussions. Ainsi, il existe beaucoup de guerres civiles, d'insurrections, de conflits armés ainsi qu'une violence criminelle et du terrorisme.<sup>45</sup> À l'instar des autres régions du Cameroun, l'Est-Cameroun, depuis des années est souvent dominée par l'instabilité de la région. Une instabilité dominée surtout par la terreur qu'impose l'insécurité transfrontalière. Cette insécurité subit au fil du temps des dynamiques et des formes diverses qui intègrent une variété d'acteurs où les peuples transfrontaliers jouent de plus en plus des rôles importants. La région de l'Est-Cameroun étant un exemple de cette problématique sécuritaire préoccupante, la présente recherche s'interroge sur l'influence du transcommunautarisme ethnique sur la prolifération de l'insécurité transfrontalière dans la région de l'Est-Cameroun. En d'autres termes, quelle est l'implication des communautés transethniques dans l'exercice de la criminalité transfrontalière dans cette région frontalière à la République centrafricaine ?

---

<sup>43</sup> A. D. N'Dimina-Mougala, "Les conflits africains au XX<sup>e</sup> siècle. Essai de typologie", *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 225, janvier 2007, p.121.

<sup>44</sup> M. Laldji, "Les menaces des entités criminelles transnationales sur la sécurité intérieure des États", *Sécurité globale*, n° 6, février 2016, p.48.

<sup>45</sup> M. Gazibo, *L'instabilité en Afrique et ses déterminants*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, p.117.

À cette question centrale se greffent ces interrogations connexes :

- Quelles sont les potentialités naturelles de la Région de l'Est-Cameroun à même d'attiser les différends transcommunautaires et par ricochet l'insécurité transfrontalière ?
- Quelles sont les dynamiques des relations transethniques et leurs implications sur les appropriations territoriales dans la région de l'Est-Cameroun ?
- Quelles sont les causes et les manifestations de l'insécurité transfrontalière, sous le prisme du transcommunautarisme ?
- Quelles sont les implications socio-économiques de cette insécurité transfrontalière pour les peuples transcommunautaires et quelles perspectives pour l'instauration d'une stabilité durable dans la région de l'Est-Cameroun ?

## **VII.2. Hypothèses de recherche**

La présente analyse s'appuie sur une hypothèse principale et des hypothèses secondaires. L'hypothèse principale est la suivante : le transcommunautarisme que connaît la région de l'Est-Cameroun frontalière à la RCA participe au fléau de l'insécurité transfrontalière qui arpeute cette zone. À cette hypothèse principale se greffe les hypothèses secondaires suivantes :

- La région de l'Est-Cameroun renferme des ressources stratégiques qui attisent des querelles transcommunautaires et l'insécurité transfrontalière.
- Les rapports transethniques connaissent des dynamiques qui structurent profondément la sécurité dans cette région frontalière
- L'insécurité transfrontalière qui tourmente la région de l'Est-Cameroun connaît une participation active des populations transcommunautaires.

## **VIII. METHODOLOGIE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNEES**

### **8.1. Méthodologie de collecte des données**

La méthodologie de collecte et de traitement des données constituent une étape cruciale pour un travail de recherche. Elle permet de rendre compte des différentes stratégies adoptées dans le cadre de la collecte des informations, mais surtout de la manière dont ces données recueillies sont traitées et examinées pour parvenir à des résultats probants. Pour ce qui est de la collecte des données, l'exploitation de plusieurs sources d'informations nous été utile pour asseoir notre analyse. Il s'agit des documents écrits, constitués d'ouvrages, articles, archives et

journaux... ; des sources orales constituées de personnes dont les informations ont été utiles à la compréhension de certains faits ; et enfin les sources numériques. Pour ce faire, divers centres de documentation ont été mis à contribution. Toutes les informations recueillies, ont été analysées avec minutie pour extraire la part de vérité historique.

## **8.2. Méthodologie d'analyse des données**

Pour ce qui est du traitement des données, plusieurs démarches ont été mises à contribution. Il s'agit, entre autres, de l'approche inductivo-hypothético-déductive, qualitative et quantitative. La première approche mentionnée a conduit notre réflexion. D'abord, l'induction est à la base de la construction de cette réflexion dans la mesure où, les différentes observations réalisées durant notre vécu en tant qu'enseignante à Garoua-Boulai nous ont permis de toucher du doigt la complexité que constitue la problématique du transcommunautarisme ethnique dans l'établissement d'une sécurité stable dans cette zone. Par la suite, la série d'hypothèses formulées sur la base des observations effectuées précédemment, a conduit à ficeler des pistes de recherche centrées sur les différents leviers qui entretiennent l'insécurité transfrontalière sous le prisme du transcommunautarisme. La déduction quant à elle, sur la base des données recueillies, nous a permis de déterminer que ce transcommunautarisme ethnique joue un rôle important dans la manifestation de la criminalité et de l'insécurité dans la région de l'Est-Cameroun.

L'approche qualitative<sup>46</sup> a servi à revisiter les grandes thématiques qui entourent les liens transethniques dans cette région et les ressorts de l'insécurité. L'approche quantitative nous a donné l'opportunité d'étayer les différentes analyses menées par des données chiffrées qui permettent de percevoir les causes et méfaits de l'insécurité sous le prisme du transcommunautarisme.

## **IX. ETUDE THEORIQUE**

D'après R. Ghiglione "un modèle théorique est un système explicatif qui, à un moment d'une discipline, se propose de rendre compte d'un grand nombre de faits"<sup>47</sup>. Dans le cadre de ce travail, nous avons eu recours, conformément aux exigences de l'interdisciplinarité propre à l'histoire contemporaine, à d'autres sciences sociales dans le but de parfaire notre compréhension d'une thématique aussi sensible.

---

<sup>46</sup> Pour en savoir plus sur cette approche lire H. Dumez, *Méthodologie de la recherche qualitative*, Londres, Vuibert, 2012. Disponible sur [www.Vuibert.fr](http://www.Vuibert.fr).

<sup>47</sup> Ghiglione et al, *Les enquêtes sociologiques, théories et pratiques*, Paris, Armand Colin, 1991, p.70.

L'objectif primordial ici est de fixer les fondements théoriques sur la base desquels l'on articulera cette étude. Le but premier étant d'adopter des théories qui nous permettent d'asseoir notre démonstration<sup>48</sup>. Il s'agit du transnationalisme et du constructivisme.

Le transnationalisme est un phénomène social développé à partir de l'interconnexion accrue entre les individus et l'importance économique et social de recul des frontières entre États – nations. Pour les tenants du transnationalisme, ce postulat fournit une base adéquate pour l'étude de l'évolution la politique mondiale. Les individus et la société civile par leurs relations transnationales<sup>49</sup> constituent des acteurs à part entière des relations internationales aux côtés des États. R. Keohane et J. Nye,<sup>50</sup> deux adeptes majeurs de cette théorie, mettent ainsi l'accent sur les liens d'interdépendance complexe qui lient entre eux les acteurs étatiques et non étatiques. Ils considèrent que, sans la prise en compte des acteurs non étatiques, l'étude des relations internationales ne serait que partielle. Ils se proposent de ce fait de :

Rompant avec la tradition du stato-centré et de se concentrer sur les relations transnationales, contacts, coalitions et interactions transfrontalières, qui ne sont pas contrôlées par les organes centraux de la politique étrangère des gouvernements. Composés par l'ensemble des mouvements transfrontaliers des biens tangibles et intangibles mettant aux prises des acteurs dont l'un au moins n'est de nature ni gouvernementale ni intergouvernementale, l'information, les flux financiers, le transport des biens physiques et la circulation des personnes et des idées exercent en effet une contrainte sur les États, en ce qu'ils augmentent la sensibilité réciproque des sociétés et par là même affectent les relations entre gouvernements. Si alors on veut accéder à une bonne compréhension du monde contemporain, l'étude des effets réciproques entre relations transnationales et système interétatique est indispensable.<sup>51</sup>

En somme, l'analyse transnationale prend en considération les forces supranationales, nationales, subnationales ainsi que toute une série de transactions économiques, technologiques, culturelles et sociales échappant, en partie, au moins aux États et s'établissant à travers les frontières entre divers groupes sociaux<sup>52</sup>. C'est donc sur ce paradigme que repose ce travail : les usages liés à l'effet-frontière d'une part, l'instrumentalisation de la frontière étatique par les populations riveraines d'autre part. Cette transgression des frontières par des acteurs subétatiques peut être considérée comme un facteur de coopération transfrontalière et parfois même d'insécurité du fait du rapprochement entre acteurs locaux et entre États qu'elle induit.

---

<sup>48</sup>A. Blom et al, *Théorie et concepts des relations internationales*, Paris, Hachette, 2001, pp.4-5.

<sup>49</sup> B. Badie et Marie-Claude Smouts, définissent ces relations transnationales comme étant : toute relation qui, par la volonté délibérée ou par destination, se construit dans l'espace mondial au-delà du cadre étatique national et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle et à l'action médiatrice des États.

<sup>50</sup> R. Keohane et al, *Transnational relations and world politics*, numéro spécial, *International organisation*, été 1971.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p.194.

<sup>52</sup> P. Braillard et al, *Les relations internationales*, Coll. Que sais-je ? Paris, PUF, 1988, p.128.

Le constructivisme tel qu'il se présente dans le domaine de la coopération, a été développé par ce qu'il est convenu d'appeler d'après Andrew Moravcsik, l'école de Copenhague.<sup>53</sup> En reconnaissant la force explicative du constructivisme dans certains aspects des relations internationales (par exemple dans le conflit israélo-arabe) et en cherchant à l'appliquer ailleurs, ils ont proposé les balises permettant de canaliser le potentiel constructiviste dans le domaine de la coopération en Europe. Inspirés par la philosophie de penseurs comme Foucault, Austine ou Derrida, les chercheurs de cette école ont développé le potentiel analytique de cette approche et l'ont adapté aux rigueurs et aux nécessités méthodologiques de la science politique.

En effet, le constructivisme se base sur l'idée selon laquelle les structures sociales sont prioritairement déterminées par les identités que partagent les acteurs des relations internationales, plutôt que par les matières qu'ils partagent entre eux. Ces structures sociales sont des cultures, au sens d'ensembles de savoirs socialement partagés. Les acteurs des relations internationales ne sont pas forcément des structures matérielles à l'instar des États, des organisations internationales ou des collectivités territoriales. Mais ce sont aussi des groupes, des réseaux de croyances ou d'idées plus ou moins autonomes, agissant de part et d'autre des frontières nationales et, tentant d'influencer et de s'auto-influencer.

Les pratiques transnationales de ces groupes identitaires sont, de ce fait, susceptibles d'influencer la manière même dont se déroulent les relations internationales. Dès lors, l'ambition du constructivisme est de démontrer que les pratiques, les discours, les valeurs ne peuvent être compris qu'en rappelant qu'ils sont les produits des actions humaines situées dans des contextes particuliers, à la fois historiques, politiques, géographiques.<sup>54</sup> Autrement dit, la compréhension d'une pratique sociale et des intérêts qui y sont associés passe par la prise en compte de la spécificité du contexte historique qui les a vus naître. C'est ainsi que dans le contexte de la présente étude, nous pensons que les identités ethnoculturelles et géographiques communes aux populations riveraines des deux pays sont des facteurs susceptibles de cerner le maintien des liens séculaires, en dépit de l'établissement de la limite politique entre les deux États.

---

<sup>53</sup> Cette école intègre des chercheurs et scientifiques de l'environnement académique de Copenhague qui travaillent essentiellement dans le domaine des Relations internationales.

<sup>54</sup> Blom et al, *Théories et concepts*, p.75.

## X. DEFINITION DES CONCEPTS OPERATOIRES

Les concepts opératoires renvoient simplement ici à l'éclaircissement de certaines expressions utilisées fréquemment dans nos analyses. Il s'agit précisément des expressions : interethnique, région transfrontalière, sécurité et coopération transfrontalière.

- Interethnique : est une expression qui se rapporte aux échanges et relations entre différentes ethnies, c'est-à-dire ces groupements d'hommes liés à une structure économique, sociale ou familiale unis par une culture, une conscience de groupe et une langue commune.

- **Région transfrontalière**

Une région transfrontalière est, au sens large, une région située le long d'une frontière, maritime ou terrestre. Située en position périphérique du territoire national, elle peut toutefois être fortement intégrée à celui-ci.<sup>55</sup>

- **La Sécurité**

Dans le Dictionnaire de la stratégie, C.P. David appréhende la sécurité au sens large du terme, comme l'état d'un sujet qui s'estime comme non menacé par tel ou tel danger ou pense avoir les moyens d'y répondre si ce danger vient à devenir actuel. Autrement dit, être en sécurité c'est être à l'abri de toute vulnérabilité, dans le sens d'une absence de menace ou de la disposition des moyens de la neutraliser.<sup>56</sup>

- **La coopération transfrontalière**

Selon une définition extraite de la convention interétatique sur la coopération transfrontalière de l'Union africaine, la coopération transfrontalière est "Tout acte ou toute politique visant à renforcer et à développer les relations de bon voisinage entre les administrations territoriales, les organismes ou les autorités et les communautés frontalières, dans au moins deux États parties ainsi que la conclusion des accords et arrangements qui en découlent"<sup>57</sup>.

---

<sup>55</sup> <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/regions-transfrontalieres>, consulté à Yaoundé le 10 juin 2022 à 18h00.

<sup>56</sup> C. David et al, *Théories de la sécurité: Définition, approches et concept de la sécurité internationale*, Paris, Montchrestien, 2002, p.41.

<sup>57</sup> E. B. Belinga, "La coopération transfrontalière entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale", Mémoire de Master II, IRIC, Université de Yaoundé II, 2013, p.15.

## **XI. DIFFICULTES RENCONTREES**

La réalisation de ce travail a fait face à plusieurs difficultés. L'une des difficultés rencontrées est celle liée à la mauvaise conservation de certaines archives dans la région de l'Est-Cameroun qui auraient pu nous renseigner sur la question de l'insécurité frontalière à l'Est- Cameroun. Il fallait en outre, beaucoup de courage pour honorer tous les rendez-vous qui nous étaient fixés entre 20 et 22 heures pour pouvoir rencontrer les informateurs qui voulaient bien nous accorder un entretien. Puisqu'en les honorant, nous regagnions notre domicile à une heure tardive, sans pour autant avoir des informations cruciales pour nos analyses. Enfin, le manque des autorisations nécessaires de la part des autorités administratives pour la consultation de certains documents cruciaux pour la compréhension de la participation du transcommunautarisme ethnique dans l'essor de l'insécurité transfrontalière a constitué un obstacle majeur dans la réalisation de ce travail.

## **XII.PLAN**

Ce travail de recherche se subdivise en quatre chapitres :

Le chapitre I intitulé "Les potentialités naturelles et humaines de la région de l'Est-Cameroun" passe en revue les ressources naturelles stratégiques qui inondent cette région du Cameroun dans le but de voir dans quelle mesure elles attisent les tensions entre les communautés transethniques. Ce chapitre jette aussi un regard sur la diversité ethnique et linguistique de cette région dite "du soleil levant". Le chapitre II intitulé "La dynamique des relations interethniques Cameroun-RCA et appropriations territoriales à l'Est-Cameroun" analyse les rapports qu'entretiennent les groupes sociaux frontaliers de la région Est-Cameroun et leur impact sur les appropriations territoriales. Le chapitre III quant à lui intitulé "La région de l'Est-Cameroun face à l'insécurité transfrontalière sous le prisme du transcommunautarisme" met en évidence la situation de l'insécurité dans cette région avec un point d'encrage sur la participation des peuples transethniques. Le chapitre IV dont le titre est "Les implications socio-économiques de l'insécurité transfrontalière et perspectives pour la construction d'une stabilité durable sous la houlette du transcommunautarisme ethnique" met un accent sur les répercussions de l'insécurité dans cette région et par ricochet sur les peuples transcommunautaires et analyse les voies et moyens pour une frontière sécurisée à l'Est-Cameroun.



**CHAPITRE I : LES POTENTIALITES NATURELLES ET HUMAINES DE LA  
REGION DE L'EST-CAMEROUN**

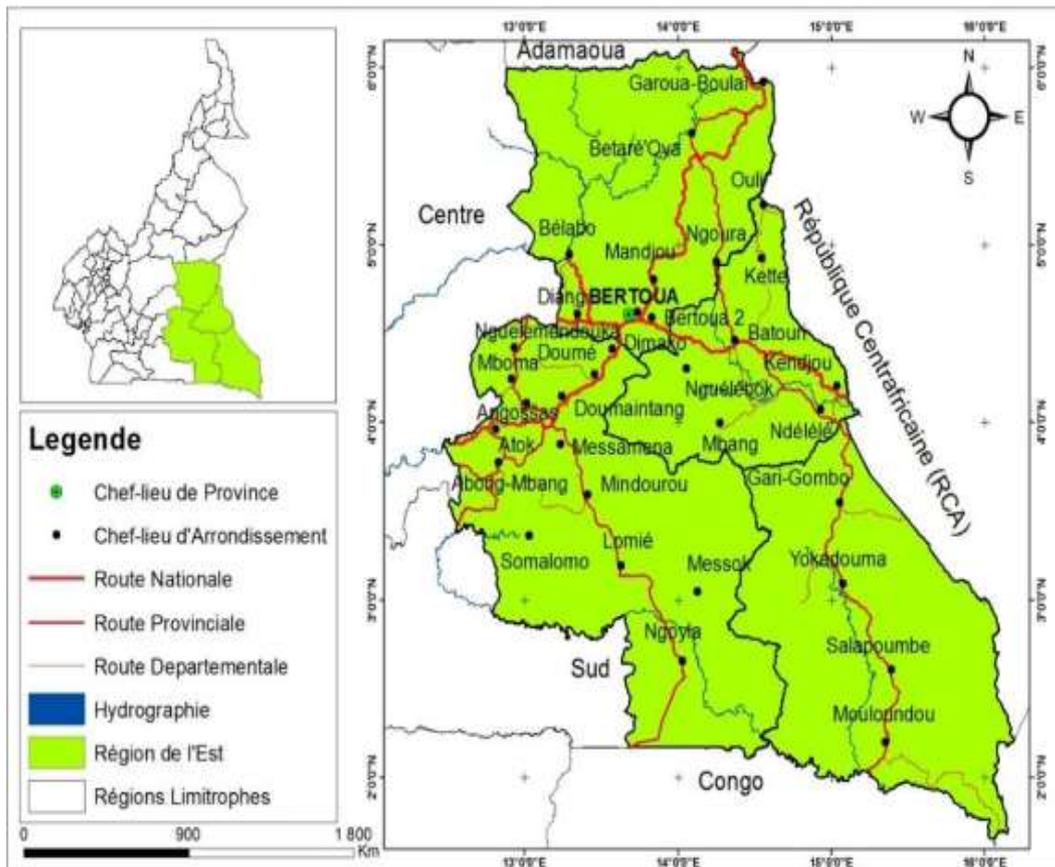
La région de l'Est-Cameroun connaît un niveau d'enclavement élevé qui contraste avec les ressources naturelles et stratégiques qu'elle renferme. Pourtant, la mise en valeur de ses richesses naturelles devrait au préalable s'accompagner d'un développement infrastructurel conséquent<sup>1</sup>. Cette zone constitue l'habitat d'une kyrielle de peuples dont certains furent divisés, sous l'impulsion de l'ordre colonial, entre deux territoires distincts à savoir le Cameroun et la République Centrafricaine. Les différentes mutations postcoloniales qu'a connu cette région frontalière sur les plans sécuritaire et socio-économique, ont poussé les populations autochtones adopter des pratiques qui menacent sa stabilité et par ricochet celle des deux États voisins.

Ce premier pan de notre réflexion est une présentation géographique et économique de la région, et de ses atouts aussi bien en matière de peuplement, de richesses du sol et sous-sol que de production. Pour ce qui est des nombreuses richesses naturelles que l'on rencontre sur l'étendue de la région, notre analyse vise à démontrer qu'elles constituent une cause importante de l'existence de l'insécurité transfrontalière qui gangrène la zone. Car en réalité, la mainmise sur ces richesses constitue une cause des tensions entre les populations transethniques et un facteur important qui pousse certains de leurs membres à opter pour des activités criminelles qui bénéficient de leur maîtrise de cette région transfrontalière. Ce chapitre jette aussi un regard particulier sur le peuplement de cette région, pour en relever la diversité ethnique qui la caractérise. Analyser ces deux axes cruciaux qui reposent sur les potentialités naturelles et humaines de la région constitue ainsi l'ossature de ce chapitre.

---

<sup>1</sup> E. Voundi, "Extrativisme minier dans l'Est-Cameroun et controverses socio-environnementales : quelles perspectives pour un développement paisible des communautés locales, *Revue belge de géographie*, 2/2021, disponible sur <https://www.journals.openedition.org>.

### Carte n°1: Localisation de la région de l'Est-Cameroun frontalière à la RCA



Source : Voundi, “ Extrativisme minier...”, p.3.

## I. UNE RÉGION AUX IMMENSES RESSOURCES NATURELLES ET STRATÉGIQUE MAIS A FAIBLE DYNAMISME ÉCONOMIQUE

L'Est-Cameroun a toujours été présenté comme une région aux richesses énormes. Cette caractéristique toute particulière est traduite par de nombreuses richesses naturelles que l'on retrouve sur toute l'étendue de la région. Aussi, la présence de ce type de ressources a toujours fait l'objet de conflits mais surtout, un contexte d'insécurité créé par divers acteurs qui souhaiteraient y avoir une mainmise. Ce segment de notre analyse vise donc à avoir un aperçu des potentialités naturelles dont dispose la région et aussi de faire un inventaire de la diversité ethnique de cette région dite du “soleil levant”.

### I.1. ETAT SUR LES RICHESSES NATURELLES DE L'EST-CAMEROUN

La région orientale du Cameroun possède une variété de richesses naturelles tant sur son sol que dans son sous-sol. Ce potentiel constitue une identité remarquable de cette partie du pays par rapport aux autres aires géographiques. Il s'agit tout simplement ici de passer en revue ces richesses minières, forestières, hydriques et fauniques, et en faisant bien évidemment un

détour sur la fertilité de ses sols qui réunit des conditions nécessaires pour une pratique aisée et profitable de l'agriculture.

### **I.1.1. Le potentiel minier, forestier, hydrique et faunique**

L'extraction des ressources minérales est restée très limitée au Cameroun malgré la présence d'importants gisements de bauxite et de fer<sup>2</sup>. Durant la période coloniale, en 1920, l'administration du territoire commença à appliquer un décret sur la réglementation minière au Cameroun. Ce même décret rendait applicable les dispositions des décrets du 4 Août 1901, du 19 Mars 1905, du 8 Janvier 1916 et 28 Juillet 1918 portant réglementation des mines des territoires de l'Afrique continentale autres que l'Algérie et la Tunisie<sup>3</sup>. Des décrets portant réglementation minière allaient plus tard être promulgués au Cameroun, le 20 mars 1928, et modifiés par le décret du 05 février 1935.<sup>4</sup> L'exploitation minière exigeait donc une mise en application des différentes dispositions fixant les modes d'exploitation, de recherche et d'exploitation des sites de substances minières au Cameroun<sup>5</sup>.

L'exploitation de la cassitérite, du rutile, de l'étain, du cobalt et du fer sont restés en régression depuis une trentaine d'années<sup>6</sup>. C'est ainsi qu'on distingue à l'Est-Cameroun deux catégories de formations du socle. Il s'agit d'une part des formations métamorphiques très anciennes constituées de migmatites, de gneiss, de micaschistes, de granites synectiques datant du protérozoïque. D'autre part, la série dite de couverture, de métamorphisme léger où on retrouve micaschistes, quartzites schistes divers, rarement des conglomérats. Cet ensemble explique clairement la richesse du sous-sol de cette partie du Cameroun<sup>7</sup>. Il est aisé de constater

<sup>2</sup> Kima Tabong, "Les richesses minières du Cameroun", Yaoundé, *Cameroun Tribune*, n°3810, pp.2-3.

<sup>3</sup> MIMIÉ, *Recueil des textes portant réglementation minière au Cameroun Français*, Yaoundé, Imprimerie du gouvernement, 1943, p.89.

<sup>4</sup> Anonyme, *Dix années d'activités minières 1960-1969*, Yaoundé, Direction de la Recherche Géologique et Minière, 1969, p.5-6.

<sup>5</sup> La Région de l'Est extrêmement garnie en ressources minières fait l'objet de convoitises énormes de la part de grandes compagnies d'exploitation. Cette même région est celle où les concessions forestières industrielles ont été le plus anciennement établies, d'où des conflits et des chevauchements entre les Unités forestières d'aménagement (UFA), les aires protégées et les permis miniers. En plus, le Cameroun qui, dans son DSCE, affiche ses ambitions d'émergence à l'horizon 2035, a fait des ressources minières un des facteurs essentiels de son décollage économique. En début d'année 2014, le journal *Investir au Cameroun* (IC7), rapportait que plus de 1090 nouvelles autorisations d'exploitation minières avaient déjà été délivrées dans la seule Région de l'Est. Or, l'exploitation minière au Cameroun en général et dans cette Région de l'Est en particulier se déroule encore dans une extrême cacophonie tant en termes de respect des lois en vigueur : code minier, loi forestière, loi environnementale etc., non-respect des conventions internationales signées (Convention sur la Diversité Biologique, Convention sur la Lutte contre la Désertification etc.) que des conséquences néfastes liées à l'exploitation et les conflits d'utilisation des terres qui en découlent.

<sup>6</sup> Par exemple, l'extraction de la cassitérite de Mayo-Darlé fut de 4150 tonnes de 1933 à 1948, de 1435 tonnes de 1949 à 1961 à raison de la production annuelle comprise entre 100 et 125 tonnes, de 73 tonnes en 1965 ; elle est ensuite passée de 60 tonnes en 1971 à 16,5 tonnes en 1979 pour atteindre seulement 10 à 15 tonnes au début des années 1980 et environ 10 tonnes en 1985. La production de l'or a suivi à peu près la même évolution.

<sup>7</sup> J. Gazel et als, *Notice explicative sur la feuille Batouri-Est*, Paris, 1954, pp.7-8.

que la minéralisation aurifère est essentiellement liée à la série de couverture et suit intimement sa répartition dans les localités de Bétaré-Oya, Kambélé et Kolomine<sup>8</sup>. Les roches primaires soumises à un climat humide et chaud créent le dôme de latérite d'une puissance allant jusqu'à plusieurs mètres. Autour de ces dômes latéritiques, les roches cristallines se trouvent enveloppées d'une gangue de roches métamorphisées mêlées à des quantités variables de roches résiduelles dues à la lente décomposition<sup>9</sup>. La production d'or déclarée par Mr. Matthys ne dépassait pas en 1970, 1500 kg d'or brut<sup>10</sup>.

Les peuples du Cameroun avant l'arrivée des premiers européens n'avaient pas une activité minière développée<sup>11</sup>. Ceci s'explique par le fait que ces peuples n'avaient aucun intérêt pour les minerais. Le fait que l'or soit un métal précieux utilisé dans plusieurs secteurs d'activités, justifie tout l'intérêt que le monde moderne lui accorde. Les gisements d'or sont localisés à Bétaré-Oya, Woumbou, Béké, Bitima, Mbatoundou, Mbal, Bindida, Kambélé... Dans les départements du Lom-et-Djerem, de la Kadey et de la Boumba et Ngoko<sup>12</sup>, l'extraction de l'or s'effectue de manière artisanale et ne fournit qu'une très faible contribution à l'économie nationale. C'est en 1933 qu'il commença à susciter un intérêt et la production allait ainsi connaître des périodes de fluctuations et de baisses considérables.

Entre 1934 et 1966, son exploitation dans la région de l'est était de 08 tonnes. Ensuite la production annuelle s'éleva à 21 kilogrammes en 1967. Elle atteignit 16 kilogrammes en 1968 et 5 kilogrammes en 1979<sup>13</sup>. Durant la période 1934 à 1966, 11 sociétés se livraient à l'exploitation de l'or dans la région de l'Est, mais par la suite, elles durent cesser leurs activités en raison de la très faible connaissance géologique de la région<sup>14</sup>. Ce ralentissement s'explique par le fait que le gouvernement post - indépendance accordait très peu d'importance à cette activité mais aussi, les entrepreneurs étrangers qui n'avaient pas les mains libres comme à l'époque de la colonisation, pour booster l'extraction de ce métal précieux.

De 1947 à 1966, la Direction des Mines et de la Géologie, aidée par une mission allemande IPCO, entreprit des recherches et des travaux de prospection dans cette partie du territoire. Cette étude révéla que deux tonnes d'or pouvaient être récupérées des alluvions. C'est

---

<sup>8</sup> J. Keutta, *Recherche minière et géologique au Cameroun*, Yaoundé, Bureau de la Recherche Minière et Géologique, 1983, pp.1-2.

<sup>9</sup> ANY APA, 11568, Rapport mensuel 1949, p.2.

<sup>10</sup> Anonyme, *Activités minières au Cameroun en 1970*, Direction des Ressources Naturelles, 1970, p.4.

<sup>11</sup> A. Planet, *L'industrie minière au Cameroun*, Paris, Encyclopédie d'Outre-mer, 1956, pp.2-3.

<sup>12</sup> ANY. 1AC166, Mines, recherches minières au Cameroun, 1949-1953, pp.1-2.

<sup>13</sup> D. Dongmo, " L'exploitation artisanale de l'or dans la province de l'Est-Cameroun", Yaoundé, *Revue de Géographie du Cameroun*, n°254, 1982, pp.20-21.

<sup>14</sup> *Ibid.*

ainsi que le Bureau français de recherches géologiques et minières relança l'exploitation<sup>15</sup>. On nota aussi au cours de ces prospections des études sur la teneur des sols en fer, diamant, nickel, zinc, cobalt, cuivre et uranium<sup>16</sup>.

L'extraction et le traitement des minerais s'effectuaient de façon artisanale, nécessitant des mineurs pour l'extraction du minerai brut en profondeur, dans les filons et pour son traitement. Pour cet exercice, les mineurs utilisent des pelles, houes, casseroles, bêches, cuvettes, sacs, fourchettes, pics, pioches, barres à mines<sup>17</sup>.

Compte tenu du fait que les alluvions se sont constitués de matériaux tels que le limon, le sable, le gravier, la terre provenant de la décomposition des roches et apportées par les eaux courantes<sup>18</sup> ; l'extraction de l'or se fait à la nage ou à l'aide de la pirogue, le mineur ne procède qu'au lavage simple. Ce lavage lui permet de débarrasser de tout ce qu'il considère comme impuretés et récupérer l'or<sup>19</sup>. Par ailleurs, certains mineurs avaient signalé la présence sur le site du quartz à or très visible, ce qui amena la Société Minière du Lom et Kadey (SMLK) à souligner :

Nous pensons que la région est très intéressante, le quartz à or visible de la rivière Aoudou ne peut venir de loin car toutes les rivières sont courtes comprises entre la Kadey et la Bombé II ; la présence de filons recouvert est donc possible.<sup>20</sup>

Ce qui explique aussi le fait que la teneur en or dans région soit variable. Elle dépend des conditions de travail appliquées pour son extraction<sup>21</sup>. Il faut de gros efforts pour extraire l'or primaire qui se forme en profondeur et reste renfermé dans de nombreux filons.

Par ailleurs, on travaille ici en équipes ou en famille, à l'aide d'une sonde, d'une barre à mine ou d'un pic, le mineur extrait le minerai brut<sup>22</sup>. Le minerais extrait est concassé puis

<sup>15</sup>Mimbang, Zouya, " L'exploitation minière dans l'Est-Cameroun de 1934 à 1952", pp.47-46.

<sup>16</sup> La zone de prospection couvrait une superficie de 65.000 km<sup>2</sup> et était délimité par la latitude 4° N, la longitude 13° E, les frontières de la République centrafricaine, du Congo et du Gabon. Cette zone comprenait plusieurs chantiers d'exploitation minière : Mbatoundou, situé à 70 km de Yokadouma où les experts du PNUD procédèrent à la recherche de l'or. Le chantier de Ngoyla situé à 35 km de Yokadouma, entre la frontière de la République Centrafricaine et Yokadouma. Elle possédait des indices de cuivre. Le chantier de Mbi-long qui s'occupait de la prospection du diamant.

<sup>17</sup> Dongmo, " L'exploitation artisanale de l'or", p.21.

<sup>18</sup> ANY, APA 11851/D, Lom et Kadey, Circonscription administrative de Batouri, Monographie, p.27.

<sup>19</sup> Cette situation n'est pas un fait isolé. Ainsi, dans les autres régions aurifères, l'exploitation de l'or alluvionnaire dans les rivières est progressivement en déclin. Les meilleurs sites étant en voie d'épuisement.

<sup>20</sup> L. Laplaine, "Indices minéraux et ressources minérales du Cameroun". *Bulletin de la Direction des Mines et de la Géologie*, n°5, Yaoundé, 1969, p.365.

<sup>21</sup> Elles vont de 05 à 30 g/m<sup>3</sup> de gravier. La présence de quelques pépites de gravier de 400 à 500 g est signalée dans la région. Cet or se présente sous forme de graines ou de paillettes tantôt laminées, tantôt anguleuses. Le titre oscille entre 920/1000. C'est au regard de ces différentes estimations que l'exploitation de l'or prit de l'ampleur dans la région.

<sup>22</sup> D. Gueye, " Étude sur les mines artisanales et les exploitations minières à petite échelle au Burkina Faso". Disponible sur [https://www.iied.org/mmsdmmsd\\_pdfsasm\\_burkina\\_faso\\_fr](https://www.iied.org/mmsdmmsd_pdfsasm_burkina_faso_fr).

broyé sur une meule, ce qui le sépare des autres minéraux<sup>23</sup>. Puis à l'aide d'un aimant, le mineur enlève les éléments ferreux, et souffle légèrement pour débarrasser la poudre d'or. L'extraction de l'or à l'Est-Cameroun reste archaïque et dangereuse. Car, il arrive souvent qu'une galerie s'effondre. Aucune mesure de sécurité n'étant prise, les orpailleurs sont exposés et sujets aux infections pulmonaires, aux maux de tête<sup>24</sup>. S'agissant de la commercialisation de l'or, deux catégories de personnes interviennent ici : les collecteurs officiels et des acheteurs clandestins qui exercent une grande influence sur les orpailleurs.

L'exploitation de l'or et sa commercialisation sont soumises aux dispositions du décret n° 74/411 du 24 avril 1974 réglementant cette activité. Ce décret stipule que "Toute personne désirant se livrer à l'exploitation artisanale de l'or doit être titulaire d'une carte d'orpailleur délivrée par le Ministère de Mines"<sup>25</sup>. Ladite carte s'obtenant après le versement de la somme de 1000 FCFA<sup>26</sup>. L'or extrait devait donc être vendu à la Direction des Mines et de la Géologie. Soit directement, soit par l'intermédiaire de collecteurs officiels qui sont désignés et agréés pour chaque zone d'extraction par le Ministère des Mines et de l'énergie.

Sur le plan théorique, cela semble vraisemblable mais au niveau pratique, chacun peut aller creuser sa fosse<sup>27</sup>. L'or constitue l'une des principales sources de revenus des orpailleurs. C'est la raison pour laquelle, le plus souvent, ils sont obligés de vendre aux trafiquants qui achètent le gramme entre 3500 et 4000 FCFA<sup>28</sup>. Des millions de francs sont ainsi quotidiennement extraits du chantier aurifère.<sup>29</sup> Malheureusement, cette masse monétaire procurée par la vente de l'or ne transforme que très faiblement les structures socio-économiques des populations concernées<sup>30</sup>. Pour juguler l'exploitation artisanale et son trafic au Cameroun,

<sup>23</sup> Ministère des Mines et de l'Énergie, *Activités minières au Cameroun en 1975*, série 15, BRGM, 1975, p.6.

<sup>24</sup> ANY, APA 11568 Lom et Kadey, p.30.

<sup>25</sup> Dongmo, "L'exploitation artisanale de l'or", p.23. Cf, ANY, APA11366/A Service des mines : Décret du 28 juillet 1918 recueil des textes portant réglementation minière 1935, p.8.

<sup>26</sup> Anonyme, "Activités minières au Cameroun en 1958-1969", Rapport de la Direction des Mines et de la Géologie, Yaoundé, 1969, pp.2-3.

<sup>27</sup> F. Blondel, "Les recherches d'or en Afrique Française", *Bulletin de la Direction des Mines et de la Géologie*, 1969, p.372.

<sup>28</sup> La vente s'effectue à l'aide d'un appareil de mesure très douteux : la mini balance dont les plateaux ne sont que les couvercles d'une boîte de menthol, soutenues par des fils de nylon et attachés à une petite tige de cinq centimètres de longueur. Les unités de mesures varient du soulé aux bûchettes d'allumettes en passant par les boutons. Le soulé est une pièce de un franc français de 1943. Elle pèse 5,5 grammes. Son poids en or vaut 18.000 FCFA. Soit 3.272 FCFA le gramme. L'équivalent en or du poids d'une bûchette d'allumette revient à 250 FCFA. Munis de ce matériel, les acheteurs clandestins sillonnent les chantiers de Kolomine et de Bétaré-Oya nuit et jour à la recherche de l'or. Ce trafic qui bénéficie de toute une chaîne de complicités solidement établies, constitue un fléau économique. La filière utilisée pour le trafic de l'or et du diamant recèle des ramifications internationales à partir des chantiers aurifères et des villages camerounais frontaliers de la République Centrafricaine. Mbiti, Boubara, Ketté, Kentzou, Lingbim, Ouli.

<sup>29</sup> C. Mien Zok, "Chantier aurifère de Kambélé", Yaoundé, *Cameroun Tribune*, n°3340, 3 Août 1985, p.5. Cf, Mien Zok, "Trafic des pierres précieuses à l'Est", *Cameroun Tribune*, n°3337, 31 Juillet 1985, pp.1-2.

<sup>30</sup>Entretien avec Solize Christian Enseignant, 51 ans, Batouri le 17.01.2022.

l'État, par l'entremise du Ministère des Mines et de l'énergie avait élaboré un code pour une meilleure exploitation.

La mise en valeur des gisements de diamant qui sont situés le long de la frontière avec la République centrafricaine est encore inefficace. Cette exploitation incombe en grande partie aux peuples riverains mais aussi à des acteurs criminels qui s'y impliquent par prédation. Il faut noter que, depuis 1946, l'année du début effectif de l'exploitation géologique et minière en République centrafricaine, la connaissance géologique suit un programme d'ensemble élaboré par la France et dont le coût s'élève en 1962 à plus de 500 millions de FCFA<sup>31</sup>. Auparavant, des études localisées sont effectuées en 1923 par Mrs. Lombard, alors Chef du service des Mines de L'ex A.E.F. et Rouquette, ingénieur des mines qui procédaient à une reconnaissance géologique dans le Centre et à l'Est<sup>32</sup>.

Tous les deux étudient les conditions de l'existence des différents gisements. L'Est - Cameroun ne sera pas en reste, face à la montée en puissance de la République Centrafricaine qui jusque-là avait entrepris des études approfondies dans la recherche diamantifère. Au Cameroun et plus particulièrement dans la région d'étude, les indices sont minimes. Ils ont toutefois permis une prospection sérieuse de la part des pouvoirs publics. On note toutefois, des indices à Boubara et à Adikomana<sup>33</sup>.

S'agissant du rutil ou oxyde de titane pur, des indices ont été découverts en 1908. Plus tard, des affleurements de schistes cristallins à deux micaschistes, gneiss et embréchistes ont fait l'objet d'étude à Abong-Mbang, Edéa, Kribi, Yabassi etc<sup>34</sup>. Dans le Haut-Nyong, les populations avaient entrepris une exploitation artisanale qui, vu qu'elle était désordonnée, ne favorisa pas l'accroissement de la production<sup>35</sup>. En 1935, il fut produit à 45 tonnes contre 320 tonnes en 1944<sup>36</sup>.

Depuis 1982, et après la réunion des archéologues du Cameroun tenue, à Garoua, en 1979, plusieurs recherches archéologiques ont été réalisées à l'Est, dans le Centre et le Sud-Cameroun<sup>37</sup>.

---

<sup>31</sup> T. Kongo Doudou Diallo, " Bilan et perspective de l'activité minière en République Centrafricaine : le cas du Diamant," Mémoire de fin d'Études en Journalisme, Université de Yaoundé, 1976, p.40.

<sup>32</sup>Brustiers découvre le premier diamant centrafricain dans le ruisseau Cheniadaka affluent du Ngrissi près d'Ippy. La pierre découverte était un petit diamant limpide de près d'un demi carra (91 mg) qui figure aujourd'hui dans les collections du muséum d'Histoire naturelle de Paris.

<sup>33</sup> ANY, 1AC166, Mines et recherches minières au Cameroun, 1949-1953, p.6.

<sup>34</sup>Zouya Mimbang "l'exploitation minière", p.40.

<sup>35</sup> ANY. 1AC10431/A Service des Mines, 1942, p.37.

<sup>36</sup>Planet, *L'industrie minière*, p.7.

<sup>37</sup> Voir CERELTRA Liaison : première réunion des archéologues camerounais à Garoua, 26-28 février 1979. Rapport final. ONAREST. Cette réunion avait fait entre autre recommandations, celle d'orienter la recherche

Sur les plans géologique et pédologique, on sait que la plus part des sols camerounais font partie du vieux socle précambrien africain<sup>38</sup>. Toutefois, certains sols de la région du Haut-Nyong dans l'ensemble sont ferrallitiques<sup>39</sup>. On y trouve beaucoup de concrétions ferrugineuses sous forme de gravillons. Ces sols sont caractéristiques des régions tropicales<sup>40</sup>. Rien d'étonnant donc à ce qu'on trouve du minerais ferrugineux et des possibilités qui ont été celles des populations dans cette région pour une activité de métallurgie du fer. Les recherches archéologiques qui allaient plus tard être effectuées à l'Est Cameroun ont permis d'avoir une idée sur la métallurgie du fer dans plusieurs régions du Cameroun<sup>41</sup>. Ces données archéologiques rejoignent les conclusions de Pierre de Maret sur l'âge du fer et la métallurgie du fer dans les régions Sud et Sud-est du Cameroun. Il souligne dans un article publié dans *Journal of African History* :

*The analysis of material found on the sites has only just begun but it is likely that the finds made on these sites will allow researchers to bridge the gap between the iron-using communities and the Late Stone Age in the area, which witnessed the first stages of Bantu expansion. It now seems that this region was occupied by more or less Neolithic populations ( traces of sedentarism-and probably of agriculture, polished tools, pattery) since at least the first millennium bc. At a certain point in the time, probably toward the end of the first millennium BC, iron-working appeared. So far, it has been dated as far back as the fourth century BC and this is quite in line with the dates of beginning of the Iron Age in the West Africa<sup>42</sup>.*

Les données recueillies ont donné des datations relatives à l'âge du fer et à la métallurgie du fer sur l'analyse des certains scories<sup>43</sup>. La métallurgie du fer est alors située dans notre région d'étude vers le XV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Suivant des recherches entreprises, la production du fer aurait cessé avant l'arrivée des Allemands. Bien que dans certaines notes allemandes, on souligne le fait qu'on en produisait encore<sup>44</sup>.

---

archéologique au Cameroun, suivant les grands axes, Est, Sud, Nord, Ouest et suivant certains thèmes tels que : la métallurgie du fer.

<sup>38</sup> R. Letouzet, *Etude phytogéographique du Cameroun*, Paris, Éditions Le chevalier, 1968, p.21.

<sup>39</sup> P. Segalen, *Le fer dans les sols*, Paris, ORSTOM, 1964, pp.2-3.

<sup>40</sup> S. M. Eno Belinga, *Géologie dynamique externe des pays tropicaux de la terre : Les paysages du fer*. Yaoundé, Librairie de Yaoundé, 1983, pp. 1-6 cité par F. Lelong, "Nature et genèse des produits d'altération de roches cristallines sous climat tropical humide," Thèse de Doctorat en Sciences de la Terre, Université de Nancy, 1967, pp.255-356.

<sup>41</sup> J. M. Essomba, " Archéologie et histoire au Sud du Cameroun. Découverte des Hauts fourneaux en pays Bassa," « *NyameAkuma* », n°26, University of Calgary, Juin 1985, pp.2-3.

<sup>42</sup> P. De Maret, *Les débuts de la sédentarisation de l'agriculture et de la métallurgie dans la moitié du Sud-Cameroun*, synthèse des recherches depuis 1978, Yaoundé, Clé, 1978, pp.2-3.

<sup>43</sup> C. Mbida, "Etude préliminaire du site de Ndindan. Analyse et datation d'une série de fosses", *communication au colloque international sur l'archéologie camerounaise*, Yaoundé 6-9 Janvier 1986, pp.3-4.

<sup>44</sup> C. Morgen, (*Durch Kamerun von Sud nach Nord 1889-1891*), Leipzig, Brokhaus, 1893, pp.12-13. Cité par P. Laburthe-Tolra, " Yaoundé d'après Zenker," *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé*, n° 2, 1970, pp.5-6. Cf, G. Tessmann, *Die Pangwe : Volkerkundlichemonographie eines westafrikanischen Negerstammes* Berlin, 1913, pp.2-3.

Le Haut-Nyong a été une zone de production du fer. À Abong-Mbang, plusieurs sites ont pu être identifiés avec une structure des fourneaux qui était déjà bien développée comme celle rencontrée chez les Bété<sup>45</sup>. En Prenant le cas du Nord et de l'extrême Nord du Cameroun où la métallurgie du fer avait été développée depuis des siècles, on peut dire que les artisans et les populations locales avaient su profiter du minerai de fer. La conception répond ici au besoin de conservation de la chaleur, au phénomène de réemploi pour plusieurs opérations de fonte. Suivant l'oralité, la fabrication de ce type de fourneau nécessitait plusieurs semaines. Pour la construction du fourneau, la production du fer nécessitait la recherche du minerai. Le fer proprement dit est extrait de l'oxyde magnétite, limonite et goethite. La richesse des sols ferrallitiques avait facilité la recherche du minerai<sup>46</sup>. On obtenait le minerai par ramassage en surface de gravillons ferrugineux, ou alors on creusait les flancs des collines.

Chez les peuples de la région, la production du fer apportait des éléments nécessaires à l'économie domestique<sup>47</sup>. Tous ces éléments justifient clairement la présence du fer dans la région de l'Est Cameroun et du potentiel présent.

Au sortir de cette description, il est donc clair que la région de l'Est-Cameroun renferme d'importants minerais dont le présent tableau donne une représentation.

**Tableau n°1: Gisements miniers prouvés dans la région de l'Est-Cameroun**

Nature du minerai	Estimations des réserves (tonnes)	Path/row
Cobalt, nickel et manganèse	54 000 000 t	
Fer	2,5 milliards t	186/58
Or	5 t	184/56
Or	2 t	183/57
Or, bismuth, plomb molybdène, wolfram diamant	20 t d'or	184/56
Diamant	700 000 000 carats	
Diamants industriels, diamants gemmes	10 000 carats	183/58

<sup>45</sup>Essomba, "La métallurgie du fer chez les pahouins" d'après Tessmann. Commentaire et notes de Joseph Marie Essomba, *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, Université de Yaoundé, 1983, p.16.

<sup>46</sup>G. Aubert, et als, "Les sols ferrallitiques à Madagascar," *Cahiers de l'ORSTOM*, Série pédologique, fascicule n°3, pp.5-6. Cité par Y. Chatelin, "Les sols ferrallitiques : l'altération", *Cahiers de l'ORSTOM*, n° 24, Document technique, 1974, pp.5-6.

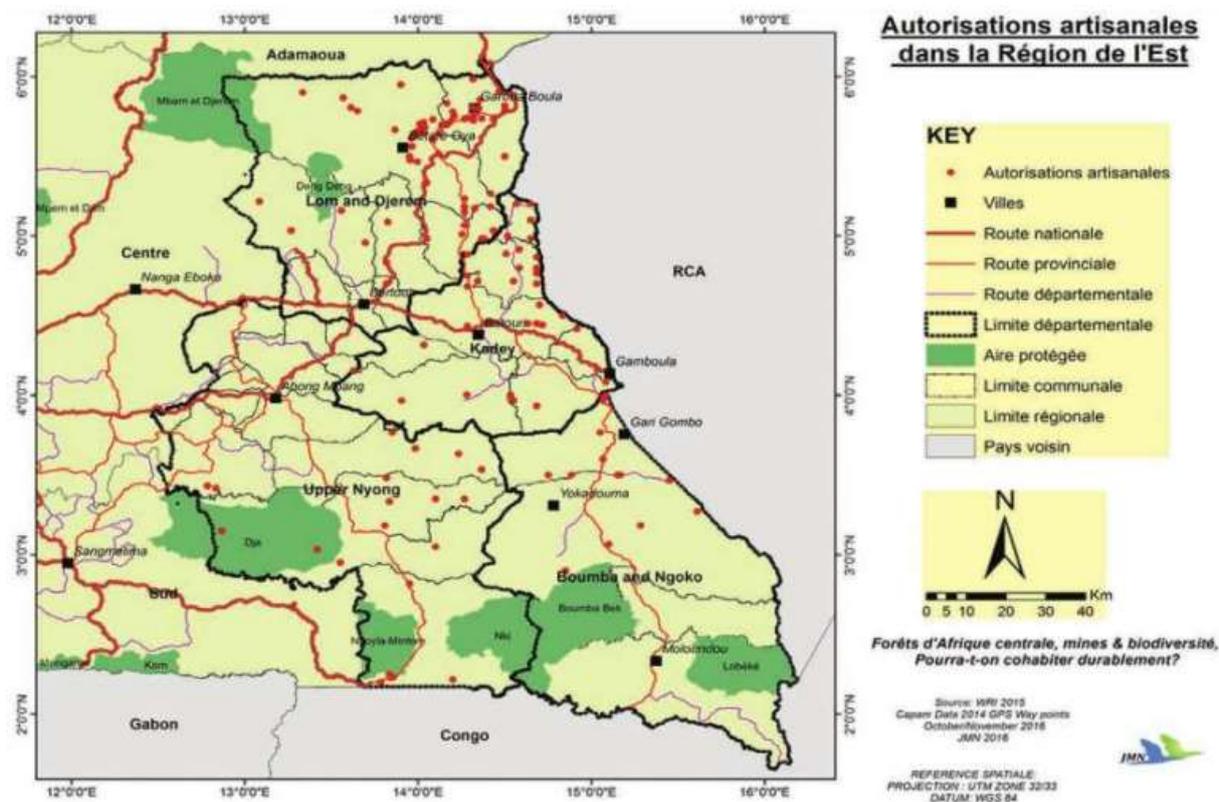
<sup>47</sup>Maret, "Bribes, débris et bricolages," *Bouquinaux*, Colloque international du CNRS, Viviers, Vol, 3 SELAF, Paris, 1980, p.715.

Cobalt	55 000 000 t	185/58
nickel	61 000 000 t	
manganèse	17 000 000 t	

Source : E. Voundi, "Extrativisme minier...", p.4.

La présentation chiffrée des ressources minières présentes dans ce tableau émane d'une enquête de terrain effectuée par E. Voundi sur plusieurs années dans la région<sup>48</sup>. Le tableau synoptique permet ainsi de voir dans quelle mesure les ressources minières occupent une place importante dans le sous-sol de la région de l'Est-Cameroun. Tel que mentionné précédemment, leur exploitation est dominée par une pratique artisanale qui est l'apanage des communautés transfrontalières. Pour preuve, la carte suivante relève la domination de l'exploitation artisanale de toutes ces ressources stratégiques dans la région de l'Est-Cameroun.

### Carte n°2: Inscription spatiale de l'exploitation minière artisanale à l'Est-Cameroun



Source : Voundi, "Extrativisme minier...", p.11.

Au regard de cette carte, le constat est sans appel : l'exploitation des ressources minières dans la région de l'Est-Cameroun connaît une domination écrasante de l'exploitation artisanale.

<sup>48</sup> Lire Voundi, "Extrativisme minier...", p. 15

Cette situation crée ainsi d'énormes problèmes environnementaux qui s'expliquent par le fait que les populations autochtones ne se soucient pas de la préservation de l'environnement; d'où la déforestation poussée et la déstructuration des écosystèmes. La photographie suivante donne un aperçu de l'ampleur du phénomène.

**Planche n° 1:** Déstructuration de l'écosystème par les activités minières dans la région de l'Est-Cameroun



Source : Voundi, "Extrativisme minier...", p.11.



Source : « Interdiction d'exploitation minière au Cameroun », *Investir au Cameroun*, 02 septembre 2019, en ligne, consulté le 24 octobre 2023 à 12h40min.

L'on constate, au regard de cette photographie, que l'environnement est véritablement bousculé sous l'impulsion des activités d'extraction artisanale des minerais dans la région de l'Es-Cameroun. Outre le potentiel minier, l'Est Cameroun possède aussi un potentiel de ressources forestières, hydriques et fauniques.

À cause d'un relief favorisant les conditions d'accessibilité, d'un climat doux et favorable, de la présence d'essences rares, l'Est-Cameroun s'est inscrit sur l'échiquier des zones d'Afrique où le couvert forestier offre des potentialités énormes par le développement économique et social.

En effet, 20.000.000 hectares de couverture forestière, dont 9.115.646 hectares seulement furent accordées à des entreprises en 1973, sous forme de licence d'exploitation, la forêt du Cameroun vient en deuxième position en matière de réserve forestière après celle du massif amazonien<sup>49</sup>. La richesse de la forêt du Cameroun est remarquable. Ses potentialités lui permettent de produire annuellement 9.000.000 de m<sup>3</sup> de grumes. Production qui, une fois transformée à 80% localement, assurerait des rentrées monétaires de l'ordre de 360 milliards de francs CFA<sup>50</sup>. Ces données sont renchériées par J.G. Elong qui souligne "en 1979-1980, les recettes d'exportation du bois (grumes, débités, traverses, placages, contreplaqués), s'élevaient à 33 milliards 132 millions de FCFA, soit 11,16% du montant global des exportations"<sup>51</sup>. Ce qui allait plus tard conduire les dirigeants camerounais à attacher du prix à l'exploitation des ressources forestières. Par ailleurs, l'évolution des superficies en forêts réellement exploitables s'est effectuée de façon décroissante soit 1.992.082 ha en 1983/1984 contre 2.366.572 hectares en 1982/1983 et 2.493.412 hectares en 1981/1982, pour un taux d'exploitation de l'ordre de 22%<sup>52</sup>.

Les précipitations alternent avec des saisons sèches favorisant une couverture végétale très ombragée par moments. Dans la localité de Yokadouma par exemple, le couvert végétal appartient au domaine congolo-guinéen de la forêt semi-caduci-foliée<sup>53</sup>. En saison sèche, la végétation présente un couvert moins opaque qu'en saison des pluies, mais ne nous rappelle aucunement le spectacle désolant que présentent les forêts à feuilles caduques.

De façon générale, la forêt est composée de trois étages : l'étage supérieur, l'étage moyen et l'étage inférieur<sup>54</sup>. L'étage supérieur est constitué d'arbres atteignant 35 et 40 mètres,

---

<sup>49</sup> Elong, "La société forestière et industrielle de la Doumé (SFID) à Dimako (République du Cameroun) : L'impact d'une exploitation forestière et industrielle du bois sur le milieu rural," Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en Géographie Tropicale, Université de Bordeaux III, 1984, p.54.

<sup>50</sup> L. D. Woungly Massaga, "L'exploitation forestière dans le Lom-et-Djerem", Mémoire du Diplôme d'Etudes Supérieures (D.E.S) en Géographie, Université de Yaoundé, 1979, p.6.

<sup>51</sup> Elong, "La société forestière et industrielle...", p.2.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p.25.

<sup>53</sup> A. J. Bekolo, "Etude de quelques paramètres et écologiques des populations naturelles de *coula edulis* dans la réserve biosphère du Dja", Mémoire Ingénieure agronome, Université de Dschang, 1999, pp.2-3.

<sup>54</sup> J. Clément, "Conception et mise en œuvre des inventaires nationaux dans les pays tropicaux." *Bois et forêts des tropiques*, n°196, 2<sup>e</sup> trimestre 1982, pp.51-52. Cité par J. Prats Llavrado et al., "Projet d'évaluation des ressources forestières de l'Afrique tropicale", *Le Cameroun*, Rome, FAO, 1981, p.59-60.

avec des diamètres considérables qui varient entre 1 à 3mètres. Leurs troncs sont rectilignes et les branches des arbres haut perchées et déploient des feuilles qu'elles portent en altitude. Ce feuillage opaque forme un véritable toit qui joue un rôle de rétention des eaux de pluies qu'il libère progressivement. En saison sèche, la moitié des arbres perdent leurs feuilles. Il se forme alors de petites trouées dans le feuillage. Les strates inférieures profitent de la lumière pour croître rapidement. Parmi les espèces caractéristiques de cette typologie de forêt, les plus dynamiques sont les sterculiacées à l'instar de l'Odon, du Fofoko, du Bété, de l'Ayous, et des ulmacées terminaliacées telles que le Ngolon et le Fraké.

L'étage moyen est composé d'arbres dont la hauteur varie de 25 à 35 metres. Il est caractérisé par les densités des arbres qui sont essentiellement des espèces à tendance grégaire manifeste, à l'instar du caoutchouc sauvage, de l'Otougui, du Padouk, du dibetou, du Jouké. L'étage inférieur constitue le sous-bois, il est formé d'arbustes très résistants. Toutefois, on note le fait qu'une bonne partie des pistes carrossables de la région est née de l'action des sociétés d'exploitation forestière et plusieurs villages ont ainsi été créés. Certaines études effectuées au niveau de Bertoua montrent qu'entre 1951 et 1984, on notait une diminution de la superficie de la savane de la zone étudiée qui passait de 29426 hectares à 22736 hectares, soit un rythme de 204 hectares par an, soit 1% annuel<sup>55</sup>.

La juxtaposition entre la forêt et la savane permet donc de dégager les différentes essences qui caractérisent la région de l'Est Cameroun. On rencontre en outre : *l'Ayous, le Sipo, le Bété, l'Assamela, l'Azobé* etc.

Par ailleurs, l'hydrographie à l'Est-Cameroun n'est pas à négliger. Les fleuves et rivières de cette partie du pays appartiennent à plusieurs bassins versants : ceux de la Sanaga, du Nyong et du Congo.

Le bassin de la Sanaga comprend le fleuve Sanaga et ses affluents : le Lom, le Nyong et le Yagamo. La Sanaga est le plus long et le plus important fleuve du Cameroun. Il draine, aux chutes de Nachtigal, un bassin de 65.000 km<sup>2</sup>. Son profil en long accuse une brusque augmentation de pente, sur 20 km, la dénivellation atteint 110 m. C'est ce décrochement qui atteint les chutes de Nachtigal. À partir des chutes, la Sanaga effectue une boucle de 53 km vers le Nord pour franchir les barres appalachiennes de la Lekié et du Mbam. Elle prend sa source dans l'Adamaoua à 1100 m d'altitude. La pente moyenne reste forte de 50 m de dénivelé entre le confluent du Mbam et le pont de Kikot. Dans ce secteur, la largeur du lit passe de 1 à 4 km. La portion du fleuve comprise dans les limites de l'étude n'est pas envisageable, la succession

---

<sup>55</sup> W. Del vingt, " La gestion forestière en bordure de la réserve de faune du Dja," Rapport ECOFAC/Cameroun, 1994, pp.30-31.

des rapides délimitent des biefs trop courts<sup>56</sup>. Sur son passage, il reçoit le Meng, son principal affluent de la rive droite et le Lom, son principal affluent de la rive gauche. Celui-ci prend sa source en RCA sur la bordure Sud-est de l'Adamaoua à 1200 m d'altitude<sup>57</sup>.

La Sanaga selon Ango Mengue, appartient au régime tropical et équatorial de transition. Son débit moyen, en saison d'étiage, est de 400 à 500 m<sup>3</sup> à Edéa. En saison des pluies, on note une augmentation de ce débit à 7000m<sup>3</sup>.

Quant au Lom, sa superficie est de 10680 km<sup>2</sup> et atteint un débit moyen annuel de 183 m<sup>3</sup>/s à Bétaré-Oya. Par ailleurs, en saison des pluies, les eaux atteignent environ 530m<sup>3</sup>/s<sup>58</sup>.

Le Nyong, deuxième fleuve camerounais, possède un bassin versant beaucoup moins étendu, 27.800 km<sup>2</sup>, que celui de la Sanaga ou du Ntem. Ce bassin orienté vers l'Est et Nord-est, l'Ouest et le Sud-ouest, a une largeur d'environ 70 km, mais il peut atteindre 120 km au Sud de Mbalmayo. Le Nyong draine la partie nord du plateau central 600 et 700 m. Il se caractérise dans son cours supérieur par une très faible pente. Le relief est plat et les limites du bassin versant dépassent rarement 700 m. En aval d'Atok, il reçoit à sa droite le Kom, qui n'est qu'un vaste marécage. Le Nyong reçoit un de ses importants affluents de la rive gauche : le Nyong Mefok, dont le lit de 71 km est en majeure partie marécageux. Au niveau d'Akonolinga, son cours devient sinueux, mais le bief est bien marqué et dépasse parfois les centaines de mètres. Le Nyong appartient au régime équatorial de transition à l'Est-Cameroun. Il possède deux affluents appartenant au régime de transition. Au cours de la période précoloniale, le Nyong était navigable jusqu'à Mbalmayo. Le fleuve à travers l'histoire a su transcender le temps ; de la période coloniale à nos jours, il reste atypique. Même d'accès reste difficile aujourd'hui, le Nyong reste la mamelle nourricière des peuples de la région.

Le bassin du Congo s'appuie sur la Kadey avec ses principaux affluents la Doumé, le Dja et la Boumba. La Kadey prend sa source près de Garoua Bouläï, à 1000 m d'altitude. Elle se dirige vers le Sud, jusqu'à la rencontre avec son affluent principal, la Doumé. Delà, elle prend la direction de l'Ouest et du Sud-Est et sort du Cameroun près du village de Kenzou, après avoir reçu la Boumbé II<sup>59</sup>. La Kadey est alimentée par un bassin versant de 23.800 km<sup>2</sup>. Près de Nola en RCA, la Kadey s'unit avec la Mambéré pour former la Sangha tributaire du Congo.<sup>60</sup>

<sup>56</sup> C. Santoir, "L'Oro-hydrographie", *Atlas régional du Sud-Cameroun*, Yaoundé, ORSTOM, 1995, p.4.

<sup>57</sup> P. Dubreuil, *Le bassin de la rivière Sanaga, monographie hydraulique*, Paris, ORSTOM, 1975, p.137. Cf., G. C. Mbang, "Le fleuve Sanaga et le développement économique du Cameroun (1953-2004) : essai d'analyse historique", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010, p.14.

<sup>58</sup> Barral et al, *Atlas régional du Sud-Est*, p.6.

<sup>59</sup> Amougou, "Etude botanique et écologique de la vallée inondable du Nyong," p.8.

<sup>60</sup> Oum, 49 ans, Directeur des énergies nouvelles AES-SONEL, Douala le 12 juillet 2018.

La Sangha, coule le long de la frontière Cameroun-Centrafrrique d'une part et Cameroun-Congo Brazzaville d'autre part. Elle est alimentée par de nombreuses rivières telles que : *Djwé, Licey, Méké, Loumbè, Tombapello, Amosè, Gbakapi, Békaré, Pwango*. C'est une zone abondamment arrosée<sup>61</sup>.

Le Dja est un bassin versant orienté vers l'Est. Il draine la partie médiane du plateau central camerounais. Prenant sa source au Sud d'Abong-Mbang, le Dja coule d'abord vers l'Ouest selon la direction des autres cours. Puis il infléchit brusquement sa course vers le Sud-est et la cuvette congolaise. Le Dja se dirigeait à l'origine vers le Nyong, par le Lobo, la Mintélé, franchissait le seuil d'Abongkok et suivait le cours du So'o jusqu'au Nyong. Le bassin du Dja a une superficie de 40.400 km<sup>2</sup><sup>62</sup>.

La Ngoko n'est pas en reste et est formée par la Boumba. Elle est navigable et se dirige jusqu'à la Sangha et le Congo Brazzaville<sup>63</sup>.

Parlant de la Boumba, elle prend sa source aux confins du Dja et du Nyong et redescend vers le Sud-est. Ses affluents sont : la Landjoué, la Bangué, la Lokomo et la Lopoudjé.

Enfin, l'Est-Cameroun possède une grande diversité faunique. Dans les parcs et réserves, on rencontre de grands mammifères comme l'éléphant *Loxodonta africana*, le gorille ou Gorilla, le chimpanzé ou Pan troglodytes, le buffle ou *Syncerus caffer*, l'hylochoerus *meinertzhageni*, le Bongo *Tragelaphus euryceros*, l'oryctérope ou *orycteropus Afer*, le pangolin géant ou *Manis gigantea*. Parmi les primates, figurent le mandrill<sup>64</sup> dont la répartition est limitée par la rivière Dja; le cercocèbe agile *Cercocebus agilis*, le colobe guéréza *Colobus guereza* et le cercopithèque de Brazza *Cercopithecus neglectus*<sup>65</sup>. Le Paysage abrite la plus importante population d'éléphants d'Afrique centrale et ces animaux jouent toujours un rôle majeur dans son écologie. La population de buffles de la forêt du Dja est importante. Ces grandes concentrations de grands mammifères sont liées au fait que la réserve du Dja fait partie du Tridom et est située en dehors des zones d'actions des chasseurs professionnels<sup>66</sup>.

Cette richesse faunique illustre parfaitement le rôle moteur que l'Est - Cameroun peut jouer en matière d'attrait touristique. Un secteur qui suscite beaucoup d'interrogations en

<sup>61</sup> N.G. Mendjembi Wadje, "Exploitation forestière industrielle et développement local : cas de l'arrondissement de Ndélé Est-Cameroun", Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Yaoundé I, 2006, p.3.

<sup>62</sup> Amougou, " Etude botanique et écologique de la vallée", pp.5-6.

<sup>63</sup> Santoir, *Atlas*, pp.5-6.

<sup>64</sup> S. Assamba, " Analyse des conflits des populations faune sauvage autour de la réserve du Dja : secteur de Somalomo," Rapport ECOFAC/Cameroun, 1998, pp.2-3.

<sup>65</sup> Fürstenberg, *Aménagement de la faune et des aires protégées*, Rapport de Mission conjointe inter-agences, FAO/PNUD, *Revue et planification du secteur forestier de la République du Cameroun*, Yaoundé, 1987, pp.2-3.

<sup>66</sup> *Ibid.*

matière de développement, de protection et de conservation de la biodiversité<sup>67</sup>. L'Est - Cameroun est aussi un grenier rural, une caractéristique qui nous permet de distinguer les principales cultures de rente mises en valeur dans la région.

### **I.1.2. La forte emprise des cultures de rente, vivrières et maraichères**

Il suffit d'un passage, même rapide à travers diverses localités de l'Est-Cameroun, pour mesurer la place importante qu'occupent l'agriculture et surtout la culture du cacao dans la vie des habitants. Ici, le cacao demeure une des chevilles abequillées de la vie des paysans. Introduit vers 1924, il allait se diffuser sur l'ensemble des régions et jouer un rôle important dans la hiérarchisation des classes économiques purement rurales<sup>68</sup>. Le cacao nécessite une main d'œuvre abondante et la région de l'Est répond à cette exigence. Une enquête de l'Organisation des Nations Unies (ONU), en 1969, dénombrait près de 42.915 habitants pour une densité générale de 48 habitants au km<sup>2</sup> dans la zone de forêt de l'Est - Cameroun où on pratique la culture du cacao<sup>69</sup>.

Mais avec la stagnation relative des revenus cacaoyers, beaucoup de planteurs ne peuvent se procurer des outils dont les prix flambent régulièrement. Alors, les planteurs sont contraints d'emprunter constamment. Avec pour conséquence immédiate, le ralentissement de la production. La culture du cacao a bouleversé la répartition traditionnelle des tâches au sein du groupe élémentaire de production, alourdissant le rôle de la femme rurale qui doit participer au travail, en dépit de ses tâches premières d'épouse et mère.

Le cacao est produit dans les départements du Haut-Nyong, de la Boumba et Ngoko, dans le Sud du Lom et Djerem et celui de la Kadey. En 1971, la quantité commercialisée a été de 14.676 tonnes alors qu'en 1974, on a atteint une production de 18.998 tonnes, soit un accroissement de 29% par rapport à 1971<sup>70</sup>. Le pourcentage élevé du cacao de bonne qualité témoigne de l'effort déployé par les paysans et surtout des agents du Ministère de l'Agriculture et des organismes d'encadrement de l'agriculture.

---

<sup>67</sup> Amougou, " Etude botanique et écologique de la vallée", pp.20-21. Cité par S. Gartlan, *La conservation des écosystèmes forestiers du Cameroun*, UICN, Gland, 1989, pp.5-6.

<sup>68</sup> J. Mani Olongo, " L'économie cacaoyère dans la région d'Okola (Cameroun), Mémoire de D.E.S en Géographie, Université de Yaoundé, 1975, pp.10-11.

<sup>69</sup> Mbangoe Mbélé Jacques, 47 ans, Délégué Régional de la Chambre d'Agriculture de Bertoua, Bertoua le 11 janvier 2022.

<sup>70</sup> A. Lom, " Evolution de la situation économique et sociale de la province de l'Est 1971 à 1975 et perspectives de développement". Rapport établi au Conseil Technique pour la préparation du 4<sup>e</sup> Plan quinquennal à Bertoua le 18/04/1975, p.2.

De plus, l'introduction de la culture du café à l'Est-Cameroun n'est pas un fait isolé. Elle s'intègre dans le passé de la diffusion de la caféiculture au Cameroun<sup>71</sup>. Son avènement dans cette zone du pays fut sans doute un événement important pour les populations de la région attachées à leurs valeurs traditionnelles de cultures vivrières. L'avènement du café entre 1920 et 1922 allait bouleverser les us et coutumes des peuples de cette partie du Cameroun<sup>72</sup>. Les français avaient intensifié cette culture dans le Haut-Nyong. Au cours de l'année 1953, on dénombrait 946.456 pieds de caféiers Robusta<sup>73</sup>. Le Lom-et-Djerem, la Kadey et plus tard la Boumba et Ngoko<sup>74</sup> présentaient des caractéristiques favorables à la culture du café, des sols bruns. Les premiers essais avaient eu lieu dans le Haut-Nyong et s'étaient étendus dans d'autres localités.

Ainsi, au début de son accession à l'indépendance, l'État camerounais inscrit dans un programme de développement durable la filière café. Le café Robusta est produit dans la même zone que le cacao, et le Haut-Nyong détenait plus de la moitié de la production. La production caféière avait évolué en dents de scie. Ainsi, 8670 tonnes avaient été commercialisées en 1970. En 1972, la production plongea à 4.251 tonnes pour plafonner en 1974 à 8.604 tonnes<sup>75</sup>. Cette évolution oscillatoire s'explique par le repos cyclique des caféiers, le vieillissement des plantes, l'attaque des plantes et même l'exportation frauduleuse en RCA<sup>76</sup>.

Le Cameroun s'est toujours proclamé pays essentiellement agricole, même après la découverte du pétrole sur son territoire. Cela étant dû à la place de l'agriculture dans la vie des populations rurales et l'économie du pays au lendemain de l'indépendance. L'origine des pratiques agricoles est lointaine et obéit aux formes d'économie traditionnelle basée sur la recherche de la sécurité alimentaire. En observant les parcelles de cultures des champs à l'Est-Cameroun, on a l'impression qu'il se pose un problème de terre surtout en zone urbaine. Par contre, dans les zones rurales où les terres sont abondantes et libres, la présence des terres fertiles favorise le développement des cultures vivrières. Le paysan, pour faire face aux nombreuses imprévisions climatiques et autres aléas dont est souvent victime la production

---

<sup>71</sup> L. Lissie, "L'agriculture camerounaise entre « culture de rente et culture vivrière » cas de la province de l'Ouest-Cameroun (1924-1994)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, pp.8-9.

<sup>72</sup> ANY, APA1185/B, Rapport d'activités de la région du Haut-Nyong en 1936, pp.1-2.

<sup>73</sup> ANY, 2AC491, Abong-Mbang, Rapport annuel de la Subdivision (1953-1955), pp.3-4.

<sup>74</sup> J. Assoumou, *Agriculture d'exportation et bataille du développement en Afrique tropicale*, Paris, Éditions Delatge, 1977, pp.185-186.

<sup>75</sup> Lom, *Evolution de la situation économique et sociale de la province de l'Est Cameroun 1971 à 1975 et perspectives de développement*, exposé fait au Conseil technique pour la préparation du 4<sup>e</sup> plan quinquennal à Bertoua le 18.04.1975, pp.2-3.

<sup>76</sup>Yondo, " Mise en valeur de la région Est", p.383.

agricole, éprouve le besoin de cultiver une gamme variée de cultures dans une même parcelle et la taille de l'exploitation varie en fonction des besoins et de la capacité de chacun.

Le paysan espère ainsi faire face à ces facteurs et s'assurer la récolte d'au moins une culture au cas où les autres viendraient à être détruites. Il a également la conviction que, certaines cultures ne peuvent pas réussir quand elles sont seules. Cela peut s'expliquer par l'association maïs-haricot, le maïs servant de support au haricot qui est une plante rampante. IL maïs est cultivé en zone de transition où il est beaucoup plus utilisé pour la fabrication des boissons alcoolisées locales. Par contre, si l'on considère un type d'association très pratiquée en pays Bakoum, celui macabo-manioc, l'explication s'annule.<sup>77</sup> Le macabo et le manioc sont des tubercules qui, tous deux, ont besoin d'espace dans la terre pour étendre leurs racines et bien grossir.

La culture itinérante sur brûlis est l'une des caractéristiques majeures de cette agriculture traditionnelle, avec des jachères pouvant durer de 3 à 4 ans. C'est le cas des communautés des Lontimbi. Cette pratique est favorisée par l'existence de vastes étendues de terres inoccupées.

À l'Est-Cameroun, on cultive des tubercules tels que, le manioc qui est l'aliment de base des populations. Son adaptation à toutes sortes d'environnement et de système d'exploitation en fait une culture très appréciée et pratiquée partout. Ses rendements restent cependant très bas à cause du mode de culture, la culture sur brûlis, qui est la technique culturale la plus répandue dans les régions de forêt<sup>78</sup>. Cette technique consiste à enfouir les boutures de manioc n'ayant subi aucun traitement dans la terre après le défrichage et les feux de brousse sans aucun autre aménagement. Conséquence, la racine se heurte parfois à la dureté des sols et ne peut par conséquent pas se développer normalement. Même si quelques fois, on peut remuer la terre avec la machette, ce système réduit la capacité de grossissement des tubercules qui, le plus souvent sont effilés et très allongés.

S'agissant de l'igname nommée *Dioscorea Retunda et Dioscorea Cayennensis*, c'est une plante cultivée dans les différents départements de l'Est-Cameroun. Sa culture étant intéressante pour les paysans de la région, elle est cultivée sur des sols humifères riches en phosphore qui permettent aux différents tubercules de bien grossir. Contrairement au manioc, l'igname est une plante exigeante qui demande de l'espace et beaucoup de soins, pour une production généreuse. C'est pourquoi, il faut construire de grosses buttes et éviter toute

---

<sup>77</sup> R. Nyindie, "La maïsiculture dans l'évolution socioéconomique et culturelle chez les Tikars 1954-2000", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008, pp.35-36.

<sup>78</sup> Zoambe Camille, 64 ans, ancien Secrétaire d'Etat-Civil à la Marie de Mindourou, Mindourou le 10 mai 2022.

association<sup>79</sup>. Elle est cultivée sur des parcelles qui ont autrefois porté les cultures maraîchères, imposant l'utilisation des tuteurs devant supporter les cordes rampantes dont l'absence impacte sur la croissance et la production des plantes. Bien que cultivée dans toute la région de l'Est, la production reste faible dans l'ensemble, à cause du travail fastidieux.

Par ailleurs, les rendements des champs et les subsides qui en découlent sont assez faibles. Mais, les observations que nous avons faites et qui, du reste, correspondent à celles établies par Christian Santoir, dans plusieurs régions du pays, nous amènent à penser que le niveau de vie des populations est relativement bas.

Le macabo quant à lui, est très présent dans les secteurs forestiers de la région. Il est cultivé sur les sols ferrallitiques. C'est le cas des villages de Bouam, Yanda, Ndemba I et II, Dongo, Mbet, Ndoumbi, Grand Pol, Ngolambélé. Sa culture demeure traditionnelle et son rendement à l'hectare, faible malgré les grandes possibilités pédologiques et climatologiques qu'offre l'Est du pays.<sup>80</sup>

On retrouve aussi dans les plantations des paysans de l'Est-Cameroun la patate douce et la banane plantain. La patate douce ou *Ipomea Batatos* reste une culture des zones de savane telle que Tikondi.<sup>81</sup> C'est une denrée très riche en énergie. Mais les principaux obstacles biologiques à la production de cette plante, en zone tropicale sont les charançons et les virus qui limitent sa production. La banane plantain ou *Musa Paradisiaca* est aussi diffusée que le manioc à l'Est Cameroun. On la rencontre partout, mais elle est surtout cultivée en forêt. Les exploitations plantées uniquement en bananier plantain sont rares. Elle est cultivée en association avec d'autres plantes et joue souvent le rôle de plante à ombre dans les exploitations cacaoyères et dans les champs en savane<sup>82</sup>. On trouve ainsi dans certains champs de vivres en zone de savane, de maigres tiges de bananiers plantains dispersés sur de vastes étendues, sans aucun soin particulier. On pourrait affirmer que les différentes plantes se développent à travers la destruction des nématodes parasites de végétaux qui sont courants dans toute la zone tropicale africaine<sup>83</sup>. Les bananiers attendent les premières pluies pour être plantés. Le temps pluvieux lui assure une croissance de 1,5 m en 6 mois et c'est la raison qui amène les paysans à les mettre en culture lors de la première campagne de mars à mai, car l'écart entre la campagne de mars à mai et celle d'août, septembre et octobre n'est pas long et la petite saison sèche de juin et

---

<sup>79</sup> Zok Dang Rogobert, 74 ans, Ancien Inspecteur pédagogique, petit fils de Nkal-Mendouga, Nguélémendouka le 26 janvier 2022.

<sup>80</sup> Mbairanodji André, 46 ans, Responsable production et transformation du manioc PNDRT/MINADER, Yaoundé le 24 juillet 2022.

<sup>81</sup> *Idem*.

<sup>82</sup> Gobé René, 79 ans, ancien Secrétaire d'Etat civil Marie de Doumé, Mboulé II le, 20 avril 2022.

<sup>83</sup> Nkoé Valère, 72 ans, Chef traditionnel Maka (Madou ma), Abong-Mbang le, 20 avril 2022.

juillet est moins rude. La plante saisit cette opportunité pour se développer selon son cycle de 10 mois.

Au regard des données sus - mentionnées, l'Est-Cameroun présentait déjà un potentiel économique diversifié.

Pour ce qui est des cultures maraîchères, l'Est-Cameroun n'est pas en reste. Le Lom-et-Djerem et le Haut-Nyong approvisionnent les différents marchés en fruits et légumes (tomates, piments, gombos, légumes, haricots verts). La pratique du maraîchage, ici, implique deux principales catégories de plantes : les plantes locales et les plantes maraîchères exotiques. Les légumes africains constituent la base de l'alimentation de la population de la région.

Ainsi, les feuilles à l'instar de l'amarante, feuilles de manioc, d'Okok ou feuille de macabo représentent une variété décelable, soit par le goût, soit par la couleur des nervures et des tiges<sup>84</sup>. À maturité, soit trois semaines après les semis de la morelle noire, ces plantes atteignent en moyenne 0,75 cm. Elles sont consommées ou vendues dans les marchés. Dans l'ensemble, près de 65% de femmes de notre région d'étude, vendent quotidiennement ou préparent ces feuilles dans leurs différentes maisons. Le du Basilic et le Messep, font l'objet d'une production commerciale. Leur culture s'effectue dans les bas-fonds marécageux, en site propice aux cultures de contre - saison car la proximité des cours d'eau facilite l'arrosage et l'irrigation<sup>85</sup>.

De plus, le piment existe en une variété locale qui présente un grand intérêt économique face à tous les légumes cultivés avec des prix élevés dans les marchés. C'est donc important que les femmes et jeunes s'y intéressent davantage.

Par ailleurs, le Gombo présent dans la région présente quelques variétés selon le cycle végétatif. Les espèces hâtives sont Awo Bongo qui est d'origine locale et cultivée dans les champs et quelques espèces sélectionnées et importées<sup>86</sup>. Plante très sollicitée dans la région, sa culture reste dominée par les femmes.

S'agissant de l'aubergine indigène, elle présente un grand nombre d'avantages : non seulement sa production peut s'étendre sur deux ans, mais elle demande moins d'entretien. Son prix sur les marchés reste accessible.

Par ailleurs, l'Est-Cameroun est aussi le lieu où l'on cultive des légumes d'origine européenne. Ces légumes sont constitués des variétés telles que la tomate, l'aubergine, le

---

<sup>84</sup> J. L. Morinière, "Région maraîchère intra et périurbaine de Yaoundé : dix études d'approvisionnement des villes subsahariennes", Rapport des travaux de documentation de géographie tropicale, Yaoundé, 1972, p.15.

<sup>85</sup> Morinière, "Région maraîchère intra et périurbaine de Yaoundé", pp.17-18.

<sup>86</sup> Apiane Génies, 57 ans, Ingénieur agroéconomiste, Délégué régional de l'Est de l'Agriculture et du développement rural, Bertoua le 07 janvier 2022.

concombre, le poivron le haricot vert. Les légumes à feuilles d'origine européenne à savoir les épinards, plante rampante qui forme des touffes de 30 à 40 tiges, suffisent pour former un champ et sa récolte s'effectue en cueillant les feuilles<sup>87</sup>.

Au regard des éléments précédemment mentionnés, on peut souligner que les cultures vivrières vont cesser d'être marginalisées pour commencer à conquérir l'égalité des cultures de rente. Ce regain d'intérêt dont ont bénéficié les cultures vivrières sur tout le territoire national au début des années 1970 était dû à l'exode rural et à la croissance urbaine. Les années 1973 et 1984 seront donc importantes à l'Est-Cameroun et sur toute l'étendue du territoire avec la mise sur pieds des comices agropastoraux<sup>88</sup>. Toutefois, ce potentiel économique de l'Est-Cameroun souffre d'un retard de développement dû à plusieurs facteurs : le sous-développement et l'enclavement et même l'exode rural.

## **I.2. CONTRASTE ENTRE POPULATION ET ECONOMIE DE LA REGION DE L'EST-CAMEROUN**

L'économie de l'Est Cameroun n'a pas fait l'objet d'un nombre élevé d'études. Toutefois, sa connaissance s'est améliorée, au fil des dernières années, par des enquêtes. Pourtant, ni de belles réalisations d'infrastructures, ni la vigoureuse croissance de la production du bois, ni l'essor récent du tourisme ne peuvent masquer les difficultés de la plus part des secteurs. Le sous-développement est présent à l'Est – Cameroun. Mettre en lumière cet état de choses nous oblige à passer en revue le manque de dynamisme qui caractérise l'économie de la région avec un point d'ancrage sur les pratiques agricoles.

### **I.2.1. Des secteurs économiques en manque de dynamisme**

L'activité économique de la région de l'Est – Cameroun est décrite comme « *primaire* », à l'instar de celle des autres régions du Cameroun. L'agriculture apparaît comme l'activité essentielle, mais le niveau de production reste faible à côté d'une région comme l'Ouest - Cameroun qui présente une économie déjà diversifiée. Il y a eu en effet, l'essor des cultures de rente, mais elles sont restées très limitées dans l'espace : la plus grande partie de la région étant vouée à une agriculture stagnante et faiblement productive<sup>89</sup>.

---

<sup>87</sup>J. L. Morinière, p. 22

<sup>88</sup> L'année 1973 est particulièrement importante avec la création du Comice agricole, la création du FONADER, le lancement de la révolution verte et la création de la MIDEVIV. Le comice agropastoral, dont le premier s'est tenu à Buea en 1973, le second à Ngaoundéré en 1974, le troisième à Bafoussam en 1977, le quatrième à Bertoua en 1981, et le 5<sup>e</sup> à Bamenda en 1984 est une vaste foire d'exposition où les agriculteurs exposent les résultats de leurs efforts.

<sup>89</sup> Mebande, 55 ans environ, Député de l'Est-Cameroun, Yaoundé le 12 février 2022

De plus, le secteur des mines et de l'artisanat n'a pas connu un développement considérable et est restée plutôt statique, la portion qui s'accroît avec lenteur reste faible. Même si l'industrie est diversifiée, la faiblesse des industries de base, la faible consommation d'énergie, la faiblesse de l'effet multiplicateur des investissements industriels justifient le développement industriel limité dans cette zone<sup>90</sup>.

Par ailleurs, le secteur tertiaire, avec une population active, est manifestement disproportionné par rapport aux services qu'il fournit. Sans doute l'économie de marché est-elle aujourd'hui largement répandue dans la région et l'administration occupe-t-elle un important personnel, mais la densité anormale du secteur tertiaire s'explique surtout par le sous-emploi. Il occupe une part importante de la population jeune en activité et dont l'intérêt économique est faible ou nul.<sup>91</sup>

L'Est-Cameroun en définitive, est une région sous – développée en raisons de ses pratiques culturelles d'une part, qui restent traditionnelles, familiales et sur brûlis. Ce système de culture varie selon les peuples et les habitudes alimentaires et peut parfois justifier la faible production. D'autre part, le niveau de scolarisation assez bas ne permet pas aux jeunes d'accéder aux emplois décents.

### **I.2.2. Des pratiques agricoles et artistiques en panne d'innovation**

L'agriculture pratiquée ici est traditionnelle et de subsistance. Robert Baudouin stigmatise la logique du système économique africain marqué par la petitesse des communautés et leur juxtaposition :

À quoi bien produire un surplus au-delà des quantités nécessaires à la subsistance et à la constitution d'une réserve puisque cet excédent serait sans utilité...l'objectif est de satisfaire les besoins des membres de la communauté avec les ressources dont on dispose. Le progrès technique sera utilisé davantage à accroître le temps de repos qu'à augmenter la production<sup>92</sup>.

Le paysan est dans la logique du combat contre la faim et c'est la médiocrité ses méthodes de culture et l'exiguïté des exploitations qui rendent sa production faible. La pratique courante des feux de brousse est un obstacle au développement économique car, le feu détruit les exploitations agricoles, et freine la production. Pour tout dire, le paysan de l'Est-Cameroun manque de dynamisme, l'effort qu'il fournit est un effort de survie, sans recherche d'une maximisation quelconque de ses ressources. L'on peut donc déduire que la population rurale pratique une économie de misère.

<sup>90</sup> Aloma, 50 ans environ, Délégué Départemental des petits et moyens entretiens, Bertoua le 07 janvier 2022.

<sup>91</sup> Les pouvoirs publics pour la mise en chantier des travaux publics ont à faire au problème de main d'œuvre dans notre région d'étude. Les ressources humaines étant moindres et qualifiées, il se pose un réel problème d'hommes, facteur de développement à l'Est-Cameroun.

<sup>92</sup>R. Baudouin, *Le développement économique en Afrique Occidentale*, Paris, Éditions le livre africain, 1960, p.23.

L'artisanat rural ou citadin ne s'est pas développé par rapport à d'autres régions. Par ailleurs, le petit commerce s'est répandu à l'Est-Cameroun mais ne laisse que de très faibles gains. L'économie moderne a quant à elle connu de timides investissements dans les secteurs des travaux publics, des mines, de l'énergie, les transports et surtout dans la modernisation de l'artisanat. La conséquence directe de cette situation est que la richesse artistique de la région reste sous médiatisée et a du mal à faire connaître tout son potentiel.

Ce pan de notre réflexion nous a permis de parcourir les potentialités naturelles de la région de l'Est-Cameroun. Il s'avère clairement que cette région du Cameroun revêt des ressources naturelles à même d'aiguiser les appétits des criminels transfrontaliers opérant en Afrique centrale. L'exploitation artisanale qui domine le secteur minier s'avère être l'apanage des populations locales ; situation que crée la plupart du temps des tensions et l'insécurité. Cette région est aussi le lieu d'une diversité ethnique saisissante.

## **II. LE FACTEUR HUMAIN : LA DIVERSITE CULTURELLE, ETHNIQUE ET DEMOGRAPHIQUE DANS LA REGION DU "SOLEIL LEVANT"**

L'Est-Cameroun a toujours été considéré comme une Afrique en miniature, tant par son climat que par sa population et sa culture. Variés y sont les paysages et les races qui s'y trouvent. Du Sud au Nord, on rencontre la grande forêt peuplée des bantous, la savane où vivent les soudanais et la steppe où sont installés les arabo foubés<sup>93</sup>. Le leitmotiv de cet aspect de notre réflexion est de ressortir la diversité ethnique, linguistique et quelques données démographiques pour mettre en lumière les potentialités humaines de cette région.

### **II.1. LA DIVERSITE ETHNIQUE ET LINGUISTIQUE**

Carrefour des migrations et des civilisations, l'Est-Cameroun apparaît du fait d'une diversité ethnique, linguistique et culturelle comme une synthèse authentique de l'Afrique soudanaise et de l'Afrique bantoue<sup>94</sup>. La population est en grande majorité rurale et la femme occupe une place déterminante dans la production agricole ainsi que dans les activités en aval de la production, transformation et commercialisation. Cette population est divisée en grands groupes ethniques que le présent axe de notre analyse se propose de parcourir.

#### **II.1.1. Les grands groupes ethniques de la région**

---

<sup>93</sup> J.C. Froelich, "Ngaoundéré, la vie économique d'une cité peule", *Études camerounaises*, Mémoires de l'IFAN, Mars-Juin 1954, pp.1-2.

<sup>94</sup> M. Z. Njeuma, *Fulani hegemony in Yola*, Yaoundé, CEPER, 1978, p.8., Cité par Njeuma, *Histoire du Cameroun XIXe début XXe siècle*, Paris, l'Harmattan, 1989, pp.33-34., Mveng, *Histoire*, pp.251-252., P. Nchoji Nkwi, "Traditional diplomacy : A study of inter-chiefdom relations in the western grass field, North West province of Cameroon," Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de Yaoundé, 1987, p.23.

La région l'Est - Cameroun regorge d'une multitude d'ethnies. En effet, certains linguistes ont été les premiers à répartir ces populations en plusieurs groupes : les bantous de la forêt du Sud- Est, le groupe de la famille Oubanguienne qui est localisé au Nord-Est de la région et le groupe pygmée Baka Bagombé. Parlant de la grande famille oubanguienne dont la classification lie les appartenances, elle est constituée des Gbaya, des kako, des Yangéré, des Bogando, et des Bagantou classés à l'origine dans le groupe semi-bantou. Les Gbaya sont inclus dans le groupe des langues dites soudanaises. Et c'est à la suite du Djihad lancé par Ousman Dan Fodio qu'ils vont occuper la région actuelle de l'Est-Cameroun. Les Kako sont généralement classés dans le groupe ethnique des semi-bantous. D'après Bouto Daniel Beribeau, quand ce peuple partait d'Égypte, il ne s'appelait pas Kako. Arrivé au Soudan, le patriarche construisit une hutte près d'un arbre qu'on appelait Kako et chaque fois que les fruits mûrs de cet arbre tombaient, les populations se bousculaient pour les ramasser. Cette scène maintes fois répétée a amené les soudanais à attribuer à ce peuple le nom de Kako. Cette appellation a subi plusieurs modifications par les voyageurs du XVII<sup>ème</sup> siècle pour devenir Kaka qui est souvent repris dans certains documents actuels.<sup>95</sup>

Selon M. Guthrie, ces groupes ethniques sont classés dans le groupe A80 à côté des Djem, des Dzimu et des Bajoue<sup>96</sup>. Et, d'après T. Obenga, ces peuples sont classés dans le groupe Bantu à côté des langues des Ngumba<sup>97</sup>. On peut donc dire que l'Est-Cameroun était une région habitée par les pygmées et c'est à la suite des mouvements migratoires que le groupe Gbaya va occuper la région actuelle. Ils seraient donc les premiers à occuper la zone de savane actuelle. Par ailleurs, les Mandja et les Mgbaka de Centrafrique sont classés dans le groupe de la famille oubanguienne. Ce sont les différences au niveau des parlers qui nous permettent de les associer aux populations de la région de l'Est-Cameroun.

Parlant du groupe des locuteurs bantou, il est constitué des Maka, Kozimé, Djem, Bajoue, Zimé, Konabembe, Mbombo, Mpyemo, Bakoum, Pol, Missanga, Boman Essel, et des Mezimé.<sup>98</sup> Certaines données linguistiques et anthropométriques montrent que ces groupes se rapprochent des Bantou. D'autres groupes tels que les Yebekolo, les Bamvélé, et les Omvang, loin de les concevoir comme des ensembles fermés, il faudrait les appréhender, selon le prince Dika Akwa, comme "des groupes qui se sont suivis et se sont déployés sur de vastes étendues,

<sup>95</sup> I. Dugast, *Inventaire ethnique du Sud Cameroun*, Mémoire de l'Institut Français d'Afrique Noire, série : population n°1, 1949, p.12.

<sup>96</sup> M. Guthrie, *The Bantu Languages of Western Equatorial Africa*, London, Oxford University Press, 1953, p.45.

<sup>97</sup> T. Obenga, *Les bantou, langues peuples et civilisations*, Dakar. Paris, présence africaine, 1985, p.23.

<sup>98</sup> C. Tardits, *Contribution à la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun* Vol I, Paris, Éditions Centre National de la Recherche Scientifique, 1981, p.517.

confédérations pré côtières jusque dans leurs zones actuelles’’<sup>99</sup>. A côté de ces populations qu’on pourrait qualifier d’autochtones stabilisées dans leurs positions respectives par le pouvoir colonial allemand puis français au début de 1884, on peut relever l’installation récente, un peu partout dans les zones de savanes où poussent d’abondants pâturages, des pasteurs bororo, descendus des plateaux de l’Adamaoua. Il en est de même des ressortissants de l’extrême Nord, de l’Ouest et quelques étrangers centrafricains, tchadiens et nigériens qu’on retrouve essentiellement dans les zones urbaines et autour des unités d’exploitations forestières et minières. On peut donc affirmer que dans un passé lointain, l’Est-Cameroun a été occupé par des vagues de populations aux origines diverses. Cette diversité ethnique traduit parfaitement l’histoire de cette région du Cameroun.

### **II.1.2. La diversité linguistique**

À l’image du caractère varié de sa population, la région de l’Est-Cameroun connaît une multitude de langues qui traduit son immense richesse culturelle. Ces langues sont, sans aucun doute, l’une des expressions du transcommunautarisme qui lie cette zone à la République centrafricaine. En effet, les langues dans cette région se subdivisent en deux : les langues bantous et les langues dites oubanguiennes<sup>100</sup>. Les dialectes regroupés sous la bannière bantou sont entre autres le Mpyene, le Mpopo, le bijugi..., celles faisant partie des langues oubanguiennes sont le Baka, le Gbaya, le Yangélé, le Bangando<sup>101</sup>... Toutefois, l’impact immédiat des migrations est l’intégration et la naissance d’autres langues dans cette entité géographique. Il faut tout de même souligner que les langues transfrontalières tiennent une place de choix dans la communication des populations<sup>102</sup>. Cette présentation de la diversité ethnique et linguistique de la région de l’Est-Cameroun qui témoigne de sa richesse culturelle et du volet transfrontalier de cette culture permet aussi de percevoir la particularité de ses données démographiques.

### **II.1.3. Quelques données démographiques de la population**

Surfer sur la démographie de la région de l’Est-Cameroun permet tout simplement de cerner la répartition des populations sur l’ensemble du territoire régional. Raison pour laquelle

---

<sup>99</sup> Dika Akwa Nya Bonambala, “ Nyambéisme : pensée et mode d’organisation des négro- africains, la perception africaine du monde,” Thèse de Doctorat d’État ès Lettres, Université de Paris VII, 1985, p.230.

<sup>100</sup> P. Burnham et al, “ Gbaya et Mkako : contribution ethno-linguistique à l’histoire de l’Est-Cameroun”, disponible sur <https://www.jstor.org>

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> M. Tchindjang et al, “ La cartographie linguistique, traceuse de l’histoire, des civilisations et des cultures : une application au Cameroun”, disponible sur <https://www.ichunesco.org>.

la présente section jette un regard sur l'évolution de la population de façon générale et surtout sur l'intérêt des populations à s'installer dans les zones où prédominent le transcommunautarisme, les zones rurales.

### ➤ **Évolution de la population de l'Est-Cameroun**

S'agissant de l'Est-Cameroun, en 1963, le service de la statistique estime que, le taux d'accroissement annuel pour l'ensemble du Centre-Sud et de l'Est Cameroun est de 1,9%<sup>103</sup>. L'enquête de 1963 a donné des résultats sur la fécondité et la stérilité de plusieurs groupes à l'Est Cameroun. En ce qui concerne l'accroissement annuel, le taux de natalité était de 37% et le taux de mortalité 18%<sup>104</sup>. Entre 1967 et 1975, le taux d'accroissement de l'ensemble de la population de l'Est Cameroun est de 1%, soit une baisse considérable de 0,9%<sup>105</sup>. Cette population était estimée à 307.388 habitants en avril 1976<sup>106</sup>. En 1967, la densité de la population de l'Est est, selon Ango Mengue, estimée à 2,51 habitants au km<sup>2</sup><sup>107</sup>.

Il apparaît dès lors que, l'Est-Cameroun est particulièrement défavorisé sur le plan humain. Le département du Haut-Nyong avec 107.837 habitants représente la plus grande partie de la population de régionale. Cette croissance de la population dans le département du Haut-Nyong s'explique par le fait que cette région à l'origine a bénéficié des équipements économiques et sociaux. En réalité, la population de l'Est-Cameroun est en progression plus faible, voire stationnaire dans certaines régions comme Moloundou. Dans cette évolution de la population, on note de multiples disparités régionales. Alors que la zone Nord est en progression plus faible, la zone Sud-Est connaît une diminution de la population due aux conditions de vie difficiles dans les forêts<sup>108</sup>.

Le département le moins peuplé du Centre-Sud reste le Dja-et-Lobo avec une densité générale de 4,5 habitants au km<sup>2</sup> contre 3 habitants au km<sup>2</sup> pour le Haut-Nyong et 1 habitant au km<sup>2</sup> pour la Boumba et Ngoko<sup>109</sup>. On peut donc considérer ces deux départements comme un véritable désert humain. À l'exception de quelques arrondissements tels que Nguélémdouka, Doumé et Abong-Mbang où l'on rencontre quelques villages fortement peuplés. On relève aussi le fait que l'expansion du cacao et du café a contribué à élever leur niveau de vie. C'est

<sup>103</sup> Ango Mengue, " l'Est Camerounais : une géographie ", p.33.

<sup>104</sup> Service de la Statistique, Rapport sur l'enquête démographique Centre et Est, Yaoundé, 1963, p.62.

<sup>105</sup> ANY, APA, 11835/B, la région médicale Nyong (1940-1946), pp.2-4.

<sup>106</sup> Les recherches d'Ango Mengue dans la région et les notes d'archives nationales nous permettent de relever que, l'Est Cameroun a toujours été une région de faible densité de population bien avant l'arrivée des européens. Soit 1,58 habitant au km<sup>2</sup> en 1926 et 1,71 habitant au km<sup>2</sup> en 1935.

<sup>107</sup> Ango Mengue, " l'Est Camerounais : une géographie ", p.68.

<sup>108</sup> Abate, 56 ans, Enseignant à Manpang, Manpang le 14 avril 2022.

<sup>109</sup> *Idem*.

aussi dans cette région que s'est développée la SFID<sup>110</sup>. La Kadey quant à elle a bénéficié de la végétation qui a favorisé la sédentarisation des populations, contribuant ainsi à l'érection de Bertoua en chef-lieu de province en 1965.

Par ailleurs, la construction du chemin de fer trans-camerounais qui traverse la ville de Bélabo a permis à la ville de jouer un rôle important<sup>111</sup>. Enfin, Bouma et Ngoko, située en zone forestière, n'a pas attiré beaucoup de populations. Ceci est dû aux conditions de vie difficiles en zone de forêt épaisse, des conditions compliquées par la persistance des maladies endémiques<sup>112</sup>. La diminution de la population affecte les cantons méridionaux de l'arrondissement de Lomié (Djem, Dzimou du Sud et de l'Est) et les Bangantou, Essel de l'arrondissement de Moloundou. C. Robineau signale que "la population des arrondissements du Sembé et Souanké (ethnies Djem et Bakwélé) à la limite du Cameroun et du Congo reste stationnaire depuis 1935 et même, diminue pour les Djem dont le taux de remplacement serait inférieur à l'unité"<sup>113</sup>.

La disparité régionale apparaît aussi dans la répartition de la population. Les zones Maka, de Nguélémeidouka, de Doumé et d'Abong-Mbang présentent une densité d'environ 2 habitants au Km<sup>2</sup>, contre 0,5 habitants au km<sup>2</sup> pour Moloundou<sup>114</sup>. Par ailleurs, la moitié de la superficie de la région, soit 55,45% est en dessous de 2 habitants au km<sup>2</sup>. La carte des densités ne donne de l'Est-Cameroun qu'une réalité approximative qui n'est autre que l'inégale répartition de la population, l'existence des zones vides d'hommes et des paysages non humanisés. Dans le Sud-Est, les espaces occupés par l'homme s'étendent sur presque 10 kilomètres de part et d'autre des routes et des pistes. Dans le Nord au contraire, les hommes occupent une largeur de 18 km de part et d'autre des routes et des pistes. Les zones vides de l'Est-Cameroun couvrent donc une superficie de 50.254 km<sup>2</sup>. Cette superficie de zones vides représente 46,10% de la superficie totale de l'Est-Cameroun soit 10,80% de la superficie du Cameroun. La superficie la plus étendue des zones vides se trouve dans le Sud de l'Est-Cameroun : 39.507 km<sup>2</sup>, soit 36,24% de la superficie de la région. Le Nord de l'Est Cameroun a une superficie de zones vides de 10747 km<sup>2</sup>, soit 9,86% de la superficie de la région. Ces données concernent les arrondissements de Moloundou, Yokadouma, Lomié, Messamena,

---

<sup>110</sup> Petit aperçu sur la SFID

<sup>111</sup> J. Ngo Mbayemi, "Les incidences du transcamerounais sur le développement," Mémoire de licence en Sciences Économiques, Yaoundé, Université Fédérale du Cameroun, 1975, pp.10-20.

<sup>112</sup> *Ibid.*

<sup>113</sup> Robineau, *Évolution économique et sociale...*, p.169.

<sup>114</sup> T. Obenga, *Les bantu, langues peuples et civilisations*, Paris, présence africaine, 1985, p.17.

Batouri, Bertoua, Bétaré-Oya, Ndélélé, Doumé, Abong-Mbang, Nguélémendouka<sup>115</sup>. Si l'on admet avec Barral et Franque ville :

Qu'il faut atteindre la densité minimum de 3 habitants au km<sup>2</sup> pour que les conditions économiques soient acceptables, on s'aperçoit que, 77% de la superficie de l'Est-Cameroun reste sous exploitée et que, 52% de la population reste condamnée à vivre dans de mauvaises conditions<sup>116</sup>.

Les zones de peuplement sont surtout les zones de contact entre la forêt et la savane, les zones de destruction de la forêt dense et les grands axes de circulation. La composition de la population de l'Est n'est pas sans rappeler celle du Centre-Sud. Cette population appartient surtout au groupe Bantou. Mais, alors que cette dernière relève du groupe pahouin, celle de l'Est-Cameroun se rattache au groupe Maka-Kozimé<sup>117</sup>.

### ➤ Une dynamique répartition de la population rurale

Selon E. Boserup :

L'accroissement de la population est le principal facteur qui détermine les changements en matière d'agriculture. La raison en est qu'introduire les systèmes d'agriculture perfectionnés au sein d'une population est une attitude rationnelle lorsqu'elle s'accroît ou lorsqu'elle stagne et décline. En effet, les systèmes des cultures primitifs exigent un investissement faible de capital et une heure de travail par unité de production que les systèmes primitifs de l'agriculture préindustrielle<sup>118</sup>.

C'est ainsi que, des travaux dans le domaine de l'économie ont permis de vérifier ces résultats dans le cas de l'Est-Cameroun. La fécondité n'étant pas en reste, elle apparaît comme un facteur indépendant dans le processus d'évolution puisque, le phénomène est l'un des plus difficilement maîtrisables dans une économie traditionnelle<sup>119</sup>. Sans toutefois faire une apologie selon le niveau de fécondité à l'Est-Cameroun, les zones de fortes densités ont quasiment une forte fécondité. Ici, les systèmes agraires se sont fortement intensifiés dans les zones de forte

---

<sup>115</sup> T. Obenga, p.23.

<sup>116</sup> Barral et als, *Atlas régional*, p.7.

<sup>117</sup> Ango Mengue, " l'Est Camerounais : une géographie", p.58.

<sup>118</sup> E. Boserup, *Evolution agraires et pression démographique*, Paris, Flammarion, 1970, p.170.

<sup>119</sup> J. Weber, *Les interventions planifiées : les techniques de développement, les modèles d'intervention et leurs objectifs*, communication au colloque sur la maîtrise de l'espace agricole et développement en Afrique au Sud du Sahara. Logique paysanne et rationalité technique, Paris, ORSTOM, 1978, p.9.

densité comme la région septentrionale des départements Bamiléké, le Nord-ouest et le Sud-ouest<sup>120</sup>.

Au terme de ce chapitre, ces faits et données permettent de tirer des conclusions importantes pour la compréhension de notre thématique. D'abord, la région de l'Est-Cameroun est une zone truffée des ressources naturelles stratégiques à côté d'une activité agricole intense mais peu rentable. La présence de ces ressources naturelles constitue une raison de majeure qui justifie les tensions entre les peuples transethniques mais surtout qui explique amplement la poussée de l'insécurité dans cette région du "soleil levant". Ensuite, le manque de dynamisme que connaissent divers secteurs économiques de la région poussent une frange de la population à mettre en place des manœuvres illégales voire criminelles dans le but de trouver du répit dans ce contexte économique difficile. Enfin, un tour d'horizon sur la démographie permet de constater que les zones rurales sont plus peuplées que les espaces urbains. Ce qui permet de renforcer la densité des communautés transethniques à la frontière Cameroun-RCA. D'où l'impératif de jeter un regard important sur la dynamique des relations transcommunautaires entre les deux pays voisins.

---

<sup>120</sup> T. Defo, " L'intégration de la production dans la stratégie de développement en Afrique tropicale, cas du Cameroun, Thèse de doctorat 3<sup>e</sup> cycle en Droit et Sciences Économiques, Université de Yaoundé, 1984, p. 268.

**CHAPITRE II : LA DYNAMIQUE DES RELATIONS TRANSETHNIQUES  
CAMEROUN-RCA ET LES APPROPRIATIONS TERRITORIALES A L'EST-  
CAMEROUN**

À l'heure de la globalisation des échanges, les relations interethniques dans la sous-région d'Afrique-Centrale doivent être envisagées comme un objectif stratégique majeur, pour consolider le développement des économies, la sécurité des peuples, dans le strict respect des droits de l'homme et faciliter leur insertion au sein du système communautaire<sup>1</sup>. Aussi, la perspective d'un développement transcommunautaire nécessite de gérer les principaux enjeux environnementaux, démographiques, sociaux et sécuritaires, à l'échelle de la sous-région, en assurant une meilleure coordination des politiques mises en œuvre par les différents États<sup>2</sup>. La présente section de notre réflexion se propose de jeter un regard particulier sur les rapports transcommunautaires entre certains peuples de la région de l'Est-Cameroun et ceux de la République Centrafricaine. Il s'agit précisément de voir dans quelle mesure ces rapports transethniques phagocytent le tracé frontalier pour maintenir les leviers qui conditionnent l'existence de ces populations. En gardant à l'esprit, le rôle crucial que jouent ces peuples transfrontaliers dans les effluves de l'insécurité transfrontalière dans la région, le présent chapitre s'appuie principalement sur les grands traits qui meublent ces relations transcommunautaires et leur reconfiguration qui compte des exigences imposées par l'existence d'une frontière entre les deux États.

## **I. LES RELATIONS TRANSCOMMUNAUTAIRES DANS LA REGION DE L'EST-CAMEROUN**

Depuis l'époque coloniale, l'établissement des frontières des sphères d'influences entre les puissances européennes, les obligea à tenir compte de la scission des peuples que cette action générerait. Le pouvoir colonial français par exemple mit en place des mécanismes de contrôle de ces peuples en établissant ce que M. Soret appelle la “ Carte ethno-démographique de l'Afrique Équatoriale Française”<sup>3</sup>. Il s'agissait d'avoir un contrôle sur les peuples dont les rapports remettaient en cause la souveraineté territoriale de la colonie. La présente carte illustre, par exemple, le quadrillage ethnique et démographique de l'AEF.

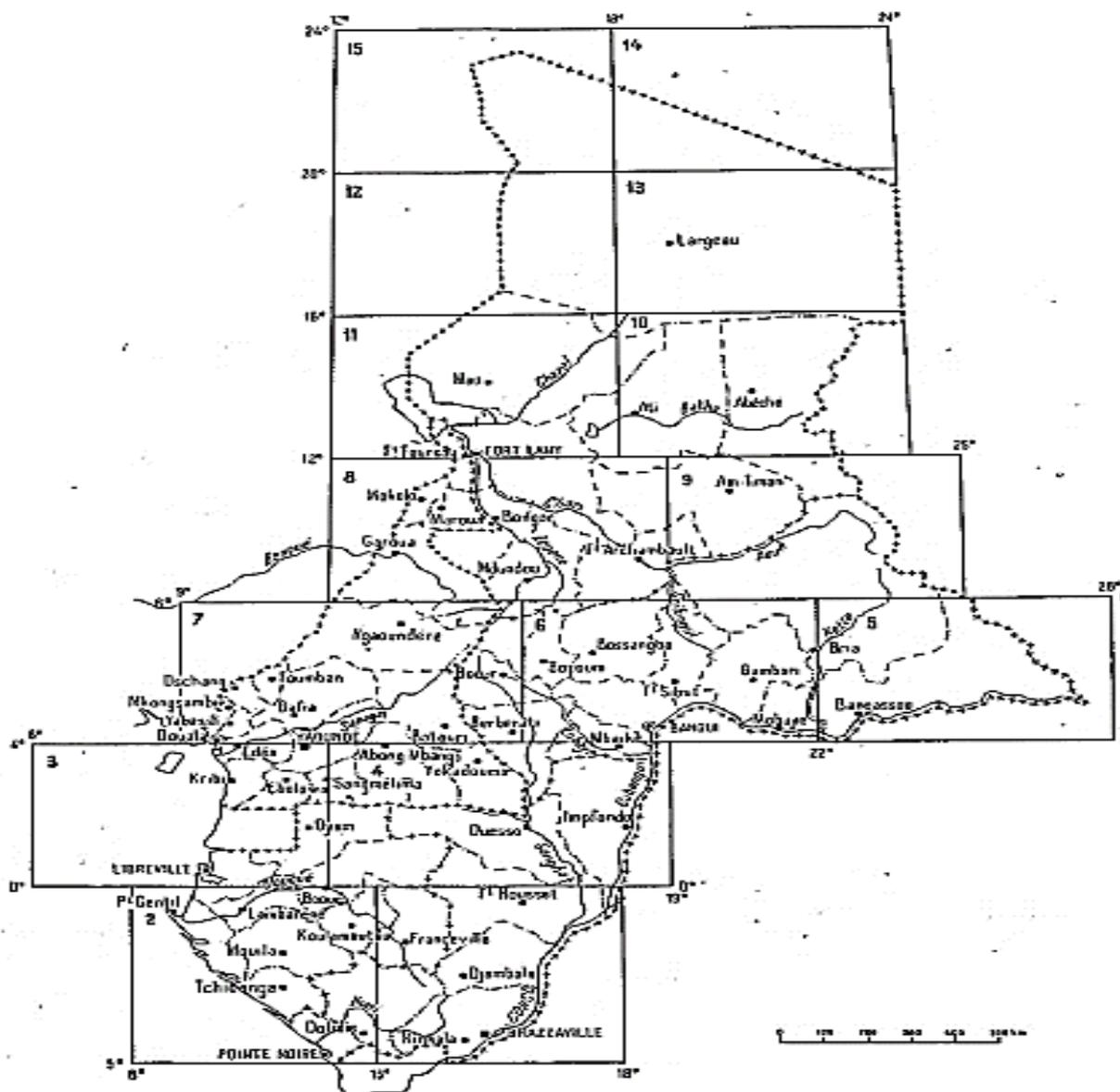
---

<sup>1</sup> A. Mbembe, “A la lisière du monde : Frontières, territorialité et souveraineté en Afrique”, Girault F, Antheaume B. (dir.), *Le territoire est mort, vive les territoires*, Paris: IRD, 2005, pp.47-50.

<sup>2</sup> “Un environnement économique mondial en rapide évolution exige que nous avancions à grands pas et de façon rationnelle pour parvenir à l'intégration régionale. Nos anciens engagements en faveur de la coopération transfrontalière nous y incitent. Et les besoins et les aspirations de nos peuples nous y obligent ”, *discours du Président de la Commission de l'Union africaine*, Konaré Oumar Alpha, Karthala, 2007.

<sup>3</sup>M. Soret, “ Carte ethno-démographique de l'Afrique Équatoriale Française”, *Bulletin Institut d'Études Centrafricaines*, Nouvelle Série, Brazaville, n°II, 1956, pp. 27-52.

Carte n°3: Carte ethnique de l'AEF



Source : Soret, " Carte ethno-démographique", p. 49.

La précédente carte illustre amplement la volonté de la France de contrôler avec la plus grande des vigilances, les différents peuples et surtout ceux ayant des ressorts transfrontaliers. Il s'agit donc ici d'analyser l'espace frontalier comme espace d'intégration transethnique et les enjeux d'occupation des espaces qu'il implique.

### **I.1. LA REGION DE L'EST-CAMEROUN COMME ESPACE D'INTEGRATION TRANSRETHNIQUE ENTRE LE CAMEROUN ET LA RCA**

Partir d'une orientation transcommunautaire résolument tournée vers l'action, et de la pleine valorisation des complémentarités paraît susceptible de fonder un processus d'intégration

solide et durable. En effet, les différentiels créés par les frontières sont, par essence, fluctuants et entraînent des recompositions rapides au gré de leurs variations. Il apparaît donc clairement que des choix de socialisation et des dispositions normatives fondées sur les seuls cadres nationaux pénalisent *in fine* chacune des économies nationales concernées et que des stratégies communautaires conçues sur la base des complémentarités transfrontalières relèvent de l'intérêt bien compris de chacun des États<sup>4</sup>. Il s'agit donc de prendre ici la région de l'Est-Cameroun, frontalière à la République centrafricaine comme un cas pratique où les rapports transcommunautaires connaissent une dynamique importante qui gomme parfois l'existence d'une frontière entre les deux États.

### **I.1.1. Le brassage interethnique transfrontalier dans la région de l'Est-Cameroun**

La région de l'Est-Cameroun constitue l'une des zones transfrontalières à même de mettre en exergue la pertinence de la notion d'espaces de solidarité, de lieu de brassage et d'intégration réelle<sup>5</sup>. Elle le doit à une configuration géographique particulière et à l'histoire de ses sociétés, marquées par une extrême mobilité spatiale et sociale<sup>6</sup>. Elle pose aussi la problématique des rapports entre les périphéries nationales de deux pays de la sous-région qui développent des dynamiques propres, se rejoignent et forment un sous-territoire au fonctionnement complexe. L'ordre colonial français percevait en son temps l'implication sécuritaire que revêtait le brassage des peuples transfrontaliers par le mouvoir de part et d'autre de la frontière sans restriction. Ces liens entre peuples transfrontaliers s'illustrent clairement par cette présentation d'A.P. Temgoua :

Le sort d'une région frontalière est de subir, malgré toutes les surveillances, un flux et reflux d'habitants sur lesquelles le contrôle est difficile. Pour ces peuples, la frontière n'est qu'une vue de l'esprit. Leur espace est continu et ils n'ont même pas souvent conscience d'une quelconque limite<sup>7</sup>.

Le contrôle de ces flux de populations est donc un gigantesque défi pour l'administrateur qui y voit un véritable calvaire. A.P. Temgoua l'explique si bien quand il poursuit en affirmant que :

Les affinités ethno-linguistiques dans les zones frontalières du Cameroun ont été responsables de la fluidité des migrations. Elles ont permis aux populations de poser un autre défi aux frontières coloniales. Ce défi n'est autre chose que le contrôle des mouvements transfrontaliers. Que ce soit pendant ou après

---

<sup>4</sup> P. Hugon, *Les Économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Paris, Karthala, 2003, p.10.

<sup>5</sup> J. Cabot, "Les frontières coloniales de l'Afrique", *Territoire à prendre: Stratégie, géographie et idéologie*, sous la dir. de F. Maspero, Hérodote: Revue Trimestrielle, Juillet-Septembre 1978, p.115.

<sup>6</sup> Elle pose la problématique des rapports entre des périphéries nationales de deux pays de la sous-région (le Cameroun et la République Centre Africaine) qui développent des dynamiques propres, se rejoignent et forment un sous-territoire au fonctionnement complexe.

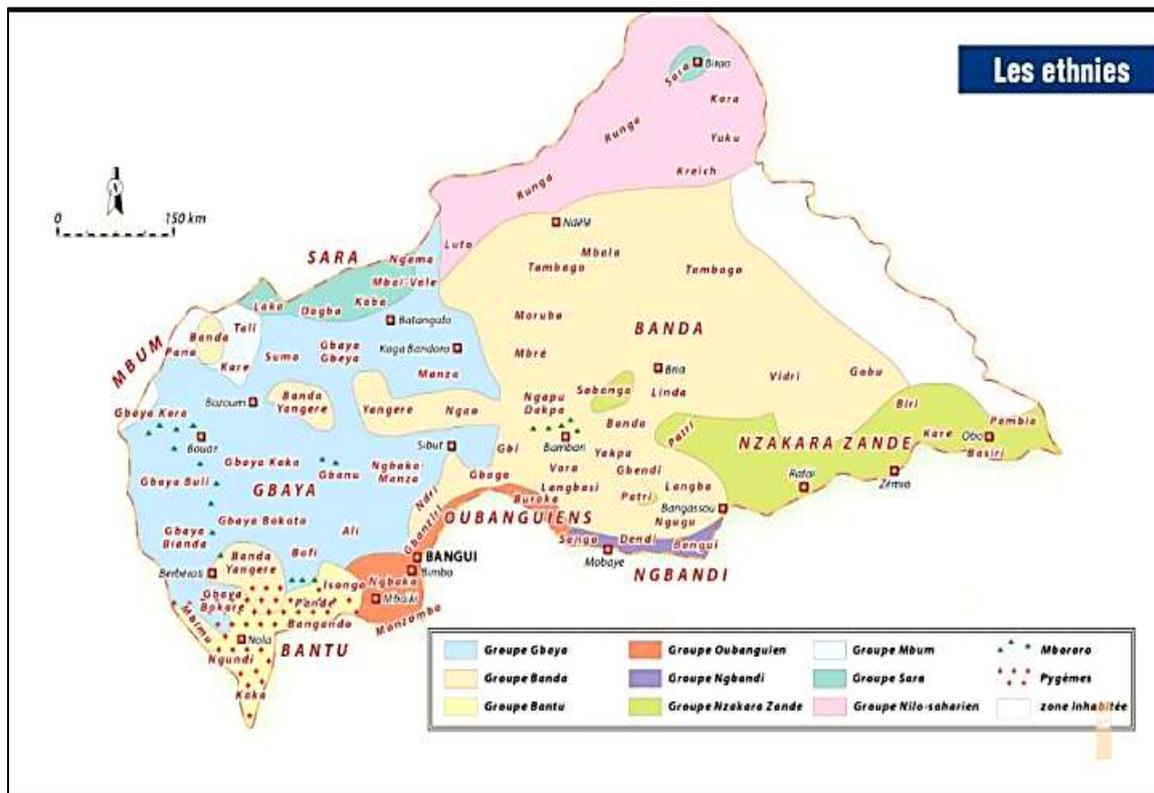
<sup>7</sup> A.P.Temgoua, "Le commerce transfrontalier entre le Cameroun et ses voisins", *in boundaries and history in africa :issues in conventional boundaries and idéological frontiers*, juillet 2011, p 50

la colonisation, toutes les mesures prises par les administrations pour la circulation se sont avérées vaines dans les zones frontalières. Dans le meilleur des cas, elles n'ont fait que la ralentir légèrement<sup>8</sup>.

Il apparaît donc clair que la division des peuples due à la balkanisation constitue une raison profonde du passé qui explique le sombre présent. Ainsi, les frontières héritées de la colonisation sont des zones fertiles de la prolifération de l'insécurité au Cameroun en général et dans la région de l'Est en particulier car “ les frontières sont perméables, peu surveillées, leur bornage, lorsqu'il existe, est récent et pas toujours efficace, de sorte qu'elles rendent propices toutes sortes de trafics illicites d'armes, de drogues, de pierres précieuses<sup>9</sup>...”.

Le premier chapitre de ce travail a mis en exergue les différentes communautés ethniques régionales et surtout celles transfrontalières. La présente carte illustre les ethnies vivant du côté centrafricain.

**Carte n°4: Localisation des peuples transfrontaliers entre le Cameroun et la RCA**



Source : Anonyme, “ Centrafrique : carte des ethnies”, disponible sur <https://www.centrafriqueledéfi.com>

Au regard de cette carte, l'on note que les Gbaya, les Mbororo, les Pygmées constituent ces peuples transfrontaliers. Concernant Les Gbaya, ils constituent un exemple probant de la division des peuples de la région de l'Est-Cameroun par l'établissement de la frontière. La

<sup>8</sup> *Ibid.* p.160

<sup>9</sup> B.L. Kirongozi, *Ethnie, transfrontalité et pouvoir en Afrique*, Paris, Présence africaine, 1996, p.86.

langue Gbaya est classée parmi les quatre-vingt-six langues transfrontalières au Cameroun<sup>10</sup>. Le brassage transethnique s'appuie donc sur les liens quotidiens qu'entretiennent ces ethnies. Il s'agit, par exemple, des possessions foncières situées dans l'un comme dans l'autre Etat qui sont redistribuées aux familles vivant aussi bien au Cameroun qu'en RCA, de la désignation des chefs traditionnels où les familles se réunissent pour leur désignation, la célébration de fêtes traditionnelles qui voit l'implication des familles transfrontalières...

Le va et vient des populations rend difficile l'identification des personnes, constituant ipso facto un excellent moyen de camouflage pour des bandits frontaliers qui peuvent aisément se fondre dans la masse. Zyad Limam et Elimane Fall cités par B.L Kirongozi l'ont bien compris quand ils affirment que :

Le caractère artificiel des frontières et la cohabitation de plusieurs ethnies au sein d'un même pays rendent passablement flou la notion de nationalité. Un jour, on pouvait être malien, le lendemain Sénégalais, ou les deux à la fois. On pouvait être Ivoirien avec des cousins ou des frères ghanéens. On pouvait être ministre ici, puis ministre ailleurs. Dans le grand brassage africain, le lignage aujourd'hui a encore bien plus d'importance que le passeport<sup>11</sup>.

Le brassage transethnique bien qu'illustrant, le désir des populations de corriger l'acte effroyable du colonisateur qui les a scindées par l'imposition d'une frontière, comporte aujourd'hui des actions qui menacent la sécurité des États dans cette région frontalière. L'un des points essentiels à même d'illustrer ce fait est la solidarité transcommunautaire.

### **I.1.2. Une région de solidarité à la lisière de deux frontières étatiques**

La zone de solidarité se mesure à la dynamique et à la force des liens multiformes qu'entretiennent les peuples, les activités économiques, les échanges, la culture, l'identité<sup>12</sup>. La région frontalière de l'Est-Cameroun n'est pas une exception, en ce qui concerne les solidarités transcommunautaires mais illustre bien le fait que cette solidarité constitue désormais une menace sécuritaire sérieuse. L'exemple probant à même d'illustrer ce fait est la révolte des Gbaya durant la période coloniale. D'après S. Ango Mengue, les raisons de cette révolte relèvent des dures réalités coloniales infligées par l'administration française. Il s'agit précisément " du travail forcé imposé au Cameroun et en AEF, de l'incursion des miliciens dans des villages pour réquisitionner les vivres et le bétail, et les arrêts et internements

---

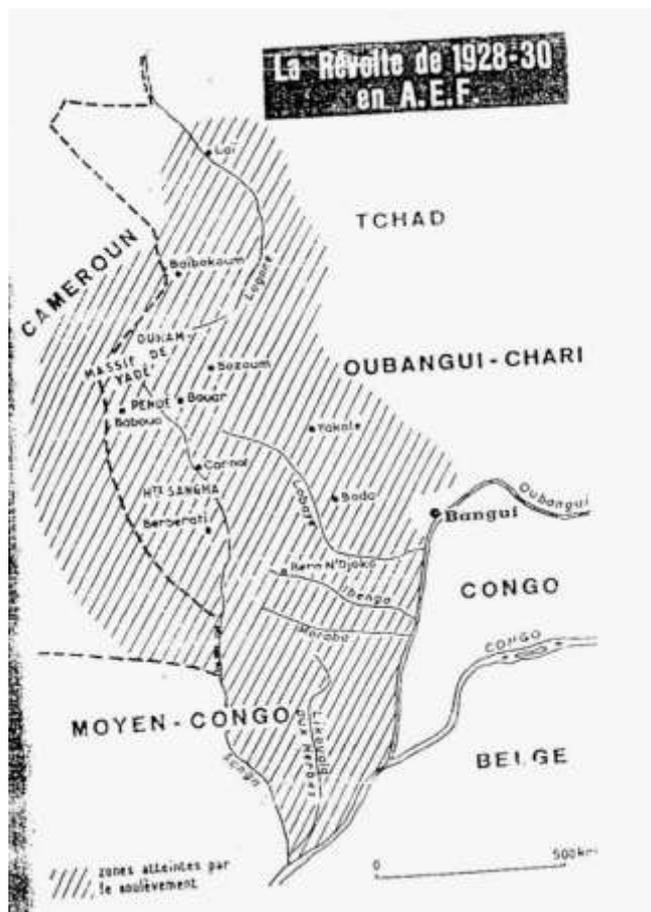
<sup>10</sup> Lire à propos Binam Bikoi et Als, *Cartographie administrative des langues du Cameroun*, Yaoundé, CERDOTOLA, 2012, p5

<sup>11</sup>BL. Kirongozi, *Ethnie, transfrontalité et pouvoir...*, p192

<sup>12</sup> M. Totté, *La Décentralisation en Afrique...*, p.23.

arbitraires des indigènes”<sup>13</sup>. C’est conscient de ce mal être infligé à son peuple, que Karnou, à travers ses talents d’orateur, entreprit une campagne de propagande contre l’autorité coloniale française. Son discours se répandit tel une trainée de poudre tant au Cameroun qu’en AEF. Et sous sa houlette, le peuple Gbaya du Cameroun et de l’Oubangui-Chari se souleva tel un seul homme contre l’autorité française de 1928 à 1930<sup>14</sup>. Cette carte met en exergue l’étendue de cette révolte.

#### Carte n°5: Extension de la révolte des Gbaya de l’AEF au Cameroun



Source : Nana, “ Les Gbaya des origines à la révolte de Karnou”, Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, UYI, 2006, p.269, p.381.

Même si cette révolte fut matée par l’autorité française, elle nous permet de tirer deux conclusions importantes au regard de cette carte. Premièrement, la révolte du peuple gbaya nous a permis de déceler la facilité avec laquelle il a rendu inexistante la frontière établie par les puissances coloniales. Deuxièmement, cette révolte a aussi permis de voir à quel point le

<sup>13</sup>S. Ango Mengue, “ Relations frontalières entre les peuples du Cameroun et les autres pays de l’Afrique centrale : le cas de l’Est”, in D. Abwa, J. M. Essomba, C. M. La Roncière et al, *Dynamiques d’intégration régionale en Afrique centrale*, Actes du colloque de Yaoundé 26-28 avril 2000, Tome 1, PUY, novembre 2001, p.78.

<sup>14</sup> S. Ango Mengue, *La province de l’Est Cameroun : étude de la géographie humaine*, thèse de doctorat en ligne, bordeaux 3, 2004 consultée en avril 2021

lignage a bien plus d'importance que la nationalité pour ce peuple. De nos jours, même si les peuples transfrontaliers ne posent plus des actions d'une telle envergure, ils participent tout de même à des actes criminels transfrontaliers qui menacent la sécurité des États d'une manière ou d'un autre. Les criminels transfrontaliers qui font partie de ces peuples bénéficient le plus souvent de la solidarité qui empêche les forces de sécurité de les mettre hors d'état de nuire. Le trafic des ressources minières, des personnes, des armes... bénéficient aussi de cette couverture transcommunautaire.

## **I.2. L'ESPACE FRONTIÈRE DE LA RÉGION FACE AUX ENJEUX D'OCCUPATION DES ESPACES**

Les problèmes fonciers dans la région frontalière de l'Est-Cameroun interviennent dans un contexte particulier où les attentes économiques des États de la part des zones frontalières côtoient les tensions qui entourent la mainmise des populations locales sur des portions de terre qui le plus souvent renferment des ressources minières<sup>15</sup>. Il se dégage donc pour le deuxième cas d'espèce, des tensions foncières qui mettent en lumière le désir d'occuper des espaces riches en ressources et l'afflux des populations, surtout en période de turbulences sécuritaires en RCA.

### **I.2.1. Une résurgence des tensions foncières transfrontalières entre immigrants centrafricains et autochtones Gbaya**

La gouvernance locale qui implique les Réformes Agraires et Foncières (RAF) au Cameroun, met l'accent sur le principe de gestion décentralisée lié aux textes d'orientation de la décentralisation (TOD)<sup>16</sup>. Il s'agit ici de responsabiliser les structures locales dans l'attribution des parcelles foncières et dans la régulation des conflits ethniques et interethniques<sup>17</sup>. Cependant, la réforme suit des rythmes d'application différents selon le contexte urbain ou rural. La pleine responsabilisation des collectivités locales est déjà en vigueur dans le contexte urbain, mais demeure un projet à concrétiser dans le monde rural. Si la (RAF) ne reconnaît de propriété foncière autre que celle publique, elle n'en concède pas moins des droits d'occupation dans le cas d'une mise en valeur des terres. Cette norme se

---

<sup>15</sup> W. Awung Ndongko, "Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC): évolution, performance et perspectives", Yaoundé, MESRES/ISH, 1988, p.15.

<sup>16</sup> Il s'agit ici de responsabiliser les structures locales dans l'attribution des parcelles foncières et dans la régulation des conflits ethniques et interethnique. Cependant, la réforme suit des rythmes d'application différents selon le contexte urbain ou rural. La pleine responsabilisation des collectivités locales est déjà en vigueur dans le contexte urbain, mais demeure un projet à concrétiser dans le monde rural.

<sup>17</sup> B. Starry, "Cross-border Trade in West Africa, The Ghana-Côte d'Ivoire Frontier", in Bach Daniel C., *Regionalisation in Africa, Integration & Disintegration*, Oxford, James Currey, Bloomington & Indianapolis, Indianapolis University Press, 1999, p.169.

caractérise par son aspect marchand, même s'il n'est pas explicitement reconnu, tout en laissant entre les mains de l'État le pouvoir d'arbitrer les conflits fonciers<sup>18</sup>.

Dans le monde rural, les commodités ont été réalisées afin de satisfaire aux exigences de la gouvernance locale et de promouvoir le développement des collectivités, mais tout en maintenant un certain contrôle étatique sur le foncier<sup>19</sup>. Des structures ont été créées afin de permettre une gestion décentralisée, certes pratique, mais contrôlée. Il s'agit des Comités villageois de gestion des terroirs qui regroupent à la fois la chefferie villageoise en tant que démembrement de l'État et les chefs de terres (autorités qui attribuaient les terres à l'époque précoloniale et qui conservent un certain nombre de prérogatives en termes de régulation foncière)<sup>20</sup>. Les Comités sont ainsi censés regrouper l'ensemble des autorités locales dont les légitimités se partagent entre la hiérarchie administrative et la hiérarchie coutumière, afin de faciliter les accords locaux sur la gestion du foncier. La RAF stipule clairement cette double légitimité à octroyer des terres dans le sens où tout occupant d'une parcelle peut voir ses droits reconnus dès l'instant où il obtient l'autorisation de l'État ainsi que celle des propriétaires traditionnels.

Mais ce montage institutionnel, qui avait pour vocation d'articuler les différents pouvoirs existant dans le monde rural, en vue de les mettre au service du développement participatif, n'a pas réellement affirmé le pouvoir local de gestion du foncier. Au-dessus de ces Comités se situent en effet les tribunaux locaux de conciliation et les chefs de terres (Sous-préfet) qui sont chargés du règlement des différends fonciers. Les pouvoirs locaux ont été largement parasités par les enjeux partisans et la volonté de contrôle des représentants de l'État qui ont joué des concurrences entre les diverses autorités pour asseoir leur pouvoir<sup>21</sup>. On assiste à l'heure actuelle à des conflits accrus entre chefferie villageoise et chefferie foncière autour des enjeux liés à la terre dans un contexte de pression foncière.

Les migrations et la spéculation constituent les deux pôles contemporains de la problématique foncière, qui s'exacerbe dans les zones de transit comme la région de l'Est-Cameroun. Le flou qui caractérise la légalité des attributions foncières tend en effet à aiguïser les tensions autour de la valorisation des terres. Dans un contexte où différents modes de faire-

---

<sup>18</sup> K. Meagher, *A Back Door to Globalization? Structural Adjustment, Globalization and Trans border Trade in West Africa*, in *West African Borders and Integration*, Enda Diapol, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, 2003.

<sup>19</sup> J. Gazel et al, *Notice...*, 1954, p.17.

<sup>20</sup> Il s'agit des Comités villageois de gestion des terroirs qui regroupent à la fois la chefferie villageoise en tant que démembrement de l'État et les chefs de terres autorités qui attribuaient les terres à l'époque précoloniale et qui conservent un certain nombre de prérogatives en termes de régulation foncière.

<sup>21</sup> Les pouvoirs locaux ont été largement parasités par les enjeux partisans et la volonté de contrôle des représentants de l'État qui ont joué des concurrences entre les diverses autorités pour asseoir leur pouvoir.

valoir direct étaient en vigueur, ceux-ci sont à l'origine de conflits entre éleveurs immigrés centrafricains et propriétaires terriens autochtones Gbaya. Car, près de 10 % des exploitations appartiennent à des immigrants Gbaya venu de la RCA qui exploitent des terres de leurs frères du fait des ambiguïtés des droits culturels interethniques, basés sur le pluralisme coutumier<sup>22</sup>. Dans les zones où les anciens immigrants centrafricains mettent en valeur la terre par des cultures de vergers, les normes de valorisation des terres tendent à transformer des droits d'usage en droits de propriété et suscitent les craintes, voire l'hostilité des détenteurs de droits traditionnels. Ces problèmes peuvent souvent se traduire par l'arrêt des cultures de plantation, tant les "locataires" des terres se sentent menacés dans leurs droits.

La spéculation foncière se généralise puisque les différentes autorités de régulation foncière en jouent pour renforcer leur pouvoir. Les conflits de compétence et d'autorité ainsi que les crispations sur les droits de propriété et d'usage augmentent l'insécurité foncière et inhibent les transactions foncières ou les investissements.<sup>23</sup> Ce qui n'empêche cependant pas les "ventes de terres" à certaines occasions, même si aucun titre légal ne les garantit : des autorités coutumières cherchent alors à profiter de leur position dans la hiérarchie lignagère pour se constituer un capital économique à partir de leur pouvoir d'attribution foncière. Ces processus de cession ne sauraient, à l'heure actuelle, se substituer totalement aux arrangements locaux conclus dans le cadre de la coutume, mais ils ont pour effet d'augmenter la monétarisation des cessions de droits d'usage et par conséquent les coûts de mise en valeur du foncier. Cela est valable autant pour les droits de pâturage concédés aux Peuls que pour les droits d'exploitation accordés aux immigrants. Le revers actuel des arrangements locaux, dans le contexte de la norme de mise en valeur et de pression foncière, est donc le renchérissement des coûts de production.

La zone frontalière se trouve ainsi confrontée à une insécurité foncière aiguë qui est à la fois le reflet d'une complexité normative et la confrontation de droits d'usage et de droits de propriété dans un contexte d'intense pression foncière, la législation ne fournissant aucune précision sur les modalités d'une sécurisation foncière et n'apportant aucune réponse aux questions de tenure. Si les problèmes semblent encore gérables, il est évident que la persistance du flou juridique encadrant les utilisations foncières ne peut qu'attiser les conflits entre nationaux autochtones et allochtones, souvent venus du sud de la Centrafrique depuis la "crise

---

<sup>22</sup> Dans un contexte où différents modes de faire-valoir direct étaient en vigueur, ceux-ci sont à l'origine de conflits entre éleveurs immigrés centrafricains et propriétaires terriens autochtones Gbaya. Car, près de 10 % des exploitations appartiennent à des immigrants Gbaya venu de la RCA qui exploitent des terres de leurs frères du fait des ambiguïtés des droits culturels interethniques, basés sur le pluralisme coutumiers

<sup>23</sup> B. Badie et al, *Le retournement du monde, sociologie de la scène mondiale*, Paris, Presse de la fondation mondiale de science politique, 1992, pp.47-48.

des institutions de la frontière”. Ces types de conflits autour du foncier sont, sans aucun doute, amplifiés par ceux qui ont cours dans le contexte centrafricain de la redistribution des ressources naturelles et qui ont largement déterminé les affrontements ayant déchiré ce pays au cours des dernières années.

### **I.2.2. Une zone transfrontière complexifiée par le spectre d’insécurité**

Dans une approche interethnique entre les peuples qui partagent des similitudes culturelles et anthropologiques, l’on doit ici s’arrêter sur l’état des lieux des rapports au sein des communautés. La RCA s’est longtemps caractérisée, dans l’histoire postcoloniale par la pluralité des conflits. La longue tradition conflictuelle du pays a engendré un foyer d’insécurité qui s’étend jusqu’à la zone frontalière de l’Est-Cameroun. Les flux migratoires des réfugiés centrafricains amplifiés par les transactions foncières ont établi différents types de relations, allant des arrangements locaux à des locations entre autochtones et allochtones. Ces accords qui ne sont régis par aucun texte, deviennent source de tension lorsqu’une des parties essaie duper l’autre ou d’aller au – delà de ses.... car, on le sait, le régime foncier du Cameroun en son chapitre II est clair sur les conditions d’obtention et même d’occupation d’un espace foncier<sup>24</sup>.

La réforme foncière a bouleversé des relations qui s’étaient longtemps caractérisées par une relative stabilité. L’établissement de la propriété privée des terres les a fragilisées en insécurisant les droits fonciers.<sup>25</sup> En effet, les bases du tutorat qui s’était établi entre migrants et autochtones ont volé en éclats, après la crise de l’économie de plantation et l’entrée en vigueur des réformes.<sup>26</sup> Au cours des années 2004, la redéfinition des lois régissant la propriété de la terre était basée sur la volonté des bailleurs de faire cesser les défrichements liés à la culture extensive de plantation, qui épuise les ressources naturelles, et de promouvoir la propriété privée pour encourager l’investissement<sup>27</sup>.

Le plan foncier rural avait pour principal objectif d’enregistrer aussi bien des droits positifs que des droits coutumiers et de les intégrer dans une législation cohérente. La finalité de la réforme était de faire évoluer les droits existants vers une individualisation, voire une propriété privée. La question foncière a cependant gagné en acuité dès la mise en œuvre du plan

---

<sup>24</sup>Se référer au régime foncier et domanial au Cameroun, p.44-47

<sup>25</sup> G. Fourage, “La frontière méridionale du Niger: de la ligne Say-Baroua à la frontière actuelle (1890-1911)”, Thèse de doctorat en histoire, Université de Toulouse le Mirail, 1979, pp. 513-514.

<sup>26</sup> B. Badie, *Culture et politique*, Paris, Economica, 2e édition, 1986, p.11.

<sup>27</sup> A. Mbembe, “Circulations”, Mbembe A. et Sarr F., *Politique des Temps. Imaginer les devenirs africains*, Paris/Dakar: Philippe Rey/Jimsaan, 2019, p.44.

foncier rural au début des années 1990<sup>28</sup>. Les différents acteurs locaux ont alors cherché à anticiper les réformes.<sup>29</sup> Ces réactions aux mesures institutionnelles ont en fait très rapidement montré l'importance de l'insécurité foncière, avant même que le plan foncier rural n'entre en vigueur sur l'ensemble du territoire. L'accentuation de la pression foncière avec le déplacement vers le nord de la frontière agraire a créé de nouvelles tensions entre agriculteurs et éleveurs dans la zone de transhumance de Garoua-Boulai. La politique volontariste de l'État visant à accueillir et à sédentariser des éleveurs peuls, souvent contre la volonté des populations locales, a été remise en aversion dans cette région. Les populations transhumantes ont longtemps fait l'objet d'un harcèlement de la part des autorités locales, pour les empêcher de faire paître leur troupeau dans les zones agricoles. Même s'ils disposaient d'un certificat de transhumance et de vaccination, les éleveurs centrafricains étaient confrontés à de nombreuses tracasseries. Ils devaient présenter de tels certificats aux préfets ou sous-préfets, ce qui compliquait la transhumance. De plus, les conflits autour de l'espace entre les agriculteurs et les éleveurs ont régulièrement entraîné la rétention du bétail pour divagation ou le paiement de redevances pour l'utilisation des points d'eau<sup>30</sup>. Dans de telles circonstances, les règlements administratifs ont compliqué les déplacements alors que les règles coutumières permettaient les règlements des différends à l'amiable. Il serait intéressant de vérifier si elles ont été requalifiées du fait de la guerre civile et de la suspension des autorités déconcentrées qui en a résulté. L'insécurité qui gangrène cette région frontalière rend donc très complexe la gestion du foncier par les autorités et même par affinités transcommunautaires.

## **II. LA RECONFIGURATION TRANSCOMMUNAUTAIRE DANS LA RÉGION DE L'EST-CAMEROUN: LE CAS DE L'ARRONDISSEMENT DE GAROUA-BOULAI**

La région transfrontalière de l'Est-Cameroun fait partie des préoccupations collectives de régionalisation et DE mutualisation qui lient les deux peuples tant par la culture que par leur histoire commune. Au vue de l'importance économique de cette région frontalière pour le pays voisin, il s'avère urgent de taire toutes les formes d'instabilité et d'insécurité. C'est la raison pour laquelle la présente partie de notre analyse prend appui sur l'arrondissement de Garoua-Boulai, afin de mettre en lumière les différentes actions sous la couverture du transcommunautarisme des populations frontalières qui menace d'une manière ou d'une autre la sécurité dans cette zone.

<sup>28</sup> Mbembe, "A la lisière du monde...", 2005, p. 47.

<sup>29</sup> Badie, *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995, p.11.

<sup>30</sup> Y. Yeptiep, "Risque frontière et résilience des populations vivant dans les localités transfrontalières de Kyé-Ossi (Cameroun), Bitam (Gabon) et Ebebeyin (Guinée Équatoriale) en Afrique centrale", *Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde*, n°32,2017, pp.101-108.

## **II.1. LA DYNAMIQUE TRANSFRONTALIÈRE ET LA SOLIDARITÉ MULTIFORME DANS L'ARRONDISSEMENT DE GAROU-BOULAI**

L'intégration transethnique s'impose comme un acte indispensable pour la réalisation d'une communauté de destin pour les peuples historiquement fraternels. Il s'agit pour ces peuples de souffrir, même inconsciemment, de s'accepter et se solidariser pour leur intérêt commun. L'arrondissement de Garoua-Boulaï est donc un exemple palpable qui nous permet d'analyser ce fait. Il s'y déroule une solidarité transcommunautaire qui permet de contourner les règles étatiques qui empêchent le plein épanouissement des peuples frontaliers.

### **II.1.1. La ville de Garoua-Boulaï : le creuset de l'hospitalité transcommunautaire**

Garoua-Boulaï, chef du lieu du département du Lom-et-Djerem, est un arrondissement frontalier avec la RCA dans la région de l'Est-Cameroun. L'action humanitaire et une pléthore d'organisations y sont présentes depuis 2003, corolaires avec les crises politiques en RCA. L'action s'est intensifiée à partir de 2013<sup>31</sup> et a considérablement transformé le visage de la localité et les imaginaires locaux. Cette intervention humanitaire, par ses acteurs, son vocabulaire et ses pratiques,<sup>32</sup> a été investie d'un sens de l'exceptionnalité qui s'impose à la fois à ses agents, aux bénéficiaires de ladite action et aux populations. Elle s'est accompagnée de la diffusion quasi-hégémonique de manières de voir, faire, nommer, qualifier et agir en situation locale<sup>33</sup>. Il faut souligner que les réfugiés sont constitués en partie des communautés frontalières centrafricaines dont les terres sont occupées au moment des troubles politico-sécuritaires par des bandes armées. Analyser la solidarité de la zone de Garoua-Boulaï envers ces réfugiés revient aussi à percevoir à une autre échelle la solidarité transcommunautaire.

---

<sup>31</sup> En mars 2013, Bozizé est à son tour renversé par des groupes rebelles. Michel Am-Nondokro Djotodia lui succède au pouvoir. Les troubles qui ont accompagné cet événement et ceux qui ont suivi l'arrivée des rebelles au pouvoir, a occasionné de nombreux déplacements de populations fuyant vers le Cameroun et le Tchad. Entre 2013 et 2015, ce sont plus de 120 000 réfugiés centrafricains qui ont afflué vers le Cameroun. Au début du second semestre 2018, ce chiffre se situait autour de 249 370 personnes présentes principalement dans les régions de l'Adamaoua, de l'Est et du Nord.

<sup>32</sup> Bayart, *La greffe de l'État*, Paris, Karthala, 1996, p.10.

<sup>33</sup> Pendant des siècles, cette histoire ancienne s'est appuyée sur l'apogée, l'émergence et la disparition des empires et royaumes attachés à l'exploitation du sel et de l'or. Mais la pénétration arabe, porteuse de l'islam, va marquer ces empires, ainsi que leur commerce lointain, à partir de XI<sup>e</sup> siècle. Cette pénétration arabo-islamique va progressivement coexister avec les traditions africaines non musulmanes, en se fortifiant à travers la création des universités où on apprend la médecine, les techniques et la diffusion de l'écriture, avec l'apport des commerçants. L'harmonie régna pendant des siècles et il faudra attendre longtemps plus tard pour que les premières crises de guerres interviennent. L'islam n'a pas significativement progressé au-delà des bornes de la forêt et des savanes. Il va marquer, pour la première fois, la différenciation de l'espace régionale, à travers ses pratiques sociales et culturelles, mais il ne trace pas de véritables frontières, pas plus d'ailleurs que ne le feront ultérieurement les missions protestantes et catholiques venues dans la région.

De nombreux réfugiés centrafricains vivant en dehors des espaces dédiés à leur prise en charge notamment sur le site de Gado-Badzere<sup>34</sup> exercent des activités commerciales : certains y tiennent des échoppes où ils proposent divers produits manufacturés. L'activité leur permet de subvenir à leurs besoins et parfois de soutenir quelques parents démunis présents dans la zone ou restés au pays. Ces réfugiés entourent l'exercice de cette activité ordinaire de l'exceptionnalité qui encadre leur condition formelle de réfugié.<sup>35</sup> C'est elle qui peut leur permettre, par exemple, de se soustraire à des obligations fiscales. Une telle conception qui reprend le vocabulaire humanitaire de la protection du réfugié entre souvent en contradiction avec la perception du personnel municipal, pour qui l'exercice régulière d'une activité commerciale doit être astreint au règlement de charges fiscales. L'extrait ci-après le relève :

Maintenant il y a d'autres problèmes, c'est-à-dire que le réfugié par exemple, lui quand il est dans la ville de Garoua-Boulai, il sait que même quand il n'est pas dans le camp, il peut circuler n'importe comment et faire ce qu'il veut. Même s'il faut marcher sur les gens. Même quand il commet un acte et que tu lui demandes qu'est-ce qui ne va pas ? Lui, il sait qu'il est protégé par le HCR... et là on est souvent très, très dur. Moi qui m'occupe souvent du recouvrement des taxes communales, de l'impôt libérateur... « Beaucoup » mènent déjà des activités génératrices de revenus dans les quartiers. Quand tu arrives, « Mr, payez votre impôt libérateur ». On me brandit la carte de réfugié. Je dis « ce n'est pas ça que je cherche ». Ça c'est déjà pour me dire qu'il est protégé par le HCR et qu'il n'a pas le droit de payer les impôts. Et moi, je lui dis « je ne connais pas le texte qui dit qu'un réfugié qui mène déjà des activités génératrices de revenus, ne doit pas payer les impôts et par conséquent je dois te fermer. Je dois te sceller ». Parfois, ce n'est pas facile ! Là, c'est des gens qui haussent le ton, ils savent qu'ils sont protégés par le HCR. Ils savent que... non, non, c'est-à-dire que nous on n'a rien, nous on ne peut rien leur dire...<sup>36</sup>

L'exceptionnalité du réfugié, saisie par et dans les discours, s'appréhende ici sous les termes d'une protection assurée par les organisations humanitaires,<sup>37</sup> à savoir le HCR et ses organisations partenaires. Elle s'énonce ainsi parce que la propagande locale autour de l'action humanitaire met l'accent sur la protection à assurer aux réfugiés. Les discours tenus lors des événements publics dans la municipalité, les messages sur des plaques signalétiques de projets sont quelques-unes des situations et des supports où cet enjeu de la protection est explicité. Cette insistance, actée par les travailleurs humanitaires, est bien assimilée par les réfugiés eux-mêmes ou par ceux qui prétendent à ce statut<sup>38</sup>. La supposition de la protection est également intégrée par les non-refugiés puisqu'à la vue de la carte de réfugié, l'agent municipal

<sup>34</sup> Gado-Badzere, village de la localité de Garoua-Boulai, a été choisi par les acteurs humanitaires pour abriter un site de réfugiés centrafricains qui a été ouvert le 1<sup>er</sup> mars 2014. Au 31 Janvier 2019, la population du site s'élevait à 25 403 réfugiés centrafricains.

<sup>35</sup> C. Bouquet, *Insulaires et riverains du lac Tchad*, l'Harmattan, Paris, vol.2, 1990, p.11.

<sup>36</sup> Source anonyme.

<sup>37</sup> P. Braillard P. et al, *Les relations internationales*, Coll. Que sais-je ? Paris, PUF, 1988, pp.14-15.

<sup>38</sup> Les discours tenus lors des événements publics dans la municipalité, les messages sur des plaques signalétiques de "projets" sont quelques-unes des situations et des supports où cet enjeu de la protection est explicité. Cette insistance, actée par les travailleurs humanitaires, est bien assimilée par les réfugiés eux-mêmes ou par ceux qui prétendent à ce statut.

citée dans l'extrait ci-dessus, a préempté de ce que l'argument de la protection serait brandi. L'humanitaire, dans ses déclinaisons locales, structure un cadre de significations supposées s'imposer à tous. C'est en tout cas de cette manière que ce cadre est réinterprété et acté par les réfugiés. La protection revendiquée par les uns est parfois perçue par les autres comme étant consubstantielle à leur dévalorisation et à leur impuissance.

L'humanitaire laisse donc des indices, des traces dont se saisissent les réfugiés pour exister et résister quotidiennement à Garoua-Boulaï. Il n'échappe pas toutefois, à des contestations circonstancielles comme on a pu le relever. Par-là, l'action humanitaire structure un espace de rivalités où s'opposent prosaïquement non-réfugiés et réfugiés<sup>39</sup>. Cette opposition donne elle-même à voir une contestation d'une certaine vision de l'action humanitaire et de ses incidences. L'humanitaire comme ordre dominant dont se jouent les individus sous son influence directe, se trouve érodé par ceux-ci. Ainsi, le réfugié maillon essentiel du dispositif humanitaire en tant que cible de son action, contribue à l'inscrire dans un ordre local routinier qui peut être contesté<sup>40</sup>.

### **II.1.2. L'établissement des manœuvres commerciales transcommunautaires**

L'on peut être frappé par le décalage entre l'organisation transfrontalière des réseaux commerciaux transcommunautaires et le caractère exclusivement national des dispositifs. Il semble que l'on pointe ici une limite des dispositifs normatifs nationaux censés régir des secteurs dans lesquels des réseaux communautaires ou intercommunautaires structurent des flux d'informations et de marchandises entre pays. Il est donc intéressant de s'interroger sur les conséquences de cette apparente déconnexion.

Les grands commerçants sont généralement au centre des réseaux d'information puisqu'ils mobilisent leur capital social, pour établir des courtiers et informateurs dans les différentes zones de production et être informés de l'état des récoltes et des tendances relatives aux prix depuis les bourgs jusque dans les marchés de brousse. Les réseaux sociaux que mobilisent les commerçants sont le plus souvent liés aux appartenances communautaires ou aux alliances historiques tissées avec d'autres groupes. Mais cette position centrale est confortée par leurs capacités de stockage, qui leur permettent d'affecter de manière substantielle les volumes et les prix d'écoulement des produits. Seuls les grands commerçants bénéficient d'une

---

<sup>39</sup> A. Chauprade, *Introduction à l'analyse géopolitique*, Paris, Ellipses, 1999, pp.12-14.

<sup>40</sup> R.Yélé, et al, *Les défis de la Centrafrique : Gouvernance et stabilisation économique. Recherche de canevas pour amorcer la croissance*, Dakar, CODESRIA, 2011, pp.2-5.

surface financière et d'une information suffisante pour anticiper et influencer l'évolution des prix.

Ainsi, les réseaux commerciaux sont mobilisés par les marchands, aussi bien en aval qu'en amont des productions, afin de constituer des systèmes d'information parfaitement efficaces à l'échelon sous-régional. Si ces réseaux sont organisés sur la base d'un échange rapide d'informations, les gros commerçants situés au sommet de la pyramide disposent de l'information la plus stratégique. Il est alors évident qu'ils jouent de cette position pour effectuer des arbitrages en fonction des différentiels de prix reflétant les différences d'organisation des filières au niveau national, puisque ces dernières se répercutent sur les coûts de production. Les arbitrages concernent aussi bien l'importation d'intrants, les relations entre producteurs et commerçants au plan transfrontalier, que les infrastructures et les politiques macroéconomiques intercommunautaire<sup>41</sup>.

Les principales limites des dispositifs étatiques d'appui aux filières tiennent à leur moindre efficacité, en termes de rapidité des flux d'information, et à la segmentation qu'ils opèrent entre des informations pourtant interdépendantes. La segmentation s'opère autant en fonction des frontières que des productions, ce qui rend souvent vaines les tentatives d'élaborer des systèmes d'information au service des producteurs et des commerçants ou du rééquilibrage de leurs rapports. Il est alors essentiel d'élaborer des dispositifs qui limitent les positions de rente des grands commerçants, comme des facilités de crédit aux associations de producteurs et aux petits commerçants ou des concertations à une plus grande échelle que le niveau national. Ce sont ces stratégies pilotées par les communautés transcommunautaires qui gèrent une grande partie de l'activité commerciale à Garoua-Boulaï.

De ce point de vue, les dynamiques commerciales trans-frontalières, tiennent au fait qu'il n'existe pas de différentiel de change entre le Cameroun et la République Centrafricaine. La plupart des travaux actuels sur le commerce parallèle se concentrent en effet dans les zones où la variation des taux de change exerce une influence considérable sur les dynamiques d'échange locales. Le retour sur l'histoire du commerce transfrontalier est alors utile, étant entendu que la plupart des réseaux commerciaux ont une trajectoire qui ne débute pas avec la colonisation. Cette dernière, de même que la création des frontières nationales et la disjonction des politiques économiques, a forcé les commerçants à restructurer leur activité. Leurs stratégies d'ajustement spatial, religieux, commercial, social et politique ont souvent été

---

<sup>41</sup> A. Y. Barma, "Niger-Nigeria : des infrastructures transfrontalières pour une mise en valeur commune du potentiel énergétique", La Tribune Afrique, en ligne : <https://afrique.latribune.fr>

perturbées, mais n'ont jamais véritablement cessé d'exister. Le recul du temps est alors nécessaire, pour comprendre à la fois les déterminants passés, la situation présente et les évolutions futures des échanges transfrontaliers.<sup>42</sup>

Les réseaux sociaux jouent en fait des multiples opportunités offertes par les configurations spatiales et s'appuient aussi bien sur les complémentarités que sur les oppositions. Ils déploient des logiques d'appropriation du territoire et se positionnent dans l'espace grâce à leur capital social et économique en fonction de l'évolution des rapports de force.<sup>43</sup>

Ainsi, le commerce qui se développe au sein de la zone frontalière de l'Est-Cameroun revêt-il plusieurs facettes. À côté d'un commerce régulier de marchandises légales, il existe un commerce portant sur des marchandises identiques mais circulant par des canaux non officiels et enfin, des activités totalement illégales encadrées par des ressortissants des ethnies transfrontalières<sup>44</sup>.

Dans le vocabulaire courant, les expressions "commerce parallèle" et "économie parallèle" sont généralement employées pour désigner de multiples activités échappant aux circuits de l'économie officielle, incluant celles du secteur informel et des activités totalement illégales comme la prostitution ou le narcotrafic.<sup>45</sup>

On distingue donc le commerce transfrontalier désignant l'échange légal entre pays, du commerce parallèle faisant transiter des marchandises légales par des circuits illicites et des trafics en tous genres, dès lors que ces derniers portent sur des échanges prohibés. On est ici confronté à la problématique du chevauchement entre des normes d'origines diverses, qui constitue un paramètre déterminant des espaces transfrontaliers, comme nous l'avons montré. Il est cependant impossible de traiter correctement cette problématique en dehors des réseaux qui combinent les différents types d'échanges. Il apparaît que les acteurs se positionnent simultanément sur les différents circuits commerciaux. L'étude de la recomposition des réseaux sociaux dans la zone frontalière Cameroun-RCA, pourrait donc faciliter la compréhension des rapports entre échanges parallèles et échanges illégaux.

---

<sup>42</sup> Diapol Enda, *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 2002, pp.5-6.

<sup>43</sup> M. Niassé, *Les bassins fluviaux transfrontaliers*, *Atlas régional de l'Afrique de l'Ouest, sous la dir. de O. A. L'Ouest*, édité par O. F.-O. (OECD), Broché, février 2009, p. 118

<sup>44</sup> Le commerce qui se développe au sein de la zone frontalière de l'Est-Cameroun revêt plusieurs facettes. À côté d'un commerce régulier de marchandises légales, il existe un commerce portant sur des marchandises identiques mais circulant par des canaux non officiels et, enfin, des activités totalement illégales.

<sup>45</sup> Diapol Enda, *Les dynamiques transfrontalières en Afrique...*, p.13.

## **II.2. LA MISE EN PLACE DES ECHANGES ECONOMIQUES TRANSFRONTALIERS EN MARGE DES LEGISLATIONS NATIONALES DANS L'ARRONDISSEMENT DE GAROUA-BOULAI**

Quand on se penche sur le commerce frontalier parallèle, il faudrait un temps soit peu se départir des jugements schématiques auxquels il donne parfois lieu. Pour les uns, il ne s'agirait que d'un commerce résiduel ou en tout cas parasitaire, tirant son dynamisme des distorsions de concurrence issues de politiques macroéconomiques, de réglementations divergentes sur le commerce et le transport. Pour les autres, le commerce FRONTALIER parallèle parviendrait à réactiver le commerce de longue distance précolonial<sup>46</sup>, renouerait ainsi avec les grandes entités politiques du passé et constituerait, dès lors, un terreau fertile sur lequel se construirait l'intégration économique des peuples frontaliers gommant la frontière établie par le colonisateur<sup>47</sup>. Il s'agit donc ici de jeter un regard sur cette catégorie d'activités transcommunautaires.

### **II.2.1. Une dynamique des activités économiques concurrentielles**

La région de l'Est-Cameroun est une zone de peuplement hybride, les allochtones s'y limitant naturellement à de petites activités disséminées sur les axes commerciaux reliant la zone pré-forestière, où s'achètent les produits aux grandes cités consommatrices de la zone transfrontalière avec la commune de Garoua-Boulai. Les villages de Garoua-Boulai où sont organisés des marchés, vont donc peu à peu accueillir des communautés diverses qui y implantent des quartiers. Longtemps limité aux échanges entre agriculteurs et éleveurs d'origine Gbaya et Mbororo, le commerce ne se développe que lentement dans l'espace frontalier jusqu'à la réouverture de la route connectant les villages à l'instar de Gado-Dzedéré. Les réseaux de commerce implantés à Garoua-Boulai sont dotés d'un système d'information, de ressources financières et d'un capital de relations qui leur assurent, depuis l'époque coloniale, la maîtrise du commerce régional. La contraction des revenus distribués par le secteur moderne privé et parapublic s'est cependant traduite par la prolifération du commerce de détail qui s'approvisionne notamment auprès de circuits issus de plusieurs réseaux<sup>48</sup>. Or, le développement du commerce frontalier parallèle complique en partie la tâche des marchands qui accumulent du capital à la fois social, religieux, économique et politique, justement pour

---

<sup>46</sup> C. A. Diop, *Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire*, Présence africaine, Paris/Dakar, 1974, pp.8-9.

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégique CSFRS et IFRA-NIGERIA, *Analyse des Dynamiques religieuses transfrontalière entre le Niger et le Nigeria*, Rapport de synthèse, Trans-Islam, janvier 2016, p. 46.

s'assurer la maîtrise des flux transfrontaliers<sup>49</sup>. Il reste que le partage de la rente frontalière s'opère souvent au détriment de la petite entreprise contrebandière des passeurs et des petits revendeurs qui paraissent condamnée à occuper la couche basse du commerce transfrontalier. La maîtrise de la chaîne appartient toujours aux grands commerçants qui contrôlent le crédit et l'accès aux marchandises.

Les difficultés qui ont frappé certaines spéculations agricoles traditionnellement échangées par les peuples, ont également conduit à spéculer sur le possible essor de leur système marchand. Il semble pourtant que leur engagement ne porte que sur les activités où les marges sont fructifiantes et la rotation du capital rapide<sup>50</sup>. Ces peuples continuent en effet de maîtriser des marchés rentables (grande distribution, textiles, pièces détachées, produits du cru, céréales...) et d'imposer aux revendeurs les conditions d'accès aux marchandises et aux crédits. Ils ont également diversifié leurs investissements : transport de voyageurs, vergers, cheptels et autres.

### **II.2.2. Les autres réseaux transfrontaliers de Garoua-Boulai**

L'examen de certains réseaux de contrebande dans la zone transfrontalière tend également à démontrer que le calcul économique, l'entretien de dépendances sociales et le contexte socio-économique et culturel demeurent inextricablement mêlés dans la réalisation des choix des trafics<sup>51</sup>.

Ainsi, le marché des tissus nous situe d'emblée au confluent de multiples dynamiques sociales, économiques et culturelles. La panoplie des produits disponibles est extrêmement large et correspond à de nombreux critères de différenciation culturels et sociaux qui s'expriment lors des cérémonies, dans la sphère religieuse et dans le monde professionnel. Cette diversité peut cependant être ramenée à trois grandes catégories représentées par les coupons de laine, coton et lin, les habits fabriqués en série et les fripes. Les pagnes sont eux-mêmes constitués de tissus d'importation européens et japonais, de textiles de l'industrie nigériane et togolaise. À cette gamme définie par le système de distribution officielle s'ajoutent cependant, depuis la crise économique, des imitations notamment asiatiques achetées au Nigeria. Les produits sont importés via des réseaux de contrebande ou de commerce parallèle, c'est-à-dire

---

<sup>49</sup> Longtemps limité aux échanges entre agriculteurs et éleveurs d'origine Gbaya, le commerce ne se développe que lentement dans l'espace frontière jusqu'à la réouverture de la route connectant les villages à l'instar de Gado-Dzedéré. Les réseaux de commerce implantés à Garoua-Boulai sont dotés d'un système d'information, de ressources financières et d'un capital de relations qui leur assurent, depuis l'époque coloniale, la maîtrise du commerce régional.

<sup>50</sup> T. Obenga, *Les bantou, langues peuples ...*, 1985, p.43.

<sup>51</sup> C. Dubois C et al, *Frontières plurielles, frontières conflictuelles en Afrique subsaharienne*, Paris, l'Harmattan, 2000, p.25.

de marchandises légales par des réseaux non officiels bien structurés<sup>52</sup>. Des commerçants disposent ainsi de logeurs qui leur permettent de s'approvisionner en tissus bon marché auprès de grossistes libanais, de relais auprès des réseaux de contrebande qui opèrent le passage de frontière par des pistes, et de revendeurs sur le marché de Garoua-Boulaï pour réaliser rapidement le produit de la rente frontalière.<sup>53</sup>

Selon une première analyse, on peut estimer que le prix relatif de certains produits issus des circuits illégaux est constitutif de gains spéculatifs qui justifient à eux seuls la pratique d'un commerce risqué : le prix de gros du tergal japonais sur les circuits non enregistrés est de moitié inférieure au tarif intérieur des circuits légaux. Pourtant, l'examen des comptes des marchands montre qu'une fois grevé des frais de transport, de protection religieuse et, surtout, de la ponction tributaire que représentent le paiement régulier d'amendes ou les pots-de-vin aux forces de l'ordre, la rente de frontière n'est guère supérieure aux marges réalisées dans l'économie officielle.<sup>54</sup>

Une deuxième interprétation conduit à penser que le choix d'un parcours aussi compliqué se justifie par rapport au nombre élevé d'intermédiaires actifs dans la filière parallèle. Encastré dans un complexe de relations sociales contraignantes, le statut social du marchand implique l'entretien et la reproduction de ces relations. Si ces diverses justifications jouent effectivement un rôle dans le développement des marchés de contrebande, il semble cependant que l'importation clandestine a surtout pour finalité, en période de crise, de répondre à une demande vestimentaire peu solvable.<sup>55</sup> Ces adaptations jouent d'ailleurs également un rôle de révélateur des difficultés de l'industrie ivoirienne, dont les coûts de production demeurent élevés.

Au sortir de ce chapitre, plusieurs faits importants sont à retenir. D'abord, la région de l'Est-Cameroun est un espace d'intégration transcommunautaire dans sa zone frontalière à la RCA. Il s'y pratique un brassage culturel à la lisière de la frontière nationale entre les Etats. Celui-ci permet d'établir une solidarité entre les peuples transcommunautaires qui gomme, de par les actions qu'elle engendre, l'existence de cette frontière sensée établir d'une part une nationalité camerounaise et d'autre part une nationalité centrafricaine. Ensuite, ce chapitre nous a permis, à travers l'exemple de l'arrondissement de Garoua-Boulaï, de relever l'hospitalité transcommunautaire qui meuble les rapports entre les peuples transfrontaliers. Enfin, ce

---

<sup>52</sup> Assoumou, *Agriculture d'exportation et bataille du développement ...*, 1977, p.188.

<sup>53</sup> Lom, " Evolution de la situation économique et sociale ...", 1975, p.21.

<sup>54</sup> R. Delpey, *Affaires Centrafricaines*, Paris, Grancher, 2003, pp.18-20.

<sup>55</sup> Dubois et al, *Frontières plurielles, frontières conflictuelles...*, p.27.

chapitre nous a permis de percevoir la faculté des ethnies transfrontalières à développer des activités économiques concurrentielles à celles légales à travers des réseaux transfrontaliers. Il faut dire que cette action s'appréhende comme une non-acceptation de la limite territoriale matérialisée par la frontière.

**CHAPITRE III : LA REGION DE L'EST-CAMEROUN FACE A  
L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE**

Les problèmes sécuritaires qui gangrènent la région de l'Est-Cameroun reposent sur plusieurs causes. Dans la zone frontalière à la RCA par exemple, ces causes reposent principalement sur la perméabilité de la frontière, l'instabilité politico sécuritaire en RCA, la multitude des bandes armées, l'afflux massif des réfugiés etc. Le regard que cette recherche porte sur cette insécurité vise à faire le lien avec le transcommunautarisme, qui constitue, après une analyse approfondie, un levier essentiel de l'insécurité transfrontalière dans cette partie du Cameroun. Le présent chapitre se penche sur des points essentiels à la compréhension de cette insécurité transfrontalière sous le prisme du transcommunautarisme à travers une prise en compte des origines ou causes de l'insécurité ainsi que ses manifestations sous le prisme du levier transethnique.

## **I. LES ORIGINES DE L'INSECURITE DANS LA REGION DE L'EST-CAMEROUN**

Analyser les causes de l'insécurité transfrontalière dans cette partie du Cameroun permet à plus d'un titre de comprendre les raisons pour lesquelles ce phénomène d'instabilité s'inscrit dans la durée. C'est la raison pour laquelle, toutes les initiatives de lutte contre ce phénomène doivent s'attaquer en priorité à ces causes. Il s'agit en particulier de la perméabilité de la frontière, des mouvements incontrôlés des populations qui parrainent plusieurs activités criminelles et l'instabilité en RCA.

### **I.1. LA CONFIGURATION FRONTALIERE ENTRE LE CAMEROUN ET LA RCA**

De manière générale, lorsqu'on parle de l'insécurité transfrontalière à l'Est-Cameroun, l'on se réfère immédiatement à la frontière orientale, entre le Cameroun<sup>1</sup> et la République centrafricaine. S'il est vrai que les actes de banditisme rural et transfrontalier perpétrés dans cette zone située aux confins des Etats ont réussi à cristalliser les esprits, il n'en demeure pas moins vrai que la frontière entre le Cameroun et la RCA est en train de devenir un espace d'insécurité manifeste, au regard de l'émergence d'une diversité d'activités illégales, avec en toile de fond une course effrénée vers l'enrichissement illicite. D'où l'impression d'assister à l'éclosion d'une véritable entreprise du crime, orchestrée par des experts munis d'outils nécessaires et sophistiqués, pouvant dérouter les forces traditionnelles de sécurité et de

---

<sup>1</sup> Gaillard, *Le Cameroun...*, p.8.

défense<sup>2</sup>. Il faut souligner ici que la configuration tient une place cruciale dans l'exercice de cette criminalité.

### **I.1.1. La perméabilité de la frontière comme facteur d'insécurité**

Le caractère artificiel de la frontière léguée au Cameroun et à la RCA par les puissances coloniales, constitue une cause d'insécurité importante. En effet, les criminels transfrontaliers peuvent aisément, par cette configuration frontalière qui leur octroie un atout géographique, commettre des forfaits dans un Etat et utiliser l'Etat voisin comme zone de repli. Ces propos du Responsable des Affaires Générales de la Sous-préfecture de Ngaoui cités, par M.P. Oyono Ateba confortent cette idée :

La frontière avec le pays voisin n'est perceptible qu'au niveau de la route en terre aménagée. A ce niveau, on observe la frontière symbolisée par une petite barrière, les drapeaux des deux Etats et la présence de quelques soldats camerounais. A travers l'immense forêt qui entoure la frontière, il est possible d'entrer et sortir des deux Etats comme on le souhaite. Et c'est cette perméabilité que les rebelles utilisent pour sévir en toute quiétude<sup>3</sup>.

Effectivement, l'on remarque qu'au niveau de la ligne de délimitation, la frontière est matérialisée uniquement à des points de passage des populations. Ainsi, en zone forestière ou même dans la grande majorité de l'espace frontalier, il n'existe aucun signe palpable à même de signifier l'existence d'une frontière. Dans la direction Sud-Nord, la frontière est constituée des cours d'eau (Sangha, Nyoué, Boumbé II, Ndambi, Kadei, Mbéré...) et des secteurs terrestres artificiels jusqu'à sa rencontre avec la frontière Cameroun-Tchad<sup>4</sup>. Elle comporte deux tronçons : le premier, qui comporte 14 bornes principales, part du tri-point Cameroun-RCA-Congo sur la Sangha jusqu'à la source de la Kadey à Garoua-Boulai<sup>5</sup>. Le deuxième tronçon, qui comporte aussi 14 bornes principales part de la source de la Kadey, rejoint la source de la Béré à Garoua-Boulai pour aboutir au tri-point Cameroun-RCA-Tchad sur le Mbéré<sup>6</sup>. Cette description permet de constater que le caractère artificiel est une donnée principale du tracé frontalier entre le Cameroun et la RCA. Cette artificialité crée donc plusieurs points d'entrée de part et d'autre qui échappent totalement à la surveillance des autorités. Cette carte illustre à souhait cette perméabilité.

---

<sup>2</sup> I. Saïbou, *Les coupeurs de route : Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010, p.7.

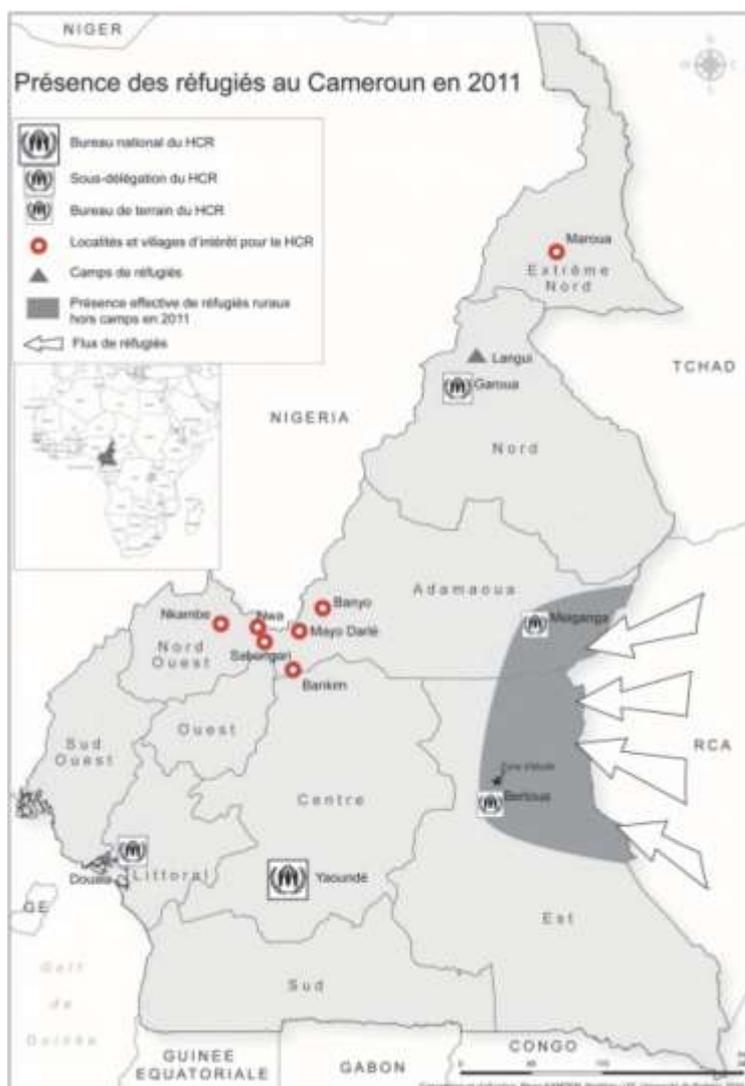
<sup>3</sup> Oyono Ateba, "Insécurité et relations transfrontalières Cameroun-RCA de 1971 à 2010", Mémoire de Master en histoire, UYI, 2018, p.16.

<sup>4</sup> ASGE, dossier conventions internationales, IV<sup>ème</sup> session de la commission ad hoc des frontières Cameroun/RCA du 15 au 16 octobre 2009 à Bertoua, aide-mémoire de la délégation camerounaise, p.3. cité par Oyono ateba, "Insécurité et relations...", p. 23.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

### Carte n°6: Axes d'entrée en territoire camerounais depuis la frontière avec la RCA



Source : Oyono Ateba, “ La frontière Cameroun-République centrafricaine face au retour des migrants camerounais” *Grin, Etude scientifique*, p.5. Disponible sur [www.grinverlag.com](http://www.grinverlag.com).

Cette carte démontre ainsi l'extrême perméabilité de la frontière entre les deux Etats. Car on y identifie plus de 80 points de passage utilisés par les populations transfrontalières<sup>7</sup>. La porosité de la frontière constitue un champ libre pour toutes sortes d'activités criminelles transfrontalières, car la frontière est perméable et peu surveillée. C'est la raison pour laquelle les mouvements incontrôlés des populations ne sont qu'une conséquence de cette situation.

<sup>7</sup> Oyono Ateba, “ La frontière Cameroun-République...”, p. 5.<sup>2</sup>

### **I.1.2. Les mouvements incontrôlés des populations du fait de la porosité de la frontière**

La porosité de la frontière orchestre des mouvements de populations dont le contrôle à des fins sécuritaires s'avère difficile. Il faut souligner que les peuples transfrontaliers maîtrisent le parcours de la délimitation frontalière et connaissent ipso facto des voies d'entrée et sortie des deux Etats à l'abri des regards. Il faut dire tout de même que l'immense forêt équatoriale qui supplante cette zone frontalière est un camouflage adéquat. Alors, certains adeptes de la criminalité émanant de ces peuples "traits d'union" surfent sur ce paramètre territorial pour mener leurs activités criminelles. En son temps, l'administration coloniale française avait entrepris des mesures drastiques, en vue de maîtriser les rapports entre les peuples qui vivent de part et d'autre de la frontière.

L'accord du 2 mai 1929<sup>8</sup> conclu entre les administrateurs coloniaux de l'AEF et du Cameroun vit le jour, en vue de museler les rapports des peuples transfrontaliers. L'article premier dudit accord stipulait que la " Liberté est donnée aux indigènes habitant les zones frontières de se fixer dans le territoire de leur choix"<sup>9</sup>. Cet article demandait à chaque famille, après décision du chef de famille, de choisir un lieu de résidence définitif soit au Cameroun, soit en AEF. Les articles 3 et 4 accordaient aux indigènes des délais aussi courts que possible, en vue du choix et de l'installation du lieu de résidence.

L'article 6 quant à lui, mettait un terme aux rapports transfrontaliers incontrôlés en stipulant que " Les résidences ayant été définitivement fixées dans les territoires, aucun changement de domicile hors du territoire ne sera plus admis de la part des groupements ou clans. Tout mouvement de ce genre sera immédiatement réprimé et les transfuges refoulés sur la subdivision administrative dont ils ressortent"<sup>10</sup>. Néanmoins, l'accord prévoyait l'attribution des autorisations de déplacements à certains indigènes, quand le besoin se faisait sentir. L'article 8 prévoyait à cet effet que pour :

Un déplacement de courte durée n'excédant pas huit jours : l'intéressé aura simplement à obtenir l'autorisation de son chef de terre. Pour un déplacement excédant huit jours, le laissez-passer administratif sera obligatoire, et devra mentionner le nom des bénéficiaires, le motif et la durée maximum du déplacement<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> ANY, APA 1AC 1762 Questions frontières.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

A travers ces recommandations, l'administration française pensait contrôler les flux et reflux des populations à la frontière. Ce qu'elle ne put accomplir. Le caractère artificiel de la frontière et la porosité qui la caractérise constituaient des obstacles majeurs à l'initiative.

Par conséquent, la situation fut d'autant plus difficile du fait que les criminels, ayant cerné la facilité qu'offrait le tracé de cette frontière, utilisaient l'un des deux territoires comme refuge lorsqu'ils se sentaient menacés dans l'autre et vice - versa. Pour preuve, cette correspondance datée du 21 juillet 1954 du Gouverneur de la France d'outre-mer, Haut-Commissaire de la République française en AEF adressé à monsieur le Haut-Commissaire de la République française au Cameroun ? dont l'objet portait sur la paternité de la zone de Garoua-Boulai révélait que :

[...] les difficultés précédemment évoquées ne résultent pas à vrai dire de l'incertitude de la frontière. Elles tiennent essentiellement au fait que Garoua-Boulai sert habituellement de refuge à certains nombre d'indésirables de Bouar et de Baboua, voire des petits trafiquants d'or et contrebandiers<sup>12</sup>.

En définitive, C'est d'une frontière offrant, de par son tracé, des opportunités aux activités criminelles, que le Cameroun et la RCA ont hérité dès leur accession à l'indépendance. Le caractère artificiel de cette frontière, tout comme sa porosité et les mouvements incontrôlés des populations qui s'y opèrent, transforment cet espace frontalier en terroir d'insécurité transfrontalière. À côté de ces causes qui expliquent la prolifération de l'insécurité transfrontalière dans la région de l'est-Cameroun, figure l'instabilité politico-sécuritaire en RCA.

## **I.2. L'INFLUENCE DE L'INSTABILITE POLITICOSECURITAIRE EN RCA**

Le caractère contigu<sup>13</sup> de l'Etat centrafricain à celui du Cameroun met difficilement un Etat hors de portée de la situation trouble que vit son voisin. C'est dans cette optique que l'instabilité politique et ses effets pervers<sup>14</sup> que traverse l'Etat centrafricain depuis son indépendance, ont un impact significatif sur la sécurité de l'espace frontalier avec son voisin camerounais. Analyser cette influence, revient à analyser la situation politique que vit la RCA et son influence sur sa zone frontalière avec le Cameroun.

---

<sup>12</sup> ANY, APA 1AC, Questions frontières. Installation du projet à Garoua-Boulai.

<sup>13</sup> Ce rapprochement géographique tient aussi au fait que la frontière pénètre plus le territoire camerounais à certains endroits (Garoua-Boulai) et à d'autres endroits, pénètre beaucoup plus le territoire centrafricain (Ngaoui).

<sup>14</sup> On fait allusion ici à la circulation extrême des armes légères au sein de la population, à la présence des milices ou rebelles dans le pays etc.

### I.2.1. Les généralités sur les turbulences politico-sécuritaires en RCA

La Centrafrique connaît, depuis son accession à l'indépendance, des turbulences politiques sévères en Afrique centrale. Le tableau ci-après en est une illustration parfaite.

**Tableau n°2: Les modes d'accès au pouvoir des chefs d'État centrafricains de 1960 à 2003.**

PRÉSIDENT	MANDAT	RAISON ET DATE DE DÉPART
David DACKO	1960-1965	Coup d'Etat (31 décembre 1965)
Jean Bédel BOKASSA	1966-1979	Coup d'Etat (Évincé en son absence par des soldats français, 20-21 septembre 1979)
David DACKO	1979-1981	Coup d'Etat (1 <sup>er</sup> septembre 1981)
André KOLINGBA	1981-1993	Défaite aux élections (19 septembre 1993)
Ange-Félix PATASSE	1993-2003	Coup d'Etat (15 mars 2003)
François BOZIZE	2003-2013	Renversement par la Seleka (24 mars 2013)
Michel DJOTODIA	2013-2014	Démission due aux tensions causées par la dissolution de la Seleka (10 janvier 2014)
Cathérine SAMBA - PANZA	2014-2016	Transition et investiture du successeur constitutionnel (22 mars 2016)
Faustin-archange TOUADERA	2016 - ???	Investitures (30 mars 2016)

**Source :** tableau élaboré par nos soins au travers d'une synthèse de documents.

Un coup d'œil rapide sur ce tableau permet de constater que le pays a enregistré près de quatre coups d'Etat de 1960 à 2003. Depuis la mort de Barthélémy Boganda le 29 mars 1959, la RCA reflète tout le contraire des idéaux qui animaient cet homme idilyque. Il rêvait d'une Centrafrique unie dans sa diversité ethnique, d'un Etat de droit, d'une coopération à l'échelle régionale et internationale et surtout au principe de *zo kwe zo* c'est-à-dire " tout homme est une personne"<sup>15</sup>. Ce principe fondamental garantissait la construction de la nation centrafricaine, en écartant toute idée raciste et ségrégationniste du passé colonial<sup>16</sup>.

Du renversement de Jean Bedel Bokassa, en 1979, à la prise du pouvoir de François Bozizé en 2003, la RCA a foulé aux pieds tous les idéaux qui animaient Barthélémy Boganda avant sa mort. D. Mozouloua en fait une description claire en révélant que cet Etat est plongé dans un

<sup>15</sup> E. W. Fofack, "L'Organisation des Nations-Unies et la résolution des conflits armés de l'après-guerre froide en Afrique Centrale : 1990-2004", UYI, Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, 2008, p.178.

<sup>16</sup> *Ibid.* p.179.

Cycle d'instabilité chronique solidement ancré dans la fragilité des structures de l'Etat. [...] l'Etat en Centrafrique un demi-siècle durant se caractérise par des coups d'Etat, la dictature obscurantiste, les conflits socio-corporatifs, politiques, ethnicités et militaristes.<sup>17</sup>

La situation trouble que connaît le pays trouve son essence dans l'instabilité politique qui le tourmente. En effet, c'est par un coup d'Etat que le colonel Jean Bedel Bokassa prit le pouvoir après avoir évincé son cousin David Dacko. Ancien soldat de l'armée française, Bokassa profita du mécontentement de l'armée nationale centrafricaine vis-à-vis de la brigade de sécurité intérieure de l'Etat initié par David Dacko, pour rallier des soldats à sa cause. La création de cette brigade de sécurité intérieure ouvrit la porte à des tensions considérables au sein des forces de sécurité. D'après J. Nna, l'antagonisme entre ce corps de sécurité et le reste de l'armée était dû au fait que :

C'est le chef de l'Etat qui assure lui-même le recrutement de ses éléments et nomme par décret le Secrétaire Général chargé de la diriger. Ce mode de recrutement de cette brigade, basé sur le clientélisme, son autonomie opérationnelle par rapport à la hiérarchie militaire nationale, son indépendance vis-à-vis de l'administration et sa vocation à servir un pouvoir et non la République sont autant d'éléments qui vont accroître les tensions entre elle et l'armée nationale<sup>18</sup>.

Durant son passage à la tête de l'Etat, Bokassa gouverna le pays d'une main de fer. Après avoir abrogé la constitution, il se déclara président à vie et proclama la naissance de l'empire centrafricain. Il fut couronné comme empereur Bokassa I<sup>er</sup>, le 4 décembre 1977. Il dirigea le pays sous le règne de " la violence politique, la suppression de la liberté d'expression et la traduction devant les tribunaux militaires de ses opposants qui furent, pour la plupart, condamnés à mort"<sup>19</sup>. L'année 1979 sonna la fin de règne de l'empereur Bokassa I<sup>er</sup>. Suite à une répression sanglante et brutale sur des lycéens manifestants, Bokassa fut renversé par la France<sup>20</sup> et David Dacko prit le pouvoir. Après avoir rétabli les libertés démocratiques et le multipartisme, David Dacko remporta les élections présidentielles, en 1981, face à Ange Félix Patassé, son principal challenger.

Le passage de David Dacko à la tête de l'Etat fut caractérisé par des tensions au sein de la population et même entre les différents partis politiques. Un calme des plus précaires régnait dans le pays. C'est alors qu'en septembre 1981, le général André Kolingba orchestra un coup d'Etat qui chassa David Dacko du pouvoir. Dès sa prise de pouvoir, le nouvel homme fort de

---

<sup>17</sup> D. Mozouloua, " La fragilité de l'Etat et sous-développement en Centrafrique", *Enjeux* n°38, janvier-mars 2009, pp. 75-76.

<sup>18</sup> J. Nna, " Sécurité et défense en Afrique centrale (1960-2009)", mémoire de Master en Histoire, UYI, 2009, pp.56-57.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Cette opération de renversement de Bokassa fut connue sous le nom " d'Opération Barracuda".

Bangui mit en place des mesures draconiennes. E.W Fofack nous en donne quelques illustrations :

Sur le plan politique, la constitution nouvellement adoptée par référendum fut suspendue ; les partis politiques sont interdits. Kolingba installe alors un régime d'exception et devient le président du Comité militaire de redressement National (CMRN). Tous les membres du gouvernement sont des soldats<sup>21</sup>.

Le Président André Kolingba fut secoué très tôt par deux tentatives de coup d'Etat, dont l'un en 1982 impliquant François Bozizé, et l'autre en 1983 par un groupe de militaires dont l'objectif était de rétablir Bokassa au pouvoir<sup>22</sup>. La gouvernance d'ndAré Kolingba à la tête de l'Etat centrafricain fut MARQU2E par des protestations et un calme précaire à travers le pays. L'année 1993 marqua un tournant décisif. Durant cette année, il fut organisé des élections présidentielles par lesquelles Ange Félix Patassé fut élu Président de la République avec 53,48% de suffrages exprimés contre 46,52% pour Abel Goumba.

L'arrivée d'Ange-Félix Patassé à la tête de l'Etat fut marquée par une promesse de changement au peuple centrafricain. Mais très vite, le nouveau président, tout comme ses prédécesseurs, confisqua le pouvoir entre ses mains. L'état de choses, tout comme la grave crise économique qui traversa le pays, plongea l'Etat dans une vague de tension généralisée. Cela se traduisit par des mutineries orchestrées par des militaires et diverses tentatives de coup d'Etat.

Du 18 au 21 avril 1996, 200 à 300 soldats<sup>23</sup> protestèrent contre le non-paiement de leur salaire. Les soldats exigeaient “ le règlement des arriérés remontant aux années 1992-1993, une amélioration de leurs conditions de vie et le limogeage de certains chefs militaires”<sup>24</sup>. La mutinerie qui donna lieu à des pertes en vies humaines prit fin grâce à une intervention française et au paiement des soldes exigé. Du 18 au 27 mai de la même année, une seconde mutinerie éclata. Les mutins reprochaient au gouvernement de ne pas tenir ses engagements. Orchestrée par près de 500 militaires, la mutinerie eut un bilan très lourd. E. W. Fofack révèle d'ailleurs que les mutins livrèrent la capitale à un pillage indicible, à l'évacuation des ressortissants étrangers et à des pertes en vie humaine estimées à 43 morts et 238 blessés dont 5 militaires français<sup>25</sup>.

---

<sup>21</sup> Fofack, “ L'Organisation des Nations...” p.188.

<sup>22</sup> J. Nna, “ Sécurité et défense...”, p.58.

<sup>23</sup> Fofack, “ L'Organisation des Nations...” p.211.

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> *Ibid.*

Le 15 novembre 1996, six mois après la seconde mutinerie, une troisième éclata. Les mutins exigeaient, cette fois-ci, la destitution pure et simple du Président Ange-Félix Patassé<sup>26</sup>. L'injonction trouve son essence dans la non-prise en compte par le gouvernement des exigences des mutineries d'avril et de mai. Le gouvernement centrafricain réussit à mater la révolte, grâce à une intervention musclée des forces françaises. Cette période d'instabilité donna lieu néanmoins à des initiatives internationales en vue d'un retour de la paix. C'est dans cette optique que la Mission de Surveillance des Accords de Bangui (MISAB) vit le jour, en janvier 1997. Elle fut relayée par la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine (MINURCA), en avril 1998. Après la MINURCA vint le Bureau des Nations-Unies d'appui à la consolidation de la paix en république Centrafricaine (BONUCA), en février 2000. Malgré toutes ces initiatives en faveur d'un retour de la paix, le spectre de l'instabilité et du chaos continuèrent de planer en République Centrafricaine. Car, deux coups d'Etat furent orchestrés par la suite.

Ainsi, le premier, le 28 mai 2001, est l'œuvre du général André Kolingba. Le pouvoir en place fit échouer cette tentative, avec le concours d'un corps expéditionnaire libyen à Bangui<sup>27</sup>. Le deuxième coup d'Etat est attribué à François Bozizé, en octobre 2002. Cette tentative fut aussi un échec car, encore une fois, le président Patassé bénéficia de l'aide de miliciens congolais de Jean pierre Bemba<sup>28</sup>.

L'année 2003 sonna la fin de règne de Patassé, à la tête de l'Etat centrafricain. Profitant de la visite du président Patassé au Niger, le général François Bozizé s'empara du pouvoir, à Bangui, sans effusion de sang, le 15 mars 2003. " La paix n'est pas un mot mais un comportement" a-t-on coutume de dire et le tour d'horizon sur la situation politique de l'Etat centrafricain en a apporté la preuve. Car, dans les propos des Centrafricains, des expressions telles que la paix et la stabilité sont assez récurrentes ; mais dans les faits, c'est un " esprit exacerbé de destruction"<sup>29</sup> qui plane sur le pays. La situation désastreuse a des répercussions directes sur la stabilité de l'espace transfrontalier entre la RCA et le Cameroun, lesquelles fondent l'insécurité à la frontière.

---

<sup>26</sup> Fofack, " L'Organisation des Nations..." p.212.

<sup>27</sup> J. Nna, " Sécurité et défense..." p.59.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> D. Mozouloua, " La fragilité de l'Etat..." p.80.

### **I.2.2. Les effets des crises centrafricaines dans l'extension de l'insécurité transfrontalière**

Ce sont les crises centrafricaines qui ont entraîné les actions des rebelles le long de la frontière. Les rebelles commencent, ainsi, par des incursions dans diverses localités isolées et rurales, mais aussi moins peuplées, à proximité de la frontière camerounaise. Il faut souligner que les multiples crises politiques qui se sont perpétrées en République Centrafricaine ont eu des effets économiques favorables et défavorables dans la région de l'Est-Cameroun<sup>30</sup>.

Au regard des lourdes conséquences de cette situation du côté camerounais, l'on peut comprendre ces propos de M. René Emmanuel Sadi, Ministre camerounais de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation :

Le Cameroun a des voisins et naturellement ce qui se passe chez nos voisins ne peut nous laisser indifférents. Il est tout à fait normal que les camerounais soient attentifs à la situation qui prévaut, soit au Nigéria soit en République Centrafricaine. Si les camerounais sont préoccupés par ces situations, je ne saurais affirmer que les camerounais ont peur de cette situation, encore moins les dirigeants qui prennent toutes les mesures pour que notre pays soit préservé des contres coups des situations qui prévalent dans les pays voisins. Pourquoi ? Parce que nous en subissons les contres coups avec des conséquences graves. Du côté de la frontière avec le Nigéria, en raison de la situation qui prévaut entre le gouvernement et les rebelles de Boko Haram, nous avons chaque jour des hordes de populations qui entrent au Cameroun.<sup>31</sup>

Les crises politiques qui ruinent l'ensemble de ce pays voisin du Cameroun ont déversé des conséquences douloureuses sur le territoire camerounais.

Les crises centrafricaines ont toujours accentué depuis longtemps le phénomène de l'insécurité dans les régions frontalières du Cameroun et en particulier dans la ville de Garoua Boulai. Il est justifié que les raisons pour lesquelles ces populations quittent leur pays sont parfois involontaires, à cause des exactions dont elles sont victimes<sup>32</sup>. Toutefois, il faut aussi préciser que parmi ces populations qui migrent vers le Cameroun, figurent bien des anciens combattants des groupes rebelles qui ont été vaincus et des soldats de l'armée centrafricaine qui savent bien manipuler les armes. Lors de leur traversée de la frontière, certains traînent avec eux des armes légères de petit calibre<sup>33</sup>. Ainsi, leur pénétration et leur installation dans les régions frontalières du Cameroun revêtent un impact négatif pour la sécurité à l'intérieur des villes et des campagnes, comme le reconnaît une source de la ville de Garoua-Boulaï :

---

<sup>30</sup> Durant les grands moments d'instabilité, la quasi-totalité des transactions financières des Centrafricains vivant en zone frontière se font au Cameroun.

<sup>31</sup> E. R. Sadi, Discours prononcé lors de l'ouverture des travaux de conférence semestrielle des gouverneurs de Région à Yaoundé 2013.

<sup>32</sup> Esther Yaffo Ndoe, 45 ans environ, Maire de la commune de Garoua-Boulaï, Garoua-Boulaï le 25 juin 2022.

<sup>33</sup> S. Gbowé Gbowé, "Les conséquences des crises centrafricaine dans l'Adamaoua et l'Est du Cameroun (1960-2010)", Mémoire de Master, Université de Ngaoundéré, 2010. p.129.

Les crises centrafricaines ont fait de la ville de Garoua Boulai, une ville d'insécurité, car c'est presque tous les jours que nous accueillons dans notre commune des nouvelles personnes qui viennent par dizaine, centaine et millier dont nous ne connaissons pas avec exactitude leur véritable identité.<sup>34</sup>

Dans cet arrondissement de Garoua Boulai, le phénomène de l'insécurité a pris une dimension importante, à partir de 2003 qui marque l'arrivée massive des réfugiés centrafricains. Des années plus tard, l'effectif des réfugiés a presque doublé<sup>35</sup>. La présente carte retrace les camps des réfugiés localisés, le long de la frontière.

### Carte n°7: Localisation des camps des réfugiés à la frontière camerounaise



Source : Oyono Ateba, “ Insécurité et relations...”, p. 42.

<sup>34</sup> Anonyme.

<sup>35</sup> HCR, “ Evaluation conjointe approfondie de la sécurité alimentaire et de l'autosuffisance des réfugiés centrafricains dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est du Cameroun”, Rapport 2010.

La concentration des réfugiés centrafricains dans la localité a fait d'elle un siège de bandits de grand chemin, des prises d'otage et des actes de vandalisme de toute nature exercés sur les nobles citoyens. A Garoua-Boulaï par exemple, au mois d'avril 2013, dix-huit (18) chauffeurs de camion ont été enlevés, à 5km du poste de contrôle de gendarmerie en allant vers Bertoua. Parmi ceux-ci, figuraient huit (08) tchadiens et dix (10) camerounais. Il a fallu l'intervention des forces de l'ordre pour leur libération, dix jours après leur enlèvement. Quelques temps après, un véhicule appartenant à la commune de Garoua Boulaï, a été volé. Après des enquêtes poussées, le véhicule fut retrouvé entre les mains des anti-Balaka. À l'intérieur de la ville de Garoua Boulaï, les réfugiés sont extravagants et prêts à faire usage du couteau ou de toute autre arme, en cas de petites disputes. C'est le cas de ce réfugié centrafricain qui a été lui-même victime de son propre fusil.

**Photo n°1:** Un réfugié centrafricain victime d'un coup de fusil, le 28 décembre 2014, à Garoua Boulaï



Source : APO (Archives Privées Ousmanou)

La photo présente l'état d'un réfugié, ex-rebelle de la Séléka, victime d'une mauvaise manipulation de sa propre arme. Il s'était alors éloigné à 13 km de la ville, pour secourir ses confrères aux prises avec les anti-Balaka. Malheureusement, l'arme se retourna contre lui-même, pour fausse manipulation. Paralysé, ce sera une famille de retour de son champs, qui va le transporter dans le pousse-pousse pour le conduire à l'hôpital de district de Garoua Boulaï où il va rendre l'âme, dans la même nuit<sup>36</sup>.

<sup>36</sup> Ousmanou, 50 ans environ, agent d'administration en service à Garoua Boulaï, Garoua-Boulaï le 22 juin 2022.

## **II. LES MANIFESTATIONS DE L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE SOUS L'AUNE DU TRANSCOMMUNAUTARISME ETHNIQUE DANS LA REGION DE L'EST-CAMEROUN**

L'insécurité que connaît la région de l'Est-Cameroun présente, tel que mentionné dans nos précédentes analyses, une diversité d'acteurs. Les peuples transfrontaliers y jouent un rôle primordial du fait de leur installation de part et d'autre de la frontière. Il faut dire que les turbulences sécuritaires centrafricaines ont créé un environnement d'instabilité qui a obligé les peuples transfrontaliers à intégrer la situation inquiétante, parfois par solidarité et/ou par intérêt. Il s'agit donc ici de parcourir l'impact d'une frange de la population, dans les manifestations de l'insécurité dans la région frontalière.

### **II.1. L'IMPLICATION DES POPULATIONS TRANSETHNIQUES DANS LES ATTAQUES ARMEES ET LE TRAFIC D'ARMES**

Les attaques armées menées par les criminels transfrontaliers constituent un pan de la criminalité transfrontalière qui mine cette région. Les peuples transethniques qui y participent jouent plusieurs rôles : ils fournissent des renseignements pour le choix idoine des cibles, ils maîtrisent les pistes transfrontalières de même que les routes pour effectuer des replis en RCA en cas de riposte des forces de défense. Ainsi, l'insécurité, impliquant les communautés transfrontalières, s'articule, en partie, sur des attaques armées et du trafic d'armes.

#### **II.1.1. Le rôle joué par les affinités transcommunautaires dans la commission des attaques frontalières dans la région de l'Est-Cameroun**

L'exécution coordonnée des attaques armées, dans l'espace frontalier de la région de l'Est-Cameroun, s'appuie sur les affinités ethniques pour deux raisons essentielles. D'une part, le choix des cibles, à même de fournir des rendements financiers est privilégié. D'autre part, la maîtrise parfaite des zones propices pour garantir le repli, après les opérations, est une donnée essentielle. Plusieurs exemples témoignent ainsi des deux raisons sus-évoquées.

Ainsi, le 10 septembre 1993, des coupeurs de route ont attaqué un camion et un car de transport public à 25 kilomètres au nord de Garoua-Boulai. Les malfaiteurs, munis de fusils d'assaut, ont extorqué divers biens et des sommes d'argent aux passagers, puis se sont repliés en territoire centrafricain<sup>37</sup>. Le 3 mai 1994, d'autres coupeurs de route, armés de Kalachnikov, ont tendu une embuscade à des acheteurs de bétail dans l'arrondissement de Kette. Après avoir

---

<sup>37</sup> APOA, CCO provincial du 19 novembre 1993, exposé du Préfet du Lom et Djérem. p.7.

dérobé quelques millions de francs à ces usagers, ils se sont repliés aussitôt en territoire centrafricain<sup>38</sup>.

Durant l'année 1995, précisément le 10 avril, des coupeurs de route ont opéré à Garoua-Boulaï où ils ont dérobé une somme de quatre millions de francs<sup>39</sup>. Le 24 juillet, ces brigands ont fait éruption dans la localité frontalière de Toktoyole où ils ont tiré sur des marchands de bétail à bord d'une motocyclette. Après la fouille des victimes, ils ont emporté une somme d'un million de franc<sup>40</sup>. Le 29 juillet, toujours dans la même localité, la même bande a tué deux citoyens camerounais et continué d'évoluer, le long de la frontière<sup>41</sup>. Au mois de novembre, un groupe de coupeurs de route a mené une opération à Baboua, village voisin à la RCA. Le bilan expose une somme de deux millions de francs, pris aux populations et d'une personne tuée. Désemparées, les populations se réfugièrent vers Garoua-Boulaï<sup>42</sup>.

En outre, en 1996, certaines agressions ont été signalées parmi tant d'autres ; le 28 janvier une attaque des coupeurs de route fut menée dans l'arrondissement de Bétaré-Oya. Constitués de cinq individus, les malfaiteurs, armés de quatre kalachnikov et d'un FAL, ont fait un mort et trois blessés graves et dérobé d'importantes sommes d'argent<sup>43</sup>. Toujours dans la même localité, des directeurs d'établissements scolaires, tout comme d'autres citoyens camerounais, ont été pris dans une embuscade menée par des coupeurs de route. Le bilan faisait état de la perte des frais de dossiers des examens officiels détenus par ces responsables et des violentes séquelles de torture infligées à ces usagers par les malfrats<sup>44</sup>. Au cours du mois de mars, plusieurs attaques ont été enregistrées.

Par ailleurs, des coupeurs de route pourchassés par les forces de sécurité centrafricaines se sont réfugiés en territoire camerounais. Recherchant des éleveurs pour leur ravitaillement, ces criminels ont provoqué une fuite massive des populations frontalières<sup>45</sup>. Le 14 décembre, des coupeurs de route ont fait irruption dans la localité de Kentzou. Le bilan de l'attaque faisait état d'une somme de quatre millions de francs arrachée à un citoyen camerounais, de deux

---

<sup>38</sup> APOA, BRQ, Message-Porte du sous-préfet de Kette au Préfet de la Kadey en date du 10 mai 1994.

<sup>39</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au MINDEF en date du 12 avril 1995.

<sup>40</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du chef service provincial de la Sureté Nationale adressé à monsieur le Gouverneur de la Province de l'Est en date du 26 juillet 1995.

<sup>41</sup> APOA, BRQ, Message-Porte du Préfet de la Kadey adressé au Gouverneur de la province de l'Est en date du 29 juillet 1995.

<sup>42</sup> APOA, BRQ, Message-Porte du Préfet du Lom et Djérem adressé au Gouverneur de la province de l'Est en date 9 novembre 1995.

<sup>43</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du Préfet du Lom et Djerem adressé au Gouverneur de la province de l'Est en date du 29 janvier 1996.

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> *Ibid.*

blesés graves dont l'un par balle<sup>46</sup>. Le 16 décembre, plusieurs coupeurs de route sont partis de la RCA pour le Cameroun, avec l'appui de quelques citoyens camerounais. Le premier groupe, constitué de quatre individus, a forcé un jeune adolescent à lui révéler les pistes à bétail de la localité de Gbiti. Deux autres groupes constitués, respectivement de sept et vingt individus tous armés, ont forcé de jeunes adolescents à révéler les domiciles des grands éleveurs dans la zone de Gbiti. La situation provoqua une débandade immense au sein de la population<sup>47</sup>. Le 23 décembre, un groupe de commerçants tomba dans une embuscade montée par des coupeurs de route à quelques kilomètres de Garoua-Boulaï. Même si plusieurs centaines de milliers de francs ont été dérobés à ces commerçants, ces coupeurs de route ont tout de même essuyé les tirs des forces de sécurité, avant leur fuite en territoire centrafricain<sup>48</sup>.

Au cours de l'année 1997, la présence des coupeurs de route, le long de la frontière, a connu une hausse considérable. Plusieurs citoyens camerounais, lors de leurs travaux champêtres, ont aperçu des malfrats toujours armés sillonnant la frontière du côté centrafricain<sup>49</sup>. Le 12 janvier, deux véhicules dans la localité de Ngoura sont tombés dans une embuscade menée par treize coupeurs de route, armés d'un calibre 12, d'un fusil de type kalachnikov, de trois fusils de type FAL et d'un P.A, chacun. Les usagers ont été dépouillés de tout ce qu'ils possédaient<sup>50</sup>.

Pour le compte de l'année 2003, le Gouverneur de la province de l'Est faisait état de trois attaques sanglantes des coupeurs de route<sup>51</sup>. De même, le 10 avril de la même année, un groupe de rebelles armés de kalachnikov venus de la RCA tendit une embuscade à un car de transport sur l'axe Ouli-Tocktoyo, dans l'arrondissement de Kette. Après avoir grièvement blessé le commandant de la brigade locale, qui assurait l'escorte des commerçants présents dans le car, ces criminels vont lui crever les deux yeux, arracher son arme de type FAL, une paire de menottes et une somme de trente millions de francs cfa aux passagers<sup>52</sup>.

---

<sup>46</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au Gouverneur de la province de l'Est en date du 15 décembre 1996.

<sup>47</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au Gouverneur de la Province de l'Est en date du 17 décembre 1996.

<sup>48</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au Gouverneur de la Province de l'Est en date du 27 décembre 1996.

<sup>49</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au Gouverneur de la Province de l'Est en date du 22 janvier 1997.

<sup>50</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au MINDEF en date 24 janvier 1997.

<sup>51</sup> APOA, conférence des gouverneurs de province tenue à Yaoundé du 6 au 8 mai 2003, exposé de monsieur Eyene Nlom Roger Moïse, gouverneur de la province de l'Est, p.19.

<sup>52</sup> APOA, conférence des gouverneurs de province tenue à Yaoundé du 6 au 8 mai 2003, exposé de monsieur Eyene Nlom Roger Moïse, gouverneur de la province de l'Est, p.17.

Bien plus, le 12 novembre 2007, un groupe de trente rebelles armés de fusils kalachnikov fut signalé à 25 kilomètres de la frontière camerounaise du côté de Mbombe Pana<sup>53</sup>. Dans la même lancée, un groupe de rebelles centrafricains constitué de 75 hommes armés de fusil AK47, de cinq mitrailleuses de type MAG, de deux grenades à main, stationnait près de la frontière camerounaise à 18 kilomètres de Kentzou<sup>54</sup>. Ce fut aussi le cas de ce groupe de rebelles constitué de 25 hommes qui stationnait, à quinze kilomètres de la frontière camerounaise près de Kette. Ce groupe de criminels effectuait des incursions en territoire camerounais, pour demander des vivres aux populations<sup>55</sup>.

Au cours de l'année 2008, les criminels ont encore sévi. Dans la nuit du 8 au 9 février, un groupe de rebelles centrafricains a égorgé un citoyen camerounais, dans le département de la Kadey. Après ce méfait, les criminels ont pris la fuite en territoire centrafricain<sup>56</sup>. Au mois de mars, dans le département du Lom et Djerem, un camerounais fut tué par une bande armée centrafricaine, à bord de son véhicule de fonction appartenant à la société SEBOGA, basée à Baboua en RCA<sup>57</sup>. Durant la même attaque, un autre employé de la même société fut mortellement atteint à la poitrine<sup>58</sup>. Le 7 juillet, un camerounais domicilié à Garoua-Boulaï, est atteint par plusieurs balles lors d'une attaque de rebelles<sup>59</sup>. Le 12 juillet, un autre camerounais est tué au carrefour Kounde, situé à vingt-cinq kilomètres de Garoua-Boulaï par des tirs d'un groupe armé<sup>60</sup>.

Durant l'année 2009, des attaques ont été perpétrées par ces criminels. Le bilan faisait état de plusieurs millions de francs arrachés des mains des citoyens camerounais<sup>61</sup>. Autre fait saillant, ce fut cette attaque d'une prison centrafricaine dans la nuit du 12 au 13 février 2009, par une bande de rebelles à trois cent cinquante kilomètres de la frontière camerounaise. Les trente prisonniers libérés se sont déversés le long de cette frontière<sup>62</sup>.

---

<sup>53</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du commandant du 1<sup>er</sup> BIR adressé au MINDEF et au Gouverneur de la province de l'Est en date du 13 novembre 2007.

<sup>54</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du commandant du 1<sup>er</sup> BIR adressé au MINDEF et au Gouverneur de la province de l'Est en date du 30 novembre 2007.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> APOA, dossier conventions internationales, I<sup>ère</sup> session de la commission mixte permanente de sécurité Cameroun/RCA du 20 au 23 Octobre 2009 à Bertoua, aide-mémoire du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, chef de la délégation camerounaise, p.8.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> APOA, rapport sur la situation sécuritaire à la frontière Cameroun-RCA du Délégué Régional à la Sureté Nationale de l'Est, p.3.

<sup>62</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au MINDEF en date du 14 février 2009.

L'année 2010 n'est pas en reste. Le 31 mars, un car de transport fut attaqué par huit coupeurs de route armés. Les passagers ont pu échapper à cette attaque, grâce au courage du chauffeur et à une intervention vigoureuse des éléments du BIR pendant laquelle un malfrat fut tué dans la foulée<sup>63</sup>. Dans la même lancée, un car de transport appartenant à l'agence Narral Voyage fut attaqué le 16 juin de la même année par un groupe de cinq coupeurs de route armés, sur l'axe Bertoua-Garoua-Boulaï. Les tirs effectués par ces criminels ont laissé vingt-cinq impacts sur le car et fait plusieurs blessés<sup>64</sup>.

Ces quelques exemples permettent de constater que les différentes attaques ont bénéficié d'un renseignement approprié, pour cibler les citoyens à des lieux précis et des individus possédant des sommes d'argent conséquentes. Ainsi, la complicité des populations transfrontalières est indéniable, du fait de la capacité des malfaiteurs à se replier de l'autre côté de la frontière et à éviter les ripostes des forces de sécurité. L'implication s'observe aussi au niveau du trafic d'armes.

### **II.1.2. L'implication transcommunautaire dans la flambée du trafic transfrontalier des armes**

Le trafic transfrontalier des armes entraîne, dans la région de l'Est-Cameroun, une menace sécuritaire à la fois pour les personnes de même que pour les Etats. Une autre incidence sérieuse est la circulation au sein de la population, des armes interdites pouvant causer des dommages importants. Des exemples probants justifient cet état des choses.

En effet, en 2003, le 29 mars, les éléments de la Brigade de gendarmerie de Kentzou, localité frontalière à la RCA, ont interpellé un camerounais, en possession d'une arme de guerre de marque Kalachnikov n° HT 20462 avec 1 chargeur garni de 29 cartouches de 7,5 mm, 29 autres cartouches de 7,5 mm en vrac et 1 cartouche de 7,06 mm<sup>65</sup>. Le 2 février de la même année, un fusil de calibre 12, 1 cartouche et 3 étuis vides ont été saisis par les éléments de la compagnie de gendarmerie d'Abong-Mbang entre les mains d'un gang<sup>66</sup>. Au mois de janvier, une arme de guerre de type FAL et un P.A Browning avec chargeur garni de 13 munitions de 9 mm ont été saisis par la légion de gendarmerie, respectivement entre les mains d'un jeune

---

<sup>63</sup> *Le Messenger*, n°3072 du 5 avril 2010, p.5.

<sup>64</sup> APOA, synthèse hebdomadaire de renseignement du 14 au 20 juin 2010 du délégué régionale à la Sureté Nationale de l'Est, p.3.

<sup>65</sup> APOA, exposé du Gouverneur de la province de l'Est lors de la conférence des gouverneurs de province tenue à Yaoundé du 6 au 8 mai 2003, p.24.

<sup>66</sup> Ibid.

homme de 21 ans et de deux malfaiteurs<sup>67</sup>. De plus, le Gouverneur de la région de l'Est a piloté une vaste opération de saisie d'armes sur une période de cinq ans qui s'acheva en 2015. Les résultats ont fait état de 503 armes de fabrication artisanale et leurs accessoires, 113 armes manufacturées parmi lesquelles on retrouvait des AK47, 2773 munitions de calibre 12 et des rouleaux de câbles<sup>68</sup>.

**Photo n°2: Armes saisies dans la région de l'Est-Cameroun**



Source : Oyono Ateba, “ Insécurité et relations...”, p. 50.

Toutes ces armes, qui inondent la région de l'Est-Cameroun, proviennent en grande partie de la RCA et transitent au Cameroun en petites quantités par le biais des communautés transethniques. Ainsi, un ancien sous-préfet de l'arrondissement de Ngaoui, zone frontalière à la RCA dans la région de l'Adamaoua, révélait la saisie, par les éléments du 33<sup>ème</sup> BIM, d'une arme de type AK47, camouflée dans un fagot de bois, par un citoyen camerounais de retour de ses travaux champêtres en territoire centrafricain<sup>69</sup>. A l'issue de cette analyse, il ressort que les communautés transethniques prennent une part importante dans la commission des attaques armées et du trafic d'armes. Il en est de même du phénomène des prises d'otages et du trafic des ressources minières.

<sup>67</sup> *Ibid.* p.19.

<sup>68</sup> Oyono Ateba, “ Insécurité et relations...”, p. 50.

<sup>69</sup> *Ibid.* p. 31.

## II. 2. LE PHENOMENE DES PRISES D'OTAGES ET LE TRAFIC DES RESSOURCES NATURELLES

Le phénomène des prises d'otages et le trafic des ressources minières constituent d'autres variantes de la criminalité transfrontalière dans lesquelles les communautés transethniques prennent part. Ces volets de la criminalité transfrontalière contribuent aussi à façonner la réputation insécuritaire de cette région.

### II.2.1. Les prises d'otages à l'Est-Cameroun

Cette variante de la criminalité transfrontalière est le domaine privilégié des ex-soldats, des milices ou rebelles qui en font usage pour se maintenir en activité. Il en est aussi de même des populations transcommunautaires qui ont trouvé en cette activité le moyen d'obtenir des fonds considérables, en orchestrant des opérations d'enlèvement des membres dans leur propre famille ou ethnie. Les cibles privilégiées sont constituées, le plus souvent, d'enfants d'éleveurs de bétail ou des éleveurs eux-mêmes qui détiennent des moyens financiers capables de payer les demandes de rançon<sup>70</sup>. Des citoyens camerounais quelconques constituent aussi des cibles privilégiés pour ces criminels transfrontaliers qui imposent le paiement des fortes rançons au gouvernement pour leur libération.

Les prises d'otages constituent un calvaire pour les populations centrafricaines. En effet, l'instabilité que connaît cet Etat est à la base de la prolifération du phénomène à travers le pays. Les groupes armés qui sillonnent ce pays en font usage, afin de se ravitailler en argent. Les propos du responsable de l'association des éleveurs centrafricains en 2004, cités par I. Saïbou en apportent la preuve : “[...] de janvier au mois de mai de cette année, trois cents enfants d'éleveurs ont été pris en otage et plus de quatre-vingt-dix millions ont été demandés en rançon. Et sur le paiement qui a été fait par les éleveurs eux-mêmes, ils ont payé plus de cents soixante-dix millions”<sup>71</sup>.

Ainsi, plusieurs cas d'enlèvements démontrent l'ampleur de cette activité criminelle au sein de l'espace frontalier. Le 31 juillet 1995, des enfants de grands éleveurs Mbororo de Toktoyo, ont été pris en otage par une bande armée qui s'était immédiatement repliée en RCA.

<sup>70</sup> Lire I. Saïbou, “ Le phénomène des prises d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier”, Polis vol 13, numéro 1-2,2006.

<sup>71</sup> *Ibid.* p.131.

Une rançon de cinq millions avait été exigée<sup>72</sup>. Le 30 novembre 1996, un éleveur Mbororo fut pris en otage par une bande de coupeurs de route. Il fut libéré après paiement d'une forte rançon<sup>73</sup>. Durant l'année 2005, une vague de près de cinquante mille Mbororo venant de la RCA s'est retrouvée à la frontière camerounaise fuyant les preneurs d'otages<sup>74</sup>. Au cours de cette même année, près de vingt-deux enfants ont été enlevés par un groupe armé qui a abattu au passage deux chefs de la communauté Mbororo<sup>75</sup>. Au cours de l'année 2007, des cas d'enlèvements ont été enregistrés. Le 23 octobre, deux Camerounais ont été pris en otages par une bande armée du côté de Garoua-Boulai<sup>76</sup>. Le 25 octobre, un autre camerounais employé d'une société de transport est enlevé et séquestré par une bande armée centrafricaine. Une forte rançon fut exigée<sup>77</sup>. Le 9 novembre, quatre camerounais furent pris en otage par une bande de malfrats<sup>78</sup>.

Quant à l'année 2008, dans la nuit du 7 au 8 février, dans l'arrondissement de Kette, une dizaine de coupeurs de route en provenance de la RCA, a enlevé sept éleveurs camerounais en provenance de Garoua-boulai<sup>79</sup>. Dans la nuit du 8 au 9 février, après une attaque des coupeurs de route, neuf personnes ont été prises en otage dans un village nommé League et entraînées en territoire centrafricain. L'un des otages fut égorgé au passage<sup>80</sup>. Le 8 mars, quatre camerounais furent pris en otage par une bande de coupeurs de route. Une rançon de cinq millions fut exigée<sup>81</sup>. De façon générale, l'année fut marquée par un taux assez élevé des prises d'otages. Selon le Premier Ministre camerounais de cette époque, Éphraïm Inoni, deux cent cinquante otages ont été libérés cette année-là<sup>82</sup>.

<sup>72</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au MINDEF et au Gouverneur de la Province de l'Est en date du 31 juillet 1995.

<sup>73</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au MINDEF en date du 4 décembre 1996.

<sup>74</sup> J. V. Ntuda Ebodé, "L'insécurité transfrontalière dans la zone RCA-Tchad-Cameroun et l'initiative tripartite", in J. V. Ntuda Ebodé (coord.), *Piraterie et terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, mars 2010, p.154.

<sup>75</sup> I. Saïbou, "Les prises d'otages...", p.132.

<sup>76</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au MINDEF en date du 27 octobre 2007

<sup>77</sup> APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du délégué provincial de la Sureté nationale adressé au délégué général à la Sureté Nationale en date du 29 octobre 2007.

<sup>78</sup> APOA, dossier conventions internationales, I<sup>ère</sup> session de la commission mixte permanente de sécurité Cameroun/RCA du 20 au 23 octobre 2009 à Bertoua, aide-mémoire du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, chef de la délégation camerounaise, p.10.

<sup>79</sup> APOA, rapport du 4 février 2010 de la délégation générale à la Sureté Nationale sur la situation sécuritaire à la frontière Cameroun-RCA, p.3.

<sup>80</sup> APOA, dossier conventions internationales, I<sup>ère</sup> session de la commission mixte permanente de sécurité Cameroun/RCA du 20 au 23 octobre 2009 à Bertoua, aide-mémoire du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, chef de la délégation camerounaise, p.10.

<sup>81</sup> *Ibid.*

<sup>82</sup> Lire *Le Messenger* n°2880 du 22 janvier 2009, p.4.

En conclusion, ces quelques exemples démontrent le caractère alarmant que revêt le phénomène sur la stabilité de l'espace transfrontalier Cameroun-RCA et particulièrement dans la région de l'Est-Cameroun. La frontière tend à être transformée en véritable "chasse gardée" du banditisme transfrontalier par lequel le transcommunautarisme ethnique a des effets amplificateurs.

## **II. 2.2. L'insécurité par le trafic des ressources minières**

La mainmise des peuples frontaliers sur les ressources minières en marge de la réglementation mise en place par les autorités, génère aussi l'insécurité dans la zone. Il faut souligner que le contrôle et l'exploitation de ces richesses naturelles créent dans les zones d'exploitation artisanale des querelles, des inimitiés et des conflits, surtout une pression accrue sur l'environnement. Ainsi la vente des pépites de diamant ou d'or est souvent orientée vers les canaux illégaux et les fonds servent parfois à acquérir des armes.

Au terme de ce chapitre, coordonnées et faits qui précèdent, permettent de faire des remarques importantes. D'abord, la région de l'Est-Cameroun, dans sa zone frontalière à la RCA, dispose d'une frontière perméable qui permet d'entrer et de sortir sans aucun contrôle sécuritaire. Ce qui cause des mouvements des populations surtout transethniques, sans un contrôle sécuritaire avéré. A cela s'ajoute l'instabilité politico-sécuritaire en RCA qui a totalement bouleversé l'environnement sécuritaire de la région, en y encourageant une multitude d'activités criminelles transfrontalières. Ensuite, ce chapitre jette un regard particulier sur l'implication des communautés transfrontalières dans l'exercice criminel des attaques armées et du trafic d'armes. On constate dès lors que la maîtrise des contours géographiques de cet espace limitrophe aux deux pays permet aux individus impliqués dans ces activités criminelles, de mieux choisir les cibles et de planifier les opérations dans lesquelles la fuite en territoire centrafricain est un aspect important. La circulation illicite des armes s'appuie aussi sur ces liens ethniques transfrontaliers, en permettant le transit vers le Cameroun d'armes par petites quantités. La maîtrise parfaite des voies d'entrée en territoire est aussi mise à contribution par ceux qui sont impliqués dans cet aspect de l'insécurité transfrontalière. Enfin, la pratique des prises d'otages et du trafic des ressources minières sont aussi l'apanage d'une frange de ces peuples transethniques. Concernant les prises d'otages par exemple, le choix des cibles à même de relever des entrées d'argent relève de l'obtention des renseignements avérés. Dans la communauté Mbororo par exemple, les têtes pensantes des opérations d'enlèvement des éleveurs de bétail ou de leur progéniture se retrouvent au sein de la communauté. Le transcommunautarisme ethnique entre le Cameroun et la RCA est alors mis à contribution pour

permettre un emprisonnement des victimes du côté centrafricain jusqu'au paiement de la rançon exigée. Il s'avère que le transcommunautarisme est un levier puissant de l'insécurité qui gangrène la région de l'Est- cameroun.



**CHAPITRE IV : LES IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE  
L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE ET LES PERSPECTIVES POUR LA  
CONSTRUCTION D'UNE STABILITE DURABLE SOUS LE PRISME DU  
TRANSCOMMUNAUTARISME ETHNIQUE**

L'insécurité a toujours eu, en plus des tragédies humaines qu'elle provoque, des revers qui mettent sérieusement à mal le développement<sup>1</sup>. C'est la raison pour laquelle Irungu Houghton, conseiller en politique africaine d'Oxfam, déclare : “ La violence armée est l'une des plus grandes menaces pour le développement de l'Afrique ”. Durant les dernières décennies, même si des efforts sont menés sur l'ensemble du continent pour créer un environnement propice à la croissance économique, donc au développement, l'insécurité tant nationale que transfrontalière contribue au ralentissement des mesures et initiatives qui sont prises avec le concours de la communauté internationale pour donner un coup d'accélérateur au processus économique<sup>2</sup> et au mieux-être des populations. C'est la raison pour laquelle, le présent chapitre jette un regard particulier sur les effets de l'insécurité transfrontalière, à la fois sur les peuples transethniques et les relations économiques entre les deux pays. Il s'agit aussi de tisser des perspectives pour l'instauration d'une stabilité durable, gage d'une mise en quarantaine de la déstabilisation qui se construit peu à peu dans cette région frontalière.

## **I. LES MULTIPLES EFFETS DE L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE DANS LA REGION FRONTALIERE DE L'EST-CAMEROUN**

L'insécurité transfrontalière qui tourmente la région de l'Est-Cameroun a des multiples effets, tant sur les populations que sur les relations bilatérales entre le Cameroun et la RCA. Le présent segment de notre réflexion s'appesantit sur deux pans essentiels qui consistent à la fois à analyser les revers structurels, c'est-à-dire parcourir les multiples implications néfastes de la criminalité transfrontalière dans cette région transfrontalière, et de parcourir les implications bilatérales envisagées ici comme des effets conjoncturels.

---

<sup>1</sup> Raial, “Les milliards manquants de l'Afrique, les flux d'armes internationaux et le coût des conflits”, *Oxfam et Saferworld*, octobre 2007, pp.2-3.

<sup>2</sup> Sur le plan économique, la RCA souffre déjà de son enclavement qui est aggravé par la faiblesse et le mauvais état du réseau routier. Le secteur rural (agriculture et élevage) déjà archaïque a été la principale victime de la crise, car les populations en perpétuelle fuite à cause des affrontements, ne sont plus dans les conditions de produire. Beaucoup se sont réfugiés dans les centres urbains relativement plus sécurisés où existent des centres d'accueil. Le secteur industriel déjà faible a subi des pillages et des dégradations important. Dans le domaine minier, l'insécurité a amené la société française AREVA à suspendre ses activités sur les mines d'uranium de Bakouma. Plusieurs sociétés diamantifères déjà fragilisées par les mesures prises sous Bozizé ont arrêté leurs activités. De même, la société sucrière (SOGESCA) située dans la région de Bambari (fief de l'état-major de la Séléka) a suspendu ses activités car constamment attaquée par les groupes armées. Dans le secteur de l'or et surtout du diamant, la RCA a été suspendu par le processus de Kimberley car le diamant centrafricain servirait à financer la guerre dans le pays. Cette situation a entraîné la mise en place des réseaux frauduleux de trafic du diamant à travers les pays voisins. S'il est difficile d'avoir les chiffres exacts sur la fraude, certaines sources indiquent que plus de 80% des 500 000 carats (Ministère des Mines, 2012) produits par an sont exportés sans passer par le circuit légal. Cette situation est d'autant plus compliquée car la production est artisanale et les registres de production presque inexistant dans les zones de production. Avec l'absence de l'administration.

## **I.1. LES INCIDENCES REGIONALES ET BILATERALES DE L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE**

La criminalité transfrontalière qui tourmente la région, de l'Est-Cameroun revêt de multiples incidences qui menacent et nuisent, non seulement la stabilité de toute la région frontalière mais aussi à la sécurité des Etats. Il est clair que la menace à la stabilité de l'espace frontalière peut avoir des ramifications à même de bouleverser celle de l'Etat tout entier. Percevoir la réalité de ce constat revient à revisiter les revers de cette insécurité transfrontalière.

### **I.1.1. Les revers de l'insécurité transfrontalière dans la sphère socioéconomique et le vécu quotidien des peuples transethniques**

Historiquement réputé en tant que lieu de passage et de convergence de nombreuses activités, la région de l'Est-Cameroun est très ouverte sur la RCA. Ceci, dans une ambiance sous régionale dynamique, mais profondément sensible aux variations économiques et aux exigences de ses plus proches voisins et affectée profondément ces dernières années par le phénomène des rebelles centrafricains couplé aux enjeux du terrorisme international<sup>3</sup>. Nous l'avons vu plus haut, la crise sécuritaire s'est peu à peu transformée en une crise humanitaire, puisque les nombreuses attaques et évacuations ont provoqué des mouvements de population importants<sup>4</sup>. Cette situation d'incertitude a pesé sur le tissu social des communautés. La réduction des ressources accessibles, associée à l'augmentation des actes de délation, a mis à mal les sentiments de solidarité et de fraternité entre certaines communautés<sup>5</sup>. Cette situation provoque des tensions entre les autochtones et les déplacés venus d'ailleurs. Les tensions grandissantes limitent les opportunités d'épanouissement individuelles et collectives<sup>6</sup>.

Par ailleurs, les maisons de la culture, sensées dynamiser et mobiliser la jeunesse et renforcer la cohésion sociale sont peu fonctionnelles. Un autre point non moins important est à souligner : dans leurs actions pour contrecarrer le phénomène terroriste, les Etats provoquent, en effet, des atteintes graves aux droits et libertés de l'homme. Celles-ci sont autant de

---

<sup>3</sup> Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégique CSFRS et IFRA-NIGERIA, "Analyse des dynamiques religieuses transfrontalière entre le Niger et le Nigeria", Rapport de synthèse, Trans-Islam, janvier 2016, p.46.

<sup>4</sup> S. Pellé, "Quelles nouvelles incriminations en matière de lutte contre le terrorisme?", Le terrorisme nouveaux enjeux, nouvelles stratégies, Acte du colloque de Pau le 25 novembre 2016, Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, septembre 2017, p. 61.

<sup>5</sup> S. J. Kirshbaum, "Philip Bobbitt...", p.2.

<sup>6</sup> H. Guérin et al, "Dynamiques d'élevage: De la compréhension des systèmes et dynamiques d'élevage à la définition de mesures d'accompagnement pour davantage de sécurité et de productivité", *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, J. L. Magrin (S. dir.), Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, 2014, p.345.

répercussions, de frustration et de radicalisation de certains esprits faibles ou de cellules dormantes, qui seraient des potentiels partisans de l'exercice de la criminalité nationale. C'est une situation qui a provoqué d'énormes traumatismes aussi bien individuels que collectifs, nécessitant une intervention psycho-éducative. De la même façon, la répercussion de la situation sur les familles n'est pas sans conséquence sur les enfants, car elle a causé des incidences certaines sur l'augmentation du nombre d'enfants séparés, que ce soit involontairement ou volontairement. Selon un rapport de *humanitarian response et global protection cluster*, les tendances de support intra et interfamiliales pourraient être affectées, causant ainsi de nouvelles séparations pour les enfants déjà séparés et l'existence de nouveaux cas de séparation. Il faut aussi prendre en compte le fait que la population locale, à cause de cette insécurité, attend beaucoup des autorités étatiques. Depuis le début des crises centrafricaines, bon nombre de rencontres se sont succédées, pour aider le pays concerné à y faire face. Progressivement, on constate une résilience de la population qui ne croit plus à la communauté internationale. De même, dans certaines localités de la région, la pression montante autour des ressources et services, déjà insuffisants avant la crise, constitue une source de tensions intercommunautaires.

Comme ailleurs en Afrique subsaharienne, le service de transport, notamment, tout comme la commercialisation des produits aussi divers que variés s'effectuent, en général, à travers un réseau de marchés hebdomadaires, dont la densité et les spécialisations reflètent les orientations de l'économie locale. Il est important de connaître ces marchés (hiérarchie, saisonnalité, produits, acteurs, prix), afin d'établir un constat sur l'économie locale. Ainsi, à Garoua-Boulai par exemple, les branches des marchés hebdomadaires traduisent l'organisation de son économie. Cela varie alors en fonction des conditions environnementales et des saisons, mais globalement les produits dominants sont le poisson, le poivron, les produits de l'élevage et les produits maraîchers. A travers le service de transport, les principaux pôles de consommation sont reliés de part et d'autre de la frontière. Une multitude des facteurs liés, directement ou indirectement, à la crise sécuritaire que connaît la région, compliquent davantage la situation de la population locale, dont l'insécurité alimentaire saisonnière. Mais la plus critique, immédiate et d'actualité est la perturbation du marché des revenus, causée par la

criminalité impliquant l'invasion des rebelles centrafricains et les opérations<sup>7</sup> militaires du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) dans la région<sup>8</sup>.

En conséquence, de nombreux centres de marché ont été fermés (donc le réseau de transport inter marché fermé également). Selon une évaluation d'Oxfam, la situation touche près de 80 % des communautés, qui y accédaient en temps de sécurité. Et s'il n'est pas fermé, le réseau devient plus long, suite au grand détour que les commerçants et transporteurs doivent parcourir, pour rejoindre les grands centres de commerce. Ainsi, le commerce et le transport ont particulièrement subi de profondes modifications dans leur organisation, fonctionnement et performance. Les difficultés dans le domaine du transport en RCA ont poussé bon nombre de transporteurs à abandonner le métier. Le coût de la vie vient s'ajouter aux contraintes sécuritaires.

Il apparaît certain que la situation et les mesures prises pour la contrer ont réussi à écraser le potentiel économique en RCA, avec ses marchés comme colonne vertébrale. En conséquence, les dégâts sont énormes pour les ménages, notamment sur leurs revenus et leur capacité à nourrir leurs familles et à subvenir à leurs besoins. C'est toute l'économie locale et régionale dans son ensemble qui est affaiblie. Donc le phénomène de l'insécurité ne cesse de se dégrader et de se propager dans toute la frontière, avec des périodes d'escalade. Elle provoque ainsi un déplacement continu de la population dans tous les sens, en témoigne le cas de Garba, un homme qui travaille en tant que gardien pour Médecins sans frontières (MSF); dans un site accueillant des déplacés, situé à 58 kilomètres de la ville de Garoua Boulai et qui, depuis plus de trois ans, fuit la violence causée par les rebelles centrafricains. Il a été déplacé quinze fois entre le Cameroun et la RCA. Il témoigne que le pire lui est arrivé en RCA : “ J'ai pris la décision d'envoyer mes trois femmes et mes neuf enfants vers le Cameroun, où je pensais qu'ils seraient en sécurité. Moi je devais les rejoindre un peu plus tard. En chemin, alors qu'ils étaient en pirogue, ils ont été attaqués par un groupe de rebelles. On m'a dit que toute ma famille avait été égorgée, mais je n'en sais pas plus. Je n'ai même pas pu leur dire au revoir”<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> A. Essono Owono, “Armée et démocratie en Afrique une relation ambivalente à normaliser”, *Afrique contemporaine*, n° 242, 2012, p. 120-121.

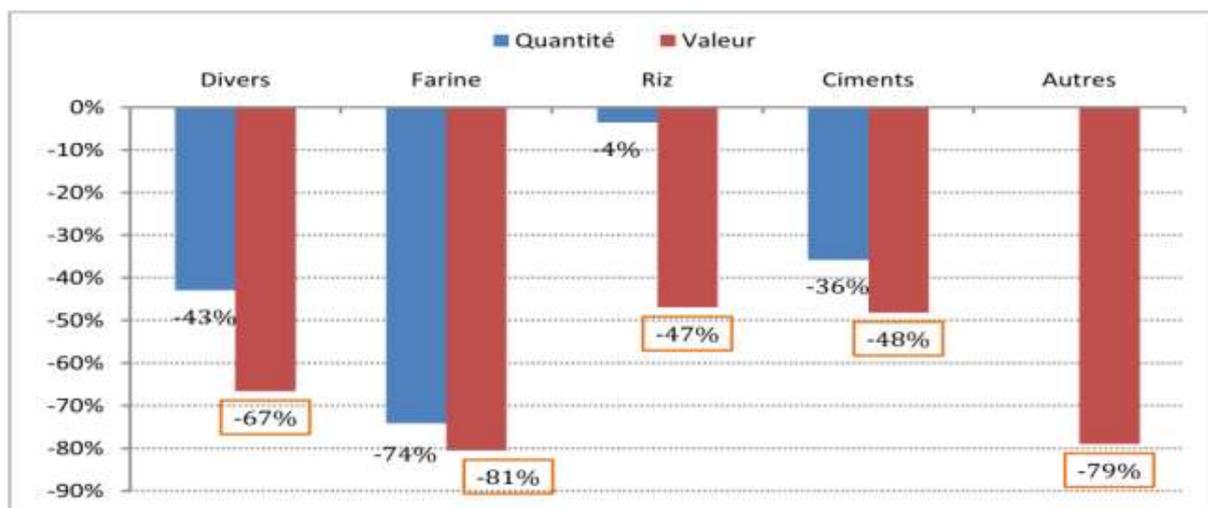
<sup>8</sup> United Nations, “*The people are traumatized*”, *Report of a joint UN/NGO mission to Birao and AmDafok, Central African Republic 23-25 March 2007*, 31 May 2007, <http://www.internaldisplacement.org>, p.15.

<sup>9</sup> J. P. Chrétien, “ Les racines de la violence contemporaine en Afrique in violence et pouvoir”, *Politique Africaine*, Paris, Karthala, 1993, pp.2-4.

### I.1.2. niveau des transactions économiques bilatérales

L'impact de l'insécurité transfrontalière sur l'économie de la RCA se traduit en coûts directs et indirects. Ainsi, la force de la violence armée provoque des dégâts corporels tant sur les combattants que sur les populations civiles. Cela induit des coûts médicaux élevés en cette période où les infrastructures médicales sont détruites ou vidées de leur personnel, les soins deviennent presque inaccessibles. Ensuite, l'activité économique tourne au ralenti, puis s'effondre soit par la fermeture des unités de production soit par le tarissement des ressources, dû à une baisse de la consommation, la population déplacée, dépourvue de moyens, est réduite au strict minimum, pour assurer sa survie.<sup>10</sup>

**Diagramme n°1: Baisse des exportations vers la RCA au poste de Garoua-Boulai**



Source : MINEPAT, Impact de la crise sécuritaire aux frontières sur l'économie camerounaise, rapport de décembre 2014, p.3.

A la lecture de ce diagramme, l'on constate que des produits de base tels que la farine, le riz et bien d'autres connaissent des baisses incroyables, relativement à la criminalité transfrontalière qui asphyxie les transactions économiques entre les deux pays. Il est donc clair, au sortir de cette analyse, que l'insécurité transfrontalière revêt des répercussions néfastes et sévères sur les communautés transethniques et sur les relations économiques entre les deux pays.

<sup>10</sup> Cela induit des coûts médicaux élevés en cette période où les infrastructures médicales sont détruites ou vidées de leur personnel, les soins deviennent presque inaccessibles. Ensuite, l'activité économique tourne au ralenti puis s'effondre soit par la fermeture des unités de production soit par le tarissement des ressources, dû à une baisse de la consommation ; la population déplacée, dépourvue de moyens, est réduite au strict minimum pour assurer sa survie.

## **I.2. LES TRAUMATISMES PSYCHOLOGIQUES ET LES DEPLACEMENTS FORCES**

L'insécurité qui sévit en RCA a fait des milliers de morts, victimes constituées pour la plupart des femmes, des enfants et des personnes âgées. Alimentées par des enjeux et des intérêts politique et économique c'est-à-dire l'exploitation des ressources naturelles et la lutte pour le pouvoir, les crises continuent d'entraîner de pires catastrophes humanitaires et des traumatismes moraux. Les victimes et les acteurs de ces conflits vivent des événements horribles, les enfants et les civils payant un lourd tribut à la guerre : viols, violences, tortures, assassinats, humiliations de tous ordres sous le poids duquel, leur vie rime avec un bouleversement profond. La description de la situation centrafricaine est similaire aux traumatismes que vivent les populations transfrontalières à cause des affres de la criminalité qui gangrène cette zone. Il s'agit donc ici de parcourir les divers traumatismes que vivent les communautés transfrontalières.

### **I.2.1. Les traumatismes psychologiques**

Les conséquences que produit l'insécurité transfrontalière sur les populations civiles, ne sont plus à démontrer. Comme dans beaucoup de crises à travers le monde, les méfaits de la criminalité ou de l'insécurité occasionnent non seulement des déplacements forcés, mais favorisent aussi les violences sexuelles à l'égard des femmes<sup>11</sup>. Pour certains analystes, ce phénomène est une option volontairement choisie, comme stratégie d'action par les combattants, visant à terroriser la population pour marquer la conscience humaine sur leur détermination à tout sacrifier pour obtenir le résultat de leur opération.

Les violences qui se produisent de manière régulière, contribuent à déstabiliser familles et communautés, car les femmes sont victimes de viols et porteuses de grossesses non désirées<sup>12</sup>, d'autres sont livrées à la prostitution ou sont transformées en esclaves sexuelles. Les camps de déplacés se transforment en grenier à viols où les femmes sont exposées à la merci des combattants. Contre des faveurs sexuelles, elles espèrent bénéficier des aides alimentaires substantielles ou de la protection, pendant ou après le conflit. Les menaces ou les risques de viols et de violences sexuelles créent de la psychose chez de nombreuses femmes âgées ou

---

<sup>11</sup> UN, Système des Nations Unies en République Centrafricaine, " Plan d'urgence pour une assistance humanitaire à la RCA", avril 2003, p.11.

<sup>12</sup> S. Matokot Mianzenza, *Viol des femmes dans les conflits armés et thérapies familiales. Cas du Congo Brazzaville*, Paris, l'Harmattan, 2003, p.127-129.

mères de jeunes filles<sup>13</sup>, elles craignent quotidiennement que leurs filles fassent l'objet de viols ou de violences sexuelles ; pour cela elles cherchent, par tous les moyens, à s'éloigner davantage, en profondeur dans la brousse ou la forêt. Soumises aux aléas des conflits et prises dans le piège des violences aveugles des criminels, les femmes sont rejetées par la communauté, mère d'enfants par les faits de circonstance, elles deviennent marginales, car objet de la risée de leurs familles<sup>14</sup>. Pour un statut qu'elles n'ont pas choisi de vivre, elles se confrontent à une charge supplémentaire, celle de s'occuper des enfants non désirés.

Aux violences sexuelles, qui prennent leur source dans les crises armées, s'accompagne la propagation de l'infection à VIH/SIDA et d'autres maladies sexuellement transmises. Les conflits armés en RCA conduisent à une modification du comportement sexuel. Durement frappée par le VIH/SIDA, la RCA devient un théâtre de contamination exponentielle. La population, en général et la population active en particulier, est ainsi prise dans deux types de conflits, l'un ouvert par ses actions militaires, l'autre fermé, par son action silencieuse. Les deux s'entrecroisent et entretiennent un taux de mortalité élevé. Tout ceci constitue une source de préoccupation pour les femmes vulnérables qui voient les moyens d'action faire défaut pour leur prise en charge. En période de conflits, l'objectif militaire reste la principale priorité, la lutte contre les maladies et la prise en charge des patients étant reléguées au second plan.

Comme les femmes, les hommes sont aussi victimes de viols et de violences sexuelles dans les crises<sup>15</sup>. Même si des analystes de la vie sociale, ne disposent pas de statistiques à ce sujet, le moral des hommes reste marqué par ce phénomène que d'aucuns considèrent comme une autre arme de destruction massive. Au-delà des viols, les hommes sont objets de sévices physiques, de tortures et de tous actes dégradants ou inhumains. Partant des viols, on note un taux élevé de prévalence des infections sexuellement transmissibles parmi les combattants, le VIH/SIDA étant utilisé comme moyen de guerre, une stratégie qui modifie le paysage des conflits armés en RCA<sup>16</sup>. La plupart des viols se font en public, les victimes tentent de souffrir en silence, et mènent par elles même le combat pour s'en sortir. On entend rarement parler de femmes s'exprimant en public sur toutes ces choses qui leur sont arrivées. Elles préfèrent encore souffrir en silence, en attendant de pouvoir tourner la page. Elles tentent de

---

<sup>13</sup> J. Mirimanoff, *Médiation et jeunesse : Mineurs et médiations familiales, scolaires et pénales en pays francophones*, Bruxelles, L'arcier, 2013, pp.5-9.

<sup>14</sup> Human Rights Watch, "RDC Congo : Il faut les enfants protéger les enfants contre le viol et le recrutement". <http://www.hrw.org/news/2008>.

<sup>15</sup> Communiqué du Centre de nouvelles des Nations unies : République centrafricaine : l'ONU préoccupée par la prévalence de la violence sexuelle dans le nord. 22 février 2008, consulté à Yaoundé le 26-06-2017 à 12h00.

<sup>16</sup>J. M. Milleliri, "Le sida transforme le paysage des conflits armés en Afrique", *Institut de Médecine Tropicale*, service de santé des armées, Marseille, n°110 sept. 2003, pp.1-2.

vivre avec, ou de vivre avec l'idée qu'elles ne sont pas seules dans leur cas. Si des centaines d'autres filles parviennent à vivre avec, alors, c'est que c'est possible, en attendant que petit à petit, tout s'efface. Une fille peut plaire à l'un des rebelles et se faire violer juste, sous le regard impuissant de sa famille. C'est ainsi que tant de filles ont su que leurs amies avaient été violées<sup>17</sup>. Ces pratiques en zone frontalière sont encore plus dévastatrices dans la communauté Mbororo qui est une communauté fermée et marginalisée dans laquelle la femme est quasiment muselée.

### **I.2.2. Les déplacements forcés**

Dans l'ensemble, le déplacement forcé est considéré comme une forme de violence due à l'insécurité la plus descriptive, influant sur les droits humains, économiques, politiques et sociaux<sup>18</sup>. Lorsque l'insécurité fait rage, la population quitte son lieu de résidence, abandonnant tous ses biens, la première préoccupation pour elle, étant de se mettre à l'abri des combats. Privées de leur foyer, ces personnes sont victimes de persécutions de tous ordres (religieuse, politique...), car elles doivent se soumettre aux lois et règles des communautés d'accueil. Considéré comme une violation de droit à la vie, le déplacement forcé peut être interne ou externe. A la recherche d'un abri ou de lieu plus ou moins sûr, les personnes qui ne participent pas au combat, dont des civils, se confrontent à des situations inhabituelles auxquelles elles doivent faire face. La brutalité de la survenance des affrontements et le manque d'attention des belligérants à s'occuper des vies humaines, donnent aux populations un sentiment d'abandon de la part de ceux-là qui sont censés les protéger des troubles à l'ordre public, de l'insécurité, des catastrophes naturelles ou des autres actes de violence qui se produisent dans leur communauté. Ainsi, les personnes décident de changer de lieu de résidence tout en restant sur leur territoire.

Pour les Nations Unies, ce sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État<sup>19</sup>. Comme

---

<sup>17</sup>O. Bennet Panos, "Oral Testimony Program: Women and Conflict", *Archives research*, (1993-1995), Disk, 2001, p.5.

<sup>18</sup> C. Beerli, "Afrique : déplacements de populations civiles dans les conflits armés ou autres situation de violence", allocution prononcée lors du séminaire UA/CICR à Addis Abeba, 27 mai 2008 - <http://www.icrc.org/fre>, consulté à Yaoundé le 12-05-2022, à 15h30.

<sup>19</sup> Doc. ONU E/CN.4/1998/53/Add. 2 du 11 février 1998). Les déplacés Internes- Action humanitaire en faveur des personnes déplacées dans les conflits armés. Comité International de la Croix Rouge, juin 2010, consulté à Yaoundé le 13-05-2022, à 16h00'.

conséquence de l'insécurité transfrontalière, les déplacés internes ne sont couverts par aucun instrument juridique internationalement reconnu. C'est en 2009, que les États africains vont adopter la première Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique. Connue également sous le nom de Convention de Kampala<sup>20</sup>, cet instrument, dans l'attente de sa promulgation, vient combler un vide juridique et, ouvre l'espoir pour soulager la souffrance des victimes de conflits armés internes. En attendant, la communauté internationale qui dispose de la convention de 1951, sur le statut et la protection des réfugiés, voit sa compétence limitée et les populations déplacées internes continuent de vivre dans une précarité accentuée par l'insécurité. Considérée comme une période transitoire liée au conflit, la durée d'un déplacement interne finit par s'allonger par manque de résolution des conflits ou de sortie de crise. Les enfants déplacés grandissent en dehors de leur foyer d'origine, ils finissent par atteindre la maturité dans des conditions difficiles où l'éducation de base est compromise dans un contexte de déficit psychosomatique.

De leur côté, les femmes déplacées n'arrivent plus à assumer leur responsabilité du fait des pressions que crée l'insécurité, le long de la frontière avec la RCA. Pendant cette période, les hommes abandonnent leurs familles, les femmes en deviennent les chefs, elles sont obligées d'inventer de nouvelles activités pour prendre en charge leurs enfants. Comme en RCA, les ressources sont rares, les femmes privilégiées vont développer les activités de commerce, tandis que les moins nanties comme les filles sont obligées de faire des travaux domestiques (entretien des maisons, garde d'enfants, vendeuses ambulantes...). Le déplacement interne, reflet d'un héritage forcé, peut toutefois, donner lieu à un avantage pour les femmes, en leur procurant des connaissances dans le domaine de la santé, de l'éducation, du développement local, parce qu'elles participent davantage à l'amélioration des conditions de leur vie. Cependant, le déplacement interne apparaît comme un déséquilibre qui compromet le bien-être et l'avenir des femmes, avec une répercussion sur celui des enfants<sup>21</sup>.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la communauté internationale s'intéresse au statut des réfugiés et s'attèle à compenser le vide juridique qui existe, afin d'apporter aide et soutien aux personnes qui ont quitté leur pays pour des raisons d'insécurité<sup>22</sup>. Cette démarche aboutit à l'adoption de la convention de 1951 et son protocole additionnel de 1967 sur le statut

---

<sup>20</sup> Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), art.2, Kampala, 22 octobre 2009.

<sup>21</sup> Norwegian Refugee Council, "Laissés à l'abandon, enfants déplacés en République Centrafricaine", *Internal Displacement Monitoring*, Genève, 2008, pp.2-4.

<sup>22</sup> UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees), " Fiche pays: République Centrafricaine ", UNHCR, janvier 2005, p.7.

des réfugiés<sup>23</sup>. En article 1<sup>er</sup> alinéa 2 de ladite convention, “est réfugiée, toute personne qui, par suite d'événements survenus avant le premier janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions publiques, se trouve hors de son pays dont elle a la nationalité et qui, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays, ou qui, dans lequel elle avait sa résidence habituelle, à la suite de tels événements ne peut ou en raison de la seule crainte, ne veut y retourner”<sup>24</sup>.

L'Afrique, ne voulant pas rester en marge de cette démarche, adopte en 1969 la convention de l'OUA sur les réfugiés, en précisant dans son article 1<sup>er</sup> paragraphe 2 que “Le terme réfugié s'applique également à toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays dont elle a la nationalité”<sup>25</sup>. Le rapport statistique du Haut-Commissariat des Nations des Unies pour les Réfugiés (HCR) sur les tendances mondiales, en 2010, montrait que 43,7 millions de personnes à travers le monde sont contraintes à vivre en dehors de leur foyer, déplacés internes ou de leur pays d'origine. Avec la flambée des affrontements armés internes, l'Afrique devient le premier continent au monde qui compte plus de réfugiés<sup>26</sup>. Du conflit du Sahara occidental aux guerres dans la corne de l'Afrique en passant par l'Afrique occidentale, la région des Grands Lacs et l'Afrique Centrale, le flux des migrations forcées n'est pas prêt de s'estomper. En 1999, le continent africain compte plus de 6 millions de réfugiés, soit environ 3,5%<sup>27</sup> de l'effectif mondial publié par le HCR (21, 5Millions), pour atteindre onze millions de réfugiés en Afrique Centrale et de l'Est en 2010, sur les 43,7 millions que compte le monde. Si dans une moindre mesure, les déplacements sont le fait des catastrophes naturelles, ils relèvent en bonne partie des conflits armés internes. Ce phénomène d'ordre social, juridique voire politique compromet l'avenir d'une génération et constitue un poids pour les seuls pays d'Afrique qui doivent désormais faire face à la fois aux défis des conflits et à celui de survie des populations.

---

<sup>23</sup> S. Feikoumo, “Les conflits armés en Afrique subsaharienne, un défi pour la communauté internationale”, Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques de Paris, Mémoire de Master d'études diplomatiques supérieures, 2012, p.69.

<sup>24</sup> Convention relative au statut des réfugiés adopté le 28 juillet 1951.

<sup>25</sup> UNHCR, *Recueil de traités et autres textes de Droit international concernant les Réfugiés*, Genève, 1988, p.227.

<sup>26</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fiche pays : République Centrafricaine, janvier 2005, p.2.

<sup>27</sup> P. Rekacewicz, “En Afrique, des millions de réfugiés”, Paris, *Le monde Diplomatique*-mai 2000, pp.1-2.

Ainsi, les ressources mises à disposition pour venir en aide aux réfugiés africains sont en constante baisse et la méfiance des pays occidentaux à s'impliquer dans la recherche de solutions collectives entrave l'élan mondial que le HCR mène dans une dynamique de solidarité internationale. Les craintes d'afflux supposé de réfugiés dans les pays industrialisés sont très exagérées ou associées à tort à des problèmes relatifs à la migration. En attendant, ce sont les pays les plus pauvres qui doivent supporter le plus lourd fardeau, a déclaré António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés<sup>28</sup>. Devant la chute de Mogadiscio et le renversement du gouvernement suite à la guerre de 1991, le HCR établit à Dadaab<sup>29</sup>, le premier camp des réfugiés d'Afrique, lequel devient par la suite le plus grand camp des réfugiés dans le monde. Dès lors, on assiste sur le continent, à une succession de camps qui s'ouvrent face à l'augmentation des populations qui fuient leurs pays pour raisons d'insécurité dues aux conflits armés. Initiés dans le but de soulager à court terme la souffrance des réfugiés, donc temporaires, ces centres d'accueil tendent à s'éterniser du fait du non-retour à la normale dans les pays d'origine.

Par ailleurs, la situation peut entraîner de graves problèmes de santé et d'environnement. Les réfugiés arrivent dans les camps de Garoua Boulai souvent épuisés, appauvris car partis précipitamment. Ils abandonnent tous leurs biens et après de longues semaines de marche voire des mois, sous le soleil ou la pluie. Les enfants dénutris et dont l'état de santé très dégradé n'arrivent pas à survivre, par manque de moyens immédiat de prise en charge adéquate. Dans ces camps, les installations sanitaires ne sont conçues que pour des périodes relativement courtes, avec des matériels de premiers soins limités. Les abris d'habitation sont des huttes construites par les réfugiés, avec des bouts de bois et recouvertes de bâches blanches fournies par le HCR<sup>30</sup>. Quotidiennement, les réfugiés attendent des vivres de cet organisme qui participe à développer un programme d'aide à leur installation. La sécurité est assurée par le Cameroun qui doit veiller à assurer un environnement propice à la libre circulation de toutes ces personnes en détresse. Le camp devient le principal cadre de vie où chaque personne forcée de quitter son domicile, son pays s'installe et apprend une nouvelle façon de vivre que ce soit sur le plan individuel ou collectif. Aussi observe t- on comment familles, cultures et sociétés s'entrecroisent, pour fonder une nouvelle vie tournée vers l'avenir.<sup>31</sup>

---

<sup>28</sup> UN, *République Centrafricaine, Bilan Commun de Pays (CCA)*, 2010, p.8.

<sup>29</sup> F. Ehlers, "Afrique, le camp de Dadaab, " une prison pour l'éternité", *Courrier International*, 05 août 2011, <http://www.courrierinternational.com>

<sup>30</sup> Norwegian Refugee Council, "Le toolkit de gestion de camp, projet de gestion de camp", p.454 -481.

<sup>31</sup> M. Agier, "La guerre, le camp, la ville", Rapport de mission IRD/MSF-B, juin-juillet 2000, pp.3-5.

Dans les camps, les réfugiés se trouvent dans un milieu où règnent le doute et l'espoir de quitter un jour cet "en clos". Avec impatience, ils attendent un probable retour dans leur foyer, soumis aux réalités du terrain. La paix et la sécurité auxquelles ils espèrent, deviennent illusoires dans leur pays. Partagés en sections ou subdivisés en blocs, les camps de réfugiés voient la participation des organisations humanitaires qui fournissent les articles de première nécessité,<sup>32</sup> les produits d'hygiène, nourriture, eau, médicaments essentiels, matériels scolaires et outils didactiques. Pour assurer un séjour décent à la population réfugiée, des mesures d'ordre administratif sont définies et développées telles que le poste de police pour la sécurité des camps, les points de loisirs, les blocs administratifs qui sont situés à la périphérie ou à l'intérieur des camps. Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) fournit de la nourriture sous la responsabilité des agences humanitaires qui disposent d'un personnel volontaire. Chaque membre de famille des réfugiés dispose d'une carte délivrée par le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), laquelle garantit l'accès aux différents services offerts dans les camps, l'instar des besoins fondamentaux. La distribution des aliments se fait une fois par semaine ou deux fois par mois. Les vêtements et les autres produits nécessaires à la vie quotidienne sont distribués mensuellement. Afin d'obtenir de l'argent liquide pour s'acheter d'autres produits qui ne sont pas fournis par les humanitaires, tels du poisson frais, de la viande de brousse, de petits gadgets, les réfugiés développent de petites activités commerciales<sup>33</sup>.

## **II. LES PERSPECTIVES POUR L'INSTAURATION D'UNE STABILITE TRANSFRONTALIERE DANS LA REGION DE L'EST-CAMEROUN**

L'instauration d'un espace frontalier sécurisé entre le Cameroun et la RCA, dans la région de l'Est-Cameroun, nécessite le recours à une variété de mesures impliquant, à la fois les autorités et les populations transfrontalières. Il s'agit donc d'évoquer certains aspects à même de contribuer à l'installation d'une stabilité durable dans cette région qui revêt une place de choix dans les relations économiques entre le Cameroun et la RCA.

### **II.1. LES MECANISMES STRUCTURELS IMPLIQUANT LES AUTORITES ETATIQUES ET LES COMMUNAUTES TRANSETHNIQUES**

L'existence d'une sécurité durable dans la région frontalière exige la prise en compte des réalités historique, géographique, sociale et la mise en place de dispositifs sécuritaires adéquats.

---

<sup>32</sup> *Ibid.* p.4.

<sup>33</sup> Norwegian Refugee Council, "Le toolkit de gestion de camp, ", p.454 -481.

La présente section de notre analyse propose donc quelques-unes des mesures pouvant contribuer à ce processus.

### **II.1.1. La stabilité dans la zone transfrontalière par la lutte contre la pauvreté**

Dans la société, l'individu se définit par ses occupations quotidiennes ou ses activités économiques, par ses rapports avec d'autres groupes sociaux, par ses loisirs, par son engagement personnel en faveur d'une cause particulière, par ses préoccupations ou ses aspirations, par ses valeurs morales, son appartenance à une classe, une caste etc.... Ces différents aspects mis ensemble ressortent par exemple le système de caste, propre à certains pays du sous-continent asiatique, tels que l'Inde, le Pakistan, et le Bangladesh et même certains pays d'Afrique dans lesquels il existe d'autres formes, manifestations de pauvreté, de privation, de contrainte ou de restriction, que l'on nommerait "esclavage". C'est ce climat plein de tensions, frustrations qui dans certains pays d'Afrique a donné lieu à diverses guerres<sup>34</sup>.

Dans le système de caste par exemple, l'individu naît grandit, "s'épanouit" dans sa caste et y demeure, sans trop se poser de question sur son statut social, ou sur la légitimité de cette condition. Il faut remarquer qu'il y a certes des manières d'échapper à sa condition lorsque l'individu prend réellement conscience de sa condition par rapport aux autres. Il peut donc se faire violence, se révolter et entamer des actions concrètes pour échapper à sa condition.

La pauvreté, selon le dictionnaire Larousse illustré, se définit comme l'état de celui qui vit dans le dénuement total. Le dénuement, lorsqu'il prend une forme psychologique, ne permet pas à l'individu de percevoir une quelconque alternative à sa condition. Dans ces circonstances à la fois physiques et émotionnelles, le pauvre se demande alors de quoi voudraient bien parler ces politiciens, économistes, technocrates et autres intellectuels, lorsque la pauvreté semble fait la une de l'actualité. Ces professionnels parlent aisément de développement social, de développement des infrastructures économiques, d'ajustement structurel, de création d'emplois, de lutte contre la corruption, d'assainissement des régions financières, de revendication salariale, de réforme de l'éducation, de politique sanitaire du gouvernement et autres sujets du genre. A Garoua-Boulaï, par exemple, le gouvernement camerounais à travers la commune a, depuis plusieurs années, entrepris de mettre en place plusieurs projets de développement qui entrent dans le cadre du développement participatif.

---

<sup>34</sup> J.D. Gaïna, "La démocratie centrafricaine comme dans les Fables d'Esop accoucherait encore d'une autre souris". <http://www.sangonet.com/afriqg/PAFF/Dic/actuC/ICAR/ActuC2/pauvre-democr-dvpt.html>.

S'agissant de la lutte contre la pauvreté généralisée, lorsque ses besoins fondamentaux auront été satisfaits, l'individu pourrait se fixer d'autres objectifs à atteindre, situés à un niveau supérieur de cette hiérarchie de ses besoins. Comment mettre en place les marches de l'échelle supérieure de la pyramide des besoins qui sont des aspirations, lorsque les besoins naturels à la base ne sont pas comblés, pour supporter toute la structure? Dans le principe, un individu ne songerait à s'acheter une voiture que lorsque ses autres besoins de base, les soins de santé, alimentaires, logement, éducation des enfants auront été satisfaits. Par exemple, l'individu ne penserait à payer les cotisations pour sa participation au sein d'un parti politique ou d'une association syndicale que si sa famille est en mesure de régler les problèmes quotidiens, liés à la satisfaction des besoins fondamentaux.

La pauvreté est sans doute l'élément explicatif le plus important à prendre en compte dans le traitement de l'insécurité transfrontalière. Cette pauvreté est la conjugaison de plusieurs facteurs qu'il va falloir identifier et éradiquer, à savoir, la non redistribution des ressources et la mauvaise gouvernance économique et sociale; des facteurs que constituent la toile de fond du phénomène de la pauvreté dans la majorité des zones dites pauvres.

En matière de bonne gouvernance économique, l'Afrique est en train d'enregistrer quelques progrès, au nombre desquels l'augmentation des taux de croissance économique. En dépit de cette avancée, le chemin à parcourir reste long.<sup>35</sup> Car, non seulement la pauvreté est encore loin d'être éradiquée, mais le continent n'est pas encore sur la voie de réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Pour changer, inverser la situation, nous encourageons vivement l'accentuation de la bonne gouvernance qui, à notre avis, devrait se traduire par une meilleure redistribution des richesses et une lutte effrénée contre la corruption, les détournements des fonds publics, mais aussi l'engagement de la société civile pour un développement socio-économique durable<sup>36</sup>.

Ainsi, la bonne gouvernance au plan économique, c'est la recherche de bons résultats macroéconomiques, une gestion saine des finances publiques et un environnement macroéconomique plus stable. Mais avant tout, il importe surtout de mettre en place, et surtout en oeuvre une politique active et équitable concernant les chances et la répartition des richesses, en faveur de toutes les couches sociales de la population<sup>37</sup>.

---

<sup>35</sup> A. B. Onguene, "Frontières et intégrations sous-régionale : le cas de l'Afrique centrale (1960-2002)", Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en relations internationales, IRIC, Université de Yaoundé II, 2002, pp.18-19.

<sup>36</sup>*Ibid.*

<sup>37</sup> Tanya Chapuisat, 50 ans, ancien Représentante de l'UNICEF, Yaoundé le 04 avril 2022.

Sur le plan économique, les solutions prennent en compte, d'un côté la dimension socio-économique des ressources naturelles et de l'autre côté la redistribution équitable des revenus. En effet, il est aisé de constater que certaines ressources ont un lien direct avec les conflits, parce qu'elles sont disputées ou parce qu'elles alimentent toutes formes des trafics d'armes, ou encore parce que leur exploitation occasionne la violence. Cette étude en a, d'une manière ou d'une autre, apporté la preuve. A des échelles diverses et variées, de nombreux pays sont concernés par des crises relatives à la gestion des ressources naturelles (conflits fonciers, disputes autour des ressources minières ou de l'eau, etc.). L'insécurité est déclenchée par les crises socio-économiques et l'extrême pauvreté des populations qui amène les populations à prendre conscience de leur situation et à revendiquer. C'est par exemple, le cas des ressources naturelles, minières et énergétiques, etc. Ainsi, une meilleure gouvernance, une exploitation viable et un accès équitable à tous constitue une des pistes de solution pour une paix durable. Des initiatives doivent impérativement être prises par les Etats africains, en matière de transparence sur les revenus que génère l'exploitation des ressources naturelles ainsi que sur leur distribution et leur traçabilité. Ceci permettra non seulement de restaurer la confiance entre les populations et leurs dirigeants mais aussi de conférer, à ces derniers une réelle légitimité.

Si le Cameroun et la RCA parviennent à définir des projets politiques permettant de conjuguer le développement économique et la construction d'un Etat de droit et qu'il n'y a pas une redistribution équitable des revenus de l'exploitation des ressources naturelles, on se heurte à l'incapacité matérielle de résoudre les questions de fond, à l'origine des crises, car n'ayant pas les moyens nécessaires. A cette pauvreté des Etats africains, vient s'ajouter la politique menée sur le continent par les institutions de Breton Wood et qui vise à encourager voire à imposer le retrait de l'Etat de la sphère économique, à travers les fameux plans d'ajustement structurel. Tous ces facteurs combinés font que le seul outil dont dispose désormais la RCA pour maintenir un ordre apparent afin de rassurer les investissements est la technique sociale rudimentaire : la violence<sup>38</sup>.

Les Etats africains en général, et centrafricain en particulier, étant ainsi affaibli, ne sont capables de répondre aux attentes de leurs populations notamment en terme de régulation et de redistribution sociale des richesses, une situation qui conduit inévitablement à l'éclatement de mouvement de revendications et des conflits. De ce point de vue, la situation adéquate serait, pour la RCA en particulier et les pays Africains en général, de définir et de bâtir un ordre

---

<sup>38</sup> Tanya Chapuisat, Yaoundé le 10 décembre 2022.

économique juste et équitable aux attentes des populations dans leur ensemble. Ceci constituera une mesure préventive, mais également une solution durable de sortie de crise<sup>39</sup>.

Par ailleurs, le détournement des deniers publics et la corruption sont érigés en sport national dans certains pays africains, y compris le Cameroun et la RCA. Point besoin de rappeler également que l’Afrique figure à la tête du classement des régions où la corruption a atteint des sommets record. Ces deux fléaux qui continuent de gangréner l’Afrique en général constituent une véritable menace au développement de ces pays et à l’épanouissement de populations. La lutte qui est déjà menée par différents Etats en vue de leur éradication doit être poursuivie et les efforts doivent être accentués; mettre en place des moyens forts (institutions et normes), éduquer les gestionnaires, les fonctionnaires et tout responsable du pays sur la gestion de la chose publique, promouvoir l’intérêt général au détriment de celui personnel, mettre en place des mécanismes de dénonciation de ces actes qui ne favorisent pas le développement général, c'est-à-dire encourager et donner la possibilité à la population de dénoncer les actes de corruption, mettre en place des organes de sanction pour punir les auteurs conformément à la loi établie, c'est-à-dire mettre en place une loi anticorruption et une justice impartiale qui punira et donnera des sanctions aux auteurs de ces actes et leurs complices, en fonction de ce qui leur est dû et conformément à la loi et sans tenir compte des classes sociales ou des identités d’appartenance de ces derniers. Ainsi, le combat contre la faim et la malnutrition est avant tout une question de capacité d’organisation et d’information des populations à réclamer leurs droits, le droit à l’alimentation et à obliger les gouvernements à rendre des comptes. Tant que les populations pauvres seront considérées comme des bénéficiaires passifs de l’aide internationale, il n’y aura pas de changement durable de leur situation. La capacité des populations à s’informer, à dialoguer et à se mobiliser pour construire une voix collective autour d’un territoire, d’une filière ou toute question socioéconomique est primordiale. Plus cette voix collective sera crédible, plus la concertation avec les pouvoirs publics sera efficace et les conditions de vie de ces populations seront améliorées<sup>40</sup>.

Enfin, dans les champs de la coopération, il s’agit d’encourager le développement de nouvelles pratiques axées sur l’accompagnement des organisations de la société civile, et d’identifier des enjeux partagés entre les sociétés civiles des différentes régions du pays, c'est-à-dire celle du Nord et celle du Sud et de toutes les autres préfectures de la RCA ; pour construire des temps d’échanges et de plaidoyer. Porter le changement ici et là-bas, est une ligne de force qui doit rassembler une pluralité d’acteurs, de fédérations, de réseaux, d’associations,

---

<sup>39</sup> Boussaha Ali, Garoua-Boulai le 10 décembre 2022.

<sup>40</sup>Tanya Chapuisat, Yaoundé le 10 décembre 2022.

d'ONG d'appui au développement, de syndicats et de collectivités territoriales doivent se mobiliser dans le respect du rôle de chacun, dans un esprit d'alliance et de confrontation des pratiques, pour parvenir à un réel respect des droits fondamentaux et à une sécurité globale.

### **II.1.2. Le brassage adéquat des composantes socioculturelles et le déploiement consistant des forces de sécurité**

Par ailleurs, le brassage idoine des composantes socioculturelles dans cette zone frontalière s'avère indispensable, face aux méfaits qu'engendre l'ethnisme en Afrique. Nous avons compris que ces méfaits sont dûs à l'absence de la nation et la reconstruction de celle-ci serait une solution pour mettre un terme aux méfaits de l'ethnisme et permettrait de promouvoir le développement d'une culture de paix, afin de favoriser un brassage de toutes les composantes socioculturelles que partagent les Etats. Dans la quasi-totalité des cas, les puissances coloniales n'avaient pas laissé leurs anciennes colonies dans des conditions économiques, sociales et politiques pouvant permettre la consolidation des Etats et la création des nations. Les colonies avaient été constituées avec des frontières qui ne tenaient pas compte de la répartition géographique des ethnies ou des groupes religieux ou de l'homogénéité des régions. La situation a été exacerbée par la pratique coloniale qui consistait à diviser pour mieux régner. Les séparations et les mouvements sécessionnistes dans les Etats multiethniques d'Afrique sub-sahariennes posent donc la question de la construction de l'unité politique et nationale des peuples. Ils font émerger la question urgente de la création d'une nation consentie, voulue par elle-même, constituée par le choix politique délibéré de ses citoyens potentiels. Ils soulèvent la question d'un Etat autonome que cette nation se donne elle-même à elle-même, d'un pouvoir public suprême qui est au service de l'intérêt général et gouverné par les membres de la nation, conformément aux valeurs suprêmes, selon lesquelles elle veut être dirigée, une nation qui ne fait aucune distinction de couche sociale, afin que chacun se reconnaisse, dans l'histoire, la culture, et même l'héritage de la nation à laquelle il appartient.

Ainsi, une nation moderne qui n'a pas été construite dans les Etats multiethniques d'Afrique sub-saharienne reste donc entièrement à bâtir de manière concrète. Rendant possible l'unité collective des citoyens sur d'authentiques projets historiques, l'unité indispensable au développement économique, culturel, social et politique, la nation est sûrement l'élément catalyseur et indispensable qui manque. Ce qui caractérise le peuple-nation c'est qu'il n'a pas de partie pris et qu'il représente l'intérêt commun contre les intérêts particuliers, le bien commun contre les privilèges. Or le règne de la corruption, des conflits d'intérêts et des antagonismes ethniques trahit le manque d'un peuple-nation. La prédominance du loyalisme et

de la préférence ethnique y démontre le manque d'un patrimoine citoyen. Il est donc urgent d'engager immédiatement une politique constructive de la nation dans les Etats multiethniques sub-sahariens en général, pour éviter les partitions, les sécessions, les séparations et les conflits d'intérêts et d'appartenance.

L'éducation à la paix, dès la petite enfance, pourrait constituer la solution de demain, face aux éternels et infatigables crises et conflits qui gangrènent le continent africain<sup>41</sup>. L'expérience a déjà été tentée en République Démocratique du Congo, où les organisations non gouvernementales Umuseke du Rwanda ou Rio de Bukavu œuvrent à l'élaboration de méthodes et d'outils pédagogiques des enfants à la paix : la culture de la paix. Car apprendre à des jeunes élèves qui ont hérité de leurs parents les traumatismes des violences extrêmes (massacres, génocides, viols, toutes sortes d'exactions) à porter un regard critique sur les tensions, les crises, les conflits et la guerre, et sur leurs causes permet de former les enfants à questionner l'histoire des aînés, alors qu'on attend d'eux l'adoption des schémas vécus par les anciens. Cette démarche pourrait permettre de mieux appréhender l'avenir. Selon les initiatives de Cyril Musila, l'idée de la cohabitation pacifique entre communautés et groupes ethniques différents doit s'inculquer très tôt et s'enraciner, maintenant, pour anticiper la paix de demain. C'est l'option d'assurer la paix en amont, l'avenir de la paix. Mais faire d'une telle option un des leviers de stabilisation nationale ou régionale implique aussi que cette jeunesse grandisse avec des perspectives d'avenir. L'avenir de la paix en Afrique est donc un défi à l'état de l'horizon d'avenirs politiques ou de stratégies d'ensemble à mettre en place, pour maintenir cet horizon dégagé en faveur des jeunes générations<sup>42</sup>. Ainsi, est-il important et capital, pour la RCA et le Cameroun, de mettre et de promouvoir une éducation pour les jeunes à une culture de paix, afin de préserver la paix et l'intégrité territoriale dans le futur, car les jeunes sont souvent victimes d'enrôlement militaire et d'instrumentalisation politique.

Un autre facteur de poids qui pourrait contribuer, de façon durable, à la cohésion sociale et donc jouer un rôle important dans la recherche de la stabilité et de la paix est le brassage des populations, mieux de couches sociales autour de la nation, afin qu'il y ait une solidarité, une unité indivisible. Un brassage bien réussi constituerait un bouclier infaillible contre toute situation conflictuelle pouvant opposer les communautés ou les différents groupes entre eux, sur la base de leur identité.

---

<sup>41</sup> E. Berg, *Le développement accéléré en Afrique Subsaharienne*, Washington DC, Banque Mondiale, 1981, pp.102-104.

<sup>42</sup>Tanya Chapuisat, Yaoundé le 10 décembre 2022.

La culture de la paix doit se faire, non seulement à l'école, mais aussi au niveau de la famille qui est la plus petite cellule de socialisation et celui des médias qui est le quatrième pouvoir, dit-on. A travers ces médias, on peut véhiculer une culture de la paix, en présentant des programmes adaptés et/ou y afférents. L'effort doit être collectif, si nous voulons obtenir des résultats rapides et constants.

Par ailleurs, après l'analyse des causes de la conflictualité et de l'insécurité, l'on peut admettre que la meilleure approche dans le cadre de la résolution de ce phénomène reste la sécurité globale. Celle-ci peut être illustrée par quatre grands domaines, elle est de plus en plus politique, économique, sociale et environnementale, avec l'individu comme priorité<sup>43</sup>. En se référant aux travaux du Docteur Zeini Moulaye sur la gouvernance, la sécurité humaine peut désigner au sens étroit du terme, "l'absence de danger, d'atteinte contre l'intégrité physique des individus par la violence, assurer le bien-être de l'individu sur tous les plans"<sup>44</sup>.

En effet, la sécurité de l'Etat cède la place à celle des individus. En effet, avec la notion de sécurité humaine, l'idée que l'Etat ne doit pas être l'unique objet de la sécurité, consiste à permettre à cet Etat d'assurer une économie du bien-être de l'individu. La définition la plus complète du concept est apparue, pour la première fois, dans le rapport du PNUD sur le développement de 1994 qui lui a tendu ses lettres de noblesse. Dans ce document, la sécurité humaine couvrait autant la sécurité de l'Etat que celle des individus. Elle est une étude de la sécurité élargie dans des secteurs d'analyses et concerne au moins huit domaines dont le "politique", "économique", "alimentaire", "sanitaire", "environnemental"<sup>45</sup> etc. Selon plusieurs sources, la sécurité humaine dans son sens holistique, se définit comme la délivrance de la peur et du besoin<sup>46</sup>.

Ainsi, la sécurité humaine prend tout d'abord en compte le fait que, pour la majeure partie de la population humaine, le sentiment d'insécurité provient davantage des craintes découlant de la vie quotidienne (rareté des ressources, récession économique, oppression politique, destruction de la nature, rivalités ethniques, crimes, maladies, pauvreté...)<sup>47</sup>. Elle peut être comprise, aujourd'hui, comme la protection des personnes contre les menaces vraies ou supposées, accompagnées ou non de violences (économique, politique, sociale et militaire). Les menaces peuvent provenir de la maladie, de la famine, du chômage, de la pauvreté, de la

<sup>43</sup> Banque Mondiale, "Rapport sur le développement du monde", Washington DC, 1989, pp.40-41.

<sup>44</sup> Zeini Moulaye, *Gouvernance partagée de sécurité et de la paix, l'expérience malienne*, Bamako, 2009, p. 7.

<sup>45</sup> Lors d'un échange entre le Pr Ntuda Ebode et ses étudiants sur l'étude de la sécurité en Master 2, Université de Soa, Mai 2021.

<sup>46</sup> *Idem*.

<sup>47</sup> Tanya Chapuisat, Yaoundé le 10 décembre 2022.

criminalité urbaine ou pré-urbaine, du terrorisme, de la violation des droits humains, de la dégradation de l'environnement, de catastrophes naturelles ou de bouleversement politiques, des récessions économiques, sociaux et culturels <sup>48</sup>, etc. Elles peuvent aussi être nationales, transfrontalières ou transcontinentales, d'origines humaines ou naturelles.

Cette approche de la sécurité humaine a introduit une nouvelle manière de penser les menaces qui pèsent sur les êtres humains et la façon de les affronter. Sans léser la sécurité de l'Etat qui est une garantie nécessaire mais pas suffisante pour la sécurité des personnes, elle privilégie et permet aux dirigeants des Etats Africains, d'assurer la satisfaction des besoins primaires de sécurité des individus. Une telle sécurité propose des changements importants dans la pratique de la sécurité nationale et internationale. Cela paraît d'autant plus pertinent que depuis la fin de la guerre froide, les idéologies des Etats ont été libérées au profit des mouvements communautaires. Des lors, les Etats ne se font pas la guerre et le centre de gravité des menaces à la paix et à la sécurité a basculé de l'extérieur vers l'intérieur des pays, mettant ainsi en péril le bien-être des populations civiles et le développement.

Dans une étude de la sécurité humaine, l'approche de la sécurité humaine place les individus plutôt que les Etats au cœur de la sécurité, elle va à l'encontre de l'approche réaliste qui met en avant la sécurité de l'Etat. Les critiques sécuritaires favorisent le droit des citoyens à vivre dans un environnement sécurisé, garantissant tous les droits humains. Elle fait appel à la sécurité humaine, à l'émancipation d'un point de vue théorique de l'individu<sup>49</sup>, une émancipation dans tous les domaines de la vie qui constitue la sécurité. Elle fait appel au respect de la dignité humaine et au devoir de protection des populations. L'émancipation est la libération de gens (comme individus et groupes) des contraintes physiques et humaines qui les empêchent de faire ce qu'ils auraient choisi de faire, en l'absence de telles contraintes (pauvreté, éducation défailante, l'oppression politique...)<sup>50</sup>. Cette sécurité humaine oblige les Etats africains comme celui de la RCA à prévenir les conflits identitaires et à lutter contre l'impunité au sein des forces de sécurité. La sécurité humaine fait de l'individu la priorité et veut le délivrer du besoin. Elle développe une approche globale suggérant l'articulation harmonieuse de la paix, de la sécurité, de la démocratie et du développement humain durable<sup>51</sup>. En effet, la sécurité se construit autour des éléments et ces derniers doivent être appliqués par les dirigeants des Etats

---

<sup>48</sup> Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales...*, p.509.

<sup>49</sup> *Ibid*

<sup>50</sup> Tanya Chapuisat, Yaoundé le 10 décembre 2022.

<sup>51</sup> *Idem*.

Africains, pour un épanouissement, une émancipation, un bien-être et un développement humain durable. Il s'agit entre autres de :

- La sécurité politique, c'est-à-dire que les populations doivent vivre dans une société qui respecte les droits élémentaires de l'homme élémentaires et la liberté d'expression, mieux, démocratique ;
- La sécurité économique, c'est-à-dire assurer un revenu de base garanti aux populations centrafricaines, un accès pour tous à l'emploi et aux ressources, avec une distribution juste et équitable de celles-ci ;
- La sécurité sanitaire, c'est dire accès aux soins médicaux et à des meilleures conditions sanitaires. Les personnes pauvres en général bénéficient d'un niveau de sécurité sanitaire inférieur et dans les pays en développement, cela est l'une des principales causes de mortalité.

Le déploiement d'une force le long de la frontière RCA-Cameroun trouve son sens, car il vise à empêcher le débordement des frictions<sup>52</sup>. Comme on le sait bien, les services de sécurité sont destinés à protéger le territoire contre les agressions internes et externes. Ainsi, ces derniers doivent, assurer le respect de l'Etat de droit et une gestion saine et transparente du patrimoine de l'Etat<sup>53</sup>. On peut ainsi dire qu'actuellement, les services de sécurité centrafricains sont largement défailants sur ce plan. Les forces centrafricaines de défense ont été affaiblies, tant sur le plan humain que sur le plan des infrastructures, pendant les crises de la dernière décennie. Des alliances personnalisées et ethniques existent dans les rangs de l'armée. La participation des forces gouvernementales dans les crises perpétuelles du pays, y compris un usage excessif de la force et la violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont aggravés par des incidents récurrents d'impunité.<sup>54</sup>

En effet, la Réforme du Secteur de la Sécurité vise à transformer les acteurs, leur rôle et leurs actions, afin qu'ils soient gérés et qu'ils opèrent de façon plus compatible avec les normes démocratiques et les principes de bonne gouvernance pour établir un cadre sécuritaire

---

<sup>52</sup> I. Jit Rikhe, *The theory and Practise of Peacekeeping*, London, C. Hurst & Co., 1984, cite par R. B. Atche, "Les conflits armés internes en Afrique et le droit international", Thèse pour le Doctorat en Droit, Université de Cergy-Pontoise, novembre 2008, p.237.

<sup>53</sup> S. Mora "La réforme du secteur de la sécurité au Burundi : Coordination des acteurs internationaux, prise en compte des besoins et des préoccupations des communautés au sein de leurs programmes et liens avec d'autres processus clés associés à la réforme du secteur de la sécurité", Centre international pour la justice transitionnelle, novembre 2008, p.11, sur <http://www.initiativeforpeacebuilding.eu/pdf>.

<sup>54</sup> M. E. Owona Nguini "La sociogenèse de l'ordre politique au Cameroun, entre autoritarisme et démocratie (1978-1996) : les régimes politiques et économiques au gré des conjonctures et des configurations socio-historiques", Thèse pour le Doctorat en Science politique, IEP de Bordeaux-Université de Bordeaux IV, 1997, pp.30-32.

fonctionnant correctement. L'établissement de ce dernier permet de réduire les risques de conflits, d'assurer la sécurité des citoyens et de créer un environnement favorable au développement durable<sup>55</sup>. Il est observé une concentration des forces armées au sein des capitales, tandis que les frontières connaissent un délaissement qui conduit à la montée de la criminalité.

La mise en place d'une sécurité optimale, le long de la frontière entre le Cameroun et la RCA, passerait donc par un déploiement consistant des FDS. Il ne fait aucun doute que la sécurité aux frontières est " une nécessité vitale pour les communautés organisées. Sa négligence ou son absence peut entraîner, à court ou long terme, troubles, crises ou conflits. En un mot, l'insécurité peut être cause de l'instabilité"<sup>56</sup>.

Ainsi, le déploiement consistant des unités de forces de sécurité devrait constituer une mesure de premier ordre, dans la lutte contre l'insécurité transfrontalière. Il ne fait aucun doute que cette action permettrait de juguler progressivement le phénomène. Le pouvoir colonial français l'avait d'ailleurs perçu comme une mesure sine qua non de la sécurité dans cet espace frontalier, pendant la période coloniale<sup>57</sup>. L'initiative devrait s'accompagner de l'installation des postes frontières, de différentes unités des forces de sécurité qui aurait à la fois un effet dissuasif, préventif et répressif en garantissant une riposte vigoureuse à toute expression de la criminalité transfrontalière.

## **II.2. LA MISE EN AVANT D'UNE COOPERATION TRANSFRONTALIERE MULTIFORME**

La coopération constitue une mesure primordiale de lutte contre la criminalité transnationale. Il s'avère impératif d'y associer les populations transfrontalières, pour offrir la capacité aux forces de sécurité de différencier le bon grain de l'ivraie. Il s'agit donc ici de jeter un regard particulier sur les leviers de la coopération, à même de mettre hors-jeu l'insécurité transfrontalière et d'instaurer une zone idéale pour la vie de communauté.

### **II.2.1. L'action de la diplomatie des autorités administratives et traditionnelles locales dans les zones transfrontalières**

Du fait de la multiplication des incidents entre les populations riveraines de certains fragments frontaliers d'une part, et de l'éloignement de ces zones par rapport aux centres de

---

<sup>55</sup> R.Yélé, et al, *Les défis de la Centrafrique : Gouvernance et stabilisation économique. Recherche de canevas pour amorcer la croissance*, Dakar, CODESRIA, 2011, pp.2-5.

<sup>56</sup> S. Datchoua Nakam, " Le Cameroun indépendant...", p.51.

<sup>57</sup> ANY, 1AC 198 frontière AEF-Cameroun 1952-1953.

décision d'autre part, les deux gouvernements ont délégué le pouvoir de règlement des conflits mineurs aux autorités administratives et traditionnelles locales<sup>58</sup>. Ceci a l'avantage d'accélérer les procédures, en gagnant en coût et en efficacité, dans la mesure où les responsables locaux se côtoient au quotidien<sup>59</sup>. C'est ainsi qu'au niveau de la région frontalière, il est possible de distinguer la diplomatie des autorités administratives et la diplomatie des autorités traditionnelles.

De manière générale, dans la lignée d'une politique transfrontalière, les représentants de l'Etat veillent à entretenir des relations de bon voisinage avec leurs homologues de l'autre côté de la frontière. Ces velléités des concertations entre les représentants étatiques peuvent transparaître au travers de conventions officielles, mais aussi sur le terrain. Sur ce dernier point, l'action menée par les représentants étatiques locaux est primordiale du fait, notamment des affinités éventuelles nouées de part et d'autre de la frontière entre agents de l'Etat. En effet, le partage d'une population commune contribue à instaurer de bons rapports entre les autorités de part et d'autre de la région des deux frontières. Ceci s'explique par le fait que ces derniers sont souvent appelés à collaborer, afin de régler certains litiges liés au passage des frontières. Dans ce sens, les autorités installées de part et d'autre de la région des deux frontières entretiennent des rapports cordiaux, qui se développent pour la plupart dans un cadre informel. Il s'installe ainsi des rapports de "fraternité", les uns et les autres s'estimant frères. Les rapports se développent généralement dans un cadre informel tel les visites de courtoisie, les appels téléphoniques, la participation aux fêtes nationales des différents Etats, les rencontres amicales<sup>60</sup>. Dans le cadre de ces relations informelles ou spontanées, les autorités sont souvent appelées à résoudre des litiges qui concernent leurs populations respectives. Il s'agit, par exemple, des questions liées à la sécurité de leurs différentes localités, tels que les agressions, les vols à mains armées et même des conflits mineurs qui opposent les différentes populations. Ces questions, qui ont une portée mineure pour les Etats, peuvent être résolues par le biais d'entente tacite ou d'arrangements passés entre les autorités de part et d'autre des frontières.

Si la contrainte de la frontière limite les zones de compétence et d'intervention des corps de contrôle, elle peut être franchie plus facilement par les autorités coutumières, dont l'influence s'exerce la plupart du temps indifféremment de part et d'autre de la frontière. Tout comme les relations entre les autorités administratives, la coopération transfrontalière entre les autorités

---

<sup>58</sup> A. Onana Mfegué, *Le Cameroun et ses frontières, une dynamique géopolitique complexe*, Paris, l'Harmattan, 2006, pp.22-25.

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> *Ibid.*

coutumières de la zone transfrontalière, touche principalement, à la gestion des litiges qui opposent leurs différents administrés. C'est dans ce sens que le chef de Garoua-Boulai fait état des très bonnes relations qu'il entretient avec son homologue centrafricain. Il souligne, à cet égard, que les deux autorités traditionnelles travaillent en étroite collaboration pour résoudre les problèmes entre leurs différents administrés, des litiges qui ont généralement "un caractère familial", du fait de l'existence des mêmes familles de part et d'autre de la frontière. Ceci, selon lui, vise à régler des problèmes, sans faire intervenir les autorités administratives, maintenant ainsi l'homogénéité de la "famille".

Au total, il convient de souligner que l'ensemble de ces initiatives spontanées de coopération sont complémentaires. En effet, elles participent toutes, à la stabilité et au développement socio-économique de la région des deux frontières car, elles contribuent à faciliter la circulation des personnes de part et d'autre des frontières, et renforcent l'intégration socio-économique de ces deux territoires d'Afrique centrale. Dans le contexte actuel de la construction communautaire entre le Cameroun et la RCA, la coopération transfrontalière constitue un facteur de rapprochement non seulement entre les populations, mais aussi entre ces deux Etats au niveau de la zone frontalière, du fait des contacts qu'elle induit. Ainsi, la coopération transfrontalière apparaît comme un élément qui favorise le développement des échanges transfrontaliers ainsi que l'établissement des relations pacifiques entre le Cameroun et la RCA dans les zones frontalières, lesquelles sont régies par divers instruments juridiques.

### **II.2.2. Promouvoir le dialogue sur la coexistence transfrontalière**

Le processus de consolidation et de formalisation des initiatives de coopération transfrontalières en Afrique de l'Ouest présente d'importantes similitudes avec le cheminement en Afrique centrale. Les échanges d'expériences politiques et techniques entre les acteurs frontaliers locaux constituent un axe de dialogue intéressant entre ces deux pays. L'Afrique centrale pourrait certainement tirer profit de l'expérience accumulée dans le domaine politique ; ce qui a permis d'associer progressivement divers niveaux de compétence dans la mise en œuvre de la coopération transfrontalière, mais aussi de l'expertise technique associée au développement sectoriel selon une optique transfrontalière<sup>61</sup>.

Un second axe de dialogue pourrait se développer, autour d'un échange d'expériences sur les instruments supranationaux destinés à faciliter la coopération transfrontalière. Aussi décisives que soient les différentes collaborations "spontanément" mises en œuvre, la

---

<sup>61</sup> D. Dongmo, "L'exploitation artisanale de l'or...", 1982, p.24.

coopération transfrontalière, en Afrique de l'Ouest, a trouvé un puissant stimulant dans la mise en place d'instruments juridiques et financiers destinés à la faciliter, aux niveaux multilatéral et communautaire. Ainsi, la convention de regroupement sous régional, peut faciliter la coopération transfrontalière entre collectivités et/ou autorités locales et régionales.<sup>62</sup> La mise en place de ces instruments, et notamment le poids représenté, aujourd'hui, par les programmes d'aide aux réfugiés centrafricains de l'Est-Cameroun bénéficie d'une protection significative tant au niveau sanitaire, alimentaire, qu'éducatif dans le budget des initiatives sous l'impulsion du Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR)<sup>63</sup>.

Ainsi, l'expérience des acteurs stratégiques d'aide aux réfugiés montre que la plupart des initiatives de coopération transfrontalière "formalisées" débutent par l'association volontariste d'acteurs mobilisés, autour de certains problèmes concrets, le plus souvent de façon informelle d'abord et malgré la persistance d'obstacles juridiques. C'est également le cas du Cameroun et la RCA où la coopération transfrontalière est aujourd'hui essentiellement le fait d'acteurs frontaliers qui collaborent spontanément, et le plus souvent en dehors de tout cadre juridique, afin de résoudre certains obstacles liés au passage des frontières.

L'Association des régions frontalières en Europe, par exemple, a notamment rédigé un manuel de la Coopération transfrontalière, où sont recensées certaines bonnes pratiques concernant les processus de création de structures transfrontalières communautaires, illustrant à quel point la coopération transfrontalière est consubstantielle à la politique d'intégration régionale. C'est dans le but d'effacer les frontières internes que la Communauté européenne a décidé d'en faire un pilier de ses politiques communes<sup>64</sup>. Il semble donc que l'examen des dispositifs mis en place, par les Institutions Onusiennes présente le plus grand intérêt pour la protection des populations déplacées, à l'heure où cette dernière semble décidée à élaborer et à conduire une stratégie régionale de coopération transfrontalière<sup>65</sup>.

Au terme de ce chapitre, les analyses permettent de dégager en effet, des remarques importantes. Il en ressort que l'insécurité transfrontalière qui gangrène la région d'étude a de sérieuses répercussions sur les communautés transfrontalières et les relations entre les deux pays. Pour ce qui est des répercussions sur les populations transfrontalières, force est de

---

<sup>62</sup> K. Benafla, *Le commerce transfrontalier en Afrique centrale : acteurs, espaces, pratiques*, Paris, Karthala, 2002, p.12.

<sup>63</sup> Union Africaine, Rapport cadre pour une politique du pastoralisme en Afrique : Sécuriser, protéger et améliorer les vies, les moyens d'existence et les droits des communautés pastorales, Département d'économie rurale et d'agriculture, Union africaine, Addis Abeba, Ethiopie, 2010.

<sup>64</sup> S.C. Abega, P. Bigombé (dir.), *La marginalisation des Pygmées d'Afrique centrale*, Yaoundé, Afrédit/Maisonnette et Larose, 2006, pp.235-256.

<sup>65</sup> Dongmo, "L'exploitation artisanale de l'or...", p.27.

constater que les effets sont multiples et variés. Il s'agit du vécu dans un environnement où le risque de subir une attaque armée ou d'être pris en otage est permanent. Les déplacements forcés et les multiples traumatismes psychologiques qu'engendre l'insécurité concourent à tourmenter le quotidien des populations. Les transactions économiques connaissent des coups d'arrêt qui pénalisent fortement l'économie locale et celle de la République centrafricaine en particulier. A ce titre, la stabilité dans cette région frontalière nécessite la mise en œuvre d'une kyrielle de mesures. Il s'agit, entre autres, de l'amélioration des conditions de vie des populations, pour mettre hors-jeu toutes les raisons à même d'encourager l'intégration dans les activités criminelles, de la mise à contribution des autorités traditionnelles et administratives pour asseoir une cohésion transethnique et fournir un renseignement prévisionnel aux forces de sécurité, pour anticiper les opérations criminelles, et de la promotion du dialogue entre peuples transfrontaliers sous l'assistance des autorités. De telles mesures ayant pour but d'asseoir une synergie d'actions.



## **CONCLUSION**

La polémologie et l'irénologie ont bénéficié et continuent de bénéficier d'une attention particulière, au sein des recherches académiques. Il faut souligner que ce n'est pas du fait du hasard, mais la résultante de la fréquence des tourments sécuritaires que détient le continent. La présente recherche a donc choisi de se pencher sur les menaces sécuritaires qui gangrènent les zones frontalières en Afrique centrale, en général et particulièrement dans la zone transfrontalière qui lie le Cameroun et la RCA, sous le prisme du transcommunautarisme dans la région de l'Est-Cameroun. L'idée centrale de cette analyse est de démontrer que le transcommunautarisme ethnique dans la région assume une implication importante dans l'essor de l'insécurité transfrontalière qui mine cette partie du territoire camerounais. Cette analyse met ainsi au goût du jour la complexité que revêt la coexistence des peuples transethniques dans la région à la sécurité peu rassurante. Parvenir à une telle conclusion n'est pas le fait du hasard, mais la résultante d'une démonstration encadrée par des sources écrites et orales. La démonstration s'est donc subdivisée en quatre chapitres qui ont permis d'aboutir à des conclusions cruciales.

Premièrement, la région de l'Est-Cameroun est une zone truffée de ressources naturelles et stratégiques, à côté d'une activité agricole intense. La présence de ces ressources naturelles constitue une raison de poids qui justifie les tensions entre les peuples transethniques mais surtout qui explique amplement la poussée de l'insécurité dans cette région du "soleil levant". Le manque de dynamisme que connaissent les divers secteurs économiques de la région poussent une frange de la population à mettre en place des manœuvres illégales voire criminelles, dans le but de trouver du répit dans un contexte économique difficile. Un tour d'horizon sur la démographie permet de constater que les zones rurales sont plus peuplées que les espaces urbains. Ce qui permet de renforcer, par exemple, la densité des communautés transethniques et par ricochet de l'espace transfrontalier.

Deuxièmement, la région de l'Est-Cameroun est un espace d'intégration transcommunautaire dans sa zone frontalière à la RCA. Il s'y pratique un brassage culturel à la lisière de la frontière nationale entre les Etats. Celui-ci permet d'établir une solidarité entre les peuples transcommunautaires qui gomme, de par les actions qu'elle engendre, l'existence de d'une frontière sensée établir d'une part une nationalité camerounaise et d'autre part une nationalité centrafricaine. Un regard particulier sur l'hospitalité transcommunautaire permet de percevoir la faculté des ethnies transfrontalières à développer des activités économiques concurrentielles à celles légales à travers des réseaux transfrontaliers. Il faut dire que cette

action s'appréhende comme une non-acceptation de la limite territoriale matérialisée par la frontière.

Troisièmement, la région de l'Est-Cameroun dans sa zone frontalière à la Centrafrique est une zone perméable qui permet d'entrer et de sortir, sans aucun contrôle sécuritaire. Ce qui cause des mouvements des populations surtout transethniques, sans un contrôle sécuritaire avéré. A cela s'ajoute l'instabilité politico-sécuritaire en RCA qui a totalement bouleversé l'environnement sécuritaire de la région, en y encourageant une multitude d'activités criminelles transfrontalières. L'on note aussi l'implication des communautés transfrontalières dans l'exercice des attaques armées et du trafic d'armes. On constate dès lors que la maîtrise des contours géographiques de cet espace limitrophe aux deux pays permet à ceux qui sont impliqués dans ces activités criminelles, de mieux choisir les cibles et de planifier les opérations où la fuite en territoire centrafricain est un aspect important. La circulation illicite des armes s'appuie aussi sur ces liens ethniques transfrontaliers en, permettant le transit vers le Cameroun d'armes par petites quantités. La maîtrise parfaite des voies d'entrée en territoire est aussi mise à contribution par ceux impliqués dans cet aspect de l'insécurité transfrontalière. La pratique des prises d'otages et du trafic des ressources minières sont aussi l'apanage d'une frange de ces peuples transethniques. Concernant les prises d'otages par exemple, le choix des cibles à même de fournir des rentrées d'argent relève de l'obtention des renseignements avérés. Le transcommunautarisme est donc un levier important de l'insécurité qui gangrène la région de l'Est-Cameroun.

Quatrièmement, il est à noter que l'insécurité transfrontalière qui gangrène la région a de sérieuses répercussions sur les communautés transfrontalières et les relations entre les deux pays. Pour ce qui est des répercussions sur les populations transfrontalières, force est de constater que les effets sont multiples et variés. Il s'agit du vécu, dans un environnement, où le risque de subir une attaque armée ou d'être pris en otage est permanent. Les déplacements forcés et les multiples traumatismes psychologiques qu'engendre cette insécurité concourent à tourmenter le quotidien des populations. Les transactions économiques connaissent des coups d'arrêt qui pénalisent fortement l'économie locale et celle de la République centrafricaine en particulier. A ce titre, la stabilité dans cette région frontalière oblige de prendre en compte une kyrielle de mesures. Il s'agit de l'amélioration des conditions de vie des populations, pour mettre hors-jeu toutes les raisons à même d'encourager l'intégration dans les activités criminelles, la mise à contribution des autorités traditionnelles et administratives pour asseoir une cohésion transethnique et fournir un renseignement prévisionnel aux forces de sécurité, pour anticiper les opérations criminelles, la promotion du dialogue entre ces peuples

transfrontaliers sous l'assistance des autorités; le but étant de mettre sur la même longueur d'onde les initiatives sécuritaires des peuples transethniques et des Etats.

Pour finir, il est donc clair que le transcommunautarisme ethnique pose désormais un réel problème de sécurité dans la région de l'est-Cameroun. Il s'avère plus qu'urgent de recadrer le transbordement de la frontière par ces peuples transethniques, même s'ils estiment corriger un méfait du passé colonial. Car, l'insécurité transfrontalière constitue une menace sérieuse, non seulement pour la stabilité de cette région frontalière aux enjeux économiques cruciaux mais aussi pour la stabilité des deux pays.



**ANNEXES**

## Annexe 1 : Autorisation de recherche UY1

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
\*\*\*\*\*  
FACULTES DES ARTS, LETTRES  
ET SCIENCES ET HUMAINES  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
\*\*\*\*\*  
FACULTY OF ARTS, LETTERS  
AND HUMANS SCIENCES  
\*\*\*\*\*  
DEPARTMENT OF HISTORY

**ATTESTATION DE RECHERCHE**

Je soussigné, **Pr. BOKAGNE BETOBO Edouard**, Chef du Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiante **NGOUMOU Hermine Françoise**, matricule **97H128**, est inscrite en MASTER II dans ledit département, option Histoire des Relations Internationales. Elle mène, sous la direction du **Pr WANYAKA Virginie (Professeure Titulaire)**, une recherche universitaire portant sur le thème : *«Transcommunautarisme ethnique et insécurité frontalière à l'Est Cameroun : acteurs, logique plurielle et enjeux (2002-2011)»*.

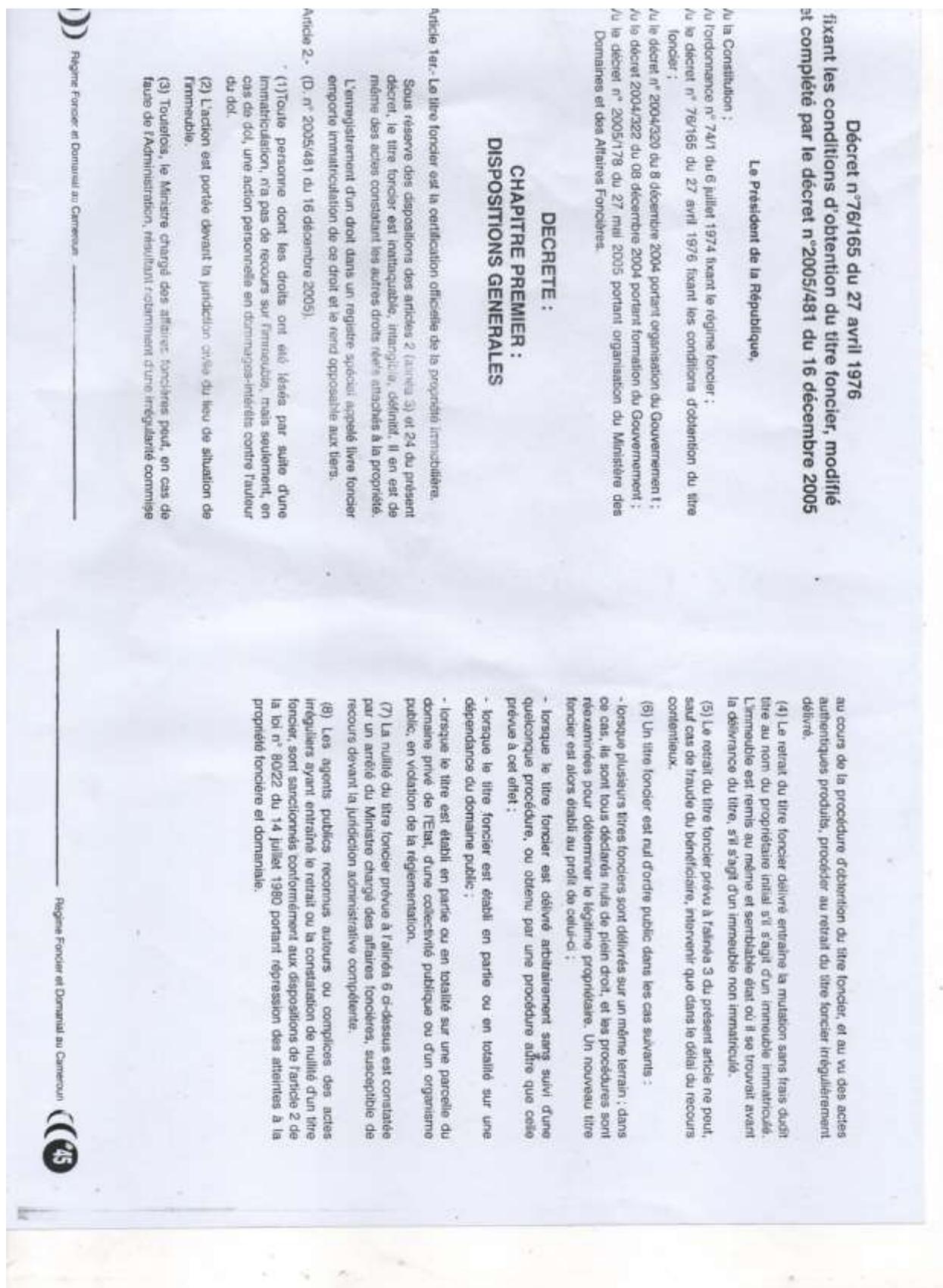
Nous la recommandons aux responsables des administrations, des centres de documentations, d'archives et toutes autres institutions de recherches nationales et internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le...15...4...2011...

Le **Chief de Département**  
*Bokagne Betobo Edouard*  
Maître de Conférences

Annexe 2 : Décret n°76/165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier, modifié et complété par le décret n°2005/481 du 16 décembre 2005



Article 10.- Les administrateurs des biens d'une succession ne peuvent obtenir en leur nom, des titres fonciers sur ces biens.

**PARAGRAPHE II :**

**Procédure**

Article 11.- (D. n° 2005/481 du 16 décembre 2005). - (1) Toute personne habitée à solliciter l'obtention d'un titre foncier sur une dépendance du domaine national doit constituer un dossier comprenant :

- une demande en quatre (4) exemplaires dont l'original est, écrit, indiquant ses nom et prénoms, sa filiation, son domicile, sa profession, son régime matrimonial, sa nationalité, le nom sous lequel l'immeuble doit être immatriculé ;

- la description de l'immeuble (situation, superficie, nature de l'occupation ou de l'exploitation, estimation de sa valeur, indication des charges qui le grèvent) ;

(2) La demande signée ne doit viser qu'un immeuble composé d'une seule parcelle. Si une route ou une rivière traverse le terrain, celui-ci fait l'objet d'autant de demandes qu'il y a de parcelles distinctes.

(3) Les demandes portant sur les titres libres de toute occupation ou de toute exploitation sont irrecevables. Elles sont instruites selon la procédure de concession.

(4) Suivent également la procédure de concession, les demandes portant sur des mises en valeur réalisées après le 5 août 1974, sauf s'il est établi par la Commission Consultative que ces mises en valeur étaient précédées par une occupation ou une exploitation non prohibée réalisées avant le 5 août 1974.

Article 12.- (D. n° 2005/481 du 16 décembre 2005).

(1) Le dossier est déposé auprès du Chef de District ou du Sous-Préfet du lieu de situation de l'immeuble.

(2) Dès réception du dossier, et dans les soixante-douze (72) heures, le Sous-Préfet ou le Chef de District délivre, sans aucune formalité préalable sur le terrain, un récépissé à l'adresse y indiquée, puis le transmet dans les huit jours à la Délégation Départementale des Affaires Foncières.

Article 13 : (D. n° 2005/481 du 16 décembre 2005).

(1) Dès réception du dossier, le Délégué Départemental des Affaires Foncières fait publier dans les quinze jours, par le Chef de Service Départemental des Affaires Foncières, un extrait de la demande par voie d'affichage dans les locaux du service, de la sous-préfecture, du district, de la mairie et à la chefferie du village concerné.

(2) Sur proposition du Chef de Service Départemental des Affaires Foncières, le Sous-Préfet ou le Chef de District territorialement compétent, Président de la commission, fixe par décision, la date de constat d'occupation ou d'exploitation.

(3) Lorsqu'il y a plusieurs demandes, il est établi chaque mois, à la diligence du Chef de Service Départemental des Affaires Foncières, et par décision du Sous-Préfet ou du Chef de District concerné, un calendrier des travaux de la Commission consultative.

(4) En vertu des dispositions de l'article 16 de l'ordonnance n° 74/1 du 6 juillet 1974, fixant le régime foncier, seule la commission consultative est compétente pour établir les constats d'occupation ou d'exploitation des dépendances du domaine national de 1<sup>re</sup> catégorie en vue de l'obtention du titre foncier.

(5) Lorsque l'immeuble à immatriculer intéresse plusieurs circonscriptions administratives, les commissions consultatives concernées siègent ensemble, à l'initiative de celle qui détient le dossier.

(6) En cas d'occupation ou d'exploitation effective, la commission consultative fait immédiatement procéder au bornage de l'immeuble par un géomètre assermenté du cadastre, en présence des riverains. Les frais du bornage sont à la charge du requérant.

(7) Lorsque le bornage ne peut être achevé en présence de l'ensemble des membres de la commission consultative, le Président de ladite commission désigne un comité ad hoc qui supervise les travaux de bornage jusqu'à leur achèvement.

Le chef de village et un notable du lieu sont obligatoirement partie de ce comité.

(8) A peine de nullité, aucun bornage d'immatriculation ne peut être effectué par le géomètre seul.

Article 14 : (D. n° 2005/481 du 16 décembre 2005). - (1) A l'issue du bornage un plan et un procès-verbal sont dressés par le géomètre.

(2) Le plan est signé du Géomètre, le procès-verbal de bornage est signé



## CHAPITRE II : DES MODES D'OBTENTION DU TITRE FONCIER

### SECTION I : DE LA TRANSFORMATION DE DIVERS ACTES EN TITRE FONCIER

Article 3.- La demande de la transformation en titre foncier :

- des actes d'acquisition de terrains inscrits au "Grundbuch" ;
- des actes d'acquisition de terrains selon les règles de la transcription ;
- des arrêtés d'attribution définitive d'une concession domaniale ;
- des livrets fonciers, ou des "certificats de propriété" ;
- des jugements judiciaires, constatés ou transcrits, de droits réels ;
- des conventions entre Africains passées sous le régime du décret du 29 septembre 1920, abrogé par la loi du 27 juin 1961 relative aux actes notariés ;
- des actes d'acquisition des "Froehnd lards", est adressée au Conservateur Foncier du lieu de situation de l'immeuble.

Elle doit être timbrée et contenir les indications suivantes :

- nom, prénoms, date et lieu de naissance, filiation, profession, domicile, situation de famille ;
- tout renseignement permettant d'identifier l'immeuble ;
- les transferts, transactions, baux, hypothèques et autres charges qui grevent l'immeuble.

Article 4.- A l'appui de sa demande doivent être joints, outre le plan de bornage et le procès-verbal de bornage de l'immeuble, tous les contrats et actes publics ou privés constitutifs des droits réels dont l'immatriculation est requise.

Article 5.- Si l'immeuble n'est pas borné, le Conservateur Foncier requiert son bornage aux frais du propriétaire.  
Le bornage est effectué en présence des voisins, par un géomètre assermenté du cadastre.

En cas de contestations sur les limites de l'immeuble, le géomètre assermenté fait ressortir sur le plan, la partie litigieuse. Le différend est

porté selon le cas, soit devant le Ministre chargé des domaines qui statue en dernier ressort, s'il s'agit de terrains domaniaux, soit devant la juridiction compétente, s'il s'agit de terrains privés.

Toute contestation portant sur la propriété du terrain est irrecevable.

Article 6.- Les actes faisant l'objet d'un litige ne peuvent être transformés en titres fonciers qu'après notification au Conservateur Foncier compétent, de la décision définitive par l'autorité ou la juridiction qui a statué en dernier ressort.

Article 7.- La demande de transformation du "Certificat de propriété" en titre foncier doit en outre être appuyée d'un procès-verbal de mise en valeur et d'un certificat d'acquiescement auprès de l'administration des domaines des redevances ou loyers échus.

Si les redevances payées à la date du dépôt de la demande de transformation sont inférieures au prix officiel du terrain, le requérant est astreint au paiement de la différence.

Article 8.- Les "Certificats de propriété" délivrés aux personnes physiques de nationalité étrangère et aux personnes morales pourront être transformés, soit en titres fonciers, soit en baux, dans le respect des dispositions des articles 4 et 10 de l'ordonnance n° 74/1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier, et du décret fixant les modalités de gestion du domaine privé de l'Etat.

### SECTION II : DE L'OBTENTION DU TITRE FONCIER A PARTIR DU DOMAINE NATIONAL OCCUPE OU EXPLOITE

#### PARAGRAPHE PREMIER :

Des personnes habilitées à solliciter l'obtention d'un titre foncier :

Article 9.- Sont habilitées à solliciter l'obtention d'un titre foncier sur une dépendance du domaine national qu'elles occupent ou exploitent :

a) les collectivités coutumières, leurs membres ou toute autre personne de nationalité camerounaise, à condition que l'occupation ou l'exploitation soit antérieure au 5 août 1974, date de publication de l'ordonnance n° 74/1 du 6 juillet 1974, fixant le régime foncier.

b) les personnes déchues de leurs droits par application des articles 4, 5, et 6 de l'ordonnance n° 74/1 du 6 juillet 1974, fixant le régime foncier.



## Annexe 2 : Questionnaire d'enquête

Université de Yaoundé 1  
Faculté des Arts, Lettres et Sciences  
Humaines  
Département d'Histoire



The University of Yaoundé I  
Faculty of Arts, Letters and social  
Sciences  
Department of History

### Questionnaire d'enquête pour rédaction d'un mémoire de Master en Histoire des relations internationales

**Thème : TRANSCOMMUNAUTARISME ETHNIQUE ET INSECURITÉ  
TRANSFRONTALIÈRE DANS LA RÉGION DE L'EST-CAMEROUN (1960-2010)**

1. Quelles sont les principales ressources naturelles que l'on retrouve dans votre localité ?  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....
2. Quels types de rapports entretenez-vous avec les centrafricains ?  
.....  
.....  
.....  
.....
3. Quelles sont les types de menaces auxquelles vous êtes confrontés ?  
.....  
.....  
.....  
.....
4. Comment l'insécurité influence-t-elle le cours de la vie au sein de votre communauté ?  
.....  
.....  
.....  
.....

## SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### I- Sources

#### 1- Sources orales

NOM ET PRENOM		AGE	PROFESSION	DATE ET LIEU D'ENTRETIEN
1-	Abate	56 ans	Enseignant à Manpang	Manpang le 14 avril
2-	Aloma	50 ans environ	Délégué départemental des petites et moyennes entreprises	Bertoua le 7 janvier 2022
3-	Apiane Génies	57 ans	Ingénieur agronome, délégué régional de l'Est du MINADER	Bertoua le 7 janvier 2022
4-	Gobé René	79 ans	Ancien secrétaire d'état-civil	Mboule II le 20 avril 2022
5-	Komba Gbéri	63 ans	Ancien député	Yaoundé le 15 décembre 2022
6-	Mbaironadji André	46 ans	Responsable production et transformation du manioc PNDRT/MINADER	Yaoundé le 24 juillet 2022
7-	Mbanguéla Gabriel	60 ans environ	Député de l'Est-Cameroun	Yaoundé le 14 mai 2022
8-	Mebande	55 ans environ	Député de la région de l'Est-Cameroun	Yaoundé le 12 février 2022
9-	Moaboulou Ekoanzo Félicité	40 ans	Greffier adjoint à Abong-Mbang	Abong Mbang le 20 février 2022
10-	Nkoé Valère	72 ans	Chef traditionnel Maka	Abong-Mbang le 30 avril 2022
11-	Oum	49 ans	Directeur des énergies nouvelles AES-Sonel	Douala le 12 juillet 2018
12-	Ousmanou	50 ans environ	Agent d'administration en service à Garoua-Boulai	Garoua-Boulai le 22 juin 2022
13-	Tanya Chapuisat	50 ans	Ancien représentant de l'UNICEF Cameroun	Yaoundé le 4 avril 2022
14-	Zoambe Camille	64 ans	Ancien secrétaire d'état civil	Mindourou le 10 mai 2022
15-	Zok Dang Rigobert	74 ans	Ancien inspecteur pédagogique	Nguélémdouka le 26 janvier 2022

## **2- Archives**

### **2-1- ANY**

ANY APA, 11568, Rapport mensuel 1949.

ANY, 2AC491, Abong-Mbang, Rapport annuel de la Subdivision (1953-1955).

ANY, APA 11568, Lom et Kadey.

ANY, APA 11851/D, Lom et Kadey, Circonscription administrative de Batouri, Monographie,

ANY, APA 1AC 1762 Questions frontières.

ANY, APA 1AC, Questions frontières. Installation du projet à Garoua-Boulaï.

ANY, APA, 11835/B, la région médicale Nyong (1940-1946).

ANY, APA11366/A Service des mines : Décret du 28 juillet 1918 recueil des textes portant réglementation minière 1935.

ANY, APA1185/B, Rapport d'activités de la région du Haut-Nyong en 1936.

ANY. 1AC10431/A Service des Mines, 1942.

ANY. 1AC166, Mines, recherches minières au Cameroun, 1949-1953.

APA, 11851/D, Lom et Kadey, Circonscription de Batouri, Monographie.

### **2-2- APOA (Archives privées Oyono Ateba)**

APOA, BRQ, Message-Porte du Préfet de la Kadey adressé au Gouverneur de la province de l'Est en date du 29 juillet 1995.

APOA, BRQ, Message-Porte du Préfet du Lom et Djérem adressé au Gouverneur de la province de l'Est en date 9 novembre 1995.

APOA, BRQ, Message-Porte du sous-préfet de Kette au Préfet de la Kadey en date du 10 mai 1994.

APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du 12 juin 2010 du COLEGION de l'Est adressé au MINDEF.

APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du 5 mai 2010 du COLEGION de l'Est adressé au MINDEF.

APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du chef service provincial de la Sureté Nationale adressé à monsieur le Gouverneur de la Province de l'Est en date du 26 juillet 1995.

APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au Gouverneur de la province de l'Est en date du 15 décembre 1996.

APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au Gouverneur de la Province de l'Est en date du 17 décembre 1996.

APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au Gouverneur de la Province de l'Est en date du 27 décembre 1996.

APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au Gouverneur de la Province de l'Est en date du 22 janvier 1997.

APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au MINDEF en date du 27 octobre 2007.

APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au MINDEF en date du 24 janvier 1997.

APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du COLEGION de l'Est adressé au MINDEF en date du 12 avril 1995.

APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du délégué provincial de la Sureté nationale adressé au délégué général à la Sureté Nationale en date du 29 octobre 2007.

APOA, BRQ, Message-Radio-Porte du Préfet du Lom et Djerem adressé au Gouverneur de la province de l'Est en date du 29 janvier 1996.

APOA, CCO provincial du 19 novembre 1993, exposé du Préfet du Lom et Djérem.

APOA, conférence des gouverneurs de province tenue à Yaoundé du 6 au 8 mai 2003, exposé de monsieur Eyene Nlom Roger Moïse, gouverneur de la province de l'Est.

APOA, dossier conventions internationales, I<sup>ère</sup> session de la commission mixte permanente de sécurité Cameroun/RCA du 20 au 23 Octobre 2009 à Bertoua, aide-mémoire du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, chef de la délégation camerounaise.

APOA, exposé du Gouverneur de la province de l'Est lors de la conférence des gouverneurs de province tenue à Yaoundé du 6 au 8 mai 2003.

APOA, rapport du 4 février 2010 de la délégation générale à la Sureté Nationale sur la situation sécuritaire à la frontière Cameroun-RCA.

APOA, VI<sup>ème</sup> session de la commission Ad hoc des frontières Cameroun/RCA, tenue à Bertoua du 15 au 16 octobre 2009, aide-mémoire de la délégation camerounaise.

## **II-Bibliographie**

### **1- Ouvrages généraux et spécifiques**

Abega, S.C, Bigombé P (dir.), *La marginalisation des Pygmées d'Afrique centrale*, Yaoundé, Afrédit/Maisonneuve et Larose, 2006.

Abwa, D, et al., “Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale”, Actes du colloque de Yaoundé 26-28 Avril 2000, Tome 1, Presse universitaire de Yaoundé, Novembre 2001.

Assoumou, J., *Agriculture d'exportation et bataille du développement en Afrique tropicale*, Paris, Editions Delatge, 1977.

Bach, D., *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1999.

Badie, B, et al., *Le retournement du monde, sociologie de la scène mondiale*, Paris, Presse de la fondation mondiale de science politique, 1992.

-----, *Culture et politique*, Paris, Economica, 2e édition, 1986.

Baudouin, R., *Le développement économique en Afrique Occidentale*, Paris, Editions le livre africain, 1960.

Bayart, J.F., *La greffe de l'Etat*, Paris, Karthala, 1996.

Benafla, B., *Le commerce transfrontalier en Afrique centrale : acteurs, espaces, pratiques*, Paris, Karthala, 2002.

Berg, E., *Le développement accéléré en Afrique Subsaharienne*, Washington DC, Banque Mondiale, 1981.

Binam Bikoi, et al., *Cartographie administrative des langues du Cameroun*, Yaoundé, CERDOTOLA, 2012

-----, *Théorie et concepts des relations internationales*, Paris, Hachette, 2001.

Boserup, E., *Evolution agraires et pression démographique*, Paris, Flammarion, 1970.

- Bouquet, C., *Insulaires et riverains du lac Tchad*, L'Harmattan, Paris, vol.2, 1990.
- Braillard P. et al., *Les relations internationales*, Coll. Que sais-je ? Paris, PUF, 1988.
- Chauprade, A., *Introduction à l'analyse géopolitique*, Paris, Ellipses, 1999.
- Cheikh, A.D., *Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire*, Présence africaine, Paris/Dakar, 1974.
- ., *Nations Nègres et Cultures*, 2<sup>e</sup> Editions, Paris, Présence Africaine, 1954.
- David et al., *Théories de la sécurité: Définition, approches et concept de la sécurité internationale*, Paris, Montchrestien, 2002.
- De Maret, P., *Les débuts de la sédentarisation de l'agriculture et de la métallurgie dans la moitié du Sud-Cameroun*, synthèse des recherches depuis 1978, Yaoundé, Clé, 1978.
- Delpey, R., *Affaires Centrafricaines*, Paris, Grancher, 2003.
- Diapol, E., *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 2007.
- Dubois C, et al., *Frontières plurielles, frontières conflictuelles en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Easton, *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin, 1974.
- Enda Diapol., *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, Karthala, 2007
- Foucher, M., *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 2005.
- Gazibo, M., *L'instabilité en Afrique et ses déterminants*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008.
- Keutta, J., *Recherche minière et géologique au Cameroun*, Yaoundé, Bureau de la Recherche Minière et Géologique, 1983.
- Kirongozi, B.L., *Ethnie, transfrontalité et pouvoir en Afrique*, Paris, Présence africaine, 1996.
- Letouzet, R., *Etude phytogéographique du Cameroun*, Paris, Editions Le chevalier, 1968.
- Matokot Mianzenza, S., *Viol des femmes dans les conflits armés et thérapies familiales. Cas du Congo Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, 2003.

MIMIER, *Recueil des textes portant réglementation minière au Cameroun Français*, Yaoundé, Imprimerie du gouvernement, 1943.

Mirimanoff, J., *Médiation et jeunesse : Mineurs et médiations familiales, scolaires et pénales en pays francophones*, Bruxelles, L'arcier, 2013.

Moullé, F(sous la dir)., *Un monde traversé de frontières*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2017.

Nkodo Ze., *Les échanges transfrontaliers Cameroun- Nigeria: les enjeux d'une intégration naturelle par le marché*, Yaoundé, Friedrich-hubert, 2009.

Obenga, T., *Les bantou, langues peuples et civilisations*, Paris, Présence africaine, 1985.

Onana Mfegué, A.H., *Le Cameroun et ses frontières, une dynamique géopolitique complexe*, Paris, l'Harmattan, 2006.

Planet, A., *L'industrie minière au Cameroun*, Paris, Encyclopédie d'Outre-mer, 1956.

Prats, J, Llavrado, et al., 'Projet d'évaluation des ressources forestières de l'Afrique tropicale : *Le Cameroun*, Rome, FAO, 1981.

Roche, S., *Insécurité et liberté*, Paris, Seuil, mai 1994.

Roulon Doko., *Chasse, cueillette et culture chez les Gbaya de Centrafrique*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Saïbou, I., *Les coupeurs de route : Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac*, paris, Karthala, 2010.

Santoir, C., " L'Oro-hydrographie", *Atlas régional du Sud-Cameroun*, Yaoundé, ORSTOM, 1995.

Segalen, P., *Le fer dans les sols*, Paris, ORSTOM, 1964.

Tamekamta, A.Z., *Le Cameroun à l'UDEAC. Bilan et perspectives d'une gestion administrative contestée à l'ère du renouveau*, Paris, L'Harmattan, 2011.

Tardits, C., *Contribution à la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun Vol I*, Paris, Editions Centre National de la Recherche Scientifique, 1981,

UNHCR., *Recueil de traités et autres textes de Droit international concernant les Réfugiés*, Genève, 1988.

Von Busekist., “*Porte et Murs: des frontières en démocratie*”, Paris, Albin Michel, 2016.

Yélé, R, et al., *Les défis de la Centrafrique : Gouvernance et stabilisation économique. Recherche de canevas pour amorcer la croissance*, Dakar, CODESRIA, 2011.

## **1-2- Ouvrages méthodologiques**

Dumez, H., *Méthodologie de la recherche qualitative*, Londres, Vuibert, 2012.

Ghiglione et al., *Les enquêtes sociologiques, théories et pratiques*, Paris, Armand Colin, 1991.

Gravet., *Guide méthodologique de la recherche*, Montréal, PUQ, 1978.

## **2- Articles scientifiques et chapitre d’ouvrages**

Adjomo, G., “Ces ambitions qui rythment désormais le Cameroun”, *Le catalogue annuel 2005 des faits marquants*, n°4, janvier 2005, pp.75-90.

Alpha Mamadou, B., "Le sous-développement n'est pas un retard du développement", *Jeune Afrique Economie*, n°203, 1995, pp.35-50.

Anonyme., *Dix années d'activités minières 1960-1969*, Yaoundé, Direction de la Recherche Géologique et Minière, 1969, pp.1- 50.

Ateba, I., “La pauvreté comme mécanisme amplificateur des tensions sociales”, *in La prévention des conflits en Afrique centrale*, Paris, Karthala, 2001, pp. 79-90.

Bennafla, K., “Frontières et logiques de passage : l’ordinaire des transgressions”, Paris, *Cultures et Conflits*, n°72, 2008, pp. 7-12.

Bouquet, C., “L’artificialité des frontières en Afrique subsaharienne”, *Les Cahiers d’Outre-Mer*, 222 | 2003, pp.181-198.

Dongmo, D., “ Importance relative des cultures vivrières et des cultures de rente à travers les plans de développement des Etats Africains : le cas du Cameroun”, *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines, série Sciences Humaines*, Yaoundé, Université de Yaoundé, Vol. I. n°2 Juillet 1985, pp.15-25

-----, “ L’exploitation artisanale de l’or dans la province de l’Est-Cameroun”, Yaoundé, *Revue de Géographie du Cameroun*, n°254, 1982, pp. 20-32.

Essomba, J.M., “ Archéologie et histoire au Sud du Cameroun. Découverte des Hauts fourneaux en pays Bassa,” *NyameAkuma*, n°26, University of Calgary, Juin 1985, pp. 12-27.

Essono Owono, A., “Armée et démocratie en Afrique une relation ambivalente à normaliser”, *Afrique contemporaine*, n° 242, 2012, pp. 120-130.

-----, “Armée et démocratie en Afrique une relation ambivalente à normaliser”, *Afrique contemporaine*, n° 242, 2012, pp. 120-132.

F. Blondel, “Les recherches d’or en Afrique Française”, *Bulletin de la Direction des Mines et de la Géologie*, 1969, pp.370-380.

Froelich, J.C., “ Ngaoundéré, la vie économique d’une cité peule”, *Etudes camerounaises*, Mémoires de l’IFAN, Mars-Juin 1954, pp.1-10.

Guérin H, et al., “Dynamiques d’élevage: De la compréhension des systèmes et dynamiques d’élevage à la définition de mesures d’accompagnement pour davantage de sécurité et de productivité”, Magrin J.L(S. dir.), *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, 2014, pp. 25-38.

Guidez, D., *La viabilité des frontières africaines au regard des revendications d’ordre identitaire : Les exemples de Bakassi et de l’Azawad*, paris, Institut Royal Supérieur de Défense Centre d’Etudes de Sécurité et Défense, 2015, pp 1-15.

Haouès Seniguer., “ Le communautarisme : faux concept, vrai instrument politique”, *Histoire, monde et cultures religieuses*, n°41, 2017, pp. 5-20.

Kamajou, F., “Aspect socio-économique et institutionnel de l’amélioration de l’agriculture itinérante en Afrique tropicale”, Yaoundé, *Bulletin pédologique de la FAO*, ORSTOM, 1987.

Keohane R, et al, *Transnational relations and world politics*, numéro spécial, *International organisation*, été 1971.

Kirshbaum, S.J., “ Philip Bobbitt et le nouvel ordre constitutionnel: les défis à la sécurité nationale et internationale”, in S. J. Kirschbaum, *Les défis du système de sécurité*, Bruxelles, Bruylant, 2014, pp.102-125.

Koytoff, I., *The African Frontier: the Reproduction of Traditional African Societies*, Bloomington, Indiana University Press, 31(2), 1987, pp.170-185.

Laburthe-Tolra, P., “ Yaoundé d’après Zenker,” *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l’Université de Yaoundé*, n° 2, 1970, pp.1-15.

Laldji, M., “ Les menaces des entités criminelles transnationales sur la sécurité intérieure des États”, *Sécurité globale*, n° 6, février 2016, p.30-50.

Laplaine, L., “Indices minéraux et ressources minérales du Cameroun”. *Bulletin de la Direction des Mines et de la Géologie*, n°5, Yaoundé, 1969, pp. 10-25.

Lom., “Evolution de la situation économique et sociale de la province de l’Est Cameroun 1971 à 1975 et perspectives de développement”, exposé fait au Conseil technique pour la préparation du 4<sup>e</sup> plan quinquennal à Bertoua le 18 avril 1975, p.21.

Maret., “ Bribes, débris et bricolages,” *Bouquinaux*, Colloque international du CNRS, Viviers, Vol, 3 SELAF, Paris, 1980, pp. 700-720.

Marie., “Communauté, individualisme, communautarisme : hypothèses anthropologiques sur quelques paradoxes africains”, *sociologie et société*, vol 39, n°2, pp.160-179.

Mbembe, A, et al, “À la lisière du monde. Frontières, territorialité et souveraineté en Afrique. Le territoire est mort Vive les territoires. Une (re) fabrication au nom du développement, Paris, IRD, 2005, pp. 97-127.

-----, “A la lisière du monde : Frontières, territorialité et souveraineté en Afrique”, Girault F, Antheaume B. (dir.), *Le territoire est mort, vive les territoires*, Paris: IRD, 2005, pp.47-60.

Mbida, C., “Etude préliminaire du site de Ndindan. Analyse et datation d’une série de fosses”, *communication au colloque international sur l’archéologie camerounaise*, Yaoundé 6-9 Janvier 1986, pp.1-7.

Milleliri, J.M., “Le sida transforme le paysage des conflits armés en Afrique”, *Institut de Médecine Tropicale*, service de santé des armées, Marseille, n°110 sept. 2003, pp.1-16.

Mokam., “ Les peuples traits d’union et l’intégration régionale en Afrique centrale : le cas des Gbaya et des Moundang”, *Ngaoundéré-anthropos*, vol 5, pp. 5-31.

N’Dimina-Mougala, A.D., “Les conflits africains au XX<sup>e</sup> siècle. Essai de typologie”, *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 225, janvier 2007, pp. 21-40.

Nkendah A, et al., “ Cameroun : Le commerce transfrontalier informel des produits agricoles et horticoles ”, *Economie rurale*, n°324,2011, pp. 34-49.

Norwegian Refugee Council, “Laissés à l’abandon, enfants déplacés en République Centrafricaine”, *Internal Displacement Monitoring*, Genève, 2008, pp.2-10.

Ntuda Ebodé, J.V., “ L’insécurité transfrontalière dans la zone RCA-Tchad-Cameroun et l’initiative tripartite”, in J. V. Ntuda Ebodé (coord.), *Piraterie et terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires d’Afrique, mars 2010, pp. 12-27.

Pellé, S., “ Quelles nouvelles incriminations en matière de lutte contre le terrorisme?”, Le terrorisme nouveaux enjeux, nouvelles stratégies, Acte du colloque de Pau le 25 novembre 2016, Presses universitaires de Pau et des Pays de l’Adour, septembre 2017.

Raial, “Les milliards manquants de l’Afrique, les flux d’armes internationaux et le coût des conflits”, *Oxfam et Saferworld*, octobre 2007, pp.2-10.

Saïbou, I., “ Le phénomène des prises d’otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier”, *Polis* vol 13, 2006, pp. 1-16.

Soret M., “ Carte ethno démographique de l’Afrique Equatoriale Française”, *Bulletin Institut d’Etudes Centrafricaines*, Nouvelle Série, Brazaville -, n°II, 1956, pp. 27-52.

Starry, B., “Cross-border Trade in West Africa, The Ghana-Côte d’Ivoire Frontier”, in Bach Daniel C., *Regionalisation in Africa, Integration & Disintegration*, Oxford, James Currey, Bloomington & Indianapolis, Indianapolis University Press, 1999, pp.160-179.

Temgoua, A.P., “Le commerce transfrontalier entre le Cameroun et ses voisins”, *in* boundaries and history in africa :issues in conventional boundaries and idéological frontiers, juillet 2011, pp. 45-55.

Weber, J., “Les interventions planifiées : les techniques de développement, les modèles d’intervention et leurs objectifs, communication au colloque sur la maîtrise de l’espace agraire et développement en Afrique au Sud du Sahara. Logique paysanne et rationalité technique”, Paris, ORSTOM, 1978.

Chatelin, Y., “Les sols ferrallitiques : l’altération”, *Cahiers de l’ORSTOM*, n° 24, Document technique, 1974, pp.5-6.

-----., “ Risque frontière et résilience des populations vivant dans les localités transfrontalières de Kyé-Ossi (Cameroun), Bitam (Gabon) et Ebebeyin (Guinée Equatoriale) en Afrique centrale”, *Les Cahiers de l’Association Tiers-Monde*, n°32,2017, pp.101-115..

Zaoro., “ Les alliances interethniques en Afrique de l’Ouest”, *revue de Théologie*, vol 23, n°2, pp. 185-201.

### **3- Thèses et Mémoires**

#### **3-1- Thèses**

Abah, M., “ Dynamique des paysages au contact de la forêt et de la savane dans la région d’Obala-Bafia,” Thèse de Doctorat du 3<sup>e</sup> cycle en Géographie, Université de Bordeaux III, 1984.

Atche, R.B., “ Les conflits armés internes en Afrique et le droit international”, Thèse de Doctorat en Droit, Université de Cergy-Pontoise, 2008.

Defo, T., “ L’intégration de la production dans la stratégie de développement en Afrique tropicale, cas du Cameroun, Thèse de doctorat 3<sup>e</sup> cycle en Droit et Sciences Economiques, Université de Yaoundé, 1984.

Dika Akwa Nya Bonambala., “ Nyambéisme : pensée et mode d’organisation des négro-africains, la perception africaine du monde,” Thèse de Doctorat d’Etat ès Lettres, Université de Paris VII, 1985.

Elong., “La société forestière et industrielle de la Doumé (SFID) à Dimako (République du Cameroun) :L’impact d’une exploitation forestière et industrielle du bois sur le milieu rural”, Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en Géographie Tropicale, Université de Bordeaux III, 1984.

Fofack, E.W., “ L’Organisation des Nations-Unies et la résolution des conflits armés de l’après-guerre froide en Afrique Centrale : 1990-2004”, UYI, Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, 2008.

Fourage, G., “La frontière méridionale du Niger: de la ligne Say-Baroua à la frontière actuelle (1890-1911)”, Thèse de doctorat en histoire, Université de Toulouse le Mirail, 1979.

Gankou., “Secteur extérieur et investissements industriels dans les pays en développement : cas du Cameroun”, Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université de Pau et des pays de l’ARDOUR, 1982.

Lelong, F., “Nature et genèse des produits d’altération de roches cristallines sous climat tropical humide,” Thèse de Doctorat en Sciences de la Terre, Université de Nancy, 1967.

Nana, “ Les Gbaya des origines à la révolte de Karnou”, Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, UYI, 2006.

Onguene, A.B., “Frontières et intégrations sous-régionale : le cas de l’Afrique centrale (1960-2002)”, Thèse de doctorat de 3<sup>eme</sup> cycle en relations internationales, IRIC, Université de Yaoundé II, 2002.

Owona Nguini, M.E., “La sociogenèse de l’ordre politique au Cameroun, entre autoritarisme et démocratie (1978-1996) : les régimes politiques et économiques au gré des conjonctures et des configurations socio-historiques ‘’, Thèse pour le Doctorat en Science politique, IEP de Bordeaux-Université de Bordeaux IV, 1997.

Youta, H., “ Arbres contre graminées, la lente invasion de la savane par la forêt au Centre-Cameroun”, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Paris-Sorbonne, 1998.

### **3-2- Mémoires**

Bekolo, A.J., “Etude de quelques paramètres et écologiques des populations naturelles de *coula edulis* dans la réserve biosphère du Dja”, Mémoire Ingénieur agronome, Université de Dschang, 1999.

Belinga, E.B., “ La coopération transfrontalière entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale”, Mémoire de Master II, IRIC, Université de Yaoundé II, 2013.

Bimong, L., “ Impact des modes d’exploitation traditionnels sur la survie de quatre espèces d’arbres dans la réserve de faune du Dja et sa périphérie,” Mémoire DESS, Sciences Forestières, UYI, 2000.

Feikoumo, S., “Les conflits armés en Afrique subsaharienne, un défi pour la communauté internationale”, Centre d’Etudes Diplomatiques et Stratégiques de Paris, Mémoire de Master d’études diplomatiques supérieures, 2012.

Gbowé Gbowé, S., “Les conséquences des crises centrafricaine dans l’Adamaoua et l’Est du Cameroun (1960-2010)”, Mémoire de Master, Université de Ngaoundéré, 2010.

Kongo Doudou Diallo, T., “ Bilan et perspective de l’activité minière en République Centrafricaine : le cas du Diamant,” Mémoire de fin d’Etudes en Journalisme, Université de Yaoundé, 1976, p40.

Lissie, L., “ L’agriculture camerounaise entre « culture de rente et culture vivrière » cas de la province de l’Ouest-Cameroun (1924-1994)”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

Mani Olongo, J., “ L’économie cacaoyère dans la région d’Okola (Cameroun)”, Mémoire de D.E.S en Géographie, Université de Yaoundé, 1975.

Mbanga, G.C., “ Le fleuve Sanaga et le développement économique du Cameroun (1953-2004) : essai d’analyse historique”, Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I.

Mendjembi Wadje, N.G., “Exploitation forestière industrielle et développement local : cas de l’arrondissement de Ndélé Est-Cameroun”, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Yaoundé I, 2006.

Ngo Mbayemi, J., “ Les incidences du transcamerounais sur le développement,” Mémoire de licence en Sciences Economiques, Yaoundé, Université Fédérale du Cameroun, 1975.

Nna, J., “ Sécurité et défense en Afrique centrale (1960-2009)”, mémoire de Master en Histoire, UYI, 2009.

Nyindie, R., “ La maïsiculture dans l’évolution socioéconomique et culturelle chez les Tikars 1954-2000”, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

Oyono Ateba, M.P., “Insécurité et relations transfrontalières Cameroun-RCA de 1971 à 2010”, Mémoire de Master en histoire, UYI, 2018.

Woungly Massaga, L.D., “ L’exploitation forestière dans le Lom-et-Djerem”, Mémoire du Diplôme d’Etudes Supérieures (D.E.S) en Géographie, Université de Yaoundé, 1979.

#### **4- RAPPORTS**

Assamba, S., “ Analyse des conflits des populations faune sauvage autour de la réserve du Dja : secteur de Somalomo,” Rapport ECOFAC/Cameroun, 1998.

Banque Mondiale., “ Le défi du développement”, Rapport sur le développement dans le monde, New York, Oxford University Press, 1991,pp 6-7.

Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégique CSFRS et IFRA-NIGERIA., “Analyse des dynamiques religieuses transfrontalière entre le Niger et le Nigeria”, Rapport de synthèse, Trans-Islam, janvier 2016.

Fürstenberg., “Aménagement de la faune et des aires protégées”, Rapport de Mission conjointe inter-agences, FAO/PNUD, Revue et planification du secteur forestier de la République du Cameroun, Yaoundé, 1987.

HCR., “ Evaluation conjointe approfondie de la sécurité alimentaire et de l'autosuffisance des réfugiés centrafricains dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est du Cameroun”, Rapport 2010.

Keutta, J., “*Recherche minière et géologique au Cameroun*, Yaoundé, Bureau de la Recherche Minière et Géologique”, 1983, pp.1-2.

Lanly, J.P., “Agriculture itinérante”, rapport UNFAO, 1985

Lom, A., “ Evolution de la situation économique et sociale de la province de l’Est 1971 à 1975 et perspectives de développement” Rapport établi au Conseil Technique pour la préparation du 4<sup>e</sup> Plan quinquennal à Bertoua le 18 avril 1975.

MINEPAT., Impact de la crise sécuritaire aux frontières sur l’économie camerounaise, rapport de décembre 2014.

MINEPIA., Rapport préliminaire de l’avant-projet du V<sup>ème</sup> plan du développement social, économique et culturel, région Est, 1981.

Morinière, J.L., “Région maraîchère intra et périurbaine de Yaoundé : dix études d’approvisionnement des villes subsahariennes”, Rapport des travaux de documentation de géographie tropicale, Yaoundé, 1972.

Ongala, J., “ Etudes économiques de la production vivrière dans la zone d’intervention de Yemessoa”, Yaoundé, Rapport ENSA, 1973.

Anonyme, *Activités minières au Cameroun en 1970*, Direction des Ressources Naturelles, 1970,

Ministère des Mines et de l’Energie, *Activités minières au Cameroun en 1975*, série 15, BRGM, 1975,

Anonyme, “Activités minières au Cameroun en 1958-1969”, Rapport de la Direction des Mines et de la Géologie, Yaoundé, 1969

W. Del vingt, “ La gestion forestière en bordure de la réserve de faune du Dja,” Rapport ECOFAC/Cameroun, 1994

### **5- Journaux**

Kima Tabong., “ Les richesses minières du Cameroun”, Yaoundé, *Cameroun Tribune*, n°3810, pp.2-3.

Mien Zok, C., “ Trafic des pierres précieuses à l’Est”, *Cameroun Tribune*, n°3337, 31 Juillet 1985.

### **III- Sources numériques**

Anonyme, “ Centrafrique : carte des ethnies”. Sur <https://www.centrafriqueledéfi.com>

Barma, A.Y., “Niger-Nigeria : des infrastructures transfrontalières pour une mise en valeur commune du potentiel énergétique”, *La Tribune Afrique*, en ligne : <https://www.afrique.latribune.fr>

Batchom P. E., “ Le contrôle des frontières et la criminalité transfrontalière en Afrique”, Actes du colloque sur la problématique sécuritaire des frontières en Afrique, Yaoundé, 2014. Sur <http://www.esig.cm>

Burnham, P, et *al.*, “ Gbaya et Mkako : contribution ethno-linguistique à l’histoire de l’Est-Cameroun”. Sur <https://www.jstor.or>

Ehlers, F., “Afrique, le camp de Dadaab, “ une prison pour l’éternité”, *Courrier International*, 05 août 2011. Sur <http://www.courrierinternational.com>

Gaïna, J.D., “La démocratie centrafricaine comme dans les Fables d’Esopé accoucherait encore d’une autre souris. Sur <http://www.sangonet.com>.

Gueye, D., “ Etude sur les mines artisanales et les exploitations minières à petite échelle au Burkina Faso”. Sur [https://www.iiied.orgmmsdmmsd\\_pdfsasm\\_burkina\\_faso\\_fr](https://www.iiied.orgmmsdmmsd_pdfsasm_burkina_faso_fr).

Human Rights Watch, “RDC Congo : Il faut les enfants protéger les enfants contre le viol et le recrutement”. Sur <http://www.hrw.orp/news/2008>.

Ladji Ouatarra.,“ Frontières africaines 1964-2014, le défi de l’intangibilité”. sur [diploweb.com](http://diploweb.com).

Microsoft Encarta 2009.

Mora, S., “ La réforme du secteur de la sécurité au Burundi : Coordination des acteurs internationaux, prise en compte des besoins et des préoccupations des communautés au sein de leurs programmes et liens avec d’autres processus clés associés à la réforme du secteur de la sécurité”, Centre international pour la justice transitionnelle, novembre 2008. Sur <http://www.initiativeforpeacebuilding.eu/pdf>.

Ntuda Ebode, “ Géopolitique de la criminalité transfrontalière organisée et de l’insécurité maritime, enjeux pour l’Afrique de l’Ouest”, thème présenté à Abidjan le 3 juin 2014 à l’occasion du séminaire de formation et de la conférence sur les enjeux géopolitiques et stratégiques en Afrique de l’Ouest. Sur <http://www.peacepalacelibrary.nl>

Oyono Ateba, M.P., “ La frontière Cameroun-République Centrafricaine face au retour des migrants camerounais” *Grin, Etude scientifique*. Sur [www.grinverlag.com](http://www.grinverlag.com).

Tchindjang, M, et *al.*, “ La cartographie linguistique, traceuse de l’histoire, des civilisations et des cultures : une application au Cameroun”. Sur <https://www.ichunesco.org>.

United Nations, “*The people are traumatized*”, *Report of a joint UN/NGO mission to Birao and AmDafok, Central African Republic 23-25 March 2007*, 31 May 2007. Sur <http://www.internaldisplacement.com>

Voundi, E.,“ Extrativisme minier dans l’Est-Cameroun et controverses socio-environnementales : quelles perspectives pour un développement paisible des communautés locales, *Revue belge de géographie*. Sur <https://www.journals.openedition.org>.

## TABLE DES MATIERES

<i>DEDICACE</i> .....	<i>i</i>
<i>REMERCIEMENTS</i> .....	<i>ii</i>
<i>SOMMAIRE</i> .....	<i>iii</i>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	<i>iv</i>
<i>LISTE DES ILLUSTRATIONS</i> .....	<i>vi</i>
<i>RESUME</i> .....	<i>vii</i>
<i>ABSTRACT</i> .....	<i>viii</i>
<i>INTRODUCTION</i> .....	<i>1</i>
I.    CONTEXTE GENERAL DU SUJET .....	2
II.   LES RAISONS DU CHOIX DU SUJET .....	4
III.  INTERET DU SUJET .....	5
IV.   DELIMITATION SPATIALE ET TEMPORELLE.....	6
IV.1. La délimitation spatiale.....	6
IV.2. Délimitation temporelle .....	7
V.    CLARIFICATION CONCEPTUELLE .....	7
VI.   REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE .....	10
VII.  PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES DE RECHERCHE.....	16
VII.1. Problématique .....	16
VII.2. Hypothèses de recherche.....	18
VIII.  METHODOLOGIE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNEES .	18
IX.   ETUDE THEORIQUE .....	19
X.    DEFINITION DES CONCEPTS OPERATOIRES .....	22
XI.   DIFFICULTES RENCONTREES .....	23
XII.  PLAN.....	23
<i>CHAPITRE I : LES POTENTIALITES NATURELLES ET HUMAINES DE LA REGION DE L'EST-CAMEROUN</i> .....	<i>24</i>
I.    UNE REGION AUX IMMENSES RESSOURCES NATURELLES ET STRATEGIQUE MAIS A FAIBLE DYNAMISME ECONOMIQUE.....	26
I.1. ETAT SUR LES RICHESSES NATURELLES DE L'EST-CAMEROUN .....	26
I.1.1. Le potentiel minier, forestier, hydrique et faunique .....	27
I.1.2. La forte emprise des cultures de rente, vivrières et maraichères .....	40

I.2. CONTRASTE ENTRE POPULATION ET ECONOMIE DE LA REGION DE L’EST-CAMEROUN .....	45
I.2.1. Des secteurs économiques en manque de dynamisme.....	45
I.2.2. Des pratiques agricoles et artistiques en panne d’innovation .....	46
II. LE FACTEUR HUMAIN : LA DIVERSITE CULTURELLE, ETHNIQUE ET DEMOGRAPHIQUE DANS LA REGION DU “SOLEIL LEVANT” .....	47
II.1. LA DIVERSITE ETHNIQUE ET LINGUISTIQUE.....	47
II.1.1. Les grands groupes ethniques de la région.....	47
II.1.2. La diversité linguistique.....	49
II.1.3. Quelques données démographiques de la population.....	49
<i>CHAPITRE II : LA DYNAMIQUE DES RELATIONS TRANSETHNIQUES CAMEROUN-RCA ET LES APPROPRIATIONS TERRITORIALES A L’EST-CAMEROUN.....</i>	<i>54</i>
I. LES RELATIONS TRANSCOMMUNAUTAIRES DANS LA REGION DE L’EST-CAMEROUN .....	55
I.1. LA REGION DE L’EST-CAMEROUN COMME ESPACE D’INTEGRATION TRANSRETHNIQUE ENTRE LE CAMEROUN ET LA RCA .....	56
I.1.1. Le brassage interethnique transfrontalier dans la région de l’Est-Cameroun .....	57
I.1.2. Une région de solidarité à la lisière de deux frontières étatiques .....	59
I.2. L’ESPACE FRONTIERE DE LA REGION FACE AUX ENJEUX .....	
D’OCCUPATION DES ESPACES .....	61
I.2.1. Une résurgence des tensions foncières transfrontalières entre immigrants centrafricains et autochtones Gbaya.....	61
I.2.2. Une zone transfrontière complexifiée par le spectre d’insécurité .....	64
II. LA RECONFIGURATION TRANSCOMMUNAUTAIRE DANS LA REGION DE L’EST-CAMEROUN: LE CAS DE L’ARRONDISSEMENT DE GAROUA-BOULAI...	65
II.1. LA DYNAMIQUE TRANSFRONTALIERE ET LA SOLIDARITE MULTIFORME DANS L’ARRONDISSEMENT DE GAROUA-BOULAI .....	66
II.1.1. La ville de Garoua-Boulai : le creuset de l’hospitalité transcommunautaire.....	66
II.1.2. L’établissement des manœuvres commerciales transcommunautaires .....	68
II.2. LA MISE EN PLACE DES ECHANGES ECONOMIQUES TRANSFRONTALIERS EN MARGE DES LEGISLATIONS NATIONALES DANS L’ARRONDISSEMENT DE GAROUA-BOULAI.....	71
II.2.1. Une dynamique des activités économiques concurrentielles .....	71
II.2.2. Les autres réseaux transfrontaliers de Garoua-Boulai.....	72

<i>CHAPITRE III : LA REGION DE L'EST-CAMEROUN FACE A L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE</i> .....	75
I. LES ORIGINES DE L'INSECURITE DANS LA REGION DE L'EST-CAMEROUN .	76
I.1. LA CONFIGURATION FRONTALIERE ENTRE LE CAMEROUN ET LA RCA	76
I.1.1. La perméabilité de la frontière comme facteur d'insécurité .....	77
I.1.2. Les mouvements incontrôlés des populations du fait de la porosité de la frontière.	79
I.2. L'INFLUENCE DE L'INSTABILITE POLITICOSECURITAIRE EN RCA .....	80
I.2.1. Les généralités sur les turbulences politico-sécuritaires en RCA.....	81
I.2.2. Les effets des crises centrafricaines dans l'extension de l'insécurité transfrontalière .....	85
II. LES MANIFESTATIONS DE L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE SOUS L'AUNE DU TRANSCOMMUNAUTARISME ETHNIQUE DANS LA REGION DE L'EST-CAMEROUN .....	88
II.1. L'IMPLICATION DES POPULATIONS TRANSETHNIQUES DANS LES ATTAQUES ARMEES ET LE TRAFIC D'ARMES .....	88
II.1.1. Le rôle joué par les affinités transcommunautaires dans la commission des attaques frontalières dans la région de l'Est-Cameroun.....	88
II.1.2. L'implication transcommunautaire dans la flambée du trafic transfrontalier des armes .....	92
II. 2. LE PHENOMENE DES PRISES D'OTAGES ET LE TRAFIC DES RESSOURCES NATURELLES .....	94
II.2.1. Les prises d'otages à l'Est-Cameroun.....	94
II. 2.2. L'insécurité par le trafic des ressources minières.....	96
<i>CHAPITRE IV : LES IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DE L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE ET LES PERSPECTIVES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STABILITE DURABLE SOUS LE PRISME DU TRANSCOMMUNAUTARISME ETHNIQUE</i> .....	98
I. LES MULTIPLES EFFETS DE L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE DANS LA REGION FRONTALIERE DE L'EST-CAMEROUN .....	99
I.1. LES INCIDENCES REGIONALES ET BILATERALES DE L'INSECURITE TRANSFRONTALIERE.....	100
I.1.1. Les revers de l'insécurité transfrontalière dans la sphère socioéconomique et le vécu quotidien des peuples transethniques.....	100
I.1.2. niveau des transactions économiques bilatérales .....	103

I.2. LES TRAUMATISMES PSYCHOLOGIQUES ET LES DEPLACEMENTS FORCES .....	104
I.2.1. Les traumatismes psychologiques .....	104
I.2.2. Les déplacements forcés .....	106
II. LES PERSPECTIVES POUR L'INSTAURATION D'UNE STABILITE TRANSFRONTALIERE DANS LA REGION DE L'EST-CAMEROUN .....	110
II.1. LES MECANISMES STRUCTURELS IMPLIQUANT LES AUTORITES ETATIQUES ET LES COMMUNAUTES TRANSETHNIQUES .....	110
II.1.1. La stabilité dans la zone transfrontalière par la lutte contre la pauvreté .....	111
II.1.2. Le brassage adéquat des composantes socioculturelles et le déploiement consistant des forces de sécurité .....	115
II.2. LA MISE EN AVANT D'UNE COOPERATION TRANSFRONTALIERE MULTIFORME .....	120
II.2.1. L'action de la diplomatie des autorités administratives et traditionnelles locales dans les zones transfrontalières .....	120
II.2.2. Promouvoir le dialogue sur la coexistence transfrontalière .....	122
<i>CONCLUSION</i> .....	125
<i>ANNEXES</i> .....	129
<i>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</i> .....	135
<i>TABLE DES MATIERES</i> .....	152